



## **ADVINI**

Société anonyme au capital de 31 534 680 euros  
Siège social : L'Enclos, 34725 Saint-Félix-de-Lodez  
RCS Montpellier 896 520 038

### **DOCUMENT D'INFORMATION ADMISSION AUX NEGOCIATIONS SUR EURONEXT GROWTH PARIS**

Le présent Document d'Information a été établi sous la responsabilité de l'Emetteur. Il a fait l'objet d'une revue par le Listing Sponsor et d'un examen par Euronext de son caractère complet, cohérent et compréhensible.

### **AVERTISSEMENT**

Euronext Growth Paris est un marché géré par Euronext Paris S.A. Les sociétés admises sur Euronext Growth Paris ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés du marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Growth Paris peut en conséquence être plus élevé que d'investir dans une société du marché réglementé.

Le présent document d'information (le « **Document d'Information** ») ne constitue pas un prospectus au sens du règlement européen (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Euronext Paris S.A. a approuvé l'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris des 3 941 835 actions ordinaires composant le capital de la Société.

L'admission des actions de la Société aura lieu le 24 février 2023, selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert du marché réglementé d'Euronext Paris vers Euronext Growth Paris.

Le présent Document d'Information sera disponible sur le site d'Euronext ([www.euronext.com](http://www.euronext.com)) et sur celui de la Société ([www.advini.com](http://www.advini.com)).



*Listing Sponsor*

## TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES .....	2
GLOSSAIRE .....	4
RESUME .....	5
<b>1 DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ.....</b>	<b>9</b>
<b>2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SA STRATÉGIE .....</b>	<b>10</b>
<b>2.1 Présentation du Groupe .....</b>	<b>10</b>
2.1.1. Historique .....	10
2.1.2. L'offre du Groupe.....	10
2.1.3. Le marché et l'environnement concurrentiel .....	16
2.1.4. La politique d'achat .....	19
2.1.5. Partenariats .....	20
2.1.6. Les équipes .....	21
2.1.7. Organigramme .....	21
2.1.8. Éléments de propriété intellectuelle .....	23
<b>2.2 États financiers.....</b>	<b>23</b>
2.2.1. Compte de résultat .....	24
2.2.2. Bilan .....	28
2.2.3. Flux de trésorerie .....	30
<b>2.3 Stratégie.....</b>	<b>32</b>
<b>2.4 Perspectives .....</b>	<b>33</b>
<b>3 FACTEURS DE RISQUES .....</b>	<b>34</b>
<b>3.1 Risques liés à l'activité .....</b>	<b>35</b>
3.1.1. Risque lié aux matières premières.....	35
3.1.2. Risque environnemental et climatique.....	36
3.1.3. Risque lié aux opérations de croissance externe.....	37
3.1.4. Risque lié à l'environnement politique et macro-économique .....	37
3.1.5. Risque lié à la concentration de clients .....	38
3.1.6. Risque lié à la sécurité alimentaire et à la vulnérabilité .....	38
3.1.7. Risque lié au système IT et à la cybersécurité .....	39
3.1.8. Risque industriel .....	39
<b>3.2 Risques financiers .....</b>	<b>40</b>
3.2.1. Risque de taux d'intérêt.....	40
3.2.2. Risque de taux de change .....	40
3.2.3. Risque de crédit .....	40
3.2.4. Risque de liquidité .....	41
<b>3.3 Risques juridiques et réglementaires .....</b>	<b>42</b>

3.3.1.	Risque réglementaire.....	42
3.3.2.	Risque lié aux droits de propriété intellectuelle .....	42
<b>4</b>	<b>DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DES TITRES FAISANT L'OBJET DE L'ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH PARIS .....</b>	<b>43</b>
<b>4.1</b>	<b>Motivations de la demande de transfert .....</b>	<b>43</b>
<b>4.2</b>	<b>Caractéristiques des actions .....</b>	<b>43</b>
<b>4.3</b>	<b>Calendrier définitif .....</b>	<b>43</b>
<b>4.4</b>	<b>Listing Sponsor .....</b>	<b>44</b>
<b>5</b>	<b>ACTIONNARIAT.....</b>	<b>45</b>
<b>5.1</b>	<b>Actionnariat .....</b>	<b>45</b>
<b>5.2</b>	<b>Les parties liées .....</b>	<b>45</b>
<b>6</b>	<b>SITUATION DE LA TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022.....</b>	<b>47</b>
<b>7</b>	<b>EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES DOUZE DERNIERS MOIS .....</b>	<b>48</b>
<b>8</b>	<b>ÉTAT DES COMMUNICATIONS RÉALISÉES DANS LES 12 MOIS PRECEDENT LE TRANSFERT</b> <b>49</b>	
	<b>ANNEXE 1 – RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2020 .....</b>	<b>50</b>
	<b>ANNEXE 2 – RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2021 .....</b>	<b>290</b>
	<b>ANNEXE 3 – RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2022.....</b>	<b>542</b>

## GLOSSAIRE

Dans le Document d'Information, et sauf indication contraire :

- Le terme « **AMF** » désigne l'Autorité des Marchés Financiers ;
- Les termes « **Société** » ou « **ADVINI** » désignent la société ADVINI dont le siège social est situé à L'Enclos, 34725 Saint-Félix-de-Lodez, immatriculée au Registre de Commerce de Montpellier sous le numéro 896 520 038 ;
- Le terme « **Groupe** » désigne le groupe de sociétés constitué par la Société et l'ensemble de ses filiales et sous-filiales ;
- Le terme « **Rapport Financier Annuel 2020** » désigne le rapport financier annuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 figurant en annexe 1 du Document d'Information ;
- Le terme « **Rapport Financier Annuel 2021** » désigne le rapport financier annuel sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurant en annexe 2 du Document d'Information ;
- Le terme « **Rapport Financier Semestriel** » désigne le rapport financier semestriel sur les comptes arrêtés au 30 juin 2022 figurant en annexe 3 du Document d'Information.

## RESUME

Section 1 – INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS																																																								
1.1	<p><b>Identification des valeurs mobilières offertes</b></p> <p><u>Libellé pour les actions</u> : AdVini  <u>Code ISIN</u> : FR0000053043  <u>Code Mnémonique</u> : ALAVI</p>																																																							
1.2	<p><b>Identification de l'émetteur</b></p> <p><u>Siège social</u> : L'Enclos, 34725 Saint-Félix-de-Lodez.  <u>Immatriculation</u> : registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 896 520 038.  <u>Contact</u> : Relations Investisseurs : 04 67 88 80 00  <u>Site Internet</u> : advini.com  <u>Code LEI</u> : 9695006S6L6YQECK2015</p>																																																							
Section 2 – INFORMATIONS CLES SUR L'EMETTEUR																																																								
2.1	<p><b>Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?</b></p> <p>L'émetteur est la société AdVini, société anonyme à Conseil d'administration de droit français, dont le siège social est situé à L'Enclos, 34725 Saint-Félix-de-Lodez.</p> <p><u>Droit applicable</u> : droit français.  <u>Pays d'origine</u> : France.</p> <p><u>Activité</u> : AdVini, née en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, deux négociants et viticulteurs situés respectivement dans le Languedoc et à Chablis, est spécialisée dans la production, le négoce et les services dans le domaine du vin. Ces produits et services sont commercialisés sous marque propre et marque blanche. AdVini commercialise ses produits auprès de nombreux réseaux de distribution bénéficiant d'une couverture de 110 pays, et a enregistré un chiffre d'affaires de plus de 280,2 M€ en 2021 pour un résultat net de 4,5 M€ (dont 4,0 M€ de Résultat Net – Part du Groupe).</p> <p><u>Actionnariat</u> : l'actionnariat de la Société au 31 décembre 2022 est le suivant :</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Au 31 décembre 2022</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>En % du capital</th> <th>Nombre de droits de vote</th> <th>En % des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Groupe familial JEANJEAN</td> <td>1 689 801</td> <td>42,9%</td> <td>3 363 147</td> <td>49,6%</td> </tr> <tr> <td>Antoine LECCIA (1)</td> <td>383 164</td> <td>9,7%</td> <td>436 936</td> <td>6,4%</td> </tr> <tr> <td>Antoine GEDOUIN (2)</td> <td>567 967</td> <td>14,4%</td> <td>1 135 934</td> <td>16,8%</td> </tr> <tr> <td>Grands Crus Investissements</td> <td>225 837</td> <td>5,7%</td> <td>448 742</td> <td>6,6%</td> </tr> <tr> <td>Agro Invest</td> <td>179 842</td> <td>4,6%</td> <td>359 684</td> <td>5,3%</td> </tr> <tr> <td>Administrateurs et Management</td> <td>108 250</td> <td>2,7%</td> <td>175 912</td> <td>2,6%</td> </tr> <tr> <td>Actionnaires minoritaires dans filiales du Groupe</td> <td>47 106</td> <td>1,2%</td> <td>47 106</td> <td>0,7%</td> </tr> <tr> <td>Auto-détention</td> <td>133 710</td> <td>3,4%</td> <td>133 710</td> <td>2,0%</td> </tr> <tr> <td>Flottant</td> <td>606 158</td> <td>15,4%</td> <td>674 842</td> <td>10,0%</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>3 941 835</b></td> <td><b>100%</b></td> <td><b>6 776 013</b></td> <td><b>100%</b></td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) <i>Détention directe et indirecte via la société Arpège</i>  (2) <i>Détention directe et indirecte via la société FIAG</i></p>	Au 31 décembre 2022	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % des droits de vote	Groupe familial JEANJEAN	1 689 801	42,9%	3 363 147	49,6%	Antoine LECCIA (1)	383 164	9,7%	436 936	6,4%	Antoine GEDOUIN (2)	567 967	14,4%	1 135 934	16,8%	Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	448 742	6,6%	Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,3%	Administrateurs et Management	108 250	2,7%	175 912	2,6%	Actionnaires minoritaires dans filiales du Groupe	47 106	1,2%	47 106	0,7%	Auto-détention	133 710	3,4%	133 710	2,0%	Flottant	606 158	15,4%	674 842	10,0%	<b>TOTAL</b>	<b>3 941 835</b>	<b>100%</b>	<b>6 776 013</b>	<b>100%</b>
Au 31 décembre 2022	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % des droits de vote																																																				
Groupe familial JEANJEAN	1 689 801	42,9%	3 363 147	49,6%																																																				
Antoine LECCIA (1)	383 164	9,7%	436 936	6,4%																																																				
Antoine GEDOUIN (2)	567 967	14,4%	1 135 934	16,8%																																																				
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	448 742	6,6%																																																				
Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,3%																																																				
Administrateurs et Management	108 250	2,7%	175 912	2,6%																																																				
Actionnaires minoritaires dans filiales du Groupe	47 106	1,2%	47 106	0,7%																																																				
Auto-détention	133 710	3,4%	133 710	2,0%																																																				
Flottant	606 158	15,4%	674 842	10,0%																																																				
<b>TOTAL</b>	<b>3 941 835</b>	<b>100%</b>	<b>6 776 013</b>	<b>100%</b>																																																				
2.2	<p><b>Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?</b></p>																																																							

### Compte de résultat :

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21	31-déc-21	31-déc-20
Produit des activités courantes	141 448	135 262	280 247	247 906
Achats consommés	-90 939	-86 935	-183 171	-161 237
<b>Marge</b>	<b>50 509</b>	<b>48 327</b>	<b>97 076</b>	<b>86 669</b>
%	35,7%	35,7%	34,6%	35,0%
Charges de personnel	-21 854	-20 022	-39 953	-36 608
Charges externes	-16 063	-14 445	-29 963	-29 334
Impôts et taxes	-2 592	-2 472	-4 043	-4 320
Provision et amortissements	-6 740	-7 423	-13 717	-15 855
Autres charges et produits opérationnels courants	805	-73	-699	548
Quote part des sociétés mises en équivalence	46	127	-84	5
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 111</b>	<b>4 019</b>	<b>8 617</b>	<b>1 105</b>
<b>EBITDA</b>	<b>10 852</b>	<b>11 441</b>	<b>22 334</b>	<b>16 960</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	-578	1 023	-58	-1 941
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 534</b>	<b>5 041</b>	<b>8 559</b>	<b>-836</b>
Coût de l'endettement financier net	-1 748	-1 708	-3 528	-1 953
Autres charges et produits financiers	-176	-112	102	-54
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 611</b>	<b>3 221</b>	<b>5 132</b>	<b>-2 843</b>
Charge d'impôt	-177	-220	-610	-495
<b>Résultat net</b>	<b>1 434</b>	<b>3 001</b>	<b>4 522</b>	<b>-3 338</b>
Résultat net - Part du groupe	1 256	2 649	4 032	-4 083
Résultat net - Intérêts ne conférant pas le contrôle	178	352	490	744

Le chiffre d'affaires du Groupe au 31 décembre 2022 s'élève à 297,8 M€, soit une croissance de 6,3% par rapport au chiffre d'affaires au 31 décembre 2021.

### Bilan :

en milliers d'euros	30-juin-22	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Goodwill	11 408	11 552	7 857
Immobilisations incorporelles	29 127	28 877	27 733
Droits d'utilisation	31 379	33 016	31 990
Immobilisations corporelles	124 926	124 289	124 629
Participations dans des entreprises associées	4 634	4 692	4 917
Autres actifs financiers non courants	3 405	2 488	2 484
Impôts différés actifs	366	592	796
<b>Actifs non courants</b>	<b>205 245</b>	<b>205 506</b>	<b>200 404</b>
Stocks	129 262	122 250	125 011
Clients	29 456	24 098	20 148
Autres créances	15 110	11 155	15 285
Actifs d'impôts exigibles	1 543	1 761	1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 116	24 691	25 394
<b>Actifs courants</b>	<b>191 487</b>	<b>183 955</b>	<b>187 647</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>396 732</b>	<b>389 460</b>	<b>388 052</b>
Capital émis	31 535	31 535	31 535
Primes d'émission	18 738	18 738	18 738
Réserves	43 228	39 632	40 936
Résultat Part du Groupe	1 256	4 032	(4 083)
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>94 757</b>	<b>93 937</b>	<b>87 126</b>
Intérêts Minoritaires	3 256	2 913	7 239
<b>Capitaux propres</b>	<b>98 013</b>	<b>96 850</b>	<b>94 366</b>
Dettes financières	85 050	87 539	80 442
Dettes locatives	20 905	22 174	21 125
Passifs d'impôts différés	12 371	11 718	10 945
Provisions part non courante	1 549	2 029	2 113
<b>Passifs non courants</b>	<b>119 876</b>	<b>123 460</b>	<b>114 625</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	73 436	74 671	90 962
Dettes locatives	3 542	3 617	3 167
Dettes d'impôt exigible	455	596	345
Fournisseurs et comptes rattachés	68 147	62 021	56 034
Provisions part courante	1 742	1 681	1 657
Autres passifs courants	31 521	26 563	26 897
<b>Passifs courants</b>	<b>178 843</b>	<b>169 151</b>	<b>179 061</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>396 732</b>	<b>389 460</b>	<b>388 052</b>

### Tableau de flux de trésorerie :

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21	31-déc-21	31-déc-20
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>1 434</b>	<b>3 001</b>	<b>4 522</b>	<b>-3 338</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	6 385	6 419	14 276	12 624
Autres produits et charges calculés	157	151	145	-17
Plus ou moins values de cessions	64	-3 233	-3 360	-120
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-46	-127	84	-5
- Dividendes (titres non consolidés)	-11	-12	-19	-31
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>7 983</b>	<b>6 199</b>	<b>15 647</b>	<b>9 113</b>
Coût de l'endettement financier net	1 748	1 709	3 471	2 026
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	177	220	610	495
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>9 908</b>	<b>8 128</b>	<b>19 728</b>	<b>11 634</b>
Impôts versés	-318	-316	-932	-918
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-8 249	1 024	8 866	604
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 340</b>	<b>8 835</b>	<b>27 662</b>	<b>11 320</b>
Décassements liés aux investissements corporels et incorporels	-3 828	-3 312	-9 705	-8 510
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	69	265	473	1 593
Décassements liés aux investissements financiers non courants	-1	-1	-2	-48
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants				
- Dividendes (titres non consolidés)	116	154	161	101
Variation nette des prêts et créances	-100	-245	-120	217
Incidence des variations de périmètre	545	1 284	1 177	
Cession de filiales et autres unités de production				
Subventions d'investissement encaissées				
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-3 198</b>	<b>-1 854</b>	<b>-8 017</b>	<b>-6 647</b>
Achats et ventes d'actions propres	-415	-12	-394	-415
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital				
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales	0	0	0	14
Dividendes payés au cours de l'exercice				
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère				
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-91	-24	-16	-27
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	2 288	6 211	14 600	108 444
Remboursement d'emprunts	-6 323	-25 553	-31 747	-59 946
Intérêts financiers nets versés	-1 585	-1 709	-3 347	-1 906
Autres flux liés aux opérations de financement	409	-2 979	-4 617	-1 586
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-5 717</b>	<b>-24 067</b>	<b>-25 522</b>	<b>44 578</b>
Incidence des variations des cours des devises	334	304	209	-345
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-7 241</b>	<b>-16 783</b>	<b>-5 668</b>	<b>48 906</b>

### 2.3 Quels sont les principaux risques spécifiques à l'émetteur ?

Nature du risque (***Élevé - **Modéré - *Faible)	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
<b>Risques liés à l'activité</b>			
Risque lié aux matières premières	***	**	**
Risque environnemental et climatique	***	**	**
Risque lié aux opérations de croissance externe	**	**	**
Risque lié à l'environnement politique et macro-économique	**	***	**
Risque lié à la concentration des clients	**	**	*
Risque lié à la sécurité alimentaire et à la vulnérabilité	**	***	*
Risque lié au système IT et à la cybersécurité	**	***	*

Risque industriel	**	***	*
<b>Risques financiers</b>			
Risque de taux d'intérêt	***	***	**
Risque de taux de change	***	**	*
Risque de crédit	**	**	*
Risque de liquidité	**	***	*
<b>Risques juridiques et réglementaires</b>			
Risque réglementaire	***	**	*
Risque lié aux droits de propriété intellectuelle	**	**	*

### Section 3 – INFORMATIONS CLES CONCERNANT LES VALEURS MOBILIERES

#### 3.1 Où les valeurs sont-elles négociées ?

Les titres de la Société dont l'inscription aux négociations sur le marché Euronext Growth Paris est demandée sont les 3 941 835 actions composant le capital social d'une valeur nominale de 8 € chacune, aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre du transfert.

Libellé des actions : AdVini

Numéro IEJ/LEI : 9695006S6L6YQECK2015

Code ISIN : FR0000053043

Code NAF : 4634Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons.

Code mnémonique : ALAVI

Classification ICB: 45101015 - Distillers and Vintners

Lieu de cotation demandé : Euronext Growth à Paris

Aucune autre demande d'admission aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation organisé n'a été formulée par la Société.

### Section 4 – INFORMATIONS CLES SUR L'OPERATION

#### 4.1 Quel est le calendrier de l'opération envisagée ?

<b>2 novembre 2022</b>	Réunion du Conseil de surveillance de la Société ayant décidé de convoquer l'assemblée générale et de lui soumettre le projet de transfert de cotation des titres de la Société vers Euronext Growth Paris
<b>9 novembre 2022</b>	Publication du premier communiqué de presse relatif au projet de transfert vers Euronext Growth Paris
<b>16 décembre 2022</b>	Tenue de l'assemblée générale mixte se prononçant notamment sur le projet de transfert de cotation et sur le passage à une société à Conseil d'administration
<b>16 décembre 2022</b>	Réunion du Conseil d'administration appelé à mettre en œuvre le transfert de cotation
<b>16 décembre 2022</b>	Publication d'un second communiqué de presse relatif à la décision définitive de transfert
<b>4 janvier 2023</b>	Dépôt auprès d'Euronext d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris
<b>20 février 2023</b>	Notification par Euronext de la décision du comité des admissions d'Euronext d'admission des titres sur Euronext Growth Paris
<b>22 février 2023</b>	Publication d'un troisième et dernier communiqué de presse annonçant la date de transfert effectif
<b>22 février 2023</b>	Mise en ligne du Document d'Information sur le site Internet d'Euronext et de la Société
<b>22 février 2023</b>	Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions sur Euronext Paris
<b>22 février 2023</b>	Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions sur Euronext Growth Paris
<b>24 février 2023</b>	Transfert effectif : radiation des actions d'Euronext Paris et admission sur Euronext Growth Paris



## **1 DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ**

« Nous déclarons qu'à notre connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à notre connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente. »

À Saint-Félix-de-Lodez le 20 février 2022

**Monsieur Antoine LECCIA**  
Président Directeur Général

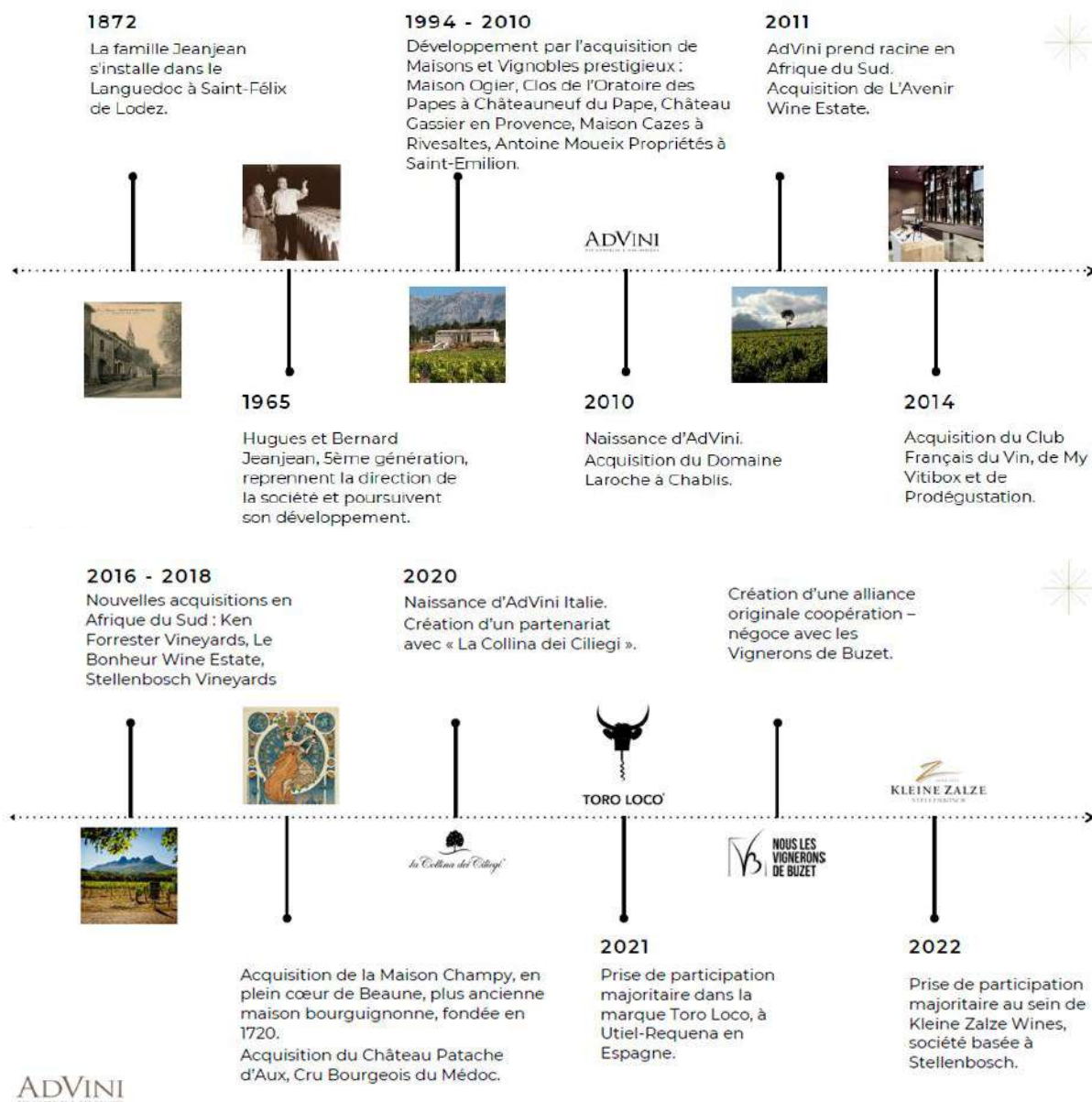
## 2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE SA STRATÉGIE

### 2.1 Présentation du Groupe

Acteur viti-vinicole et négociant, le cœur de métier du Groupe AdVini est la production et le commerce de vins.

#### 2.1.1. Historique

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants, respectivement en Languedoc et à Chablis :



#### 2.1.2. L'offre du Groupe

Le Business-Model du Groupe s'articule autour :

- Des vins de terroirs et d'origine, issus des Maisons de vins et vignobles, à destination des réseaux sélectifs et valorisés (32% du CA et 53% de l'EBITDA en 2021) ; et
- Des vins de service et marques, activités autour du marketing produit, à destination en priorité des marchés du *Retail* (68% du CA et 47% de l'EBITDA 2021).

L'activité du Groupe se structure en trois grands pôles, couvrant l'ensemble des métiers en lien avec les vins : (i) les maisons de vins et vignobles, (ii) les vins et services ainsi que (iii) le marché et la distribution.

## A. Maisons de vins et vignobles

Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon, du Sud-Ouest et du Bordelais, les Maisons de vins et les vignobles permettent au Groupe de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Les différentes Maison de vins du Groupe représentent ensemble 2 074 hectares et 251,5 M€ de revenus au 31 décembre 2021

### 1. La Bourgogne



Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

Le chiffre d'affaires de Domaine Laroche s'établit à 14,7 M€ en 2021, soit une augmentation de 76% par rapport à 2020. La réouverture des réseaux sélectifs dans le monde, principaux canaux de distribution de Laroche, suite à leur arrêt brutal en raison de la crise sanitaire en 2020 expliquent cette croissance. La reprise de l'activité ainsi que la poursuite des plans de réduction de charges permettent de dégager un bénéfice (contre une perte l'an dernier).

Le Mas La Chevalière, qui était parvenu en 2020 à limiter les effets du COVID sur l'activité grâce à une belle performance sur les monopoles scandinaves et le Canada, enregistre une croissance de 3% de son activité et améliore sa performance à 18% de marge d'Ebitda (vs 17% en 2020).



La Maison Champy a retrouvé un niveau d'activité équivalent à celui de 2019 après une année 2020 fortement impactée par l'arrêt des réseaux sélectifs. Le chiffre d'affaires est donc en hausse de 105% pour atteindre 3,5 M€ fin 2021. Le résultat avant impôt reste négatif (-0,7M€) impacté notamment par les lourds investissements consentis ces trois dernières années et la sous-activité liée à l'épisode de gel du mois d'avril.

## 2. Vallée du Rhône



L'activité 2020 du Rhône avait été marquée par l'arrêt du réseau CHR (Café Hotels Restaurants) et le ralentissement des marchés exports. En 2021, la reprise progressive de l'activité permet de réaliser un chiffre d'affaires de 30,4 M€ en hausse de 7% par rapport à 2020 et un résultat avant impôt positif (vs une perte de 600 K€ l'an dernier).

## 3. Provence



Le chiffre d'affaires du pôle Provence s'établit à 20,8 M€ affichant ainsi une hausse de 8%, principalement aux Pays-Bas et Royaume-Uni. L'évolution de l'activité et la maîtrise des charges permet au bassin de rester bénéficiaire (0,9M€ avant impôt).

## 4. Roussillon



Cazes, référence des vins doux naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 10,5 M€ en progression de 13% par rapport à 2020 grâce notamment à l'export et au local. La performance affiche aussi une progression passant de 7% à 9% de marge d'EBITDA.

## 5. Bordeaux



La société Antoine Moueix poursuit sa croissance portée par son activité de services et enregistre un chiffre d'affaires de 30,7 M€, soit +9% par rapport à 2020. Le résultat avant impôt reste négatif (-1.8M€) impacté notamment par la sous-activité des propriétés liée à l'épisode de gel du mois d'avril.

## 6. Afrique du sud

Le pôle Afrique du Sud est composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyards pour la partie marques et de Stellenbosch Vineyards pour la partie produit de service.

Le chiffre d'affaires du pôle est en hausse de 12% à change constant expliquée principalement par les marques. La marge d'Ebitda s'établit à 13,4% en diminution par rapport à l'exercice précédent en raison d'un effet change sur les couvertures prises au niveau du sous-palier moins favorables qu'en 2020.

## B. Vins et services

Le pôle vins et services est composé de cinq sociétés de négoce et / ou d'assemblage de vins ainsi que de deux sociétés spécialisées dans le transport et l'approvisionnement en matières sèches.

### 1. Le négoce et/ou l'assemblage

Implantées en Vallée du Rhône (Maison Caves des Papes – négociant et embouteilleurs), à Bordeaux (Jules Lebègue – négociant ; Maison BVC – négociant), en Provence (Victoire Provence Expérience – négociant), dans le Languedoc (Maison Jeanjean) ainsi qu'en Espagne (BVC Bodegas - créateur et producteur de Toro Loco), les sociétés de négoce et/ou d'assemblage œuvrent au plus près du vignoble.

Ces sociétés ont noué des partenariats de confiance et de long terme avec des acteurs de leur région pour proposer aux clients professionnels des solutions sur mesure dans l'élaboration de leurs vins. Elles sont aussi à l'origine de marques fortes, présentes en France ou à l'international, et contribuent à la mise en valeur de la filière viticole.

Elles apportent aux clients des solutions sur mesure telles que *Sourcing* et assemblage, solutions sur mesure, embouteillage, logistique, imprimerie, capsulerie et transport.

### 2. Les services spécialisés

En plus du négoce de vins, deux sociétés spécialisées, filiales du Groupe viennent compléter l'offre de service :

- Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, ont la charge de l'acheminement de tous les vracs, depuis les producteurs et en intra-site ;

- Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour l'approvisionnement en matières sèches.

Ces deux filiales travaillent pour les Maisons d'AdVini mais disposent d'un portefeuille de clients plus large, ouvert à des structures extérieures. Les sièges de ces deux entreprises sont situés sur le site de Maison Jeanjean.

## C. Marchés et distribution

### 1. Les clients du Groupe

Les clients du Groupe sont basés en France et à l'international et peuvent être répartis en trois catégories :

- Le segment CHR pour les Cafés - Hôtels – Restaurants ou segment *On Trade* faisant référence aux lieux de consommation sur place ;
- Les enseignes de la Grande-Distribution et du Hard Discount ou segment *Off Trade* faisant référence aux points de vente à emporter. De par son histoire, AdVini a un lien particulièrement étroit avec les enseignes de la grande distribution française, qui ont été le premier canal de développement de la famille Jeanjean ;
- Le segment du Travel Retail.

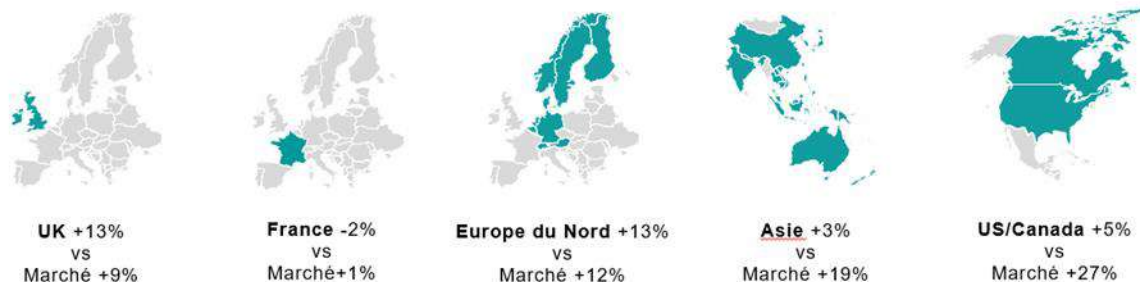
### 2. La distribution

#### i. La distribution en France et à l'international



## % VARIATION VENTES EN VALEUR\*

31/12/21 VS 31/12/20



La dimension internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Le Groupe a désormais des filiales dans 8 pays et des bureaux de représentation commerciale dans 10 pays. Trait d'union entre les consommateurs, les clients et les maisons de vins, les équipes locales veillent au partage réciproque des savoirs, à la connaissance des vins et arts de vivre par les partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Forts de l'adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 24 nationalités qui composent les forces de vente du Groupe, et grâce aux bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2021 une vingtaine de personnes à l'étranger, le Groupe dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et prescripteurs.

La filiale Américaine Advini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 2,1 M€ en progression de 8% par rapport à 2020 grâce notamment à la suspension de la taxe sur les vins français.

### ii. La distribution digitale

Cette présence à l'international est complétée par un pôle digital, formé par le Club Français du Vin et Prodégustation, chacune filiale à 100% d'Advini et comprenant 10 salariés, qui assurent l'implantation numérique du Groupe, tourné aussi bien vers les professionnels que vers les particuliers :

- La société Club Français du Vin France est spécialisée dans la distribution de vins via le site internet, le catalogue papier, l'espace de vente à Paris ou des box mensuelles (My Vitibox, société acquise par Advini en 2016, à travers la société Le Club Français du Vin, spécialisée dans la vente de vin par abonnement mensuel pour un chiffre d'affaires d'environ 1 M€) proposant une sélection de vins, conseils et savoir-faire logistique.

La société Club Français du Vin France a délivré un chiffre d'affaires stable de 3,8 M€ et une performance stable ;

- La société Pro Dégustation est le leader des cours de dégustations dispensés par des experts (œnologues, vignerons, sommeliers) en France, en Belgique et au Luxembourg.

Pro Dégustation avait subi en 2020 un fort recul de son chiffre d'affaires en raison de l'arrêt des cours collectifs. Elle a bénéficié de la reprise progressive de l'activité

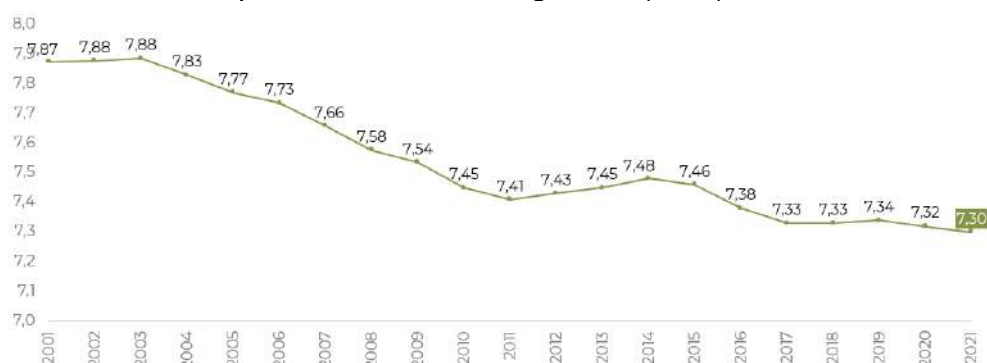
affichant ainsi une hausse du chiffre d'affaires de +15.8% en 2021. Comme en 2020, Pro Dégustation reste rentable grâce à sa structure de frais principalement variables. Le chiffre d'affaires de Pro dégustation est inférieur à 1 M€.

### 2.1.3. Le marché et l'environnement concurrentiel

#### A. Le marché des vins en 2021

##### **Superficie mondiale de vignobles**

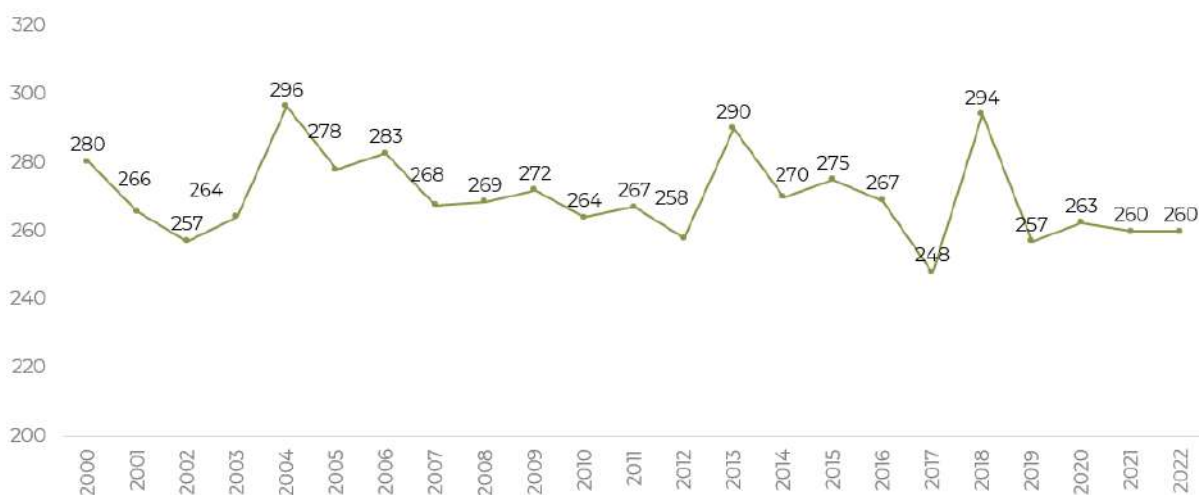
*Évolution de la superficie mondiale de vignobles (M ha) entre 2001 et 2021<sup>1</sup>*



La superficie mondiale du vignoble est estimée à 7,3 M ha en 2021, soit à peine moins qu'en 2020 (-0,3 %). La superficie mondiale du vignoble désigne la surface totale plantée en vigne pour tous les usages (vins et jus, raisin de table, raisins secs), y compris les jeunes vignes qui ne produisent pas encore. On observe une stabilisation de la superficie du vignoble mondial depuis 2017.

##### **Production mondiale de vin**

*Évolution de la production mondiale de vin, hors jus et moûts (M hl) entre 2000 et 2022<sup>1</sup>*



<sup>1</sup> Source : OIV 04/2022



La production mondiale de vin en 2021, hors jus et moûts, est estimée à 260 M hl, soit une diminution de près de 3 M hl (-1 %) par rapport à 2020. Cette légère baisse de la production mondiale de vin en 2021 peut être expliquée principalement par deux effets opposés : la chute brutale observée dans certains grands pays producteurs de vin de l'UE et les excellentes récoltes ayant stimulé les niveaux de production de la plupart des pays de l'hémisphère Sud – compensant cette chute à l'échelle mondiale. Dans l'ensemble, la production mondiale de vin de 2021 peut être définie, pour la troisième année consécutive, comme en-deçà de sa moyenne décennale.

En 2022, malgré la vague de chaleur qui a touché de nombreuses régions dans le monde, un volume de production mondiale de vin similaire à celui enregistré l'année précédente est attendu. Cela constituerait la quatrième année consécutive marquée par une production mondiale légèrement inférieure à la moyenne

### ***Consommation mondiale de vin<sup>1</sup>***

La consommation mondiale de vin en 2021 est estimée à 236 M hl, soit une augmentation de 2 M hl (+0,7 %) par rapport au volume de 2020.

Il s'agit là d'une rupture face à la tendance négative qui était apparue en 2018 avec la baisse de la consommation chinoise (qui recule en moyenne de 2 M hl par an depuis cette date). Cette tendance à la baisse a été accentuée en 2020 par la pandémie de Covid-19, qui a tiré vers le bas beaucoup de grands marchés du vin. La consommation a été affectée par les mesures de confinement, la perturbation du canal Horeca et une baisse générale du tourisme.

En 2021, la levée des restrictions portant sur les déplacements des personnes et des biens, la réouverture des canaux Horeca et la reprise des rassemblements et des festivités ont, comme prévu, contribué à une augmentation de la consommation dans la plupart des pays du monde. Cependant les comportements en termes de consommation de vin à l'échelle nationale sont assez hétérogènes d'une région géographique à l'autre.

### ***Les échanges mondiaux<sup>1</sup>***

Après une année de perturbations majeures du marché mondial, la levée des restrictions liées à la pandémie de Covid-19 a permis le rebond du marché mondial d'exportation de vin – considéré ici comme la somme des exportations de tous les pays.

L'évolution de la dynamique du commerce mondial de vin demeure pertinente et intéressante quand on la rapporte à la grande diversité des événements auxquels le commerce fait face aujourd'hui : augmentation de certains tarifs douaniers, ralentissement du fret maritime, perturbations des chaînes d'approvisionnement et crise de prix de l'énergie.

Avec un volume de 111,6 M hl – le volume exporté le plus important jamais atteint dans l'histoire – les exportations de vin en 2021 ont augmenté de 4,4% par rapport à 2020. Contrebalançant la chute observée dans la valeur des exportations mondiales de vin en 2020, en raison du Covid-19, la valeur des exportations mondiales en 2021 atteint le niveau record de 34,3 Mds€, soit 15,5 % de plus qu'en 2020.

---






<sup>1</sup> Source : OIV (04/2022)

## Top destinations et top origines des exportations de vins en valeurs en 2021

### TOP DESTINATIONS

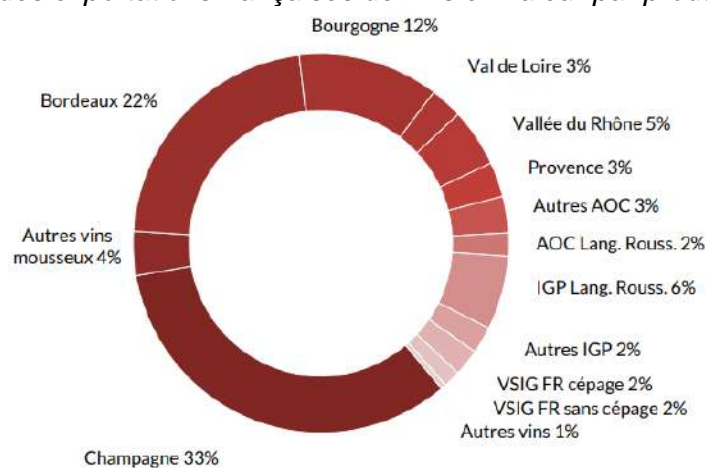
USA		6,2 Mds€	+27%
UK		4,1 Mds€	+7%
ALLEMAGNE		2,8 Mds€	+6%
CANADA		1,9 Mds€	+10%
PAYS BAS		1,4 Mds€	+11%

### TOP ORIGINES

FRANCE		11,1 Mds€	+27%
ITALIE		7,1 Mds€	+13%
ESPAGNE		2,9 Mds€	+10%
CHILI		1,7 Mds€	+4%
AUSTRALIE		1,4 Mds€	-24%

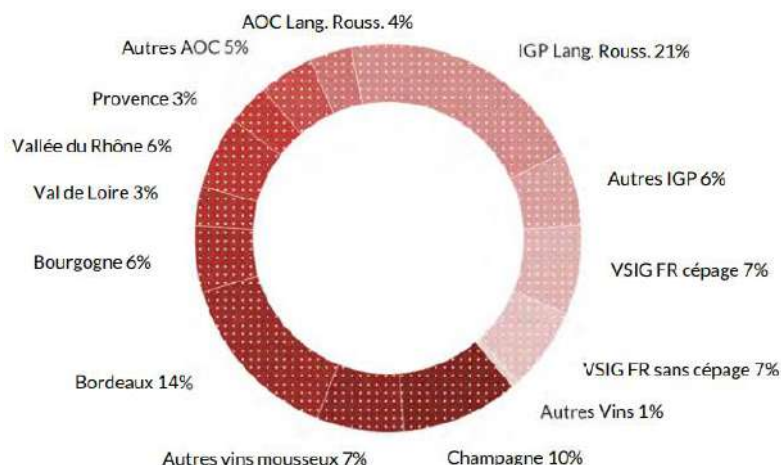
En termes de valeur, la France conforte en 2021 sa position de premier exportateur mondial de vin, avec des exportations d'une valeur de 10,6 Mds€ (soit +27,5% par rapport à 2020) représentant 144,9 millions de caisses (soit +10,1% par rapport à 2020).

### Répartition des exportations françaises de vins en valeur par produits en 2021<sup>1</sup>



<sup>1</sup> Source : conférence de presse FEVS du 15 février 2022

## Répartition des exportations françaises de vins en volumes par produits en 2021<sup>1</sup>



### B. La concurrence sur le marché des vins

Bien qu'AdVini n'ait pas de concurrent établi sur le même modèle économique combinant maisons de vin autonomes et négoce, nous pouvons mentionner les acteurs suivants :

Nom	Pays	CA vin 2021 estimé	Production annuelle	Collaborateurs
<b>IN VIVO</b> Premier groupe coopératif Viti-vinicole de l'hexagone	France	300 M€	-	546 3 800 vignerons
<b>Accolades Wines</b>	Australie	422 M€	35 millions de caisses de 9 litres	1 500
<b>Pernod Ricard</b>	France	535 M€	12,6 millions de caisses de 9 litres	19 480
<b>Concha Y Toro</b>	Espagne	1,1 Mds US\$	34,6 millions de caisses de 9 litres	3 220
<b>Castel</b>	France	1,2 Md€	500 millions cols	250
<b>GCF</b>	France	1,2 Mds€	-	3 200
<b>Treasury Wine Estates</b>	Australie	2,5 Mds€	-	+2 500
<b>Constellation Brands</b>	USA	2,1 Mds€	-	10 000
<b>E&amp;J Gallo Winery</b>	USA	5 Mds€	-	10 000

#### 2.1.4. La politique d'achat

Le Groupe s'appuie sur un réseau de plus d'une centaine de fournisseurs (producteurs régionaux et principaux acteurs du marché) avec lesquels il a noué des liens historiques.

<sup>1</sup> Source : conférence de presse FEVS du 15 février 2022

## **A. Achats vins**

L'approvisionnement en vins s'effectue auprès de nombreux producteurs régionaux ainsi que des filiales du groupe qui exploitent des vignes.

Une commission Achat Vin s'assure de la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution). Le contrôle porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année et leur suivi tout au long de l'année :

- Niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)
- Prix moyen des achats engagés

L'impact de la variation des cours du vrac est intégré dans les prévisions budgétaires, afin d'en mesurer les conséquences sur la rentabilité économique.

## **B. Achats hors vins**

Les achats hors vins concernent principalement les matières sèches (bouteilles, carton, bouchons, étiquettes, capsules, etc.)

Le Groupe compte au total une centaine de fournisseurs réguliers. Grâce à l'histoire et à la proximité, les maisons du Groupe ont créé de forts partenariats avec les principaux acteurs du marché.

Des commissions d'achats par famille, réunissant différents métiers de l'ensemble des maisons du groupe, favorisent la définition de la stratégie d'achat et renforcent les accords avec ses partenaires.

Des prévisions annuelles sont réalisées et les volumes sont redistribués sous forme d'appel d'offre, en fonction de la stratégie élaborée lors des commissions.

Pour sécuriser les volumes, les prix et la vision à long terme, AdVini privilégie les contrats pluriannuels avec les acteurs représentant plus de 30% de son approvisionnement.

Afin de minimiser les risques, aucun de ses fournisseurs ne possède plus de 70% de part de marché au sein d'une même famille.

Un suivi régulier permet d'assurer la correcte mise en œuvre des plans d'approvisionnement et, le cas échéant, de les mettre à jour en fonction des aléas marché, production, politique ou humaine.

Enfin un bilan annuel est établi avec les fournisseurs afin d'évaluer l'année écoulée et de préparer l'année suivante.

Les conditions de paiement fournisseurs sont de 45 jours fin de mois.

### **2.1.5. Partenariats**

AdVini a développé plusieurs partenariats dans les régions viticoles et dans la filière :

- Dans le cadre de la gestion plus vertueuse des emballages, AdVini s'est associé dès 2021 avec OC Consigne, acteur languedocien du réseau France Consigne, afin de participer activement à la structuration de la filière de réemploi du verre ;

- AdVini est également engagé dans la recherche et a fondé il y a 9 ans, la Chaire de recherche AgroSys, aux côtés de SupAgro Montpellier et de l'INRAE en vue de concevoir des agroécosystèmes plus durables. Depuis 2021, AdVini a aussi pris part à la création de la Chaire Vigne et Vin et a rejoint le Mas Numérique en 2022, pour encourager la digitalisation du vignoble et aider à l'émergence de solutions nouvelles et durables ;
- Enfin, AdVini s'est associé dès 2015 avec la Fondation de l'Institut Agro, pour proposer des solutions nouvelles face au difficile renouvellement des générations dans la filière vin. AdVini a ainsi conçu, dans ce cadre, le Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir visant à accompagner de jeunes vignerons.

### 2.1.6. Les équipes

Il est précisé que les données 2021 incluent les filiales sud-africaines du Groupe. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé. Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre.

Après une année 2020 en repli, l'année 2021 a été marquée par l'intégration de la société BVC mais aussi par la reprise du nombre de recrutements.

Au 30 juin 2022, AdVini compte 840 collaborateurs dont 42% sont des femmes. La part des contrats à durée déterminée (CDD) comme les années précédentes est très faible, à savoir 2,4% de l'effectif total.

	30.06.2022		31.12.2021		31.12.2020	
<b>Cadres</b>	217	26%	214	25%	203	25%
<b>Agents de maîtrise</b>	139	17%	129	15%	114	14%
<b>Employés</b>	164	20%	169	20%	166	21%
<b>Ouvriers</b>	301	36%	310	37%	301	38%
<b>Apprentis</b>	19	2%	26	3%	17	2%
<b>TOTAL</b>	<b>840</b>	<b>100%</b>	<b>848</b>	<b>100%</b>	<b>801</b>	<b>100%</b>

Effectif CDD + CDI + Apprentis : présents à date

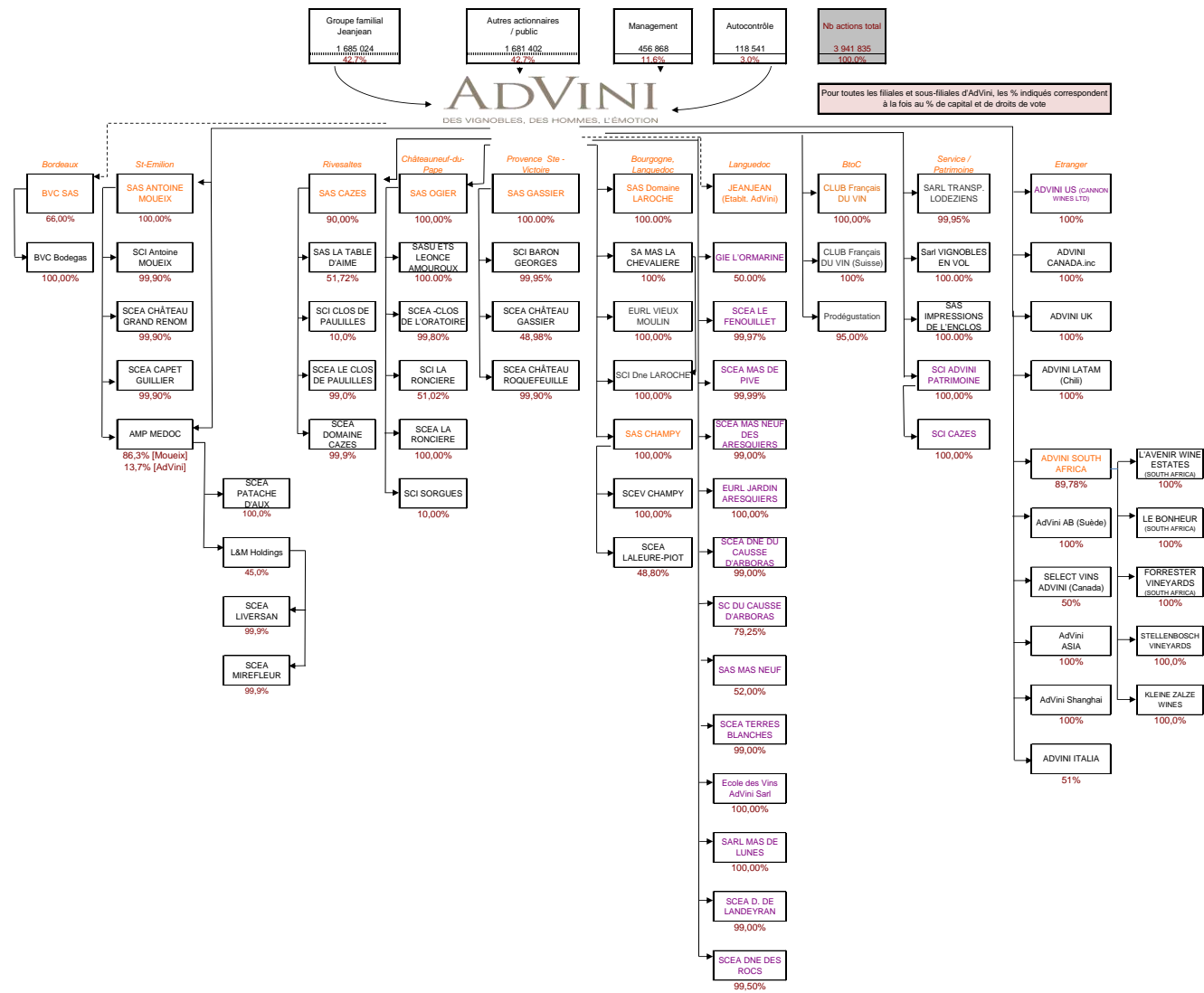
AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation.

La transmission des savoirs et des savoir-faire est une priorité chez AdVini. Il est du devoir du Groupe de faire vivre les traditions séculaires qui lui ont été transmises. C'est pourquoi AdVini doit capitaliser sur ses compétences et ses savoir-faire d'excellence en matière de viticulture, d'œnologie, de production, de logistique, de commercialisation, de gestion, d'ingénierie financière etc.

Tous les collaborateurs doivent continuer à progresser tout au long de leur carrière, par la formation et en mettant à profit la mobilité interne. Pour cela, chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

### 2.1.7. Organigramme

Au 31 décembre 2022, l'organigramme juridique du Groupe est le suivant :



Les variations de périmètres au cours de l'exercice clos le 31/12/2020 sont les suivantes :

- La société AdVini SA a créé les entités suivantes :
  - Le 21 avril 2020, la SCEA Domaines des Rocs, détenue à 99,5% ;
  - Le 22 juillet 2020, la société ADVINI ITALIA, détenue à 51%.
- La société AdVini a procédé au rachat des participations minoritaires suivantes :
  - Le 17 août 2020 et 16 septembre 2020, 37,5% de la société CFV pour 1 250 K€ portant la détention à 100% ;
  - Le 16 septembre 2020, 5% de la société PRODEGUSTATION pour 274 K€ portant la détention à 95%.
- La société MATPRO détenue à 75% par AdVini SA a été liquidée en date du 29 décembre 2020.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2021, la société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

Au cours de l'exercice clos le 30/06/2022, les opérations suivantes ont été effectuées :

- Advini a cédé, le 9 juin 2022, 3% des parts sociales de la société AdVini South Africa ;
- La société Advini a cédé sa participation dans la société Notre Dame de Cousignac (capital détenu de 100%) en date du 12 mai 2022 ;
- Advini a acquis des minoritaires de la SC du Causse d'Arboras portant ainsi sa participation à 79,25%.

Il est précisé que l'acquisition de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), a été finalisée le 1<sup>er</sup> septembre 2022 après accord de la commission de la concurrence en août 2022. Elle sera intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. Kleine Zalze (240 millions de ZAR de chiffre d'affaires, 83 employés) est une marque de vin haut de gamme de Stellenbosch avec une forte distribution en Afrique du Sud et une part de marché importante en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-bas et en Allemagne.

### **2.1.8. Éléments de propriété intellectuelle**

Chaque maison de vin d'AdVini est propriétaire et gestionnaire de ses marques (marques verbales et marques semi figuratives) en termes de protection et de surveillance, dans le cadre d'une politique générale définie avec les services centraux d'AdVini et avec l'appui d'un cabinet spécialisé en propriété intellectuelle.

Les noms de domaines sont déposés et gérés de façon centralisée par le service informatique d'AdVini.

## **2.2 États financiers**

Les états financiers consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2020 figurent dans le Rapport Financier Annuel 2020 lequel repris en Annexe 1 du Document d'Information. Les états financiers consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2021 figurent dans le Rapport Financier Annuel 2021 lequel repris en Annexe 2 du Document d'Information. Les derniers états financiers consolidés de la Société ont été arrêtés au 30 juin 2022 et figurent dans le Rapport Financier Semestriel, repris en Annexe 3 du Document d'Information.

Il est précisé que l'acquisition de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), a été finalisée le 1<sup>er</sup> septembre 2022 après accord de la

commission de la concurrence en août 2022. Elle sera intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. Kleine Zalze (240 millions de ZAR de chiffre d'affaires, 83 employés) est une marque de vin haut de gamme de Stellenbosch avec une forte distribution en Afrique du Sud et une part de marché importante en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-bas et en Allemagne.

### 2.2.1. Compte de résultat

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21
Produit des activités courantes	141 448	135 262
Achats consommés	-90 939	-86 935
<b>Marge</b>	<b>50 509</b>	<b>48 327</b>
%	35,7%	35,7%
Charges de personnel	-21 854	-20 022
Charges externes	-16 063	-14 445
Impôts et taxes	-2 592	-2 472
Provision et amortissements	-6 740	-7 423
Autres charges et produits opérationnels courants	805	-73
Quote part des sociétés mises en équivalence	46	127
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>4 111</b>	<b>4 019</b>
<b>EBITDA</b>	<b>10 852</b>	<b>11 441</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	-578	1 023
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>3 534</b>	<b>5 041</b>
Coût de l'endettement financier net	-1 748	-1 708
Autres charges et produits financiers	-176	-112
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 611</b>	<b>3 221</b>
Charge d'impôt	-177	-220
<b>Résultat net</b>	<b>1 434</b>	<b>3 001</b>
Résultat net - Part du groupe	1 256	2 649
Résultat net - Intérêts ne conférant pas le contrôle	178	352



en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Produit des activités courantes	280 247	247 906
Achats consommés	-183 171	-161 237
<b>Marge</b>	<b>97 076</b>	<b>86 669</b>
%	34,6%	35,0%
Charges de personnel	-39 953	-36 608
Charges externes	-29 963	-29 334
Impôts et taxes	-4 043	-4 320
Provision et amortissements	-13 717	-15 855
Autres charges et produits opérationnels courants	-699	548
Quote part des sociétés mises en équivalence	-84	5
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>8 617</b>	<b>1 105</b>
<b>EBITDA **</b>	<b>22 334</b>	<b>16 960</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	-58	-1 941
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>8 559</b>	<b>-836</b>
Coût de l'endettement financier net	-3 528	-1 953
Autres charges et produits financiers	102	-54
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 132</b>	<b>-2 843</b>
Charge d'impôt	-610	-495
<b>Résultat net</b>	<b>4 522</b>	<b>-3 338</b>
Résultat net - Part du groupe	4 032	-4 083
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle	490	744

Concernant la récolte, le gel tardif et les conditions météorologiques globalement défavorables de 2021 en Europe, avaient généré une faible récolte. La France, et plus particulièrement, la Bourgogne, le bordelais et le Languedoc, a enregistré un recul de 19% par rapport à 2020 (37,8 Mhl) créant ainsi des tensions sur les prix d'achat des vins.

A l'inverse, les conditions météorologiques relativement favorables dans l'hémisphère sud ont permis d'obtenir un bon rendement des vignobles. En Afrique du Sud, la récolte est en augmentation de 10% par rapport à 2020.

En 2022, la récolte en France devrait s'élever à 45,4 Mhl (estimation Agreste – Nov 2022) soit une augmentation de 6% par rapport à 2021.

En Afrique du Sud, la récolte 2022 présente une belle qualité avec des volumes inférieurs à ceux de 2021 (10,9 Mhl soit -4%) mais plus importants que la moyenne quinquennale. A noter que la région de Stellenbosch, où est présent AdVini, a une récolte 2022 en hausse de 13,7% par rapport à 2021.

### **Chiffre d'affaires**

Lors de la crise sanitaire COVID-19, le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités. Il a réussi à préserver les emplois grâce à l'engagement de l'ensemble des salariés qui a permis de maintenir l'activité commerciale, d'assurer la continuité de la production et la poursuite de l'activité dans les vignes sur tous les domaines.

Avec les confinements successifs qui ont vu augmenter la consommation de vin à domicile, les ventes de vins de services et de vins valorisés à la peine (notamment, Bourgogne, Provence et Rhône) à la Grande Distribution et au Hard Discount ont augmenté. La fermeture des hôtels-restaurants a mécaniquement entraîné une baisse des ventes aux réseaux sélectifs.

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2021 à 280,2 M€, en hausse de 13,0% par rapport aux données publiées au 31 décembre 2020 et de 4,6% à périmètre et change constants tenant compte notamment de l'acquisition du négociant Bordelais BVC en avril 2021 et de la cession de Rigal, filiale cadurcienne, au 30 juin 2021 :

- **En France** :
  - Les marchés de la **Grande Distribution** et du **Hard Discount**, qui avaient nettement progressé en 2020 (+6,3%), bénéficiant des confinements successifs de la crise sanitaire, ont accusé en 2021 une nette diminution des volumes entraînant un retrait du chiffre d'affaires de -11,9% ;
  - La réouverture des **Cafés, Hôtels, Restaurants** à compter du 2ème trimestre 2021 a compensé en partie cette baisse (+27,9%).
- **L'export** : après les différentes restrictions de 2020 visant à contenir la pandémie, l'Export a bénéficié de la reprise d'activité sur l'ensemble des réseaux (+15,2%) :
  - Hausse significative dans les pays germanophones (+38,5%), au UK (+12,8%) et au Benelux (+11,8%) ;
  - Les ventes du périmètre Sud-Africain renouent également avec la croissance (+ 27,6% dont 20,7% à change constant) après une année 2020 marquée par des lock-down successifs et des interdictions de vente d'alcool ;
  - Sans être à la hauteur du potentiel de ces marchés, les zones Amériques et Asie poursuivent leur progression (respectivement +4,8% et 2,7%) portées notamment, par l'évolution des ventes au Canada (+9,6%).

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 30 juin 2022 à 141,4 M€, en hausse de 4,5% par rapport aux données publiées au 30 juin 2021 et de 0,3% à périmètre et change constants tenant compte notamment de l'acquisition de BVC Bodegas en avril 2021 :

- **En France** :
  - Les marchés de la **Grande Distribution** et du **Hard Discount**, qui avaient progressé en 2020 (+6,3% vs 2019) bénéficiant des confinements successifs de la crise sanitaire puis accusé une nette diminution en 2021 (-11,9% vs 2020), continuent de reculer sur le premier semestre 2022 (-10,8%) sous l'effet de l'inflation ;
  - A l'inverse, les réseaux sélectifs et **Cafés Hôtels Restaurants (CHR)**, générateurs de meilleures marges, enregistrent une très forte progression (+84,1%) permettant de retrouver au semestre le niveau d'activité de 2019.
- **L'export** :
  - La Grande Distribution est en net retrait (-21,2%) notamment au UK (- 18,3%) et au Benelux (-25,9%).
  - Le CHR et les réseaux sélectifs, sans encore renouer avec 2019, permettent de compenser partiellement ce retard au Benelux (+21,9%), dans les pays germanophones (+32,8%) et dans le bassin méditerranéen (+54,3%).
  - La zone Amériques (+9,2% dont +3,6% à change constant) poursuit sa progression aidée par le renforcement des dollars canadien et US.
  - De même, la zone Asie (+14,7%) voit une reprise d'activité sur de nombreux pays.

- Enfin, les ventes du périmètre Sud-Africain continuent à progresser fortement (+16,2% dont 12,6% à change constant) tant localement que sur les continents nord-américain et européen, portées par les marques emblématiques comme « Le Bonheur » et « Arniston Bay ».

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2022 à 297,8 M€, en hausse de 6,3% vs 2021, et de 1,2% à périmètre et change constants, suite aux acquisitions de BVC Bodegas (Espagne) en avril 2021 et de Kleine Zalze (Afrique du Sud) en juillet 2022.

L'activité a poursuivi sa progression dans un contexte chargé d'incertitudes géopolitiques et sur le plan économique qui ont pesé sur les marchés :

- La hausse massive des coûts sur les matières sèches et intrants, l'énergie, les salaires et le coût financier, en partie répercutée dans les tarifs du Groupe ;
- La très faible récolte 2021 qui a renchéri le prix des vins en particulier en Bourgogne et pour les vins blancs du sud ;
- La baisse des importations sur le marché chinois et les difficultés majeures de la grande distribution européenne (Grande distribution et enseignes à marque propres).

L'évolution régulière des modes de consommation, favorable aux vins de cœur de gamme à forte identité et aux vins premiums, a porté la croissance de même que l'activité en Afrique du Sud qui progresse fortement (+61% dont 22,7% à périmètre et change constant).

Dans ce contexte, AdVini affiche sur le réseau *Off trade* en Europe un repli de ses volumes (-11,1%) et de son activité (-8,4%) avec une baisse sur la grande distribution française (-5,5%).

Le réseau sélectif *On trade* est en forte croissance en Europe (+10,6%) de même que la vente de vins d'Afrique du Sud, portée par les marques emblématiques comme Ken Forrester et Arniston Bay.

La zone Amérique du Nord poursuit sa progression (+15,3% dont +8,2% à change constant) exclusivement sur les marques maisons de vins et marques *core*.

## **EBITDA**

L'EBITDA courant s'élève à 22,3 M€ au 31/12/2021, en hausse de 31,6% (+27,9% à périmètre et change constants). La marge d'EBITDA courant, en progression depuis la quatrième année consécutive, s'établit à 8,0% (vs 6,8% en 2020) et traduit tant la qualité de l'activité que la maîtrise des coûts. En 2020, l'évolution du mix produit à la suite du COVID-19 avait eu un impact négatif sur la marge brute de -13 M€. Le Groupe était néanmoins parvenu à maintenir sa marge d'EBITDA à 6,8% soit 17 M€ (vs 18,3 M€ en 2019), grâce à la diminution des frais généraux et des charges salariales de 10 M€.

L'EBITDA courant à 10,9 M€ au 30/06/2022 ressort à 7,7% du chiffre d'affaires et 8,2% à périmètre constant (vs 8,8% au S1 2021 et 8,3% au 31 décembre 2021). Il est impacté par une augmentation significative des charges de 3,5 M€ (+10%) consécutive :

- Aux hausses salariales 2022, bien supérieures aux années précédentes pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés du Groupe, combinées au renforcement des équipes de direction commerciales et marketing,
- A la reprise des déplacements terrains, des salons et du réceptif sur ses sites.

## 2.2.2. Bilan

en milliers d'euros	30-juin-22	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Goodwill	11 408	11 552	7 857
Immobilisations incorporelles	29 127	28 877	27 733
Droits d'utilisation	31 379	33 016	31 990
Immobilisations corporelles	124 926	124 289	124 629
Participations dans des entreprises associées	4 634	4 692	4 917
Autres actifs financiers non courants	3 405	2 488	2 484
Impôts différés actifs	366	592	796
<b>Actifs non courants</b>	<b>205 245</b>	<b>205 506</b>	<b>200 404</b>
Stocks	129 262	122 250	125 011
Clients	29 456	24 098	20 148
Autres créances	15 110	11 155	15 285
Actifs d'impôts exigibles	1 543	1 761	1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 116	24 691	25 394
<b>Actifs courants</b>	<b>191 487</b>	<b>183 955</b>	<b>187 647</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>396 732</b>	<b>389 460</b>	<b>388 052</b>
Capital émis	31 535	31 535	31 535
Primes d'émission	18 738	18 738	18 738
Réserves	43 228	39 632	40 936
Résultat Part du Groupe	1 256	4 032	(4 083)
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>94 757</b>	<b>93 937</b>	<b>87 126</b>
Intérêts Minoritaires	3 256	2 913	7 239
<b>Capitaux propres</b>	<b>98 013</b>	<b>96 850</b>	<b>94 366</b>
Dettes financières	85 050	87 539	80 442
Dettes locatives	20 905	22 174	21 125
Passifs d'impôts différés	12 371	11 718	10 945
Provisions part non courante	1 549	2 029	2 113
<b>Passifs non courants</b>	<b>119 876</b>	<b>123 460</b>	<b>114 625</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	73 436	74 671	90 962
Dettes locatives	3 542	3 617	3 167
Dettes d'impôt exigible	455	596	345
Fournisseurs et comptes rattachés	68 147	62 021	56 034
Provisions part courante	1 742	1 681	1 657
Autres passifs courants	31 521	26 563	26 897
<b>Passifs courants</b>	<b>178 843</b>	<b>169 151</b>	<b>179 061</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>396 732</b>	<b>389 460</b>	<b>388 052</b>

La saisonnalité normative de l'activité implique un point bas de stock sur le dernier trimestre de chaque année, suivi d'une phase d'approvisionnement sur le 1er semestre suivant, notamment sur les Rosés et les produits « foire aux vins » destinés à la Grande Distribution. Le BFR ainsi que la génération de trésorerie du premier semestre sont directement impactés par cette saisonnalité.

Les stocks connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

En termes de gestion de trésorerie, le Groupe a bénéficié de la suspension des échéances d'emprunts et de décalage des dettes fiscales et sociales sur le 1er semestre 2020 et a opéré le rattrapage dans son intégralité sur le 2ème semestre 2020. D'autre part, le Groupe avait également souscrit des prêts garantis par l'État (PGE) au mois de mai et juin 2020 à hauteur de 20 M€ qui ont été remboursés au cours de l'exercice 2021.

Au 30 juin 2022, la dette financière nette du Groupe s'élève à 144,3 M€, représentant un *Gearing* de 147%. Elle est composée de 158 486 K€ de dette financière brute (comparé à 162 210 K€ au 31 décembre 2021) et de 16 116 K€ de trésorerie.

La société AdVini SA a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. L'accord conclu entre AdVini et les banques est structuré autour de 5 tranches :

- Une Tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche revolver sur 7 ans pour un montant de 80 M€ ;
- Une Tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ ;
- Une Tranche de Croissance Externe confirmée de 40 M€.

Ce crédit syndiqué a été conclu dans des conditions financières de marché attractives, AdVini s'engageant à respecter des ratios financiers classiques sur la période 2020-2027.

Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143 ,3 M€. Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5 M€ et il a été amorti pour un montant total de 6,9 M€.

## 2.2.3. Flux de trésorerie

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>1 434</b>	<b>3 001</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	6 385	6 419
Autres produits et charges calculés	157	151
Plus ou moins values de cessions	64	-3 233
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-46	-127
- Dividendes (titres non consolidés)	-11	-12
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>7 983</b>	<b>6 199</b>
Coût de l'endettement financier net	1 748	1 709
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	177	220
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>9 908</b>	<b>8 128</b>
Impôts versés	-318	-316
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-8 249	1 024
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>1 340</b>	<b>8 835</b>
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	-3 828	-3 312
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	69	265
Décaissements liés aux investissements financiers non courants	-1	-1
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants		
- Dividendes (titres non consolidés)	116	154
Variation nette des prêts et créances	-100	-245
Incidence des variations de périmètre	545	1 284
Cession de filiales et autres unités de production		
Subventions d'investissement encaissées		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-3 198</b>	<b>-1 854</b>
Achats et ventes d'actions propres	-415	-12
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales	0	0
Dividendes payés au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-91	-24
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	2 288	6 211
Remboursement d'emprunts	-6 323	-25 553
Intérêts financiers nets versés	-1 585	-1 709
Autres flux liés aux opérations de financement	409	-2 979
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-5 717</b>	<b>-24 067</b>
Incidence des variations des cours des devises	334	304
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-7 241</b>	<b>-16 783</b>

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>4 522</b>	<b>-3 338</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	14 276	12 624
Autres produits et charges calculés	145	-17
Plus ou moins values de cessions	-3 360	-120
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	84	-5
- Dividendes (titres non consolidés)	-19	-31
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>15 647</b>	<b>9 113</b>
Coût de l'endettement financier net	3 471	2 026
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	610	495
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>	<b>19 728</b>	<b>11 634</b>
Impôts versés	-932	-918
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	8 866	604
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>27 662</b>	<b>11 320</b>
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	-9 705	-8 510
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	473	1 593
Décaissements liés aux investissements financiers non courants	-2	-48
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants		
- Dividendes (titres non consolidés)	161	101
Variation nette des prêts et créances	-120	217
Incidence des variations de périmètre	1 177	
Cession de filiales et autres unités de production		
Subventions d'investissement encaissées		
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-8 017</b>	<b>-6 647</b>
Achats et ventes d'actions propres	-394	-415
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital		
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales	0	14
Dividendes payés au cours de l'exercice		
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-16	-27
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	14 600	108 444
Remboursement d'emprunts	-31 747	-59 946
Intérêts financiers nets versés	-3 347	-1 906
Autres flux liés aux opérations de financement	-4 617	-1 586
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>-25 522</b>	<b>44 578</b>
Incidence des variations des cours des devises	209	-345
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-5 668</b>	<b>48 906</b>

La variation de trésorerie au 31/12/2021 s'élève à -5,7 M€ (vs 48,9 M€ au 31/12/2020) :

- Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est élevé à 27,7 M€ (vs 11,3 M€), tiré par l'augmentation du résultat net à 4,5 M€ (vs -3,3 M€) en partie compensé par l'augmentation du BFR à 8,9 M€ (vs 0,6 M€).
- Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'est élevé à -8 M€ (vs -6,6 M€). L'incidence de 1,2 M€ correspondant à la cession Rigal pour 7 M€ (y compris remboursement compte courant de 1 M€ par l'acquéreur) et à l'acquisition de BVC pour -5,9 M€ (nettes des trésoreries de chaque entité à la date d'opération, soit respectivement : -76 K€ et + 832 K€). Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires, soit Prodegustation (0,3 M€), les minoritaires d'Advini South Africa (4,2 M€), et CFV (1,3 M€).

- Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'est élevé à -25,5 M€ (vs 44,6 M€). La Société a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143,3 M€ et les frais d'émission (1,9 M€) avaient été comptabilisés en diminution de la dette financière correspondante. Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5 M€ et a été amorti pour un montant total de 6,9 M€. La Société a également remboursé le prêt garanti par l'Etat (20 M€) souscrit en 2020.

Au 31/12/2021, la trésorerie nette de clôture est -41 M€.

La variation de trésorerie au 30/06/2022 s'élève à -7,2 M€ (vs -16,8 M€ au 30/06/2021) :

- Le flux net de trésorerie généré par l'activité s'est élevé à 1,3 M€ (vs 8,8 M€). Avec un résultat net de 1,4 M€ (vs 3,0 M€), la trésorerie est impactée par l'augmentation du BFR à -8,2 M€ (vs 1,0 M€). En effet, la saisonnalité de l'activité ainsi que les fortes tensions sur les approvisionnements en matières sèches (bouteilles, cartons, ...) ont pesé sur le BFR.
- Le flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement s'est élevé à -3,2 M€ (vs -1,9 M€). L'incidence des variations de périmètre en 2022 est principalement liée à la cession de Cousignac (+0,5M€). Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement la cession de 3% des parts sociales de la société AdVini South Africa pour un montant de 9 674 K Rand (soit environ 578 K€) à un minoritaire.
- Le flux net de trésorerie lié aux opérations de financement s'est élevé à -5,8 M€ (vs -24,1 M€). Les encaissements d'emprunt sont liés au tirage de 2,1 M€ de la tranche crédit d'investissement de l'emprunt syndiqué souscrit le 12 novembre 2020 et les remboursements d'emprunt correspondent au remboursement de l'emprunt syndiqué souscrit en novembre 2020 pour 4,5 M€ et des dettes de crédit-bail pour 1,8 M€.

Au 30/06/2022, la trésorerie nette de clôture est -48,3 M€.

### 2.3 Stratégie

Le Groupe est en ligne pour poursuivre l'exécution du plan de développement ORBIS 2023 dont le fil conducteur porte sur la reprise de la croissance et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

ORBIS 2023 est un plan stratégique organisé autour de trois piliers :

- Sélectivité :
  - Sélectionner, prioriser et augmenter l'exigence de rentabilité des actifs ;
  - Choisir les marchés cibles et les marques ;
  - Marketer l'offre vins, les routes *To Market* et les sites respectifs pour améliorer la profitabilité.
- Simplicité :
  - Simplifier la *Supply Chain* et les process pour améliorer l'efficacité du Groupe ;
  - Centraliser les services administratifs et réduire les coûts et abaisser le point mort.
- Sociétal :
  - Développer les talents de demain ;
  - Promouvoir la transition écologique, la préservation des terroirs, marques tactiques et vins biologiques ;
  - Digitaliser l'offre vins, les marques et vignobles et leur marketing en France et à l'international.



## **2.4 Perspectives**

L'année 2022 est synonyme de problématiques géopolitiques et sanitaires dans de nombreux pays. AdVini doit faire face à la hausse très significative des prix des matières premières, de l'énergie et des taux d'intérêt ainsi qu'au retour de l'inflation partout dans le monde qui pèse sur la consommation particulièrement en grandes et moyennes surfaces.

La bonne récolte 2022 en France vient colorer ce paysage morose autant que la résilience d'AdVini, capable de s'adapter depuis toujours aux conditions et contextes de marchés et de répercuter avec raison les hausses de coûts constatées.

En effet, le Groupe fête en 2022 ses 150 ans d'existence, et bien que prudent et conscient des enjeux et difficultés, garde en ligne de mire ses objectifs de croissance grâce à la qualité de ses actifs et de ses vins, à l'engagement de ses 950 salariés, au déploiement de sa politique ESG, et à l'optimisation de son offre sur tous les marchés.

### 3 FACTEURS DE RISQUES

Les facteurs de risques présentés ci-après sont issus :

- De la note 27 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 ;
- Du paragraphe VI du rapport de gestion 2021 ;
- De la section intitulée « Risques et incertitudes » du rapport semestriel d'activité au 30 juin 2022.

Les facteurs de risques ont été actualisés pour les besoins du présent Document d'Information.

#### Méthode d'analyse des facteurs de risques :

La présente section recense les principaux risques spécifiques au Groupe pouvant affecter l'activité, la situation financière, la réputation, les résultats ou les perspectives du Groupe, tels que notamment identifiés dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des risques majeurs du Groupe, qui évalue leur criticité nette, c'est-à-dire leur ampleur et leur probabilité d'occurrence, après prise en compte des plans d'action mis en place.

La Société a synthétisé ses risques ci-dessous, les facteurs de risques que la Société considère comme les plus importants étant mentionnés en premier lieu. La survenance de faits nouveaux, soit internes à la Société, soit externes, est donc susceptible de modifier cet ordre d'importance dans l'avenir.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque ;
- L'application de ces mesures au risque brut permet à la Société d'analyser un risque net ;
- Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, modéré et élevé.

Nature du risque (***Élevé - **Modéré - *Faible)	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité du risque net
<b>Risques liés à l'activité</b>			
Risque lié aux matières premières	***	**	**
Risque environnemental et climatique	***	**	**
Risque lié aux opérations de croissance externe	**	**	**
Risque lié à l'environnement politique et macro-économique	**	***	**
Risque lié à la concentration des clients	**	**	*
Risque lié à la sécurité alimentaire et à la vulnérabilité	**	***	*
Risque lié au système IT et à la cybersécurité	**	***	*

Risque industriel	**	***	*
<b>Risques financiers</b>			
Risque de taux d'intérêt	***	***	**
Risque de taux de change	***	**	*
Risque de crédit	**	**	*
Risque de liquidité	**	***	*
<b>Risques juridiques et réglementaires</b>			
Risque réglementaire	***	**	*
Risque lié aux droits de propriété intellectuelle	**	**	*

### 3.1 Risques liés à l'activité

#### 3.1.1. Risque lié aux matières premières

##### Description du risque

Les matières premières sont soit du vin, soit des matières « sèches » comme les bouteilles, cartons, capsules, etc.

Au niveau mondial, les courbes de production et de consommation du vin se rapprochent dangereusement certaines années, pouvant compliquer et fortement renchérir le *Sourcing* de certains vins. Ce phénomène peut être accentué, à l'échelle d'une appellation par la raréfaction des terres à vignes sur des zones d'appellations dont les contours sont figés.

Issu du raisin, le vin est une matière première d'origine agricole, et est donc soumis aux aléas climatiques et à « l'effet millésime » qui même en l'absence de phénomènes climatiques particuliers va conduire à des rendements fluctuants.

De même, pour les matières sèches, une pénurie empêcherait AdVini de conditionner et bloquerait donc ses sites. Cela peut être lié à une pénurie de matière première (exemple : pâte à papier) ou encore à la concentration dans certaines filières (verre, carton, bouchons, capsules à vis).

##### Effets potentiels sur le Groupe

Une dégradation des conditions d'achat des matières premières et/ou une capacité limitée à refléter la hausse des coûts de revient dans le prix de ses produits pourraient détériorer les marges d'AdVini.

##### Gestion et mesures mises en place

- Présence sur 8 bassins de production géographiques différents ;
- Contrats d'achats pluriannuels, sur une partie ou la totalité de leur production avec certains fournisseurs ;
- Contrats de partenariat avec des caves coopératives, où le Groupe assure la commercialisation et le développement de la marque partenaire ;
- Aide aux viticulteurs en transition vers l'agriculture biologique en passant des contrats avec eux dès le début de leur conversion ;
- Implantation en Afrique du Sud qui représente un *Sourcing* alternatif dans l'hémisphère Sud ;

- Pour les matières sèches sujettes à des aléas (climatiques par exemple pour le liège), pour chaque référence, 1 à 2 fournisseurs challengers capables de répondre au même cahier des charges, en plus du fournisseur privilégié ;
- L'essentiel des achats de matières sèches est contractualisé, et la répartition se fait par parts de marché. Les fournisseurs ne doivent pas dépasser 40% de parts de marché du Groupe, mais également dans l'autre sens, où le Groupe ne doit pas représenter trop d'activité pour le fournisseur ;
- Des audits fournisseurs sont réalisés tous les 3 ans pour les produits avec contact alimentaire, et tous les 5 ans pour les autres produits ;
- Un suivi mensuel des marges et des prix de vente est en place.

### **3.1.2. Risque environnemental et climatique**

#### Description du risque

En tant que producteurs-négociants, l'activité première du Groupe est la viticulture. Comme tout secteur agricole, la viticulture est confrontée ponctuellement à des événements climatiques extrêmes (gel, sécheresse, grêle) mais également au réchauffement climatique.

#### Effets potentiels sur le Groupe

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse des températures et de l'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, dans les vins. Or, ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes actuelles du marché. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation des produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de l'attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de la consommation d'eau du Groupe est donc primordiale.

Cette maîtrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable de consommer de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Sur le plan réglementaire, les enjeux environnementaux et en particulier climatiques se traduisent par un renforcement des réglementations liées aux émissions de gaz à effet de serre. Si l'enjeu financier reste modeste pour AdVini, il devrait augmenter significativement dans les prochaines années.

#### Gestion et mesures mises en place

Le fait que le Groupe soit présent sur 8 bassins différents dilue le risque d'événements climatiques extrêmes. Ces bassins sont par ailleurs de taille conséquente, et Advini possède plusieurs vignobles par bassin.

Rappelons également que le *Sourcing* des maisons de vin d'AdVini est diversifié en ce qu'il provient des vignobles du Groupe ainsi que d'achats de vracs et de raisins auprès de tiers.

De plus, le matériel végétal est adapté aux contraintes climatiques, notamment vis-à-vis de la sécheresse, mais également des maladies cryptogamiques. Les techniques de culture prennent en compte le changement climatique, et l'irrigation intelligente fait partie intégrante de la stratégie d'Advini.

Le Groupe a souscrit des assurances perte de récolte pour ses vignobles à la plus forte valeur ajoutée.

Enfin, Advini s'inscrit depuis longtemps dans une démarche ESG.

### **3.1.3. Risque lié aux opérations de croissance externe**

#### Description du risque

Depuis sa création, Advini a réalisé plus de 30 acquisitions (se reporter à la section 2.1.1 Historique ou 2.1.6 Organigramme).

#### Effets potentiels sur le Groupe

Ces acquisitions induisent des investissements conséquents nécessitant une rentabilité soutenue et une adaptation des organisations et des processus.

#### Gestion et mesures mises en place

Le Groupe a développé une réelle expertise dans le domaine des due diligences d'acquisition et la génération rapide de synergies, notamment commerciales.

### **3.1.4. Risque lié à l'environnement politique et macro-économique**

#### Description du risque

Les opérations de production du Groupe se font en France et en Afrique du Sud. La situation politico-économique de l'Afrique du Sud peut présenter des risques sur les activités du Groupe, qui peuvent être liés non seulement au cours du Rand Sud-Africain, mais également aux lois concernant l'agriculture et l'eau, qui sont en évolution constante.

Par ailleurs, Advini réalise des ventes sur les cinq continents avec une présence plus ou moins forte dans certains pays. Son activité est soumise aux conditions économiques prévalant dans ses principaux marchés, où la consommation a tendance à diminuer dans des périodes de crise économique, de chômage, de baisse des dépenses de consommation, d'augmentation du coût de la vie et d'inflation.

Trois pays concentrent les risques d'instabilité les plus conséquents, au regard de la taille des marchés qu'ils représentent : la Chine, les États-Unis et le Royaume-Uni.

L'activité du Groupe est également exposée aux risques liés aux guerres, aux changements de politique des États ou aux mesures de rétorsions économiques (contrôle de changes, évolution des régimes fiscaux, mise en place de restrictions à l'importation, instabilité politique) qui peuvent entraîner des difficultés d'accès à certains marchés. Il est précisé que le conflit entre la Russie et l'Ukraine n'a pas d'impact significatif pour le Groupe.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Ces perturbations géopolitiques et macroéconomiques sur les principaux marchés du Groupe pourraient peser sur ses ventes, son résultat consolidé et ses perspectives.

#### Gestion et mesures mises en place

La présence long terme du Groupe en Afrique du Sud combinée à une politique de couverture de change spécifique, avec un consultant dédié au monitoring de la paire EUR/ZAR et la mise en place d'instruments de change variant selon le contexte.

Une forte mutualisation géographique des ventes AdVini sur plus de 100 pays, permet d'atténuer les potentielles difficultés rencontrées sur certains marchés.

### **3.1.5. Risque lié à la concentration de clients**

#### Description du risque

Les 10 premiers clients du Groupe représentent 40% du chiffre d'affaires net.

Ces clients sont des acteurs majeurs ou exclusifs dans leur zone d'activité. Le chiffre d'affaires est issu de la vente d'une multitude de références, sur des segments très différents de l'entrée de gamme jusqu'aux vins les plus rares.

#### Effets potentiels sur le Groupe

La défaillance d'un de ces clients exposerait AdVini à des pertes de chiffre d'affaires.

#### Gestion et mesures mises en place

Le Groupe a mis en place une forte mutualisation des clients avec une présence sur tous les réseaux :

- Huit de ces clients sont des acteurs majeurs du marché Grande Distribution en France qui commercialisent de très nombreux segments au travers de marchés différents ;
- À l'export : les principaux clients sont des monopoles, seule voie de commercialisation dans le pays ; et une filiale de vente en Chine ;
- Pour le réseau traditionnel : le principal client du Groupe est l'acteur majeur Cafés/Hôtels/Restaurants en France.

Enfin, le risque financier sur l'encours client est couvert par une assurance-crédit (se reporter à la section 3.2.3 du Document d'Information).

### **3.1.6. Risque lié à la sécurité alimentaire et à la vulnérabilité**

#### Description du risque

Les différents dangers inhérents à la filière vin peuvent être classés en cinq catégories : biologiques, chimiques, physiques, allergènes et l'adultération du produit.

Ces dangers peuvent être induits involontairement dans la chaîne d'approvisionnement et de production ou volontairement dans le cadre de fraude ou d'un acte de malveillance.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Toute baisse qualitative des produits, tant au niveau gustatif que de présentation peut affecter l'intégrité de l'image de marque auprès des consommateurs et les détourner des produits AdVini.

#### Gestion et mesures mises en place

Les sites de productions d'AdVini disposent de certifications IFS et/ou BRC, comme garanties de la qualité et sécurité des denrées alimentaires.

Pour se prémunir de tous risques de contamination des consommateurs, les sites de production ont établi des études HACCP avec des équipes formées et compétentes.

Afin de limiter les risques malveillance, des études VACCP sont menées.

Les risques de fraude ou d'adultération des produits du Groupe sont analysés et la vulnérabilité des produits évalués.

Pour garantir les relations et sécuriser les approvisionnements, des évaluations continues et annuelles des fournisseurs de matières premières sont réalisées.

Toutes les alertes et réclamations clients sont enregistrées et analysées par des équipes compétentes. AdVini dispose d'une procédure de gestion de crise et de retrait rappel testée à minima une fois par an.

### **3.1.7. Risque lié au système IT et à la cybersécurité**

#### Description du risque

L'entreprise est entièrement gérée par le centre nerveux informatique.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Une panne de l'un ou plusieurs de ces systèmes pourrait être critique et ralentir voire stopper l'activité du Groupe.

#### Gestion et mesures mises en place

Pour l'intégralité des données, une sauvegarde est effectuée à des fréquences quotidienne, mensuelle et annuelle. Ces données se trouvent alors stockées dans 3 serveurs physiques différents, dont deux en interne et un datacenter externe.

De plus, l'intégralité du trafic interne de l'entreprise passe par des liens MPLS sécurisés, le trafic vers/depuis l'extérieur passe à travers un cluster de firewall Fortigate, qui le filtre et l'ensemble des systèmes critiques possèdent un Plan de Reprise d'Activité (PRA) qui permet de redémarrer très rapidement en cas de panne.

Enfin, une assurance Cyber a été souscrite afin de bénéficier rapidement de l'assistance d'experts et d'une couverture du risque de rançon.

### **3.1.8. Risque industriel**

#### Description du risque

Les principales causes identifiées qui pourraient générer la perte d'un site industriel majeur ou d'un stock de vins sont (i) un départ de feu et/ou une explosion en lien avec la manipulation de produits inflammables, (ii) un risque naturel tel qu'un tremblement de terre, une tempête ou une inondation et (iii) un acte malveillant.

#### Effets potentiels sur le Groupe

La perte d'un site industriel ou d'un stock de vins constitue un risque pour AdVini. L'impact pourrait se traduire par une forte baisse ou un arrêt prolongé de l'activité de certaines Maisons, avec pour corollaire une perte d'exploitation conséquente.

Concernant les stocks de vins, les risques liés aux incendies sont limités par la nature même des stocks et les cas d'écroulement des caves de stockage sont extrêmement rares.

#### Gestion et mesures mises en place

AdVini utilise des sites de stockage distants géographiquement.

AdVini est assuré sur tous ses sites industriels, pour ses biens bâtis et pour ses équipements. Les vins et les bouteilles habillées en stocks sont également assurés en tout lieu et à valeur de marché.

En ce qui concerne les actifs nécessaires à son activité, AdVini est propriétaire des outils de production et notamment de ses cuveries.

## **3.2 Risques financiers**

### **3.2.1. Risque de taux d'intérêt**

#### Description du risque

La dette financière nette d'AdVini est composée à 100% de dettes à taux variables indexées sur EURIBOR 3 mois ou 6 mois selon les tranches.

#### Effets potentiels sur le Groupe

AdVini est donc exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt qui majorerait le coût de son endettement.

#### Gestion et mesures mises en place

Le Groupe poursuit une politique constante de gestion prudente des risques de taux d'intérêt :

- Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux), qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable ;
- Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le Management des perspectives d'évolution des taux.

### **3.2.2. Risque de taux de change**

#### Description du risque

L'essentiel des flux d'achats et de ventes du Groupe est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US.

Le risque de change, en termes d'actifs, porte également sur le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Ces fluctuations de devises peuvent impacter les résultats et les capitaux propres du Groupe en raison du risque de conversion des comptes des filiales consolidées ayant une devise différente de l'Euro.

#### Gestion et mesures mises en place

AdVini applique une gestion prudente non spéculative de ses expositions au taux de change, accompagné d'un consultant spécialisé, en charge d'identifier les instruments les plus adaptés en fonction de la conjoncture et des cours cibles retenus dans les modèles économiques.

Les couvertures de taux de change font l'objet de revues périodiques durant l'année afin i) de bénéficier de taux de change favorables et ii) de maintenir une couverture minimum sur les expositions du Groupe.

### **3.2.3. Risque de crédit**

#### Description du risque

Il s'agit du risque de contrepartie lié aux activités commerciales, et plus particulièrement dans les économies émergentes.

#### Effets potentiels sur le Groupe

La défaillance d'un de ses clients ou le non-recouvrement d'une créance commerciale aurait un impact négatif sur les états financiers du Groupe.



### Gestion et mesures mises en place

Le risque client est limité à la fois par :

- Une assurance-crédit en place et exhaustive ;
- Concernant les clients non éligibles à l'assurance-crédit :
  - Une autorisation préalable requise pour validation des commandes et recherche de sécurisation des paiements (paiement d'avance, lettre de crédit stand by, CREDOC irrévocable et confirmé, ...) ;
  - Blocage automatique des commandes lorsque l'encours total du client dépasse le niveau de garantie.
- Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

### **3.2.4. Risque de liquidité**

#### Description du risque

La liquidité du Groupe résulte d'une part de la bonne adéquation de ses financements à ses besoins, d'autre part de la consolidation à moyen et long terme d'une part significative de son endettement.

#### Effets potentiels sur le Groupe

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, le Groupe s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- Ratio de levier : dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié (< 9,85 au 31 décembre 2021) ;
- Ratio de *Gearing* : dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés (< 1,77 au 31 décembre 2021) ;
- Ratio LTV stock : dette financière court terme consolidée / valeur des stocks (< 0,7 au 31 décembre 2021).

En cas de non-respect du ratio de levier et/ou ratio de *Gearing*, le Groupe aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

#### Gestion et mesures mises en place

AdVini a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins, notamment en ayant accès à des sources de financement diversifiées :

- Le Groupe a souscrit en novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€ structuré en 5 tranches : (i) une tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€, (ii) une tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40 M€, (iii) une tranche *Revolver* sur 7 ans pour un montant de 80 M€, (iv) une tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ et (v) une tranche de croissance externe confirmée de 40 M€.  
Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143,3 M€ et au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5 M€.
- Afin d'optimiser son BFR, le Groupe a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2021, 32,6 M€ de créances ont été cédées.

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et à la croissance externe et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée au niveau du Groupe permet d'optimiser les ressources et leur allocation aux différentes entités.

### **3.3 Risques juridiques et réglementaires**

#### **3.3.1. Risque réglementaire**

##### Description du risque

Les activités d'AdVini font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays. L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux.

##### Effets potentiels sur le Groupe

Les décisions réglementaires ainsi que les modifications des dispositifs légaux et réglementaires pourraient avoir des impacts négatifs sur l'activité, en particulier dans les domaines de rappel de produits, publicité et promotion, étiquetage.

##### Gestion et mesures mises en place

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance du Groupe, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe. Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans les process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations du Groupe.

A la date du Document d'Information, il n'existe aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets défavorables significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés.

#### **3.3.2. Risque lié aux droits de propriété intellectuelle**

##### Description du risque

La reproduction non autorisée des marques du Groupe, leur imitation ou autres recours frauduleux sont des préoccupations, notamment dans les pays en voie de développement.

##### Effets potentiels sur le Groupe

L'usage frauduleux des marques du Groupe peut détériorer leur image et leur réputation auprès des consommateurs, et ainsi impacter les perspectives et les résultats du Groupe. Il ne peut jamais être exclu une utilisation frauduleuse de ces droits par des tiers, ce que le Groupe est en mesure de combattre par toutes les voies de droit.

##### Gestion et mesures mises en place

Le Groupe protège activement ses droits de propriété intellectuelle dans les principaux pays où sont commercialisées ses produits.

## 4 DESCRIPTION DE L'OPÉRATION ET DES TITRES FAISANT L'OBJET DE L'ADMISSION AUX NÉGOCIATIONS SUR LE MARCHÉ EURONEXT GROWTH PARIS

L'admission des actions de la Société sur Euronext Growth aura lieu le 24 février 2023 selon la procédure de cotation directe dans le cadre de son transfert de marché.

### 4.1 Motivations de la demande de transfert

Le transfert de marché vers Euronext Growth Paris vise à permettre à la Société d'être cotée sur un marché plus approprié à sa taille et à sa capitalisation boursière, et offrant un cadre réglementaire mieux adapté à son profil et aux besoins actuels.

Il permettra ainsi à la Société de simplifier le fonctionnement de la cotation tout en lui permettant de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers.

### 4.2 Caractéristiques des actions

Nature et nombre de titres dont l'admission aux négociations est demandée :

Les titres de la Société dont l'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris est demandée sont les 3 941 835 actions existantes composant le capital social de la Société, d'une valeur nominale de 8 euros chacune. Aucune action nouvelle ne sera émise dans le cadre de l'admission.

- Libellé des actions : ADVINI
- Numéro IEJ/ : 9695006S6L6YQECK2015
- Code ISIN : FR0000053043
- Code NAF : 4634Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) de boissons.
- Code mnémorique : ALAVI
- Classification ICB : 45101015 - Distillers and Vintners

### 4.3 Calendrier définitif

2 novembre 2022	Réunion du Conseil de surveillance de la Société ayant décidé de convoquer l'assemblée générale et de lui soumettre le projet de transfert de cotation des titres de la Société vers Euronext Growth Paris
9 novembre 2022	Publication du premier communiqué de presse relatif au projet de transfert vers Euronext Growth Paris
16 décembre 2022	Tenue de l'assemblée générale mixte se prononçant notamment sur le projet de transfert de cotation et sur le passage à une société à Conseil d'administration
16 décembre 2022	Réunion du Conseil d'administration appelé à mettre en œuvre le transfert de cotation
16 décembre 2022	Publication d'un second communiqué de presse relatif à la décision définitive de transfert
4 janvier 2023	Dépôt auprès d'Euronext d'une demande de radiation des titres d'Euronext Paris et de leur admission sur Euronext Growth Paris
20 février 2023	Notification par Euronext de la décision du comité des admissions d'Euronext d'admission des titres sur Euronext Growth Paris

22 février 2023	Publication d'un troisième et dernier communiqué de presse annonçant la date de transfert effectif
22 février 2023	Mise en ligne du Document d'Information sur le site Internet d'Euronext et de la Société
22 février 2023	Diffusion d'un avis Euronext annonçant la radiation des actions sur Euronext Paris
22 février 2023	Diffusion d'un avis Euronext annonçant l'admission des actions sur Euronext Growth Paris
24 février 2023	Transfert effectif : radiation des actions d'Euronext Paris et admission sur Euronext Growth Paris

#### **4.4 Listing Sponsor**

Le Listing Sponsor de la Société est INVEST SECURITIES, 73, boulevard Haussmann, 75008 Paris.

## 5 ACTIONNARIAT

### 5.1 Actionnariat

Sur la base de la capitalisation boursière moyenne de la Société sur les 60 derniers jours de bourse avant la date d'admission aux négociations sur Euronext Growth Paris, la Société respecte le montant minimum de 2,5 M€ de flottant demandé par Euronext Paris dans le cadre de son transfert vers le marché Euronext Growth Paris.

Au 31 décembre 2022, le capital social de la Société s'établissait à 31 534 680 euros, composé de 3 941 835 actions réparties comme suit :

<b>Au 31 décembre 2022</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>En % du capital</b>	<b>Nombre de droits de vote</b>	<b>En % des droits de vote</b>
Groupe familial JEANJEAN	1 689 801	42,9%	3 363 147	49,6%
Antoine LECCIA <sup>(1)</sup>	383 164	9,7%	436 936	6,4%
Antoine GEDOUIN <sup>(2)</sup>	567 967	14,4%	1 135 934	16,8%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	448 742	6,6%
Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,3%
Administrateurs et Management	108 250	2,7%	175 912	2,6%
Actionnaires minoritaires dans filiales du Groupe	47 106	1,2%	47 106	0,7%
Auto-détention	133 710	3,4%	133 710	2,0%
Flottant	606 158	15,4%	674 842	10,0%
<b>TOTAL</b>	<b>3 941 835</b>	<b>100%</b>	<b>6 776 013</b>	<b>100%</b>

(1) Détention directe et indirecte via la société Arpège

(2) Détention directe et indirecte via la société FIAG

### 5.2 Les parties liées

Les parties liées présentées ci-après sont issues de la note 29 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi que de la note 18 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 30 juin 2022.

Les parties liées sont constituées d'achats et de ventes de biens de services réalisés entre les actionnaires familiaux et le Groupe.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Ventes au Groupe AdVini	5 035	5 280
Achats au Groupe AdVini	81	151

Au 30 juin 2022, les ventes au Groupe s'élèvent à 2 707 K€ et les achats à 427 K€. Il s'agit essentiellement d'achats et de ventes de vins et de locations immobilières.

Au titre de l'exercice 2021, la majorité des ventes au Groupe (79 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux. Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale. L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (21%).

Les parties liées portent également sur la rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Avantages à court terme	1 449	1 667
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paievements en actions		
<b>Total</b>	<b>1 449</b>	<b>1 667</b>

Au 30 juin 2022, les avantages à court terme s'élèvent à 1 108 K€.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2021, s'est élevé à 120 K€.

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 220 418 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2021. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

## 6 SITUATION DE LA TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2022

La situation de trésorerie consolidée du Groupe au 31 décembre 2022 est la suivante :

En M€	31/12/2022
A - Trésorerie	28,5
B - Équivalent de trésorerie	0
C - Titres de placement	0
<b>D - Liquidité (A+B+C)</b>	<b>28,5</b>
<b>E - Créances financières à court terme-</b>	<b>0</b>
F - Dettes bancaires à court terme	63,4
G - Part à moins d'un an des dettes à moyen et long termes	14,3
H - Autres dettes financières à court terme	3,7
<b>I - Dettes financières courantes à court terme (F+G+H)</b>	<b>81,4</b>
<b>J - Trésorerie nette à court terme (+) / Endettement financier net à court terme (-) (D+E+I)</b>	<b>(52,9)</b>
K - Emprunts bancaires à plus d'un an	97,3
L - Obligations émises-	0
M - Autres emprunts à plus d'un an	0,5
<b>N - Endettement financier net à moyen et long termes (K+L+M)</b>	<b>(97,8)</b>
<b>O - Trésorerie nette (+) / Endettement financier net (-) (J+N)</b>	<b>(150,7)</b>

Le Groupe présente au 31 décembre 2022 une situation de dette nette d'environ 150,7 M€, en hausse de 10,9 M€ par rapport à la situation de dette nette au 31 décembre 2021 (139,8 M€).

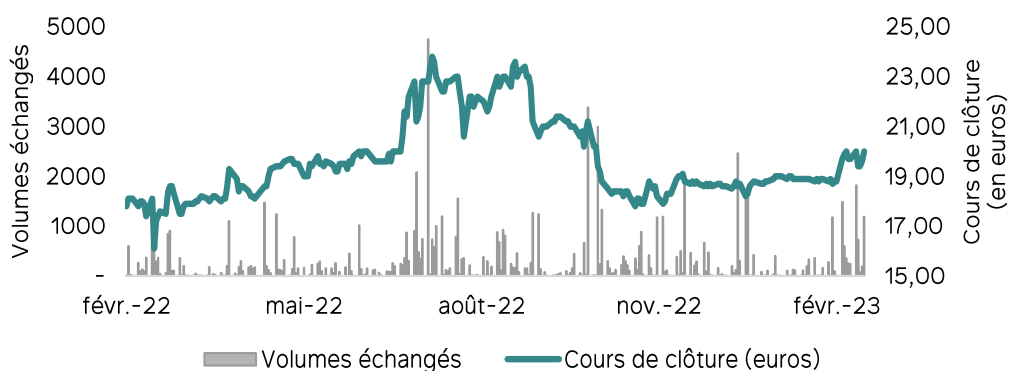
Le Groupe considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les 12 prochains mois.

## 7 EVOLUTION DU COURS DE BOURSE SUR LES DOUZE DERNIERS MOIS

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext, compartiment C, depuis 1994.

L'analyse du cours de bourse a été réalisée sur une période d'un an, soit entre le 20 février 2022 et le 20 février 2023.

### Évolution du cours de clôture et des volumes échangés depuis 12 mois



Le cours de bourse du Groupe au 17 février 2023 est de 20,00 €.

Sur la période décrite, le cours de bourse a atteint le minimum de 16,10 € et le maximum de 23,80 €.

Le volume moyen de titres échangés sur la période est de 322 titres, avec un volume minimum de 0,00 titres et un volume maximum de 4 752 titres.

La capitalisation boursière du Groupe au 17 février 2023 est de 76,9 M€.



## 8 ÉTAT DES COMMUNICATIONS RÉALISÉES DANS LES 12 MOIS PRÉCÉDENT LE TRANSFERT

Depuis les douze derniers mois, les communiqués de presse suivants ont été publiés par la Société :

Date de publication	Titre du communiqué de presse
17 février 2022	Chiffre d'affaires 2021
6 avril 2022	Résultats annuels 2021
19 avril 2022	AdVini South Africa acquiert Kleine Zalze Wines
29 avril 2022	Modalités de mise à disposition du rapport financier annuel 2021
28 juillet 2022	Chiffre d'affaires semestriel 2022
8 septembre 2022	Modification des moyens alloués au contrat de liquidité
21 septembre 2022	Décès de Pierre Guénant, Président du Conseil de Surveillance d'AdVini
21 septembre 2022	Résultats semestriels 2022
29 septembre 2022	Descriptif du programme de rachat d'actions voté lors de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022
29 septembre 2022	Suspension du contrat de liquidité confié à Invest Securities
30 septembre 2022	Modalités de mise à disposition du Rapport Financier Semestriel 2022
10 octobre 2022	Suspension du programme de rachat d'actions et réactivation du contrat de liquidité
9 novembre 2022	Projet de transfert de la cotation des titres AdVini du marché Euronext Paris vers le marché Euronext Growth Paris
16 décembre 2022	Approbation par l'Assemblée générale mixte du projet de transfert de la cotation des titres AdVini du marché Euronext Paris vers le marché Euronext Growth Paris
3 février 2023	Modification des moyens alloués au contrat de liquidité
16 février 2023	Communiqué sur le chiffre d'affaires 2022

L'ensemble de ces publications peut être consulté sur le site Internet de la Société ([www.advini.com](http://www.advini.com)).

Le calendrier de communication financière du Groupe pour l'année 2023 est le suivant :

- Publication chiffre d'affaires annuel : 16 février 2023 ;
- Publication résultats annuels : 3 avril 2023 ;
- Présentation résultats annuels : 4 avril 2023 ;
- Assemblée Générale : 16 juin 2023 ;
- Publication chiffre d'affaires semestriel : 27 juillet 2023 ;
- Publication résultats semestriels : 27 septembre 2023 ;
- Présentation résultats semestriels : 28 septembre 2023.

## **ANNEXE 1 – Rapport financier annuel 2020**

# ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION



Rapport financier

2020

## Conseil de Surveillance

Pierre GUENANT  
Président

Frédéric JEANJEAN  
Vice-Président

Brigitte JEANJEAN

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

AGRO INVEST, représenté par Olivier GUIZE

Christophe NAVARE

Angeles GARCIA-POVEDA MORERA

Rachel DELACOUR

## Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit  
Représenté par Marie-Thérèse Mercier

KPMG  
Représenté par Nicolas Blasquez

## Directoire

Antoine LECCIA  
Président

Jean-Pierre DURAND

Marc LECOMTE

Olivier TICHIT

## Censeurs

Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE

Jean-Marc LOUBIER

Amélie FAURE

*Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (dite Directive Transparence) qui impose aux sociétés cotées sur l'Eurolist Paris la diffusion par voie électronique d'un rapport financier annuel dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.*

## Sommaire

<b>1. Attestation du Président du Directoire</b> -----	<b>4</b>
<b>2. Comptes annuels</b> -----	<b>5</b>
<b>3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b> -----	<b>54</b>
<b>4. Comptes consolidés</b> -----	<b>62</b>
<b>5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b> -----	<b>114</b>
<b>6. Rapport de Gestion</b> -----	<b>122</b>
<b>7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b> -----	<b>212</b>
<b>8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion</b> -----	<b>233</b>

## 1. Attestation du Président du Directoire

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 30 avril 2021

Antoine Leccia,

Président du Directoire d'AdVini

## **2. Comptes annuels**

Le Directoire a arrêté en date du 22 mars 2021 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Bilan**

**Compte de résultat**

**Annexe**

# ADVINI

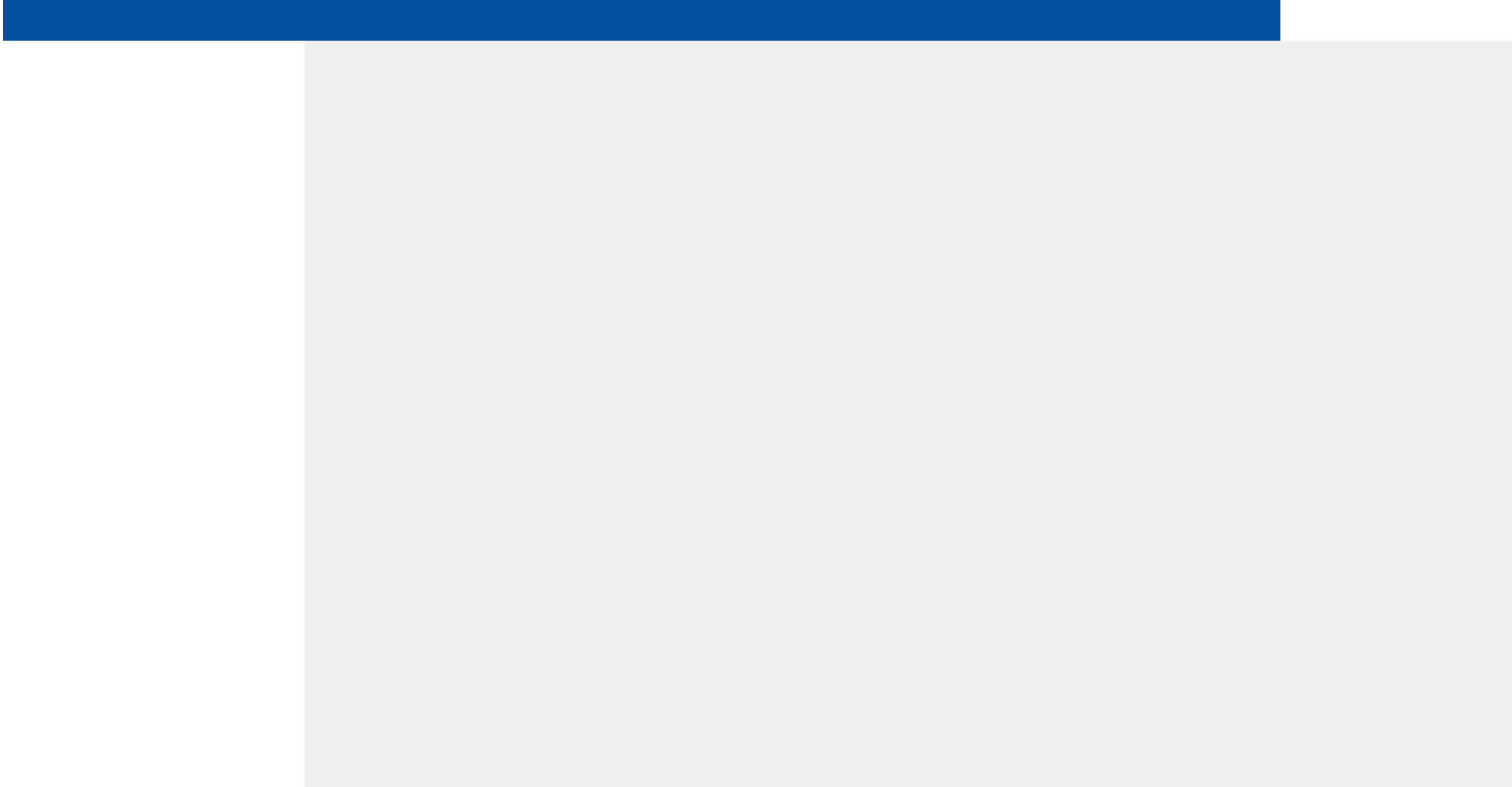
DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

**AdVini**

**I'Enclos**

**34725 SAINT FELIX DE LODEZ**

*Comptes au 31/12/2020*





## - SOMMAIRE -

### Comptes annuels

Bilan - Actif	9
Bilan - Passif	10
Compte de résultat	11

### Annexes

#### Note 1. Introduction

Note 1. Introduction	14
----------------------	----

#### Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice	15
--	----

#### Note 3. Evénements postérieurs à la clôture

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture	16
---	----

#### Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables	17
--------------------------------------	----

#### Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations	27
5-2 Amortissements	28
5-3 Provisions et dépréciations	29
5-4 Créances et dettes	30
5-5 Eléments du fonds commercial	31
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes	32
5-7 Produits à recevoir	33
5-8 Charges à payer	34
5-9 Charges et produits constatés d'avance	35
5-10 Composition du capital social	36
5-11 Variation des capitaux propres	37
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG	38
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires	39
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	40
5-15 Charges et produits exceptionnels	41
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices	42

#### Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail	44
6-2 Engagements financiers donnés et reçus	45
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles	46
6-4 Instruments financiers	47
6-5 Situation fiscale différée et latente	48
6-6 Effectif moyen	49
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	50
6-8 Filiales et participations	51
6-8 bis Filiales	52
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	53

# Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2020	31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 907 189	6 645 750	13 261 439	14 255 705
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	262 603		262 603	284 611
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	5 699 667	114 287	5 585 380	5 586 968
Constructions	14 235 525	10 646 807	3 588 717	3 523 367
Installations techniques, matériel, outillage	17 742 250	12 742 010	5 000 240	3 897 622
Autres immobilisations corporelles	7 248 609	6 278 315	970 294	1 291 566
Immobilisations en cours	167 686		167 686	292 943
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	66 501 873	1 843 046	64 658 826	58 645 815
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	35 736 898		35 736 898	7 231 657
Autres immobilisations financières	1 708 191		1 708 191	1 932 058
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>169 265 189</b>	<b>38 270 216</b>	<b>130 994 973</b>	<b>96 997 011</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	12 710 570	53 645	12 656 926	12 270 574
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 856 356		11 856 356	11 047 794
Marchandises	3 475 646	76 685	3 398 962	3 164 867
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	20 387 036	4 656 832	15 730 205	18 404 317
Autres créances	75 056 742	265 836	74 790 906	114 631 224
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	2 093 545		2 093 545	1 706 324
(dont actions propres : 1 961 165)				
Disponibilités	13 275 881		13 275 881	6 116 572
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	476 886		476 886	756 534
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>139 332 664</b>	<b>5 052 997</b>	<b>134 279 667</b>	<b>168 098 206</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif	5 265 787		5 265 787	3 185 888
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>313 863 640</b>	<b>43 323 213</b>	<b>270 540 427</b>	<b>268 281 104</b>

Rubriques		31/12/2020	31/12/2019
Capital social ou individuel ( dont versé : 31 534 680 )		31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport		18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )			
Réserve légale		903 287	826 608
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )			
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		10 283 173	10 283 173
Report à nouveau		2 710 614	1 253 712
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>-2 473 641</b>	<b>1 533 581</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		486 175	461 564
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>62 182 534</b>	<b>64 631 564</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques		6 197 695	4 101 207
Provisions pour charges		4 071 088	4 071 088
<b>PROVISIONS</b>		<b>10 268 783</b>	<b>8 172 295</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		129 350 296	122 421 430
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		5 208 683	3 070 326
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		49 786 281	54 201 332
Dettes fiscales et sociales		8 528 462	10 606 799
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		43 670	61 810
Autres dettes		4 889 394	4 902 423
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES</b>		<b>197 806 786</b>	<b>195 264 121</b>
Ecarts de conversion passif		282 325	213 125
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>270 540 427</b>	<b>268 281 104</b>

Rubriques	France	Exportation	31/12/2020	31/12/2019
Ventes de marchandises	2 586 024	1 372 818	3 958 841	4 680 803
Production vendue de biens	118 600 030	96 333 344	214 933 374	225 368 843
Production vendue de services	10 399 393	1 048 318	11 447 711	10 202 102
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>131 585 446</b>	<b>98 754 480</b>	<b>230 339 926</b>	<b>240 251 747</b>
Production stockée			-8 596 956	4 324 543
Production immobilisée			26 280	51 000
Subventions d'exploitation			338 213	384 976
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 332 388	2 030 169
Autres produits			260 449	254 378
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>224 700 301</b>	<b>247 296 813</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			110 320 598	120 042 927
Variation de stock (marchandises)			-268 632	229 794
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			69 717 408	71 841 712
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-9 887 661	-1 707 506
Autres achats et charges externes			31 929 587	32 564 783
Impôts, taxes et versements assimilés			3 119 141	3 181 035
Salaires et traitements			12 311 115	13 005 020
Charges sociales			5 477 981	6 129 711
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 956 696	3 034 922
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			2 601 935	964 332
Dotations aux provisions			337 552	201 000
Autres charges			865 966	947 747
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>229 481 686</b>	<b>250 435 478</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-4 781 386</b>	<b>-3 138 665</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée			25 262	15 103
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				320
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			234 895	131 869
Autres intérêts et produits assimilés			5 735 960	3 864 655
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			75 000	818 068
Différences positives de change			463 597	77 643
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>6 509 452</b>	<b>4 892 553</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			3 027 480	91 263
Intérêts et charges assimilées			1 174 870	1 174 767
Différences négatives de change			407 543	441 293
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>4 609 892</b>	<b>1 707 322</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>1 899 560</b>	<b>3 185 231</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-2 856 565</b>	<b>61 669</b>

Rubriques	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	125 766	1 089
Produits exceptionnels sur opérations en capital	140 088	74 223
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	377 664	92 773
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>643 518</b>	<b>168 085</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 010 484	204 119
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	88 073	100 126
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	113 112	74 612
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 211 668</b>	<b>378 857</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-568 150</b>	<b>-210 772</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	161 039	187 376
Impôts sur les bénéfices	-1 112 112	-1 870 060
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>231 878 532</b>	<b>252 372 554</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>234 352 174</b>	<b>250 838 974</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-2 473 641</b>	<b>1 533 581</b>

# Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 270 540 427 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 230 339 925 €, et dégageant un résultat de - 2 473 641 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.  
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.



La crise conjoncturelle exceptionnelle liée à la COVID-19 a demandé et demande encore une attention majeure avec une priorité à la santé et à la sécurité des salariés par des actions entreprises dès le 6 mars 2020.

Le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités.

Il a réussi à préserver les emplois grâce à l'engagement de l'ensemble des salariés qui a permis de maintenir l'activité commerciale, d'assurer la continuité de la production et la poursuite de l'activité dans les vignes sur tous les domaines.

AdVini a souscrit le 12 novembre 2020 un crédit syndiqué porté par la société mère AdVini SA pour un montant de 230 M€. L'accord ainsi conclu met un terme aux financements bilatéraux non sécurisés et témoigne de l'engagement des partenaires financiers au côté de la société dans la durée.

La société AdVini SA a créé les entités suivantes :

- le 21 avril 2020, la SCEA Domaines des Rocs, détenue à 99.5%;
- le 22 juillet 2020, la société ADVINI ITALIA, détenue à 51%.

La société AdVini a procédé au rachat des participations minoritaires suivantes :

- le 17 août 2020 et 16 septembre 2020, 37.5% de la société CFV pour 1250 K€ portant la détention à 100% ;
- le 16 septembre 2020, 5% de la société PRODEGUSTATION pour 274 K€ portant la détention à 95% ;

La société MATPRO détenue à 75% par AdVini SA a été liquidée en date du 29 décembre 2020.

Néant

**PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

**DEROGATIONS**

Néant

**PERMANENCE DES METHODES**

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

**AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	10 907 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

**EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2020, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

**EVALUATION DES AMORTISSEMENTS**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agents	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2021 à 2025 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2019) pour la France, 10% (vs 10% en 2019) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2019) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2019) pour la France et 4% (vs 4% en 2019) pour l'Afrique du Sud

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

### **CREANCES IMMOBILISEES**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES**

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### **ACHATS**

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

### **EVALUATION DES PRODUITS EN COURS**

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **DEPRECIATION DES STOCKS**

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

### **EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **DEPRECIATION DES CREANCES**

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

### **OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES**

NEANT

### **EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Le total des actions auto-détenues au 31/12/20 est de 106 649 pour une valeur 2 120 833 €. Le cours moyen de ces actions est de 19,89€.

### **DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES**

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	100 463	1 961 135
Contrat liquidité	6 186	159 698

Soit 106 649 actions pour 2 120 833 €.

### **DISPONIBILITES EN EUROS**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **DISPONIBILITES EN DEVISES**

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

### **PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**

Néant.

### **SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Au titre de l'année 2020, aucune subvention n'a été perçue.

### **CHIFFRE D'AFFAIRES**

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

### **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

## **PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES**

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 159 426 € de participation et 0 € d'intéressement.

## **ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES**

### Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.40 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %
* 60 ans pour des cas isolés identifiés	

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 1 581 K€ au 31 décembre 2020 contre 1 477 K€ en 2019.

## **ESTIMATIONS COMPTABLES**

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.



## AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2020, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Rigal, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux et Garri du Gai.
- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 28%.
- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :
  - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
  - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
  - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2020, les ratios sont respectés.

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

Au 31 décembre 2020, cet emprunt a été tiré à hauteur de 143,3 M€. Les frais d'émission (1,9 M€) ont été comptabilisés en autres achats et charges externes.

- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.667 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.364 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2020. Il n'existe pas de stock-options.

- Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 avait déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 avait délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui serait nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le nombre des actions attribuées gratuitement, pour 2014, a été de 40 000 actions.

Les critères de performance ont été atteints pour l'année 2014 et 38 771 actions ont été définitivement attribuées sur les 40 000 actions ci-dessus mentionnées (1 229 actions non attribuées).

Les critères de performance ayant été partiellement atteints pour l'année 2016, 5 000 actions ont été attribuées au titre de ce plan.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans et l'obligation de conservation des bénéficiaires à l'issue de la période d'acquisition est fixée à deux ans.

En plus du critère de présence, l'attribution des actions dépend de la réalisation à la fin de chaque année d'un critère de performance basé sur des critères individuels et sur des critères de résultat du groupe.

L'ensemble des critères du plan concernant le Président du directoire, également approuvé par le conseil de surveillance du 29 août 2014, a été rempli, et a donné lieu à l'attribution de 83 000 actions gratuites.

Les actions gratuites qui seront attribuées dans le cadre de ce plan seront des actions existantes préalablement rachetées par AdVini; dans ce cas, il doit donc être comptabilisé dans les comptes sociaux une provision correspondant au produit du coût d'entrée des actions et du nombre d'actions estimées.

- Au 31 décembre 2019, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 738 milliers d'euros. L'assemblée Générale du 6 juillet 2020 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2019 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.
- Lors de l'assemblée Générale dont la date est à définir, il sera proposé de ne pas distribuer

de dividendes au titre de l'exercice 2020 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.

- Au 31 décembre 2020, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.
- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.
- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.
- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.
- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.
- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

INFORMATIONS SUR  
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	19 867 331		535 876
Terrains	5 699 667		
<b>Dont composants</b>			
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 519 685		470 719
Install. techniques, matériel et outillage ind.	16 122 968		1 951 772
Installations générales, agenc., aménag.	5 017 051		2 337
Matériel de transport	28 079		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 232 389		36 872
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	292 943		79 452
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>43 157 902</b>		<b>2 541 153</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	59 600 846		6 976 777
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	9 163 715		31 334 984
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>68 785 568</b>		<b>38 311 761</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>131 810 802</b>		<b>41 388 790</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>	199 723		20 203 484	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			6 990 404	
Installations techn., matériel et outillages ind.		332 490	17 742 250	
Installations générales, agencements divers		59 509	4 959 878	
Matériel de transport			28 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		8 610	2 260 651	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	204 709		167 686	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>204 709</b>	<b>400 609</b>	<b>45 093 737</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		75 750	66 501 873	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		3 053 610	37 445 089	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>3 129 360</b>	<b>103 967 969</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>404 433</b>	<b>3 529 970</b>	<b>169 265 189</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	5 293 324	1 352 426		6 645 750
Terrains	112 699	1 588		114 287
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 711 321	197 302		5 908 623
Constructions installations générales, agenc., aménag.	4 513 188	208 067		4 721 255
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 225 345	840 046	323 381	12 742 010
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 168 953	187 867	57 663	4 299 156
Matériel de transport	18 534	2 833		21 367
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 798 467	166 568	7 242	1 957 792
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>28 565 436</b>	<b>1 604 270</b>	<b>388 287</b>	<b>29 781 420</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>33 858 760</b>	<b>2 956 696</b>	<b>388 287</b>	<b>36 427 170</b>

**VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES**

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
<b>FRAIS ETBL AUT. INC.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	24 612						24 612
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>	<b>24 612</b>						<b>24 612</b>
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>24 612</b>						<b>24 612</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	461 564	24 612		486 175
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>461 564</b>	<b>24 612</b>		<b>486 175</b>
Provisions pour litiges	803 664	464 052	377 664	890 052
Provisions pour garanties données aux clients	118 000		54 365	63 635
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	3 179 543	2 064 464		5 244 008
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088			4 071 088
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>8 172 295</b>	<b>2 528 516</b>	<b>432 029</b>	<b>10 268 783</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	955 031	963 015	75 000	1 843 046
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	1	130 329		130 329
Dépréciations comptes clients	2 383 023	2 471 607	197 798	4 656 832
Autres dépréciations	265 836			265 836
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>3 603 891</b>	<b>3 564 951</b>	<b>272 798</b>	<b>6 896 044</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 237 750</b>	<b>6 118 078</b>	<b>704 827</b>	<b>17 651 001</b>
Dotations et reprises d'exploitation		2 939 487	214 163	
Dotations et reprises financières		3 027 480	75 000	
Dotations et reprises exceptionnelles		151 112	415 664	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts	35 736 898	4 415 309	31 321 589
Autres immobilisations financières	1 708 191	1 708 191	
Clients douteux ou litigieux	4 387 630	4 387 630	
Autres créances clients	15 999 406	15 999 406	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 430	20 430	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	30 714	30 714	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	1 704 615	1 704 615	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 194 846	1 194 846	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	2 574 500	2 574 500	
Groupe et associés	66 551 894	66 551 894	
Débiteurs divers	2 979 743	2 979 743	
Charges constatées d'avance	476 886	476 886	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>133 365 753</b>	<b>102 044 164</b>	<b>31 321 589</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	31 334 984		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	2 829 743		
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'1 an,-5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	20 655 585	20 655 585		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	108 694 711	27 085 016	27 739 797	53 869 898
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 786 281	49 786 281		
Personnel et comptes rattachés	1 935 090	1 935 090		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 237 298	2 237 298		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	510 515	510 515		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	3 845 559	3 845 559		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	43 670	43 670		
Groupe et associés	5 208 683	5 208 683		
Autres dettes	4 889 394	4 889 394		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>197 806 786</b>	<b>116 197 091</b>	<b>27 739 797</b>	<b>53 869 898</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	108 726 211			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 392 237			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



Exprimé en €

Eléments	Valeurs nettes	Durée amortissement
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
<b>TOTAL</b>	<b>33 691</b>	

Nature des écarts	Actif	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif
	Perte latente			Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	5 265 787		5 244 008	282 325
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
<b>TOTAL</b>	<b>5 265 787</b>		<b>5 244 008</b>	<b>282 325</b>

Libellé	31/12/2020
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
<b>AUTRES CREANCES</b>	
RRR, AAR	401 664
CLT FAE	424 450
CLT FAE CENTRAL	84 757
ETAT SUBV.À REC	2 470 745
ETAT PRODU	81 736
ALLOCATION ASP A REC	22 020
DIV. PRODTS À R	123 555
PAR ASSUR CREDIT	240 141
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>3 849 067</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>3 849 067</b>

Libellé	31/12/2020
INT.COUR./EMPRUNTS	150 067
FOURN.FNP VRAC	2 571 346
FOURN.FNP MS	781 301
FOURN.FNP PF	1 555 537
FOURN.FNP STT	3 817
FOURN.FNP	2 607 779
FOURN. FAR CENT	5 508
FOURN.FNP CIA VRAC	216 128
FOURN.FNP CIA MS	7 415
FOURN.FNP CIA PF	62 687
FOURN.FNP TVTE	378 501
CLT RRR ET AAE	11 996
PROV. CP À PAYER	1 072 476
PROV. AUTRES CA	701 010
PROV. PART SALARIES	139 869
CH.SOC.CP À PAYER	477 838
CH.SOC.À PAYER	330 711
TVA A REGULARISER	182
TVA FAE	82 201
ETAT CHARG	484 880
DIV. CH. A PAYER	142 422
PART. PUB EXPORT	1 727 095
PART. PUB GD	867 525
PART. PUB TRAD	234 594
PART. PUB LOCAL	64 066
COMMISSIONS AGENTS	684 666
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	13 960
BUD MKT TN 2019	23 289
BUD MKT MT 2019	8 481
INT.COUR.A PAYER	166 360
<b>TOTAL</b>	<b>15 587 781</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 587 781</b>

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
CHGES CONST.AVANCE	476 886
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>476 886</b>

## 5-10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		64 631 564
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		64 631 564
Variations en cours d'exercice		En moins
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		24 611
Autres variations		
Résultat de l'exercice	2 473 641	
	<b>SOLDE</b>	<b>2 449 030</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		62 182 534

<b>1 - Origine</b>	<b>Montant</b>
Report à nouveau antérieur	2 710 614
Résultat de l'exercice	-2 473 641
<b>TOTAL</b>	<b>236 972</b>

<b>2 - Affectations</b>	<b>Montant</b>
Report à nouveau	236 972
<b>TOTAL</b>	<b>236 972</b>



Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019	%
VENTES VINS BOUTEILLES	119 465 089	96 370 717	215 835 806	226 760 906	-4,82 %
VENTES VINS VRAC	1 720 964	1 335 444	3 056 408	3 288 739	-7,06 %
PRESTATIONS	10 399 393	1 048 318	11 447 711	10 202 102	12,21 %
<b>TOTAL</b>	<b>131 585 446</b>	<b>98 754 479</b>	<b>230 339 925</b>	<b>240 251 747</b>	<b>-4,13 %</b>

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	57 420	25 262
<b>TOTAL</b>	<b>57 420</b>	<b>25 262</b>
Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AMENDES ET PENALITES	50	671
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 010 433	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS CORPORELLES CEDEES	12 323	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS FINANCIERES CEDEES	75 750	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	24 611	687
DOTATION PROVISION EXCEPTIONNELLE	88 500	687
<b>TOTAL</b>	<b>1 211 667</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
PRODUITS CESSION ELEMENTS CORPORELS	7 818	775
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	132 271	778
REPRISE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	377 664	787
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	125 766	771
<b>TOTAL</b>	<b>643 519</b>	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-2 856 564	-953 030	-1 903 534
Résultat exceptionnel à court terme	-568 149	-159 082	-409 067
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-161 039		-161 039
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>-3 585 752</b>	<b>-1 112 112</b>	<b>-2 473 640</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total	
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>					<b>130 850</b>	<b>130 850</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
Cumul exercices antérieurs						
Exercice en cours			7 035		7 035	
<b>TOTAL</b>			<b>7 035</b>		<b>7 035</b>	
<b>VALEUR NETTE</b>					<b>123 815</b>	<b>123 815</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>						
Cumul exercices antérieurs						
Exercice en cours			5 614		5 614	
<b>TOTAL</b>			<b>5 614</b>		<b>5 614</b>	
<b>REDEVANCES A PAYER</b>						
A un an au plus			20 733		20 733	
A plus d'un an et moins de 5 ans			50 231		50 231	
A plus de cinq ans			3 042		3 042	
<b>TOTAL</b>			<b>74 006</b>		<b>74 006</b>	
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>						
Montant pris en charge ds exerc.			5 614		5 614	

## 6-2 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	38 000 000		38 000 000			
<b>TOTAL</b>	<b>38 000 000</b>		<b>38 000 000</b>			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>230 000 000</b>					<b>230 000 000</b>

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	18 970 973					18 970 973
<b>TOTAL</b>	<b>18 970 973</b>					<b>18 970 973</b>

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>126 671 205</b>
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles) Gage sur stocks (sûretés réelles) Garantie d'Etat (sûretés personnelles) Cautions (sûretés personnelles)	88 544 644 17 000 000 18 000 000 3 126 561
<b>TOTAL</b>	<b>126 671 205</b>



<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Montant notionnels</b>	<b>Valeur de marché 31/12/20</b>	<b>Valeur de marché 31/12/19</b>	<b>écart de juste valeur</b>
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	45 000	-19	-71	52
<b>Total des instruments dérivés sur risque de taux</b>	<b>45 000</b>	<b>-19</b>	<b>-71</b>	<b>52</b>

<b>Instruments de change</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Montant notionnels</b>	<b>Valeur de marché 31/12/20</b>	<b>Valeur de marché 31/12/19</b>	<b>écart de juste valeur</b>
Vente à terme	6 931	71	-6	77
Options de change achats				
Options de change vente				
<b>Total des instruments dérivés sur risque de change</b>	<b>6 931</b>	<b>71</b>	<b>-6</b>	<b>77</b>

Rubriques	Montant
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	136 129
Subventions d'investissement	
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>136 129</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b>	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	434 088
Participation des salariés	45 091
Autres	64 378
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>543 557</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	<b>-407 428</b>
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Plus-values différées	
<b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
DIRIGEANTS	1	
CADRES	95	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	45	
EMPLOYES ET OUVRIERS	142	
<b>TOTAL</b>	<b>283</b>	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	41,40 %

## Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 595 833	100,	770 172 770 172	416 994	2 995 882 (35 665)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 464 590	99,95	303 373 303 373		3 742 579 366 243
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 240 324	100,	458 101 458 101	2 524 950	497 888 220 015
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 1 153 525	99,99	784 897 784 897	442 435	543 577 222 212
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 281 674	99,97	543 536 543 536	1 289 360	749 444 (16 559)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (263 938)	100,	10 000 10 000	283 203	(239) (8 642)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 297 372	100,	271 224 271 224	1 316 064	357 631 (50 122)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884 761 164	20 000 82 460	99,5	19 900	37 305	131 010 62 460
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (184 650)	100,	30 000 30 000	227 714	163 133 (124 952)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 34 129	100,	1 000 1 000	283 598	63 161 (23 713)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 273 275	95,	3 229 852 3 229 852		625 835 72 423
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	64 (629)	50,	37 37		399 737 249
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 11 011 015	13,68	1 865 083 1 865 083	1 139 443	193 581 (530 651)
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>					

## Filiales

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puylobier RCS 452 421 514	150 000 3 501 044	100,	150 000 150 000	3 538 292	18 515 769 219 356
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 1 748 670	100,	2 727 110 1 852 110	220 089	2 429 821 71 122
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 77 420	50,	10 000 10 000		216 401 57 420
OGIER Chateaufeuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 370 375	100,	1 427 605 1 427 605	3 367 855	27 710 210 (339 123)
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 2 562 795	100,	7 000 000 7 000 000	6 499 180	1 717 565 (1 010 872)
RIGAL Parnac RCS 324 378 058	240 000 2 141 306	100,	3 804 271 3 804 271	70 494	7 348 201 222 315
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 3 276 116	100,	8 251 340 8 251 340	15 034 688	28 995 736 (1 534 228)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 5 767 053	90,	3 883 600 3 883 600	1 860 702	9 130 611 181 272
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 6 657 424	100,	18 186 036 18 186 036	9 314 626	8 850 656 (93 628)
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 158 503	100,	2 499 810 2 499 810	904 891	10 756 726 1 110 604
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 585 560)	100,		657 901	149 847 (35 129)
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	3 209 887 3 233 467	100,	3 547 195 3 547 195	20 565 179	324 905 (5 987)
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 283 369	100,	963 015		3 818 (387 120)
ADVINI UK Londres GB	90 080 643 570	100,	122 553 122 553		757 626 460 625
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 121 024)	100,	40 000 40 000	1 349 904	189 462 (344 937)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (193 395)	99,	19 800 19 800	1 528 921	480 238 (9 749)
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE) Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (312 855)	99,	19 800 19 800	1 061 259	207 964 (67 635)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 869 045	50,5	397 944 397 944	514 309	88 517 23 754
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 1 028 243	100,	4 228 120 4 228 120	493 653	4 198 122 160 805
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 (287 833)	100,	1 043 1 043		58 554 (9 613)
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 142 449	52,	882 683 882 683	3 630 308	278 914 37 743
ADVINI AB SUEDE	5 333 459 236	100,	5 333 5 333		351 916 91 960
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 42 507	99,	9 900 9 900	38 751	49 479 11 776

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			-2 473 641
Impôt sur les bénéfices			-1 112 112
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>			<b>-3 585 753</b>
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires	24 611		24 611
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>24 611</b>		<b>24 611</b>
<b>AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES</b>			
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)</b>			<b>-3 561 142</b>

### 3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels



**KPMG AUDIT SUD-EST SAS**

480, avenue du Prado  
13 269 Marseille Cedex  
SAS au capital de € 200 000  
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

**ERNST & YOUNG Audit**

Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**AdVini**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**KPMG AUDIT SUD-EST SAS**

480, avenue du Prado  
13 269 Marseille Cedex  
SAS au capital de € 200 000  
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

**ERNST & YOUNG Audit**

Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

**AdVini**

Exercice clos le 31 décembre 2020

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

**Fondement de l'opinion****■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Évaluation de la valeur actuelle des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2020, la valeur nette des titres de participation s'élève à 64 659 K€.</p> <p>Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.</p> <p>Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution.</p> <p>Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur actuelle des titres de participation.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation par la direction de la valeur actuelle.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;</li><li>- examiner les hypothèses opérationnelles retenues par la direction sous tendant l'établissement des perspectives d'activité et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de l'environnement économique ;</li><li>- analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente ;</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- étudier la sensibilité de la valeur actuelle aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues par la direction pour intégrer les effets estimés de la crise liée au Covid-19 ;</li> <li>- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.</p>
--	---

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

### **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

### ■ Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST SAS et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST SAS était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-septième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Montpellier, le 30 avril 2021

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST SAS



Nicolas Blasquez

ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

## 4. Comptes consolidés

Le Directoire a arrêté en date du 22 mars 2021, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

**Compte de résultat**

**Etat du Résultat global**

**Etat de la situation financière**

**Tableau de flux de trésorerie**

**Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

**Tableau de variation des capitaux propres**

**Notes annexes aux états financiers**



## Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31/12/2020	31/12/2019*
Produit des activités courantes	5	247 906	266 582
Achats consommés		-161 237	-166 998
<b>Marge</b>		<b>86 669</b>	<b>99 584</b>
%		35,0%	37,4%
Charges de personnel		-36 608	-41 510
Charges externes		-29 334	-34 538
Impôts et taxes		-4 320	-4 453
Provision et amortissements	7,8,9	-15 855	-13 863
Autres charges et produits opérationnels courants	11	548	-728
Quote part des sociétés mises en équivalence		5	-5
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>1 105</b>	<b>4 486</b>
<b>EBITDA**</b>		<b>16 960</b>	<b>18 349</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	11	-1 941	1 574
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>-836</b>	<b>6 061</b>
Coût de l'endettement financier net		-1 953	-2 236
Autres charges et produits financiers		-54	279
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>-2 843</b>	<b>4 103</b>
Charge d'impôt	13	-495	-77
<b>Résultat net</b>		<b>-3 338</b>	<b>4 026</b>
Résultat net - Part du groupe		-4 083	3 311
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		744	714
Résultats par action en euros (part du groupe):	14		
- de base pour le résultat net		-1,06	0,86
- dilué pour le résultat net		-1,06	0,86

\* Nouvelle présentation du compte de résultat IFRS détaillé Note 3 - Changement de présentation des états financiers IFRS

\*\* L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant augmenté des dotations aux amortissements et aux dépréciations

## Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-20	31-déc.-19
<b>Résultat net</b>	<b>-3 338</b>	<b>4 026</b>
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	-124	-247
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	31	69
<b>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat</b>	<b>-93</b>	<b>-178</b>
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	149	
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	-39	0
Ecart de conversion	-2 967	928
<b>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>	<b>-2 856</b>	<b>928</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>-2 949</b>	<b>750</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>-6 287</b>	<b>4 776</b>
dont part groupe	-6 441	3 866
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	153	910

## Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-20	31-déc-19
Goodwill	15	7 857	7 866
Immobilisations incorporelles	7	27 733	29 655
Droits d'utilisation	9	31 990	33 259
Immobilisations corporelles	8	124 629	127 181
Participations dans des entreprises associées	17	4 917	4 982
Autres actifs financiers non courants		2 484	2 566
Impôts différés actifs		796	1 701
<b>Actifs non courants</b>		<b>200 404</b>	<b>207 210</b>
Stocks	19	125 011	128 162
Clients		20 148	24 324
Autres créances		15 285	16 377
Actifs d'impôts exigibles		1 809	1 913
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	25 394	14 097
<b>Actifs courants</b>		<b>187 647</b>	<b>184 873</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>388 052</b>	<b>392 083</b>
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		40 579	44 022
Résultat Part du Groupe		(4 083)	3 311
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>23</b>	<b>86 769</b>	<b>97 606</b>
Intérêts Minoritaires		7 239	7 757
<b>Capitaux propres</b>	<b>23</b>	<b>94 009</b>	<b>105 363</b>
Dettes financières	24	80 442	44 242
Dettes locatives	9	21 125	21 376
Passifs d'impôts différés		10 826	12 890
Provisions part non courante		2 589	2 406
<b>Passifs non courants</b>		<b>114 981</b>	<b>80 913</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	24	90 962	111 454
Dettes locatives	9	3 167	3 323
Dettes d'impôt exigible		345	354
Fournisseurs et comptes rattachés		56 034	57 923
Provisions part courante		1 657	1 834
Autres passifs courants		26 897	30 918
<b>Passifs courants</b>		<b>179 061</b>	<b>205 807</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>388 052</b>	<b>392 083</b>

## Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-20	31-déc-19*
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>-3 338</b>	<b>4 026</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	7,8,9	12 624	12 039
Autres produits et charges calculés		-17	-94
Plus ou moins values de cessions		-120	-1 566
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-5	5
- Dividendes (titres non consolidés)		-31	-83
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>9 113</b>	<b>14 326</b>
Coût de l'endettement financier net		2 026	2 495
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	13	495	-671
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>2 521</b>	<b>16 150</b>
Impôts versés		-918	-1 268
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité		604	29 644
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>11 320</b>	<b>44 525</b>
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	7,8,9	-8 510	-10 394
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	7,8,9	1 593	1 975
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-48	-6
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			
- Dividendes (titres non consolidés)		101	131
Variation nette des prêts et créances		217	-1 804
Incidence des variations de périmètre			
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-6 647</b>	<b>-10 097</b>
Achats et ventes d'actions propres		-415	-47
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			165
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		14	2
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			-1 299
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-27	-97
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	18	108 444	6 984
Remboursement d'emprunts	9,18	-59 946	-16 814
Intérêt financiers nets versés		-1 906	-2 417
Autres flux liés aux opérations de financement		-1 586	-1 511
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>44 578</b>	<b>-15 034</b>
Incidence des variations des cours des devises		-345	15
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>48 906</b>	<b>19 408</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		-84 266	-103 675
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		-35 361	-84 266

\* Nouvelle présentation du tableau de flux de trésorerie IFRS détaillé Note 3 - Changement de présentation des états financiers IFRS

L'application de la norme IFRS16 explique 3,7 M€ de dotations aux amortissements, 0,6 M€ de coût de l'endettement financier et -3,1 M€ de remboursement d'emprunt. En 2020, l'application de la décision IFRIC sur IFRS 16 a conduit à reconnaître une dette financière de 1.2 M€ supplémentaire avec pour contrepartie un droit d'utilisation de même montant.

La variation des prêts et créances en 2020 comme en 2019 correspond essentiellement au fonds de garantie versé dans le cadre de l'affacturage signé en 2019.

Les encaissements d'emprunt sont liés à la souscription d'un emprunt syndiqué (87 M€) le 12 novembre 2020 mettant terme aux financements bilatéraux existant (-57 M€) et la souscription de prêt garanti par l'Etat (20 M€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit CFV (1.3 M€) et PRODEGUSTATION (0.3 M€) en 2020 et STELLENBOSCH VINEYARD (1.5 M€) en 2019.

#### **Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

---

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Stock	2 142	-12 769
Clients	4 539	32 631
Fournisseurs	-2 179	11 402
Autres créances et dettes	-3 897	-1 620
<b>Variation du BFR</b>	<b>604</b>	<b>29 644</b>

En 2020, la variation du BFR est maîtrisée malgré le contexte de la crise COVID-19.

En 2019, la variation positive du BFR s'expliquait principalement par l'amélioration du poste clients, suite à la signature d'un contrat d'affacturage déconsolidant.

## Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
<b>au 31/12/2017</b>	7 696	41 609		-1 569	47 239	94 977	5 042	100 018
<b>au 31/12/2018 *</b>	30 828	18 624	37	-990	47 546	96 045	7 373	103 418
Résultat net					3 311	3 311	714	4 026
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					554	554	196	750
<b>Résultat global</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>3 866</b>	<b>3 866</b>	<b>910</b>	<b>4 776</b>
Augmentation de capital ADVINI SA	664				-664	0		0
Paiements fondés sur des actions					-0	-0		-0
Opérations sur titres auto détenus	0			-47		-47		-47
Dividendes versés					-1 299	-1 299	-90	-1 389
Dividendes versés en actions	44	93			29	165		165
Variation de périmètre			-1 039		0	-1 039	-463	-1 502
Autres		21			-105	-84	26	-58
<b>au 31/12/2019</b>	<b>31 535</b>	<b>18 738</b>	<b>-1 002</b>	<b>-1 037</b>	<b>49 372</b>	<b>97 606</b>	<b>7 757</b>	<b>105 363</b>
Résultat net					-4 083	-4 083	745	-3 338
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-2 358	-2 358	-591	-2 949
<b>Résultat global</b>					<b>-6 441</b>	<b>-6 441</b>	<b>153</b>	<b>-6 287</b>
Opérations sur titres auto détenus				-415		-415		-415
Dividendes versés						0	-24	-24
Dividendes versés en actions						0		0
Variation de périmètre			-3 825			-3 825	-649	-4 474
Autres					-157	-157	2	-155
<b>au 31/12/2020</b>	<b>31 535</b>	<b>18 738</b>	<b>-4 827</b>	<b>-1 451</b>	<b>42 775</b>	<b>86 769</b>	<b>7 239</b>	<b>94 009</b>

## Notes annexes aux états financiers

---

Note 1. Informations générales	70
Note 2. Faits caractéristiques de la période	70
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	71
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation	77
Note 5. Information sectorielle	79
Note 6. Charges de personnel	81
Note 7. Immobilisations incorporelles	82
Note 8. Immobilisations corporelles	84
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives	86
Note 10. Provisions et dépréciations	88
Note 11. Autres charges et produits opérationnels	90
Note 12. Résultat financier	91
Note 13. Impôts sur les résultats	91
Note 14. Résultat par action	93
Note 15. Goodwill	94
Note 16. Dépréciation des actifs	96
Note 17. Participation dans les entreprises associées	97
Note 18. Actifs financiers	97
Note 19. Stocks	101
Note 20. Créances clients	101
Note 21. Autres actifs courants	102
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie	102
Note 23. Capitaux propres	103
Note 24. Dettes financières	105
Note 25. Covenants	106
Note 26. Passifs financiers	107
Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers	108
Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation	110
Note 29. Parties liées	111
Note 30. Engagements et passifs éventuels	112
Note 31. Événements postérieurs à la clôture de la période	112
Note 32. Informations diverses	113

## **Note 1. Informations générales**

---

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est à Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 22 mars 2021, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2020 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 23 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 10 juin 2021.

## **Note 2. Faits caractéristiques de la période**

---

### **2.1 Impact de la pandémie de COVID-19**

La crise conjoncturelle exceptionnelle liée à la COVID-19 a demandé et demande encore une attention majeure avec une priorité à la santé et à la sécurité des salariés par des actions entreprises dès le 6 mars 2020.

Le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités. Il a réussi à préserver les emplois grâce à l'engagement de l'ensemble des salariés qui a permis de maintenir l'activité commerciale, d'assurer la continuité de la production et la poursuite de l'activité dans les vignes sur tous les domaines.

Dans ce contexte de confinements successifs et de fermeture des hôtels-restaurants, le mix de produit vendus a évolué faisant apparaître une hausse des ventes de vins de services et des ventes de vins valorisés à la peine (notamment, Bourgogne, Provence et Rhône). Cette évolution ajoutée à un volume de ventes en baisse a un impact négatif sur la marge brute de -13 M€.

Toutefois, grâce à la diminution des frais généraux et des charges salariales de 10 M€, le Groupe est parvenu à maintenir sa marge d'EBITDA à 6,8% soit 17 M€ (vs 18,3 M€ en 2019).

En termes de gestion de trésorerie, le Groupe a bénéficié de la suspension des échéances d'emprunts et de décalage des dettes fiscales et sociales sur le 1er semestre et a opéré le rattrapage dans son intégralité sur le 2ème semestre. D'autre part, il a souscrit un prêt garanti par l'Etat d'un montant de 20M€ remboursable sous un an.

Dans ce contexte, le groupe a décidé de ne pas verser de dividende dès le 23 mars 2021.

### **2.2 Souscription d'un emprunt syndiqué**

AdVini a souscrit le 12 novembre 2020 un crédit syndiqué porté par la société mère AdVini SA pour un montant de 230 M€. L'accord ainsi conclu met un terme aux financements bilatéraux non sécurisés et témoigne de l'engagement des partenaires financiers au côté de la société dans la durée.



## 2.3 Variations de périmètre

La société AdVini SA a créé les entités suivantes :

- le 21 avril 2020, la SCEA Domaines des Rocs, détenue à 99.5%;
- le 22 juillet 2020, la société ADVINI ITALIA, détenue à 51%.

La société AdVini a procédé au rachat des participations minoritaires suivantes :

- le 17 août 2020 et 16 septembre 2020, 37.5% de la société CFV pour 1250 K€ portant la détention à 100% ;
- le 16 septembre 2020, 5% de la société PRODEGUSTATION pour 274 K€ portant la détention à 95% ;

La société MATPRO détenue à 75% par AdVini SA a été liquidée en date du 29 décembre 2020.

### Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

---

#### Déclaration de conformité

---

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2020. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm)).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2019, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2020, à savoir :

- *Amendements des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS* publié le 6 décembre 2019 ;
- *Amendements à IAS 1 et IAS 8 : définition de « significatif »* publié le 10 décembre 2019 ;
- *Amendements à IAS 9, IAS 39 et IFRS 7 : Réforme des taux d'intérêt de référence*, publié le 16 janvier 2020 ;
- *Amendements à IFRS 16 – Covid 19 - Allègements de loyer*, publié le 28 mai 2020 (applicable à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020) ;
- *Amendements à IFRS 3 – Définition d'une entreprise* publié le 22 avril 2020.

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe a appliqué la décision de l'IFRS IC de novembre 2019 faisant l'objet d'une publication de l'ANC le 8 juillet 2020 au sujet des durées à retenir dans le cadre de la norme IFRS 16. La décision précise notamment que :

- La durée devant être retenue pour l'évaluation des actifs et passifs de location reflète la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail ;
- La période de tacite prolongation est prise en compte dans la détermination comptable de la durée initiale du bail si le preneur peut raisonnablement anticiper qu'il aura intérêt à utiliser cette disposition et/ou que le bailleur ne pourra alors donner congé sans pénalité significative. Il est alors tenu compte de la date jusqu'à laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail au-delà du terme contractuel.

Dans ce cadre, le groupe a été amené à réévaluer la durée de certains contrats. L'impact de cette décision est la comptabilisation de 1 200 K€ de droits d'utilisation et 1 200 K€ de dettes locatives.

Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2020 :

	<b>Norme / Interprétation</b>	<b>Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)</b>	<b>Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)</b>
1	Amendements à IFRS10 et IAS28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et sa société associée ou sa coentreprise Date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS10 et IAS 28	Reportée	Suspendu
2	IFRS 17 Contrats d'assurance	1/01/2023	ND
3	Amendement à IAS 16: Immobilisations corporelles - Produit avant utilisation prévue	1/01/2022	NC
4	Amendement à IAS 37: Coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire	1/01/2022	NC
5	Amendements à IAS 1: Classement des passifs comme courants ou non courants	1/01/2022	NC
6	Annual Improvements to IFRS 2018-2020	1/01/2022	NC
6.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
6.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
6.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
7	Amendment to IFRS 4 – deferral of IFRS 9	01/01/2021	Q4/2020

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

### **Base de préparation des états financiers**

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 ont une durée de 12 mois.

## **Règles de consolidation**

---

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

## **Conversion des opérations en devises**

---

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

## **Subventions publiques**

---

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

## **Estimations et incertitudes**

---

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- **Dépréciation d'actifs non financiers**

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 16 – Dépréciation des actifs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 23 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

De plus amples détails sont communiqués en note 13– Impôts sur les résultats.

- Impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

De plus amples détails sont communiqués en note 10 – Provisions et dépréciation.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

De plus amples détails sont fournis en note 10 – Provisions et dépréciation.

## • **Changement de présentation des états financiers IFRS**

---

Le groupe Advini a adopté un changement de méthode de présentation du compte de résultat IFRS pour séparer des éléments non courants, afin de donner une information plus pertinente selon IAS 8.14.

Afin de définir un niveau de performance opérationnelle pouvant servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente (long-term sustainable performance), le groupe a choisi de présenter un EBITDA courant. Ce changement de présentation a été approuvé par le conseil de surveillance du 07 septembre 2018. L'EBITDA est un solde de gestion qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance de l'entreprise, conformément au principe de pertinence du cadre conceptuel. Les éléments qui n'en font pas partie - c'est-à-dire les « Autres produits d'exploitation non courants » et les « Autres charges d'exploitation non courantes » correspondent à des événements en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents - de montant particulièrement significatif.

Les éléments présentés séparément sont essentiellement composés de plus et moins-values de cession, d'indemnités transactionnelles et d'autres produits et charges non courantes.

Le Groupe a également décidé de présenter la CVAE sur la ligne « Charge d'impôt » du compte de résultat conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôt sur le résultat. Elle était précédemment enregistrée en « Impôts et taxes ».

Les tableaux de passage pour décembre 2019 se présentent comme suit :

- Compte de résultat :

en milliers d'euros	31/12/2019 publié	Non- courant	Reclass. CVAE	31/12/2019 retraité
Produit des activités courantes	266 582			266 582
Achats consommés	-166 998			-166 998
<b>Marge</b>	<b>99 584</b>			<b>99 584</b>
%	37,4%			37,4%
Charges de personnel	-42 100	589		-41 510
Charges externes	-34 538			-34 538
Impôts et taxes	-5 202		749	-4 453
Provision et amortissements	-13 863			-13 863
Autres charges et produits opérationnels courants	1 435	-2 163		-728
Quote part des sociétés mises en équivalence	-5			-5
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>5 312</b>	<b>-1 574</b>	<b>749</b>	<b>4 486</b>
<b>EBITDA</b>	<b>19 175</b>	<b>-1 574</b>	<b>749</b>	<b>18 349</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants		1 574		1 574
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>5 312</b>	<b>0</b>	<b>749</b>	<b>6 061</b>
Coût de l'endettement financier net	-2 236			-2 236
Autres charges et produits financiers	279			279
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>3 354</b>	<b>0</b>	<b>749</b>	<b>4 103</b>
Charge d'impôt	671		-749	-77
<b>Résultat net</b>	<b>4 026</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 026</b>
Résultat net - Part du groupe	3 311			3 311
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle	714			714

Le détail des autres charges et produits opérationnels non courants est indiqué en Note 11.

- Tableaux de flux de trésorerie :

en milliers d'euros	31/12/2019 publié	Reclass. CVAE	31/12/2019 retraité
Impôts versés	-520	-748	-1 268
Variation du besoin en fond de roulement lié à l'activité	28 896	748	29 644
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>44 525</b>		<b>44 525</b>

#### **Note 4. Evolution du périmètre de consolidation**

---

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe Advini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence (contre 68 sociétés au 31 décembre 2019).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- Création de la SCEA DOMAINE DES ROCS détenue à 99.5% par la société Advini.
- Création de la société ADVINI ITALIA détenue à 51% par la société Advini.
- Liquidation de la société SAS MATPRO détenue à 75% par la société Advini.
- Augmentation de la participation d'Advini SA dans la société SAS CFV qui passe de 62.5% à 100%.
- Augmentation de la participation d'Advini SA dans la société SAS PRODEGUSTATION qui passe de 90% à 95%.

## Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA Advini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis, )	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
34	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
37	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
38	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
39	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
40	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
41	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
42	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
45	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
48	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
49	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
50	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
54	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
55	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
56	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
58	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
59	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
60	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
62	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	STELLENBOSCH VINEYARDS	65,30%	65,30%	Rand	Intégration globale
64	SAS PRODEGUSTATION	95,00%	95,00%	Euro	Intégration globale
65	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
67	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
68	SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
69	ADVINI Italia	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale



## Note 5. Information sectorielle

---

- **Ventes de produits**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

- **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
  - Flux commerciaux croisés
  - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
  - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
  - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
  - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
  - Décisions d'investissements
  - Gestion des besoins de financements

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

### Au 31 décembre 2020

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2020	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	245 077	8 345	-5 517	<b>247 906</b>
<b>Marge Brute</b>	84 477	5 840	-3 648	<b>86 669</b>
%	34,5%	70,0%	66,1%	35,0%
<b>Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE</b>	1 326	-47	-173	<b>1 105</b>
<b>Résultat Financier</b>	-1 654	-78	-275	<b>-2 007</b>
<b>Résultat avant IS</b>	-2 254	-165	-425	<b>-2 843</b>
<b>Charge d'Impôt</b>	-332	-163	0	<b>-495</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>389 785</b>	<b>8 455</b>	<b>-10 189</b>	<b>388 052</b>

### Au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	262 730	10 201	-6 348	<b>266 582</b>
<b>Marge Brute</b>	96 764	6 935	-4 115	<b>99 584</b>
%	36,8%	68,0%	64,8%	37,4%
<b>Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE</b>	5 171	141	0	<b>5 312</b>
<b>Résultat Financier</b>	-1 915	-43	0	<b>-1 958</b>
<b>Résultat avant IS</b>	3 256	99	0	<b>3 354</b>
<b>Charge d'Impôt</b>	822	-150	0	<b>671</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>392 370</b>	<b>9 034</b>	<b>-9 321</b>	<b>392 083</b>

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

## Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2020	France	Export	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	139,0	109,0	<b>248,0</b>

en millions d'euros

Au 31 décembre 2019	France	Export	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	147,0	119,6	<b>266,6</b>

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

## Note 6. Charges de personnel

### Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-20	31-déc.-19
Salaires et traitements	26 058	29 990
Charges sociales	10 223	11 785
Participation des salariés	327	315
Charges liées aux actions gratuites	0	9
<b>Total</b>	<b>36 608</b>	<b>42 100</b>

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 1 910 milliers d'euros (contre 1 916 milliers d'euros en 2019).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-20	31-déc.-19
Dirigeants	1	1
Cadres	220	222
Agents de Maîtrise	99	101
Employés et Ouvriers	431	424
<b>Total</b>	<b>751</b>	<b>748</b>

## Note 7. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2019</b>	<b>8 201</b>	<b>23 764</b>	<b>3 337</b>	<b>35 302</b>
Acquisitions	263	2	-	265
Cessions /Diminution	(2)		(3)	-5
Ecart de conversion		(732)	(7)	-739
Autres	267	(30)	5	242
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2020</b>	<b>8 729</b>	<b>23 003</b>	<b>3 333</b>	<b>35 065</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2019</b>	<b>4 880</b>	<b>394</b>	<b>372</b>	<b>5 647</b>
Dotations aux Amortissements	1 382	11	85	1 478
Cessions/Diminution	(2)			-2
Ecart de conversion		2	(3)	0
Autres	206	(17)	20	210
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2020</b>	<b>6 467</b>	<b>391</b>	<b>475</b>	<b>7 332</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2019</b>	<b>3 320</b>	<b>23 370</b>	<b>2 965</b>	<b>29 655</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2020</b>	<b>2 262</b>	<b>22 613</b>	<b>2 858</b>	<b>27 733</b>

### Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

### Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

### **Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables**

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

### **Perte de valeur des marques**

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).

## Note 8. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2019</b>	<b>61 468</b>	<b>73 052</b>	<b>52 467</b>	<b>23 951</b>	<b>210 938</b>
Acquisitions	172	689	3 515	2 537	6 913
Cessions /Diminution	(7)	(45)	(1 162)	(238)	(1 452)
Ecart de conversion	(623)	(755)	(721)	(419)	(2 518)
Autres	775	3 882	441	(5 382)	(284)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2020</b>	<b>61 786</b>	<b>76 823</b>	<b>54 540</b>	<b>20 449</b>	<b>213 597</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2019</b>	<b>4 879</b>	<b>31 185</b>	<b>33 573</b>	<b>14 120</b>	<b>83 758</b>
Dotations aux Amortissements et Provisions	464	2 566	2 943	1 173	7 146
Cessions/Diminution	-	(26)	(1 025)	(288)	(1 339)
Ecart de conversion	(17)	(59)	(431)	(89)	(596)
Autres	-	-	-	-	-
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2020</b>	<b>5 326</b>	<b>33 666</b>	<b>35 061</b>	<b>14 916</b>	<b>88 969</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2019</b>	<b>56 589</b>	<b>41 867</b>	<b>18 894</b>	<b>9 831</b>	<b>127 181</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2020</b>	<b>56 460</b>	<b>43 156</b>	<b>19 479</b>	<b>5 532</b>	<b>124 628</b>

### Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

### Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

- Terrains non amortis
- Plantations (vignes) 15 à 35 ans
- Constructions (\*) 10 à 100 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel 5 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 5 et 10 ans

\* Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.

### **Contrats de location**

---

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### **Actifs biologiques**

---

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

### **Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables**

---

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

## Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

### Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

Baux ruraux	
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

### Droits d'utilisation

Droits d'utilisation en milliers d'euros	Locations						Locations financements			Total droits
	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2019</b>	26 154	28	3 315	1 406	2 075	32 977	8 240	5 530	13 770	46 747
Acquisitions	893	-	1 687	-	-	2 580	-	407	407	2 987
Cessions/Diminution	-	-	-	-	-	-	-	(919)	-919	(919)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	(36)	-	-	(2)	(105)	(143)	-	-	-	(143)
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2020</b>	<b>27 011</b>	<b>28</b>	<b>5 001</b>	<b>1 403</b>	<b>1 971</b>	<b>35 414</b>	<b>8 240</b>	<b>5 018</b>	<b>13 258</b>	<b>48 672</b>
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2019</b>	<b>1 684</b>	<b>6</b>	<b>672</b>	<b>476</b>	<b>295</b>	<b>3 133</b>	<b>7 175</b>	<b>3 180</b>	<b>10 355</b>	<b>13 488</b>
Dotations aux Amortissements et Provisions	1 432	6	688	435	278	2 838	360	751	1 111	3 949
Cessions/Diminution	-	-	-	-	-	-	-	(763)	-763	(763)
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	(2)	(4)	(6)	(0)	14	14	8
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2020</b>	<b>3 116</b>	<b>11</b>	<b>1 360</b>	<b>908</b>	<b>570</b>	<b>5 965</b>	<b>7 535</b>	<b>3 183</b>	<b>10 718</b>	<b>16 683</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2019</b>	<b>24 470</b>	<b>22</b>	<b>2 643</b>	<b>929</b>	<b>1 780</b>	<b>29 845</b>	<b>1 065</b>	<b>2 350</b>	<b>3 414</b>	<b>33 259</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2020</b>	<b>23 896</b>	<b>17</b>	<b>3 641</b>	<b>495</b>	<b>1 401</b>	<b>29 449</b>	<b>705</b>	<b>1 835</b>	<b>2 540</b>	<b>31 990</b>

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 2 540 milliers d'euros au 31 décembre 2020 (contre 3 414 milliers d'euros en 2019).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.



Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	840
Loyer de un à cinq ans	1 272
Loyer à plus de cinq ans	385
<b>TOTAL</b>	<b>2 497</b>

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2019	2 871	21 828	24 699
Augmentation	405	2 479	2 884
Diminution	(778)	(2 511)	(3 289)
Écart de conversion	(1)		(1)
Autres variations			-
Valeur au 31 décembre 2020	2 497	21 795	24 292
dont part courante	840	2 327	3 167
dont part non courante	1 657	19 468	21 125

- **Échéancier**

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	840	1 272	385	2 497
Emprunts sur location	2 327	6 772	12 696	21 795
Valeur au 31 décembre 2020	3 167	8 044	13 081	24 292

## Note 10. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2019	552	2 861	380	5	3 799	1 834	2 406	4 240	8 038
Dotations	3 488	279	38		3 805	452	197	650	4 455
Reprises utilisées	(440)	(283)			(723)	(303)	(138)	(441)	(1 164)
Reprises non utilisées					-	(152)		(152)	(152)
Reclassement	267				267	(89)		(89)	179
Regroupement d'entreprises					-	-		-	-
Écart de conversion	(103)	(38)			(142)	(85)		(85)	(227)
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI					-	-	124	124	124
Valeur au 31 décembre 2020	3 764	2 819	418	5	7 006	1 657	2 589	4 246	11 252
- dont part courante	3 764	2 819			6 584	1 657		1 657	8 241
- dont part non courante			418	5	423		2 589	2 589	3 011

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

La dotation aux provisions sur stock concerne principalement des risques liés au marché chinois (2 121 K€) et au marché d'Amérique du Nord (486 K€).

### Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-20	31-déc.-19
Indemnités de départ à la retraite	2 589	2 406
Médaille du travail		
Autres		
<b>Total provision pour pensions et autres avantages assimilés</b>	<b>2 589</b>	<b>2 406</b>

- **Variation des engagements sur la période**

en milliers d'euros	31-déc.-20	31-déc.-19
<b>Provision au bilan à l'ouverture</b>	<b>2 406</b>	<b>2 127</b>
Variations de périmètre		
Charges nettes de la période	59	25
Reprises nettes de la période		
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés en	124	254
<b>Provision au bilan à la clôture</b>	<b>2 589</b>	<b>2 406</b>
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 589	2 406

- **Hypothèses de calcul retenues**

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc-20	31-déc-19
Taux d'actualisation	0,40%	0,80%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	65 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

\* 60 ans pour des cas isolés identifiés

La sensibilité de la provision aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite	Sensibilité
Engagements au 31/12/2020	2589	
Engagements au 31/12/2020 avec une baisse de 0,4% du taux d'actualisation	2765	-176
Engagements au 31/12/2020 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	2386	203

## Autres provisions

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2019	767	394	673	1 834
Dotations		85	367	452
Reprises utilisées	(90)	(196)	(17)	(303)
Reprises non utilisées		(152)		(152)
Reclassement	48		(137)	(89)
Regroupement d'entreprises				-
Écart de conversion	(85)			(85)
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI				-
Valeur au 31 décembre 2020	639	132	886	1 657
- dont part courante	639	132	886	1 657
- dont part non courante				

## Note 11. Autres charges et produits opérationnels

- Autres charges et produits opérationnels courants

en milliers d'euros	31/12/2020	31/12/2019
Pertes et Gains de change	630	-250
Divers produits et charges d'exploitation	-82	-478
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>548</b>	<b>-728</b>

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les divers produits d'exploitation se composent notamment d'indemnités assurance.

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- Autres charges et produits opérationnels non courants

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Autres charges opérationnelles non courantes	-2 050	-971
Autres produits opérationnels non courants	109	2 545
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-1 941</b>	<b>1 574</b>

En 2020, les autres charges opérationnelles non courantes comprennent essentiellement :

- certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 868 K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud) ;

- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 461 K€ ;
- et des indemnités de remboursement anticipé d'emprunt dans le cadre de la mise en place de l'emprunt syndiqué pour 217 K€.

En 2019, les autres charges opérationnelles non courantes contenaient principalement des indemnités de rupture de contrat de travail pour 589 K€. Les autres produits opérationnels non courants concernaient l'effet de la cession des actifs de l'entité Garri du Gai à la joint-venture L&M Holding pour 1446 K€.

## Note 12. Résultat financier

### • Intérêts

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

### • Dividendes reçus

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	132
Coût de l'endettement financier brut	-1 953	-2 368
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-1 953</b>	<b>-2 236</b>
Autres produits financiers	-8	300
Autres charges financières	-46	-22
<b>Résultat Financier</b>	<b>-2 007</b>	<b>-1 958</b>

## Note 13. Impôts sur les résultats

### Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées,

tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2019, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale était de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 33,33% au-delà. A compter de 2020, le taux est de 28% à hauteur de 500 000 euros et de 31% au-delà. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Au 31 décembre 2020, le groupe d'intégration fiscale est déficitaire. Ce déficit a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif au taux de 25% à hauteur de 664 K€.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	31-déc-20	31-déc-19
Provisions règlementées	-1 096	-1 394
Indemnités de départ en retraite	759	721
Immo corporelles et crédit bail	118	410
Différences temporelles fiscales	-1 057	-1 009
IDA sur report fiscaux déficitaires	4 818	4 284
Instruments dérivés	28	69
Ecarts d'Evaluation	-15 815	-17 515
Frais d'émission d'emprunt	-438	0
Divers	-245	-261
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	2 899	3 506
<b>Total</b>	<b>-10 030</b>	<b>-11 189</b>
Dont IDP	-10 826	-12 890
Dont IDA	796	1 701

### Charge d'impôt

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19*
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-1 087	-1 103
Charge (produit) d'impôt différé	592	1 026
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>-495</b>	<b>-77</b>

\*y compris reclassement rétrospectif de la CVAE (Cf. Note 3)

A compter de 2020, le Groupe présente la CVAE sur la ligne « Charge d'impôt » du compte de résultat conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôt sur le résultat.

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 19 sociétés du groupe.

## Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

La société mère du Groupe consolidé étant également tête d'un Groupe d'intégration fiscale déficitaire, le taux d'impôt retenu pour le Groupe est de 25% correspondant au taux d'impôt appliqué pour la reconnaissance de l'impôt différé actif relatif au déficit.

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19*
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	(3 338)	4 026
Charge d'impôt comptabilisée	495	77
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>(2 843)</b>	<b>4 103</b>
Taux d'impôt	25%	33,33%
Charge d'impôt théorique	(711)	1 368
<b>Eléments de rapprochement :</b>		
Différences permanentes fiscales	403	103
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. sur reports fiscaux déficitaires	721	
Aide Etat	(157)	(194)
Effet du changement de taux intégration fiscale *		(1 098)
Cotisation sur la valeur ajoutée	643	749
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(404)	(849)
<b>Total</b>	<b>495</b>	<b>77</b>

\* y compris reclassement rétrospectif de la CVAE (Cf. Note 3)

\*\*Passage à 28% sur impôts différés à horizon 2020 et 25% à compter de 2022

## Note 14. Résultat par action

### Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Résultat net, part du Groupe	-4 083	3 311
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	-4 083	3 311
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 938 208
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-96 304	-86 484
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action</b>	<b>3 845 532</b>	<b>3 851 724</b>
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement		
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action</b>	<b>3 845 532</b>	<b>3 851 724</b>
Résultat par action de base (en euro) total	-1,06	0,86
Résultat par action dilué (en euro) total	-1,06	0,86

## Note 15. Goodwill

### Regroupement d'entreprises

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.



## Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2019	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2019
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	1 009				1 009
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	891				891
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189				189
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145				4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	60		(9)		51
Divers non affecté	70				70
<b>TOTAL</b>	<b>7 866</b>	<b>0</b>	<b>(9)</b>	<b>0</b>	<b>7 857</b>

## Note 16. Dépréciation des actifs

---

### Dépréciation des goodwill

---

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les critères retenus sont les suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2021 à 2025 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux d'actualisation : 8% (vs 8% en 2019) pour la France, 10% (vs 10% en 2019) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2019) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2019) pour la France et 4% (vs 4% en 2019) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 %;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Suite à ce test, aucune UGT n'apparaît en moins-value. Par conséquent, aucune dépréciation ne serait comptabilisée.

### Dépréciation des marques

---

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Les critères retenus sont les suivants :

- Chiffre d'affaires des années 2021 à 2025 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux de redevance de marques : 1% à 5% (vs 1 à 5% en 2019)
- Taux d'actualisation : 8% (vs 8% en 2019) pour la France, 10% (vs 10% en 2019) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2019) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2019) pour la France et 4% (vs 4% en 2019) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 %;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Ces tests de sensibilité conduiraient à déprécier une marque de 65 K€ avec une variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % et de 178 K€ avec une variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

## Dépréciation des autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs recouvrables des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont testées, concomitamment au goodwill, à partir de la valeur d'entreprise correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles non incluses dans les tests de dépréciation des goodwill.

## Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 29 M€. Le Chiffre d'affaires est de 3,8 M€ pour un résultat net de -0.01 M€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
SCEA CHÂTEAU GASSIER	118	843		894	289	142
SELECT VINS ADVINI	31	-1		453	0	0
L&M HOLDINGS	10 490	10 375		0	-9	-4
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 431	3 058		1 220	-305	-137
SCEA MIREFLEURS	1 008	3 126	495	1 242	11	5
<b>TOTAL</b>	<b>18 078</b>	<b>17 402</b>	<b>495</b>	<b>3 809</b>	<b>-14</b>	<b>5</b>

## Note 18. Actifs financiers

### • Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

#### - **Actifs financiers à la juste valeur par le résultat**

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2020 et 2019, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

#### - **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2020 et 2019, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

#### - **Actifs disponibles à la vente**

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- o l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- o jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2020 et 2019 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

#### • **Hiérarchie des justes valeurs**

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

**Niveau 1 :** (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

**Niveau 2 :** (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e. déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

**Niveau 3 :** (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

**Au 31 décembre 2020**

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2020	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 857				7 857
Immobilisations incorporelles	27 733				27 733
Droits d'utilisation	31 990				31 990
Immobilisations corporelles	124 629				124 629
Participations dans des entreprises associées	4 917				4 917
Autres actifs financiers	2 484	376	2 108		-
Impôts différés actifs	796				796
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>200 404</b>	<b>376</b>	<b>2 108</b>	<b>-</b>	<b>197 921</b>
Stocks	125 011				125 011
Créances clients	20 148		20 148		-
Autres créances	15 285		4 001		11 284
Actifs d'impôts exigibles	1 809				1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 394			25 394	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>187 647</b>	<b>-</b>	<b>24 149</b>	<b>25 394</b>	<b>138 104</b>

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 4 001 milliers d'euros.

## Au 31 décembre 2019

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2019	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 866					7 866
Immobilisations incorporelles	29 655					29 655
Droits d'utilisation	33 259					33 259
Immobilisations corporelles	127 181					127 181
Participations dans des entreprises associées	4 982					4 982
Autres actifs financiers	2 566	360	2 206			-
Impôts différés actifs	1 701					1 701
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>207 210</b>	<b>360</b>	<b>2 206</b>			<b>204 644</b>
Stocks	128 162					128 162
Créances clients	24 324		24 324			-
Autres créances	16 377		4 791			11 586
Actifs d'impôts exigibles	1 913					1 913
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14 097				14 097	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>184 873</b>		<b>29 115</b>		<b>14 097</b>	<b>141 662</b>

## Variation des actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31-déc-19	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Reclassement	Ecart de conversion	31-déc-20
Actifs financiers disponibles à la vente	360		46		-30		376
Participations dans entreprises associées	4 982		5	-70			4 917
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0						0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0						0
Prêts et créances financières	2 206		154	-256	30	-26	2 108
<b>Total</b>	<b>7 548</b>	<b>0</b>	<b>205</b>	<b>-326</b>	<b>0</b>	<b>-26</b>	<b>7 401</b>

## Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2020	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		376	376
Participations dans entreprises associées		4 917	4 917
Placements détenus jusqu'à leur échéance			0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			0
Prêts et créances financières	2 108		2 108
<b>Total</b>	<b>2 108</b>	<b>5 293</b>	<b>7 401</b>

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

## Note 19. Stocks

---

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Matières premières (matières sèches)	5 285	6 072
Vins en vrac	54 973	54 199
Vins en bouteille	63 520	63 620
Autres	4 998	4 822
<b>Valeur brute</b>	<b>128 775</b>	<b>128 714</b>
Dépréciation	(3 764)	(552)
<b>Valeur nette</b>	<b>125 011</b>	<b>128 162</b>

## Note 20. Créances clients

---

### Clients et autres débiteurs

---

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

### Variation

---

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2019
Créances clients	22 967	-2 819	20 148	24 324
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
<b>Total</b>	<b>22 967</b>	<b>-2 819</b>	<b>20 148</b>	<b>24 324</b>

## Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	14 728	5,9%	11 908	4,8%
Echues moins de 3 mois	4 013	1,6%	4 013	1,6%
Echues entre 3 et 12 mois	1 830	0,7%	1 830	0,7%
Echues de plus de 12 mois	2 396	1,0%	2 397	1,0%
<b>Total</b>	<b>22 967</b>	<b>9,3%</b>	<b>20 148</b>	<b>8,1%</b>

Afin d'optimiser son BFR, AdVini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2020, 30.7 M€ de créances ont été cédées (34.4 M€ au 31 décembre 2019).

## Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2020	Provision 31/12/2020	Valeur nette 31/12/2020	Valeur nette 31/12/19
Avances Fournisseurs	4 001		4 001	4 791
Personnel	214		214	214
Charges constatées d'avance	550		550	1 056
Créances sur cessions d'immobilisations			-	
Créances fiscales et divers	10 520		10 520	10 316
Créance d'impôt exigible	1 809		1 809	1 913
<b>Total</b>	<b>17 094</b>	<b>-</b>	<b>17 094</b>	<b>18 290</b>

## Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Valeurs Mobilières de Placement	81	74
Disponibilités	25 313	14 023
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>25 394</b>	<b>14 097</b>
Découverts et concours bancaires courants	-60 755	-98 363
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>-35 361</b>	<b>-84 266</b>

L'amélioration de la trésorerie nette s'explique par la mise en place de la syndication de la dette cf Note 24 sur la dette financière.



## **Note 23. Capitaux propres**

---

### **Capital social**

---

Au 31 décembre 2019, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 6 juillet 2020 a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

Ainsi, au 31 décembre 2020, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

### **Paielements en actions**

---

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre de l'exercice 2020 comme en 2019, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée.

### **Ecarts de conversion**

---

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de – 2 967 milliers d'euros (928 milliers d'euros en 2019). Les gains de change nets représentent 630 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre -250 milliers d'euros pour 2019).

## Actions propres

---

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2019	86 607	1 665
Acquisitions	30 225	687
Cessions	-10 183	-232
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>106 649</b>	<b>2 121</b>

## Capital et réserves

---

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée générale prévue le 10 juin 2021, comme cela a déjà été fait en 2019, il sera proposé de ne pas distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2020 compte tenu des conséquences de la pandémie de COVID19.

## Gestion du capital

---

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2020.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

## Note 24. Dettes financières

### Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

### Evolution de l'endettement

La société mère AdVini SA a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. Ce crédit syndiqué s'est substitué aux accords de crédit bilatéraux existants.

L'accord conclu entre AdVini et les banques est structuré autour de 5 tranches :

- Une Tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche revolver sur 5 ans pour un montant de 80 M€ ;
- Une Tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ ;
- Une Tranche de Croissance Externe confirmée de 40 M€.

Ce crédit syndiqué, largement sursouscrit, a été conclu dans des conditions financières de marché attractives, AdVini s'engageant à respecter des ratios financiers classiques couvrant la période 2020/2027. (Cf. Note 25. Covenants)

Au 31 décembre 2020, cet emprunt a été tiré à hauteur de 143,3 M€.

Les frais d'émission (1,9 M€) ont été comptabilisés en diminution de la dette financière correspondante. Le coût de l'emprunt calculé selon les taux d'intérêt effectif de chaque tranche est non significatif pour 2020.

Au mois de mai et juin 2020, le Groupe avait également souscrit des prêts garantis par l'Etat à hauteur de 20 M€.

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2019	56 756	64	98 362	513	155 696
Augmentation	110 481		55 000	29	165 509
Diminution	(56 991)	(64)	(92 333)		(149 388)
Écart de conversion	13		(276)	(152)	(414)
Autres variations					-
Valeur au 31 décembre 2020	110 260	0	60 754	390	171 404
dont part courante	30 208		60 754		90 962
dont part non courante	80 052		0	390	80 442
dont de 1 à 5 ans	26 182			390	26 572
dont + de 5 ans	53 870				53 870

## Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	30 208	26 182	53 870	110 260
Instruments dérivés passifs				
Concours bancaires	60 754			60 754
Autres		390		390
Valeur au 31 décembre 2020	90 962	26 572	53 870	171 404

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (40 M€), B (40 M€), et crédit investissement (8,3 M€) de l'emprunt syndiqué augmenté du prêt garanti par l'Etat à hauteur de 20 M€ remboursable à -1 an.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué (55 M€).

## Analyse par nature de taux

en milliers d'euros	2020		2019	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit		100,0%	92,4%	7,6%
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur de l'EURIBOR 3 mois ou 6 mois pour les concours bancaires et sur de l'EURIBOR 6 mois pour les emprunts bancaires.

## Note 25. Covenants

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock** : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2020, les ratios sont respectés :

- Ratio de levier < 16,33
- Ratio de gearing < 1,95
- Ratio LTV Stock < 0,9

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, AdVini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

## Note 26. Passifs financiers

- **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

- **Fournisseurs et autres créiteurs**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

### Au 31 décembre 2020

	Montant au bilan 31.12.2020	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	80 442	80 442				-
Dettes locatives	21 125					21 125
Passifs d'impôts différés	10 826					10 826
Provisions part non courante	2 589					2 589
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>114 981</b>	<b>80 442</b>	-	-	-	<b>34 540</b>
Dettes financières part moins d'un an	90 962	90 962				-
Dettes locatives	3 167					3 167
Dettes d'impôt exigible	345					345
Dettes fournisseurs	56 034	56 034				-
Provisions part courante	1 657					1 657
Autres passifs courants	26 897	1 455				25 442
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>179 061</b>	<b>148 450</b>	-	-	-	<b>30 611</b>

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

### Au 31 décembre 2019

	Montant au bilan 31.12.2019	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	44 242	44 177	64			-
Dettes locatives	21 376					21 376
Passifs d'impôts différés	12 890					12 890
Provisions part non courante	2 406					2 406
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>80 913</b>	<b>44 177</b>	<b>64</b>	-	-	<b>36 671</b>
Dettes financières part moins d'un an	111 454	111 454				-
Dettes locatives	3 323					3 323
Dettes d'impôt exigible	354					354
Dettes fournisseurs	57 923	57 923				-
Provisions part courante	1 834					1 834
Autres passifs courants	30 918	2 912				28 007
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>205 807</b>	<b>172 289</b>	-	-	-	<b>33 518</b>

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers à l'exception des emprunts bancaires à taux fixe, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative. Les justes valeurs des emprunts bancaires à taux fixe calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus au taux d'intérêt courant EURIBOR 3 mois flooré à 0 n'avaient pas variés en 2019.

## **Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers**

---

### • Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et ZAR) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2020, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

## Risque de change

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/20	Valeur de marché 31/12/19	Variation de juste valeur
Vente à terme	6 931	71	(6)	77
Options de change achats				
Options de change vente				
<b>Total des instruments dérivés sur risque de change</b>	<b>6 931</b>	<b>71</b>	<b>(6)</b>	<b>77</b>

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD, CAD et ZAR est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin septembre 2021.

## Risque de taux

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/20	Valeur de marché 31/12/19	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0			0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	45 000	(19)	(71)	52
<b>Total des instruments dérivés sur risque de taux</b>	<b>45 000</b>	<b>(19)</b>	<b>(71)</b>	<b>52</b>

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin décembre 2023.

## Risque de liquidité

---

Dans le cadre de la crise actuelle, le Groupe AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins. Il considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité.

Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque (emprunt bancaire, affacturage).

## Risque de crédit

---

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

## Risque de prix de matières premières

---

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

## Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation

---

en milliers d'euros	31-déc.-20	31-déc.-19
Dettes fiscales et sociales	12 922	14 004
Autres dettes	11 733	15 068
Produits constatés d'avance	2 243	1 847
<b>Total</b>	<b>26 897</b>	<b>30 918</b>

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.



## Note 29. Parties liées

---

### Achats et ventes de biens et services

---

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Ventes au Groupe AdVini	5 280	4 929
Achats au Groupe AdVini	151	152

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (74 %) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (26%).

### Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

---

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Avantages à court terme	1 667	1 129
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paielements en actions		9
<b>Total</b>	<b>1 667</b>	<b>1 138</b>

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2020, s'est élevé à 88 milliers d'euros (50 milliers d'euros en 2019).

### Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

---

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 363 560 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2020. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

### Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
<b>Engagements Hors Bilan liés au financement</b>		
<b><u>Dettes garanties par des sûretés réelles ou personnelles*</u></b>		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	88 545	8 918
Hypothèques		396
Gages sur stocks	55 000	
Cautions		142
<b><u>Dettes garanties par l'Etat (PGE)</u></b>	18 000	
<b>Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles</b>		
Envers les caves ou des propriétaires	23 436	38 704
Cautions	289	61
<b>Engagements Hors Bilan liés aux subventions</b>		
Cautions	3 049	737
	<b>188 319</b>	<b>48 958</b>

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	23 436	38 704
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	230 000	
	<b>253 436</b>	<b>38 704</b>

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et Rigal.

Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Amouroux, Rigal, Domaine Laroche et Champy.

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.

Les cautions liées aux subventions concernent France Agrimer.

Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

\*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.

### Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période

Néant

## Note 32. Informations diverses

---

-Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2020 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	214	56
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	6	9
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>65</b>

-Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- o S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- o Siège social : Saint Félix de Lodez
- o R.C.S. : Montpellier 348 276 536

## 5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.  
480, avenue du Prado  
13269 Marseille cedex 08  
S.A.S. au capital de € 200 000  
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

ERNST & YOUNG Audit  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2020

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de présentation des états financiers IFRS » de la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode de présentation du compte de résultat.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Evaluation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
Au 31 décembre 2020, la valeur nette des <i>goodwill</i> s'élève à K€ 7 857 et celle des actifs incorporels à durée de vie indéterminée à K€ 26 885, dont K€ 22 998 au titre des marques à durée de vie indéterminée.	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur.</p> <p>Nous avons également étudié les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ analysé les procédures mises en place par la direction pour s'assurer du caractère exhaustif des éléments composant la valeur comptable des UGT ;</li><li>▶ examiné les modalités de calcul de la valeur d'utilité appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés.</li></ul> <p>Nous avons étudié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de croissance.</p>

Comme mentionné dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés, les *goodwill* représentent l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Comme mentionné dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

Les *goodwill* et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indice de perte de valeur.

Le test de dépréciation conduit, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'appréciation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation par la direction d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets 2021 établis par la direction et approuvés par le conseil de surveillance.

Avec l'aide d'experts en évaluation intégrés à notre équipe, nous avons :

- ▶ analysé les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation, du taux de redevance et du taux d'entretien de la marque avec les hypothèses de marché sous-jacentes et ;
- ▶ apprécié la sensibilité de la valeur d'entreprise et de la valeur de la marque aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues par la direction pour intégrer les effets estimés de la crise liée à la Covid-19 ;
- ▶ vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.



## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

- Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2020, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST était dans la neuvième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-septième année.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou

événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Montpellier, le 30 avril 2021

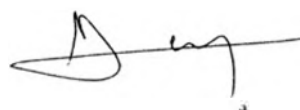
Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.



Nicolas Blasquez

ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier

## 6. Rapport de Gestion

### Sommaire

I. Les comptes consolidés 2020.....	123
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2020 (société Mère).....	129
III. Activité et résultats des principales filiales.....	131
IV. Stratégie et perspectives.....	133
V. Déclaration de performance extra-financière.....	134
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	202
VII. Autres informations.....	208
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2021.....	209
Annexes.....	211

## I. Les comptes consolidés 2020

### Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2020, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence.

### Liste des filiales et participations

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS RIGAL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
10	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	50,00%	71,43%	Euro	Intégration globale
11	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis, )	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
12	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
13	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
14	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
15	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
17	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
18	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
19	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
20	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
21	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
22	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
23	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
24	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
28	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
29	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
30	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
31	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
33	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
34	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
36	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	50,50%	50,50%	Euro	Intégration globale
37	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
38	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
39	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
40	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
41	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
42	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
45	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
47	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
48	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
49	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
50	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
52	SCEA Garri du Gai	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
53	Advini South Africa	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
54	Ken Forester	100,00%	51,00%	Rand	Intégration globale
55	Maison du Cap	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
56	Le Bonheur	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
57	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
58	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
59	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
60	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
62	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	STELLENBOSCH VINEYARDS	65,30%	65,30%	Rand	Intégration globale
64	SAS PRODEGUSTATION	95,00%	95,00%	Euro	Intégration globale
65	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
67	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
68	SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
69	ADVINI Italia	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale

## Faits marquants 2020

- **Impact de la pandémie de COVID-19**

La crise conjoncturelle exceptionnelle liée à la COVID-19 a demandé et demande encore une attention majeure avec une priorité à la santé et à la sécurité des salariés par des actions entreprises dès le 6 mars 2020.

Le Groupe a pris toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la poursuite de ses activités. Il a réussi à préserver les emplois grâce à l'engagement de l'ensemble des salariés qui a permis de maintenir l'activité commerciale, d'assurer la continuité de la production et la poursuite de l'activité dans les vignes sur tous les domaines.

Dans ce contexte, le groupe a décidé de ne pas verser de dividende dès le 23 mars 2021.

- **Souscription d'un emprunt syndiqué**

AdVini a souscrit le 12 novembre 2020 un crédit syndiqué porté par la société mère AdVini SA pour un montant de 230 M€. L'accord ainsi conclu met un terme aux financements bilatéraux non sécurisés et témoigne de l'engagement des partenaires financiers au côté de la société dans la durée.

- **Variations de périmètre**

La société AdVini SA a créé les entités suivantes :

- le 21 avril 2020, la SCEA Domaines des Rocs, détenue à 99.5%;
- le 22 juillet 2020, la société ADVINI ITALIA, détenue à 51%.

La société AdVini a procédé au rachat des participations minoritaires suivantes :

- le 17 août 2020 et 16 septembre 2020, 37.5% de la société CFV pour 1250 K€ portant la détention à 100% ;
- le 16 septembre 2020, 5% de la société PRODEGUSTATION pour 274 K€ portant la détention à 95% ;

La société MATPRO détenue à 75% par AdVini SA a été liquidée en date du 29 décembre 2020.

## Synthèse des résultats consolidés 2020

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2020 à 248 millions d'euros, en baisse de 6% à périmètre et change constants, et de 7,1% en données publiées par rapport au 31 décembre 2019. L'activité Export affiche un net repli à -10%. Les ventes, après un premier semestre honorable et malgré la bonne tenue des marchés scandinaves et canadiens, se sont fortement contractées lors du dernier trimestre 2020 avec l'arrêt total des circuits de ventes sélectifs et du CHR Européen à l'image de la situation en France (-40%). Les marchés du Retail ont compensé une partie de la baisse d'activité grâce à nos produits de service comme le Bag-in-Box (+15%) générant toutefois des marges beaucoup plus faibles que celles des vins de nos Maisons de vins et vignobles sur les réseaux valorisés.

Enfin, les ventes de nos vins d'Afrique du Sud reculent de 7% à change constant et de 20% en données publiées, en raison des interdictions de ventes d'alcool imposées une partie de l'année dans le pays.

### Compte de résultat consolidé

<u>€m</u>	déc-20	déc-19	Δ (1) - (2)
<b>Chiffres d'Affaires</b>	<b>247,9</b>	<b>266,6</b>	<b>-18,7</b>
<b>Marge Brute</b>	<b>86,7</b>	<b>99,6</b>	<b>-12,9</b>
<i>Marge Brute%</i>	35,0%	37,4%	-240 bps
<b>EBITDA Courant</b>	<b>17,0</b>	<b>18,3</b>	<b>-1,3</b>
<i>Marge d'EBITDA</i>	6,84%	6,86%	-2 bps
<b>Résultat Net</b>	<b>-3,3</b>	<b>4,0</b>	<b>-7,4</b>
<b>Résultat Net - Part du Groupe</b>	<b>-4,1</b>	<b>3,3</b>	<b>-7,4</b>

(1) L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant + dotations aux amortissements et aux dépréciations.

### RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

Dans le contexte de confinements successifs et de fermeture des hôtels-restaurants, le mix de produit vendu sur 2020 a évolué faisant apparaître une hausse des ventes de vins de services et des ventes de vins valorisés à la peine (notamment, Bourgogne, Provence et Rhône). Cette évolution ajoutée à un volume de ventes en baisse a un impact négatif sur la marge brute de -13 M€. Toutefois, grâce à la diminution des frais généraux et des charges salariales de 10 M€, le Groupe est parvenu à maintenir sa marge d'EBITDA à 6,8% soit 17 M€ (vs 18,3 M€ en 2019).

L'EBITDA du Languedoc et de Bordeaux progresse sous l'impulsion des activités de Services respectivement de 1.5 M€ et 1.2 M€. La Bourgogne a subi un effet volume malgré la performance élevée et récurrente du Mas la Chevalière impactant d'1 M€ à la baisse son EBITDA. Le Rhône perd quant à lui 2 M€.

Le pôle Digital a souffert de l'arrêt des cours de dégustation de la filiale Pro Dégustation sur la majeure partie de l'année délivrant ainsi un EBITDA en recul de 0.4 M€.

La dette Nette, hors IFRS 16, augmente de 4 M€ pour s'établir à 148,5M€.

L'augmentation s'explique principalement par la comptabilisation d'une dette financière en vue de l'exercice de l'option de rachat d'une part des minoritaires de la société Forrester Vineyards en 2021. En conséquence, le Gearing augmente de 18 points à 155%.

## Bilan Consolidé

en milliers d'euros	Notes	31-déc-20	31-déc-19
Goodwill	15	7 857	7 866
Immobilisations incorporelles	7	27 733	29 655
Droits d'utilisation	9	31 990	33 259
Immobilisations corporelles	8	124 629	127 181
Participations dans des entreprises associées	17	4 917	4 982
Autres actifs financiers non courants		2 484	2 566
Impôts différés actifs		796	1 701
<b>Actifs non courants</b>		<b>200 404</b>	<b>207 210</b>
Stocks	19	125 011	128 162
Clients		20 148	24 324
Autres créances		15 285	16 377
Actifs d'impôts exigibles		1 809	1 913
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	25 394	14 097
<b>Actifs courants</b>		<b>187 647</b>	<b>184 873</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>388 052</b>	<b>392 083</b>
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		40 579	44 022
Résultat Part du Groupe		(4 083)	3 311
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>23</b>	<b>86 769</b>	<b>97 606</b>
Intérêts Minoritaires		7 239	7 757
<b>Capitaux propres</b>	<b>23</b>	<b>94 009</b>	<b>105 363</b>
Dettes financières	24	80 442	44 242
Dettes locatives	9	21 125	21 376
Passifs d'impôts différés		10 826	12 890
Provisions part non courante		2 589	2 406
<b>Passifs non courants</b>		<b>114 981</b>	<b>80 913</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	24	90 962	111 454
Dettes locatives	9	3 167	3 323
Dettes d'impôt exigible		345	354
Fournisseurs et comptes rattachés		56 034	57 923
Provisions part courante		1 657	1 834
Autres passifs courants		26 897	30 918
<b>Passifs courants</b>		<b>179 061</b>	<b>205 807</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>388 052</b>	<b>392 083</b>

**Le total du bilan est de 388.1 M€, en baisse de 4 M€.**

Les capitaux propres s'élèvent à 94 M€.



## Flux financiers

en milliers d'euros	31-déc-20	31-déc-19
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	9 113	14 326
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 521	16 150
Flux net de trésorerie généré par l'activité	11 320	44 525
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-6 647	-10 097
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	44 578	-15 034
Variation de trésorerie	48 906	19 408
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	-84 266	-103 675
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	-35 361	-84 266

### Flux de trésorerie 2020:

Les flux générés par l'activité sont de 11.3 M€ contre 44.5 M€ en 2019. En 2019, le cash-flow généré par l'activité s'expliquait par la mise en place d'un contrat d'affacturage.

Les flux de financement sont de 44.6 M€ contre - 15.0 M€ en 2019. Ces flux traduisent notamment la souscription d'un emprunt syndiqué (87 M€) le 12 novembre 2020 mettant terme aux financements bilatéraux existant (-57 M€) et la souscription de prêt garanti par l'Etat (20 M€).

Par ailleurs, l'application de la norme IFRS16 explique -3,1 M€ de remboursement d'emprunt et en 2020, l'application de la décision IFRIC sur IFRS 16 a conduit à reconnaître une dette financière de 1.2 M€ supplémentaire avec pour contrepartie un droit d'utilisation de même montant.

Au 31 décembre 2020, la trésorerie nette de clôture est -35.4 M€.

## Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2020 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2020».

## Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols

## **Évènements marquants survenus après la clôture**

Néant

## II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2020 (société Mère)

### Activité

Le chiffre d'affaires 2020 d'AdVini SA est de 230 millions d'euros.

Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 117 M€, + 1,45 % par rapport à 2019.

### Résultats

La marge brute est de 20,8 % en 2020, 20,7 % en 2019

Le résultat d'exploitation 2020 s'établit à -4,8 M€ contre -3,14 M€ en 2019

En 2020, le résultat d'exploitation est impacté par les frais d'émission de l'emprunt syndiqué à hauteur de 1,8 M€.

Le résultat financier est de 1,9 M€ contre 3,2 M€ en 2019

Le résultat exceptionnel représente -0,6 M€ contre -0,2 M€ en 2019

Le résultat net ressort à -2,47 M€ contre 1,53 M€ en 2019.

### Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 119,2 M€, contre 117,7 M€ à fin 2019

Les capitaux propres s'élèvent à 62,2 M€.

#### Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					422
<b>Montant total TTC</b>	<b>1 370</b>	<b>502</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>1 890</b>
<i>% achats de l'exercice</i>	0,6%	0,2%	0,0%	0,0%	0,9%
<b>B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					362
<b>Montant total TTC</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>1 120</b>	<b>1 132</b>
<b>C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)</b>					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	<i>délais contractuels</i>	X	<i>délais légaux</i>		

Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

**Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :**

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					3 003
<b>Montant total TTC</b>	<b>3 157</b>	<b>1 068</b>	<b>350</b>	<b>6 463</b>	<b>11 038</b>
<i>% CA de l'exercice</i>	1,4%	0,5%	0,2%	2,8%	4,8%
<b>B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					1 182
<b>Montant total TTC</b>	<b>2 373</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2 012</b>	<b>4 388</b>
<b>C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)</b>					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	délais contractuels		X	délais légaux	

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

### III. Activité et résultats des principales filiales

#### Maisons de vins



Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

Domaine Laroche délivre 8,4 M€ de CA sur l'exercice 2020 en recul de 33% sur l'exercice. L'arrêt brutal des réseaux sélectifs dans le monde en raison de la crise sanitaire, qui sont les principaux canaux de distribution de Laroche, expliquent cette situation. Les mesures de réduction de coûts amortissent l'impact sur le résultat, Domaine Laroche est à l'équilibre sur 2020.

Le Mas La Chevalière limite les effets du COVID sur l'activité (-7%) grâce une belle performance sur les monopoles scandinaves et le Canada. La baisse charges fixes permet de délivrer une performance très convenable à 17% de marge d'Ebitda.



L'activité Rhône recule de 9% au global pour délivrer 25 M€ sur l'exercice. Le Chiffre d'affaires est pénalisé par l'arrêt du réseau CHR (café Hotels Restaurants) et le ralentissement des marchés exports affichant un recul respectif de -40% et -16% pour la Maison Ogier.

Le Rhône est le bassin qui a le plus souffert en terme de résultat avec une perte de 600K€, en revanche la performance cash est satisfaisante avec 3,7 M€ de cash généré.



Rigal a réalisé un CA de 7,9 M€ (+3%) grâce une belle performance sur le marché UK. La maison Rigal bénéficie du maintien d'un bon niveau d'activité couplé au programme de réduction de coût du groupe Advini. Cela explique la progression du résultat net avant impôt qui s'établit à 0,22 M€.



Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires en recul de 13% par rapport à 2019 à 9,2 M€. Le recul est principalement sur la Grande Distribution France, les ventes locales tirant leurs épingles du jeu.

Le résultat s'élève à 0,5 M€ avant impôts, en légère progression.



Le pôle Provence affiche un recul de chiffre d'affaires de 13%, particulièrement impacté sur les réseaux exports (US principalement). La marge d'Ebitda progresse (8,7%) grâce aux économies de charges réalisées. Le résultat avant impôt est 0,4 M€.



La société Antoine Moueix a réalisé un chiffre d'affaires de 29,1 M€ (+ 4,5%) et un résultat avant impôt de -1,5 M€ sous l'impulsion de l'activité de service en fort développement.



Le chiffre d'affaires recule de 51% et atteint 1,7 M€ à fin décembre 2020, le résultat avant impôt est largement impacté par l'arrêt des réseaux sélectifs ainsi que les lourds investissements consentis ces trois dernières années et affiche une perte de 1 M€.

## **POLE AFRIQUE DU SUD**

Le pôle Afrique du Sud est composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyards pour la partie Marques et de Stellenbosch Vineyards pour la partie produit de service. Le Chiffre de l'ensemble est stable en devise locale, l'Ebitda progresse et la marge d'Ebitda s'établit à 14,6%. Cette progression s'explique par le maintien de l'activité couplée à un effet change favorable sur les couvertures prises au niveau du sous pallier et aux réductions de charges réalisées sur l'exercice.

## **Autres sociétés du pôle vins**

La filiale Américaine Advini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2020 un chiffre d'affaires de 1,9 M€ en recul de 15% par rapport à 2019. L'impact des taxes en année pleine et l'effet Covid expliquent ce recul sur l'activité, la marge ayant été préservée.

La société CFV France a délivré un chiffre d'affaires stable de 3,8 M€, le business a montré sa résilience avec un quasi-retour à l'équilibre. Pro Dégustation, le leader des cours de dégustations, affiche en revanche un recul de 34% de Chiffre d'affaires en raison de l'arrêt des cours collectifs sur une bonne partie de l'exercice. Pro Dégustation reste rentable de par sa structure de frais principalement variables.

#### **IV. Stratégie et perspectives**

AdVini s'attend à une reprise progressive des conditions de marché en 2021 et 2022 et sortir ainsi de la parenthèse Covid-19 dans le courant de l'année 2021. Ses équipes et son organisation sont en ligne pour exécuter son nouveau plan de développement ORBIS 2023 dont le fil conducteur porte sur la reprise de la croissance et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

## V. Déclaration de performance extra-financière



# ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE 2020

AVENUE DE L'ENCLOS  
34725 SAINT-FELIX DE LODEZ

## CHAPITRE 1 – MODELE D’AFFAIRES D’ADVINI

HISTORIQUE & GOUVERNANCE

NOS ACTIVITES

RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

## CHAPITRE 2 : RISQUES PRINCIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

IDENTIFICATION DES RISQUES PRIORITAIRES

PERIMETRES DE SUIVI

## CHAPITRE 3 : POLITIQUE D’ATTENUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

RAISONNER NOS CONSOMMATIONS D’ENERGIE

AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

AMELIORER NOTRE GESTION DES DECHETS

ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES

## CHAPITRE 4 : POLITIQUE D’ATTENUATION DES RISQUES SOCIAUX

BIEN CONNAITRE NOS RESSOURCES HUMAINES

ETRE INCLUSIF EN VEILLANT A LA DIVERSITE DE NOS EQUIPES

AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

ETRE TRANSPARENT SUR LES REGLES DU JEU

## CHAPITRE 5 : POLITIQUE D’ATTENUATION DES RISQUES SOCIETAUX


RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIERE VIN

BATIR DES PARTENARIATS VERTUEUX AVEC L’AMONT

REPENDRE AUX ATTENTES DES MARCHES ET DES CONSOMMATEURS

# CHAPITRE 1 – MODELE D’AFFAIRES D’ADVINI

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1870



« Nous sommes leader français des vins de terroir, fédérateurs de la filière viticole, vigneron, producteurs et vinificateurs - éleveurs, depuis toujours. »

# HISTORIQUE & GOUVERNANCE

## NOTRE CONSTRUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants, respectivement en Languedoc et à Chablis. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux.

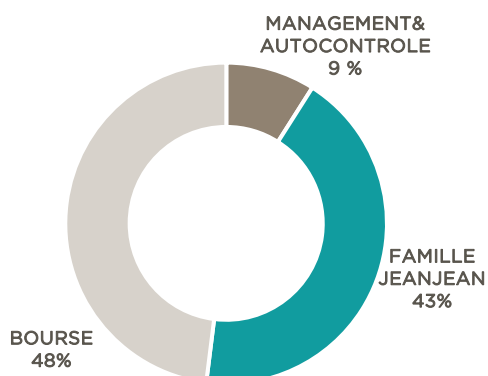
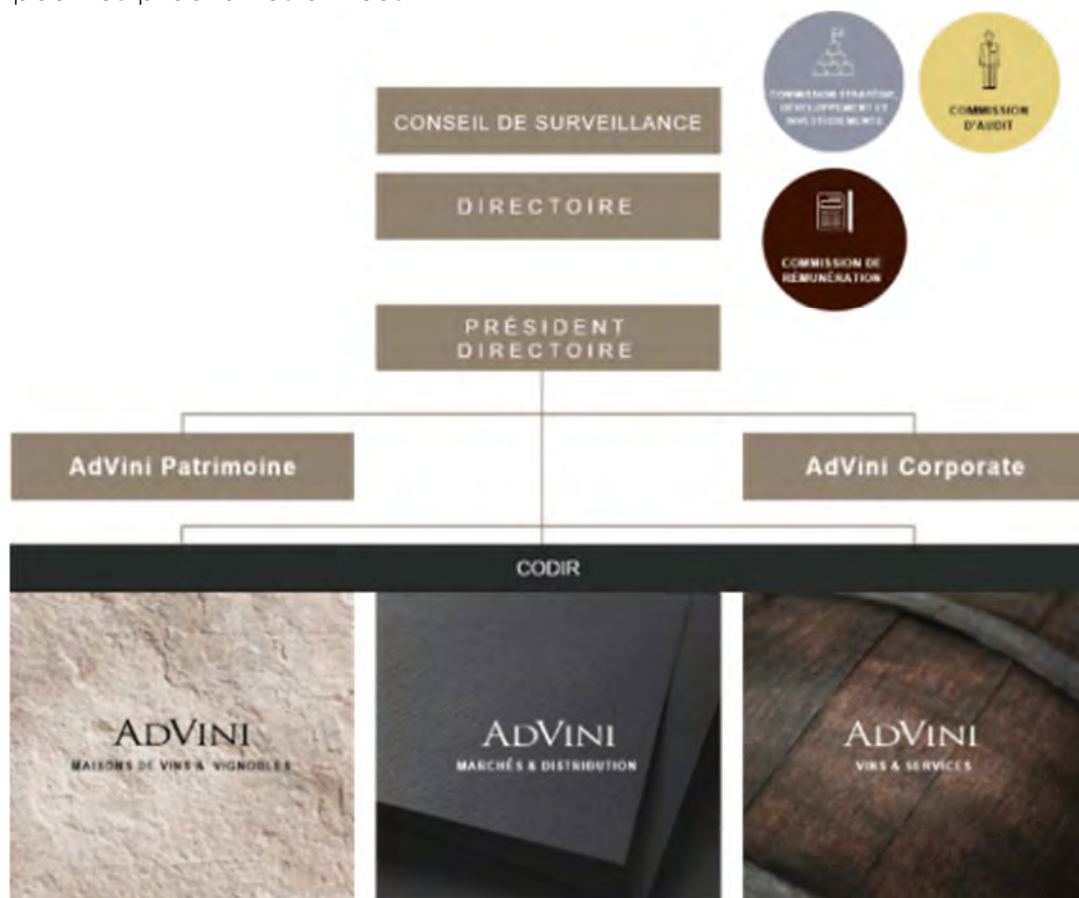


## NOTRE ORGANISATION

Notre organisation repose sur la grande diversité de nos Maisons de Vins et de nos Maisons de Commerce, qui disposent toutes d'une large autonomie d'action, moteur de leur engagement sans faille.

Pour nous fédérer et avancer ensemble, notre stratégie s'articule autour d'une vision partagée des marchés appliquée en respectant les axes stratégiques, les priorités et les méthodes définies par AdVini Corporate.

Nous assurons ainsi cohésion et cohérence autour d'un plan stratégique partagé, le plan ORBIS 2023, qui donne du sens pour tous nos collaborateurs et définit un cap clair pour les prochaines années.



AdVini se caractérise par des actionnaires engagés partageant une vision claire et de long terme.

Cet actionnariat stable est organisé autour de trois piliers :

- ▶ la famille Jeanjean,
- ▶ le management,
- ▶ un groupe d'actionnaires clés.

# NOS ACTIVITES

Acteur viti-vinicole et négociant, notre cœur de métier est le commerce de vins. Notre activité se structure en trois grands pôles, couvrant l'ensemble des métiers en lien avec les vins.

## ADVINI - MAISONS DE VINS & VIGNOBLES

Présent dans de nombreux bassins viticoles en France et à Stellenbosch en Afrique du Sud, AdVini puise sa force dans ses « Maisons de Vins ». Ces treize Maisons, au savoir-faire souvent séculaire, jouissent d'une renommée particulière dans la région dans laquelle chacune est implantée.

Présentes dans les grands terroirs de Stellenbosch, de Chablis, de Bourgogne, de la Vallée du Rhône, de Châteauneuf-du-Pape, de Provence, du Languedoc, du Roussillon, du Sud-Ouest et du Bordelais, nos Maisons de vins et nos vignobles nous permettent de proposer une large gamme de vins de terroirs, produits dans une perspective qualitative, des Grands crus aux appellations génériques.

Nos Maisons de Vins & Vignobles sont présentés en détails et en images sur notre site : [www.advini.com](http://www.advini.com)

### Notre philosophie ?

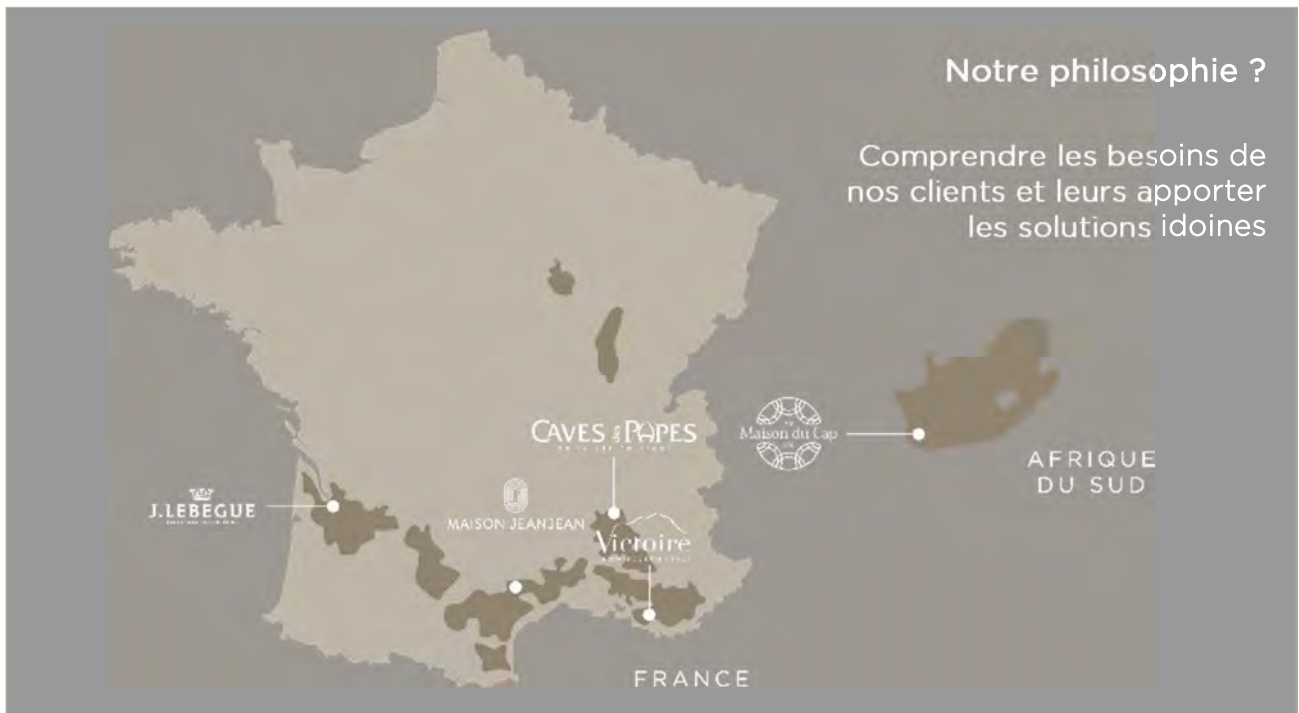
Passion et exigence pour préserver et magnifier nos terroirs, sans aucun compromis pour la qualité de nos vins, avec de fortes ambitions environnementales.



- ▶ Des entreprises reconnues : signature, histoire, savoir faire
- ▶ Une promesse : voyage au cœur des terroirs
- ▶ Une approche : valoriser des savoir-faire et des expertises

## ADVINI - VINS & SERVICES

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure.



En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, ont la charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.



Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.



Ces deux structures travaillent pour les Maisons AdVini mais disposent d'un portefeuille de clients plus large, ouvert à des structures extérieures. Les sièges de ces deux entreprises sont situés sur le site de Maison Jeanjean.



- ▶ Des entreprises pragmatiques : écoute des besoins du client
- ▶ Une promesse : smart solutions
- ▶ Une approche : prôner et diffuser une culture du pragmatisme

## ADVINI - MARCHES ET DISTRIBUTION



Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Nos bureaux de représentation commerciale sont implantés dans 7 pays désormais. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage réciproque des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

### Notre philosophie ?

Une présence internationale s'appuyant sur des implantations locales.

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 24 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2020 une vingtaine de personnes à l'étranger, AdVini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs.

Cette présence à l'international est complétée par un pôle digital, formé par le Club Français du Vin et Prodégustation, qui assurent notre implantation numérique, tournée aussi bien vers les professionnels que vers les particuliers.

- ▶ Adaptation de la structure aux spécificités des marchés : écoute, théâtralisation de l'offre, intelligence culturelle
- ▶ Une promesse : créateur d'émotion
- ▶ Une approche : favoriser l'adaptabilité et l'intelligence culturelle



# RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

## NOS CHIFFRES CLES

CHIFFRE  
D'AFFAIRES 2020

248 Millions  
€

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2020 à 248 millions d'euros, en baisse de 6% à périmètre et change constants, et de 7,1% en données publiées par rapport au 31 décembre 2019.

Un business-model articulé autour de deux entités :

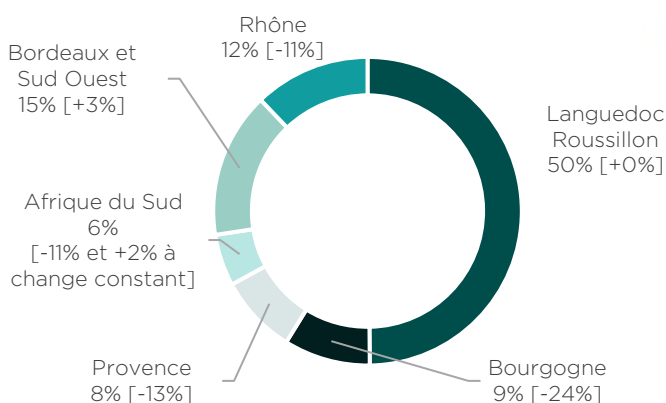
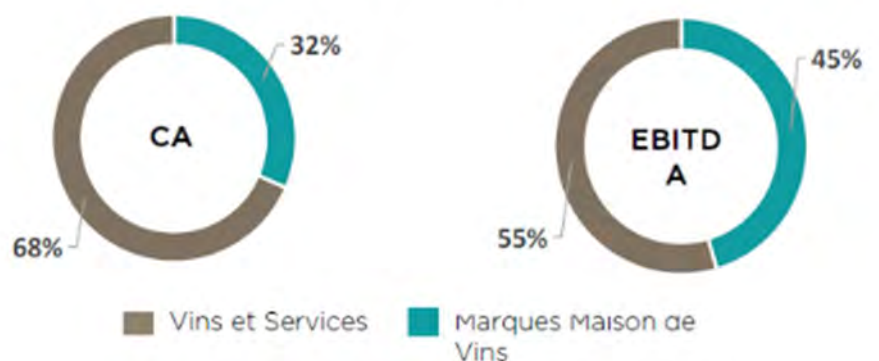


Nos vins de services, marques tactiques, activés autour d'un marketing produit et offre innovante visant en priorité les marchés du retail.



Nos vins de terroirs et d'origine, issus de nos Vignobles et Maisons de vins et destinés aux réseaux sélectifs et valorisés,

### CONTRIBUTION DES DEUX DIVISIONS



## LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ANNEE

- ▶ Une activité résiliente grâce à la diversité des marchés et des réseaux de distribution en France et à l'international
- ▶ Une activité résiliente grâce à la diversité des origines de vins et aux différentes catégories de produits commercialisés
- ▶ Une gestion opérationnelle efficace de la pandémie
- ▶ Un renforcement de la liquidité et du bilan

## NOS MARCHES

L'activité Export affiche un net repli à -10%. Les ventes, après un premier semestre honorable et malgré la bonne tenue des marchés scandinaves et canadiens, se sont fortement contractées lors du dernier trimestre 2020 avec l'arrêt total des circuits de ventes sélectifs et du CHR Européen à l'image de la situation en France (-40%).

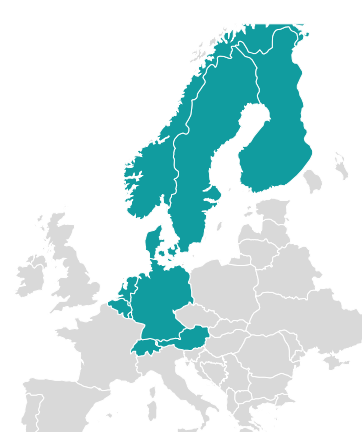
*% variation ventes en valeur au  
31/12/20 vs. 31/12/19*



**UK +14 %  
vs. Marché +5 %**



**France -4,2 %  
vs. Marché -15 %**



**Europe du Nord +4 %  
vs. Marché -1 %**



**Asie -36 %  
vs. Marché -15 %**



**US/Canada -21 %  
vs. Marché -8 %**

Les marchés du Retail ont compensé une partie de la baisse d'activité grâce à nos produits de service comme le Bag-in-Box (+15%) générant toutefois des marges beaucoup plus faibles que celles des vins de nos Maisons de vins et vignobles sur les réseaux valorisés.

Enfin, les ventes de nos vins d'Afrique du Sud reculent de 7% à change constant et de 20% en données publiées, en raison des interdictions de ventes d'alcool imposées une partie de l'année dans le pays.

Nos résultats financiers sont largement détaillés dans notre rapport de gestion annuel 2020, disponible sur notre site : [www.advini.com](http://www.advini.com)

## NOS PERSPECTIVES

AdVini s'attend à une reprise progressive des conditions de marché en 2021 et 2022 et sortir ainsi de la parenthèse Covid-19 dans le courant de l'année 2021.

Nos équipes et nos organisations sont en ligne pour exécuter notre nouveau plan de développement ORBIS 2023 dont le fil conducteur porte sur la reprise de la croissance et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

## UN PLAN STRATEGIQUE ORGANISE AUTOUR DE TROIS PILIERS

### SELECTIVITE

- Sélectionner, prioriser et augmenter l'exigence de rentabilité de tous nos actifs
- Choisir les marchés cibles et les marques
- Marketer l'offre vins, nos routes to market et tous nos sites réceptifs pour améliorer la rentabilité

### SIMPLICITE


- Simplifier notre supply-chain et nos process pour améliorer notre efficacité
- Centraliser tous nos services administratifs et réduire nos coûts et abaisser notre point mort

### SOCIETAL

- Développer les talents de demain
- Promouvoir la transition écologique, la préservation de nos terroirs, marques tactiques et vins biologiques
- Digitaliser l'offre vins, nos marques et vignobles et leur marketing en France et à l'international

## CHAPITRE 2 : RISQUES PRINCIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

DEFIS DU XXI<sup>E</sup> SIECLE POUR LA FILIERE VIN



« Notre  
responsabilité est  
d’anticiper et de  
prévenir les  
risques auxquels  
notre activité  
s’expose. »

# IDENTIFICATION DES RISQUES PRIORITAIRES

Après une réunion des parties prenantes internes à l'entreprise, notamment des Ressources Humaines, du Développement Durable et de la Direction Générale, une matrice des risques complète a été co-construite.

Elle a vocation à nous guider dans notre activité et nos choix stratégiques comme opérationnels. Tous ces facteurs sont caractérisés en probabilité d'occurrence et en impacts potentiels sur l'entreprise.

Concernant spécifiquement les enjeux extra-financiers, les **risques environnementaux**, les **risques pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs** et les **risques sociétaux** seront traités dans ce rapport ; ce sont les macro-risques principaux identifiés dans ce périmètre.

## MACRO-RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

### RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Les changements climatiques font peser des risques considérables sur l'ensemble de la biosphère et donc sur l'ensemble des activités humaines. C'est pourquoi nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité et à actionner tous les leviers d'atténuation et d'adaptation.

- ▶ Pour la réduction de notre consommation d'énergie, et à terme, vers une amélioration de la durabilité de nos sources énergétiques ;
- ▶ Pour la réduction de notre consommation d'eau et la diminution de la charge polluante que nous émettons, pour mieux intégrer la raréfaction de la ressource en eau et les changements de régime des précipitations.

Au-delà de ces macro-changements environnementaux, identifiés comme risque principal, nous luttons contre la raréfaction et la surexploitation des ressources naturelles par la promotion de l'économie circulaire :

- ▶ Pour diminuer le volume de déchets généré ; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit ;
- ▶ Pour accélérer le recyclage, en améliorant le tri sur nos sites de production et en éco-concevant nos produits.

Enfin, la préservation des terroirs et notamment des sols ainsi la promotion de la transition agroécologique est au centre de notre activité de producteur :

- ▶ Engagement vers un viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, en Haute Valeur Environnementale (en France) ou en Integrated Wine Production (spécifique à l'Afrique du Sud).

## **CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS ...**

### **... DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Toute notre activité est météo-sensible : des changements climatiques globaux vont avoir des conséquences majeures sur le secteur viticole.

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse de température et d'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, un degré d'alcool plus élevé dans les vins : ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes des marchés. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation de nos produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de notre attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants, générant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale.

Cette maîtrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie, afin d'actionner tous les leviers d'atténuation à notre disposition.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Améliorer nos impacts sur la ressource en eau](#) » et « [Raisonnement nos consommations d'énergie](#) ».

### ... DE LA RAREFACTION DES RESSOURCES

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la raréfaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum.

Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous devons œuvrer à l'écoconception de nos produits pour améliorer encore notre impact. Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Améliorer notre gestion des déchets](#) ».

### ... DE LA NON-TRANSITION DE MODELE AGRICOLE

Nous avons fait des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et en Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose ; cette terminologie recouvre les vins engagés dans des démarches d'agriculture biologique, mais aussi les labélisations de la transition agroécologique comme HVE en France ou IPW en Afrique du Sud, ou encore les démarches de biodynamie, les vins vegan ou les démarches en faveur de la biodiversité, comme le label Bee Friendly.

L'ensemble des vignobles AdVini a amorcé sa transition ; toutefois, devant la rigueur et les exigences de ces labels, tous les viticulteurs ne peuvent suivre. Il est alors de notre responsabilité d'accompagner nos partenaires et nos apportants dans cette montée en gamme environnementale et dans les démarches de reconnaissance de leurs progrès.

Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs sont, eux, déjà avancés dans cette voie, mais les sols et la biodiversité ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que nous devons privilégier.

Dans cette perspective, nous avons retenu trois labels reconnus pour leur exigence et leur sérieux : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production. Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Engager la transition agroécologique dans nos vignobles](#) ».

Notre objectif ? 100 % de nos vignobles labélisés !

## MACRO-RISQUES SOCIAUX ET SOCIETAUX

### RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

La responsabilité d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline ce sens de la responsabilité vis-à-vis de nos parties prenantes internes, autour des domaines suivants :

- ▶ Diversité et non-discrimination
- ▶ Développement des compétences
- ▶ Conditions de travail, santé et sécurité
- ▶ Dialogue social, information et communication
- ▶ Rétribution

En tant qu'entreprise leader des vins de terroir, très implantée dans nos différents territoires, nous devons assumer la part de responsabilité qui nous incombe. Cette responsabilité se décline envers toutes les parties prenantes externes impliquées ou impactés par nos activités. Ce document présente nos engagements en matière de :

- ▶ Achats responsables
- ▶ Structuration de la filière viticole
- ▶ Transparence et loyauté vis-à-vis de nos parties prenantes
- ▶ Promotion et soutien à l'innovation

Enfin et quoi que ce risque ne soit pas identifié comme prioritaire, nous devons respecter le cadre réglementaire en matière de lutte contre la corruption. Ce document reprend l'état d'avancement de nos réflexions quant à notre stratégie de lutte contre la corruption.

### CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS...

Tous ces aspects sont cruciaux pour AdVini. En cas de non-respect de ces principes, non seulement nous nous exposerions à des sanctions légales et financières, mais nous entrerions en contradiction avec les valeurs structurantes de notre entreprise.

Cela pourrait générer une dégradation de notre image de marque et de celle de nos filiales ainsi que détérioration de notre marque employeur, fournisseur et acheteur.

#### ... SUR NOTRE MARQUE EMPLOYEUR

Dans un contexte où nos métiers, viticoles notamment, peinent à recruter et que nous sommes pour partie de notre activité sur des secteurs pénuriques, il est indispensable de mettre en place des politiques internes permettant de renforcer notre attractivité et de fidéliser nos salariés.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Politique d'atténuation des risques sociaux](#) ».



### **... SUR NOTRE IMAGE DE MARQUE**

Notre rayonnement dans la filière et dans nos territoires impacte l'image que nos clients, que nous fournisseurs, que toutes nos parties prenantes ont de nous. A proposition commerciale équivalente, notre image de marque peut être déterminantes pour nos clients.

Au-delà des aspects de communication, ce qui construit notre image de marque est notre engagement sociétal. Le monde change et les attentes sociétales sont de plus en plus ambitieuses, de plus en plus assumées. Pour répondre à ces attentes et les anticiper au mieux, nous devons prendre conscience et assumer pleinement notre responsabilité sociétale.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « [Politique d'atténuation des risques sociétaux](#) ».

## **LUTTE CONTRE LA CORRUPTION**

Notre politique de lutte contre la corruption se construit dans le cadre d'un groupe sous l'égide du Directeur Audit interne, Juridique et Gouvernance, qui réunit également la Qualité, les Ressources Humaines et le Développement Durable et qui a vocation à établir une politique adaptée aux enjeux d'AdVini. Il se charge notamment de construire et de faire évoluer la cartographie des risques de corruption qui sera finalisée d'ici au 2nd semestre 2021.

Nous avons adopté la méthodologie suivante :

- identification de publics les plus « à risque » au sein de l'entreprise,
- réalisation d'entretiens semi-directifs avec une double vocation : réaliser un inventaire des situations à risques auxquelles peuvent être confronté chacun de ces publics et sensibilisation aux enjeux de corruption
- synthèse de ces éléments par une matrice de matérialité

Un code de conduite et une procédure d'alerte ont été rédigés, qui feront l'objet d'ajustements dans le courant de l'année.

## SUJETS ET ENJEUX EXCLUS DE CE REPORTING

Certains des enjeux structurants du XXI<sup>e</sup> siècle ne sont pas traités dans ce document.

Ce choix d'exclusion se justifie : certains de ces éléments ne sont pas matériels aux vues des activités de notre entreprise. A titre d'illustration, le sujet du gaspillage alimentaire aurait pu être pertinent à prendre en considération étant donné que notre activité est agricole. Toutefois, nos productions n'ont pas de valeurs alimentaires et nos pertes sont encadrées par réglementation et limitées. En tant que producteurs d'alcool, ce sont les services de douanes qui sont responsables et nous imposent des seuils maximums de pertes faibles.

Nous considérons donc que cet enjeu, quoi que majeur d'un point de vue sociétal, n'est pas prioritaire dans nos plans d'actions.

## CRISE SANITAIRE EN 2020

La crise sanitaire de 2020 a poussé AdVini à réinventer ses modes de travail et ses priorités.

Parce que la santé de collaborateurs et la continuité de notre activité sont nos priorités, nous avons adopté, dès le début du mois de mars 2020 et en anticipation des mesures gouvernementales, une série de mesures pour affronter la crise : télétravail là où c'était possible, gestes barrières, mise à disposition de gel hydroalcoolique puis de masques, prise de température avant accès aux sites, nettoyage renforcé des sites, etc.

Un groupe de pilotage de crise a été constitué et des communications régulières ont été adressées à l'ensemble des collaborateurs pour informer les équipes de l'état de la situation sanitaire. Une organisation adaptée à la gestion de crise a très tôt été mise en place.

La crise a également eu un impact sur notre activité : de nombreux canaux commerciaux liés à l'export ou aux réseaux de distribution Café / Hôtellerie / Restauration ont été mis à mal au cours de cette année en raison des mesures de lutte contre la pandémie.

Nos actions face à cette crise sont présentées plus en détail dans le Chapitre 4 : Politique d'atténuation des risques sociaux .

# PERIMETRES DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les enjeux environnementaux de la DPEF est le suivant : **l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**. Cela inclut donc :

MAISON JEANJEAN  
OGIER  
JULES LEBEGUE

MAS LA CHEVALIERE  
LAROCHE CHABLIS  
STELLENBOSCH VINEYARDS



Les Impressions de l'Enclos seront également incluses dans ce périmètre.

Le périmètre de notre stratégie « Vignobles » inclue **l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**.



Le périmètre de reporting sur les enjeux sociaux de la DPEF est le suivant : **l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud du groupe**. Ce périmètre exclut les bureaux commerciaux internationaux, représentant moins de 5% de notre effectif total.

Le périmètre de reporting sur les enjeux Santé et Sécurité est le suivant : France. **Nos activités en Afrique du Sud sont exclues de ce périmètre.**

## CHAPITRE 3 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX



« Notre travailons à l'amélioration de nos pratiques dès la conception de nos produits, pour une activité à l'avant-garde des progrès environnementaux. »

# RAISONNER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

L'énergie joue un rôle clé dans notre processus de production ; il est crucial pour nous de l'économiser. C'est pourquoi nous investissons pour réduire nos consommations et diversifier nos sources énergétiques. Nous voulons une activité plus performante et plus propre.



## DIMINUER NOS BESOINS ENERGETIQUES

L'énergie la moins impactante est celle qui n'est pas consommée. C'est dans cette perspective que nous travaillons à la diminution de nos besoins. Pour cela nous déployons une stratégie basée sur la performance énergétique de nos machines, sur l'isolation de nos sites et de nos cuves, pour limiter toute déperdition d'énergie mais aussi sur la réutilisation de l'énergie d'un poste à l'autre, au moyen d'échangeurs thermiques notamment.

Cette amélioration de nos processus de production se double d'une stratégie de formation et de sensibilisation de nos équipes sur les économies d'énergie, aussi bien sur les lignes de production que dans les bureaux.

## SUIVRE NOTRE CONSOMMATION AU PLUS PRES

Nous cherchons à identifier les postes les plus consommateurs pour prioriser nos actions d'améliorations et d'investissements. Pour cela, nous installons des systèmes de suivi de nos consommations sur nos sites.

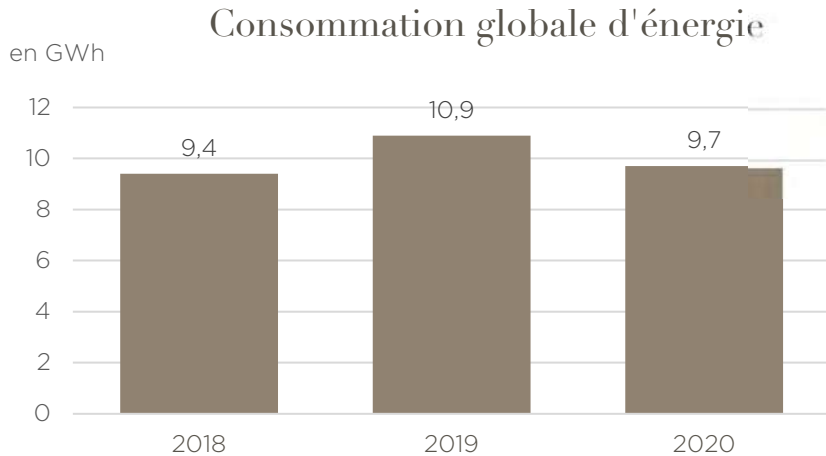
CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## AUGMENTER NOTRE PART D'AUTOPRODUCTION

Nous cherchons à diversifier nos sources énergétiques et à aller vers plus d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

## NOS RESULTATS

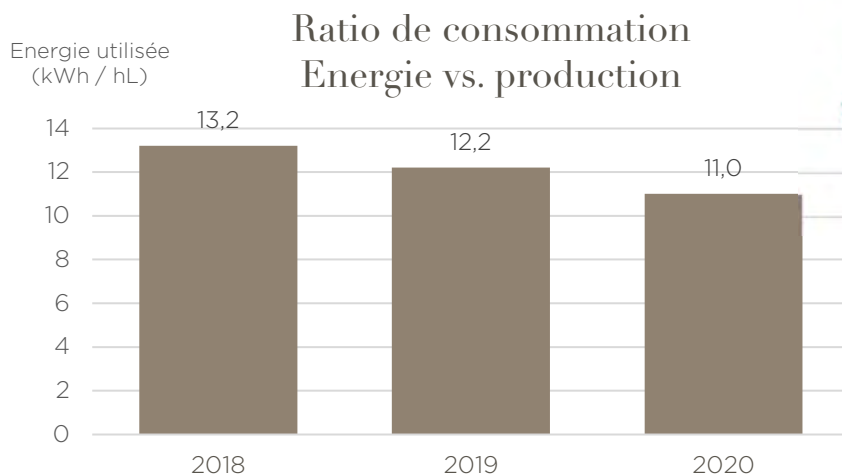


PÉRIMÈTRE DE REPORTING :  
TOUS LES SITES DE PRODUCTION  
DONT LA CAPSULERIE  
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

En 2019, le périmètre de reporting s'était élargi. En 2020, notre périmètre est resté constant, en revanche, notre activité a fortement varié en fonction des sites et des périodes de l'année en raison de la crise sanitaire. A titre d'illustration, en Afrique du Sud, une fermeture complète des sites de production a été déclarée par le gouvernement en avril. La production a fonctionné de façon moins régulière sur l'ensemble de nos sites. Toutefois, nous avons pu poursuivre nos efforts pour repasser en dessous de la barre symbolique des 10 GWh consommés !

Notre objectif à moyen terme ? Poursuivre l'optimisation de tous les process pour continuer à consommer moins d'énergie.

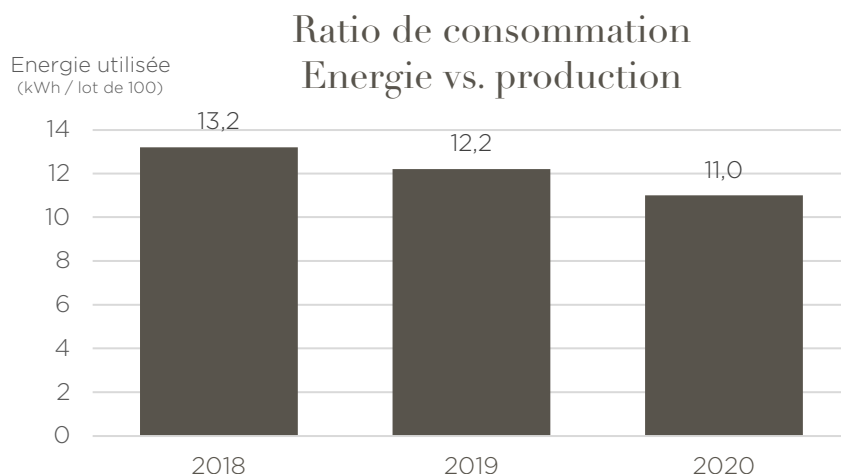
Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.



PÉRIMÈTRE DE REPORTING :  
TOUS LES SITES « VIN »  
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

Dans le contexte sanitaire difficile, notre ratio de consommation a poursuivi sa baisse grâce à l'engagement de tous.

En ce qui concerne les activités de la capsulerie, les consommations sont en légère, mais constante baisse depuis 2018.



## LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous travaillons à mieux comprendre notre consommation d'énergie. C'est un important levier pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

Notre pilote en matière d'économie d'énergie est notre site du Mas La Chevalière.

Nous nous sommes associés avec un bureau d'étude, dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique. Ainsi, nous travaillons depuis 2017 à l'amélioration de notre performance énergétique. Nous avons pu identifier toutes les améliorations potentielles sur notre site, pour utiliser moins d'énergie. Grâce à ce contrat de performance énergétique, nous avons pu financer une grande partie des travaux nécessaires via des Certificats d'Economie d'Energie : depuis l'achat d'un nouveau groupe de froid plus efficace, en passant par l'isolation ou encore le changement de l'éclairage... Ainsi, tout le monde est gagnant !

Et ces efforts paient ! C'est en récompense de tous ces progrès que le site du Mas La Chevalière a obtenu le Prix Spécial du Jury dans le cadre des Trophées 2020 de la Performance Énergétique de l'Industrie Agroalimentaire décernés par L'Institut Orygeen.

# AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource vitale. Elle est nécessaire à toutes les étapes de notre activité : pour permettre la croissance de nos vignes, mais aussi pour garantir l'hygiène de nos chais, indispensable à une production de qualité.

Voilà pourquoi nous nous engageons : minimiser notre impact, aussi bien quantitatif que qualitatif, sur la ressource en eau.



## AMELIORER LES PROCESS POUR DIMINUER LES BESOINS EN EAU

Nos besoins principaux se situent dans nos chais et sur nos lignes de conditionnement. Nous travaillons à l'optimisation de nos process de lavage pour diminuer nos consommations d'eau. Nous réalisons les améliorations nous permettant de diminuer les consommations sans abaisser nos standards d'hygiène et de qualité : fermeture des cycles en eaux perdues, installation de boules de lavage de cuves, adaptation du matériel existant pour transformer des laveuses de bouteilles en insuffleuses, etc.

Cette même logique d'optimisation se déploie sur nos vignobles irrigués ; nous cherchons à coller au plus près aux besoins physiologiques des vignes, tout en limitant nos prélèvements.

## REDUIRE LES REJETS ET LEUR TOXICITE

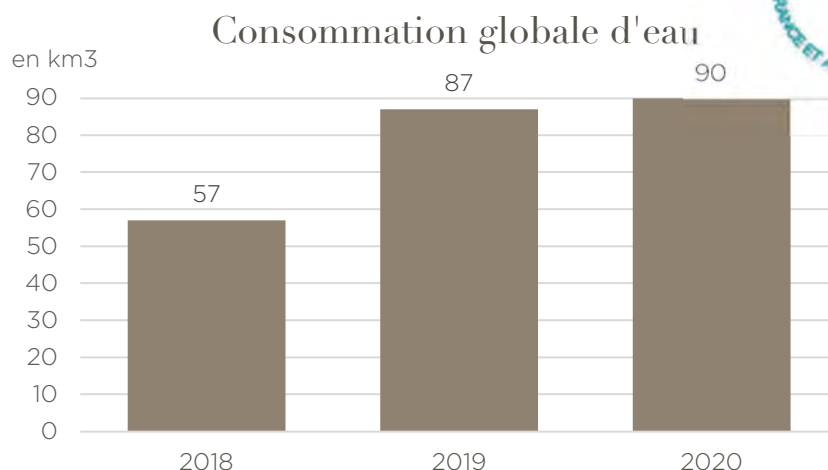
En parallèle de la diminution de notre consommation, nous soignons la quantité et la qualité de nos effluents. En effet, les résidus issus de nos processus de production ne doivent pas altérer la qualité des milieux aquatiques. Comment ? En suivant finement et en diminuant les volumes et la charge polluante de nos effluents, nous minimisons les risques de contamination des milieux.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



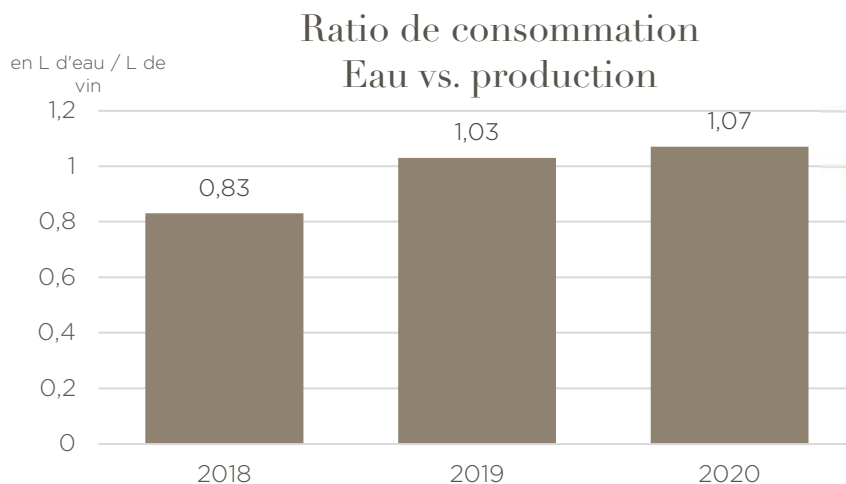


## NOS RESULTATS



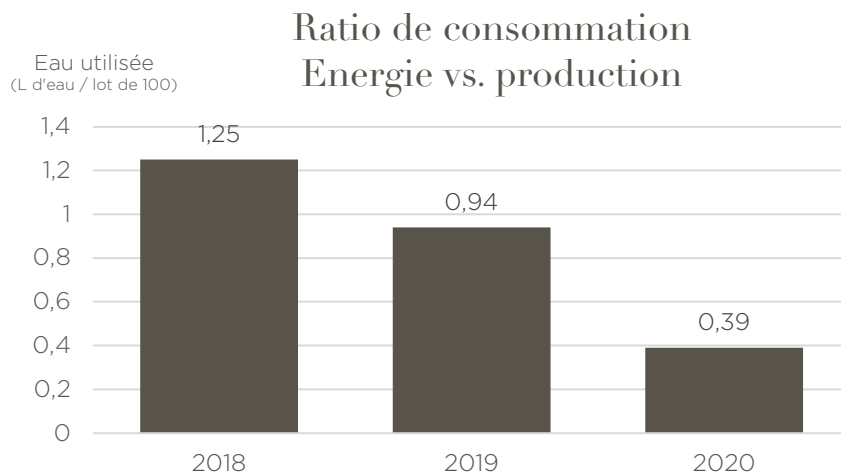
En 2019, notre périmètre de reporting s'était élargi. En 2020, notre périmètre est resté constant, en revanche, notre activité a fortement varié en fonction des sites et des périodes de l'année. Nos sites ont dû revoir leur activité à la baisse. Remplacement du personnel par des opérateurs moins sensibilisés, lots plus petits à conditionner... de nombreux paramètres liés à la crise sanitaire ont joués sur nos consommations d'eau.

Malgré cela, nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à nos nouveaux compteurs et à notre politique de sensibilisation des collaborateurs. Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.



Le contexte de crise sanitaire ne nous a pas permis de réaliser de progrès cette année sur nos consommations d'eau ; notre indicateur a augmenté en 2020. La majeure partie de nos consommations d'eau concerne l'hygiène de nos lignes de conditionnement. Quand les tailles de lot diminuent, ces consommations incontournables restent constantes ; il est ainsi possible de constater une dégradation de notre indicateur en 2020.

Notre objectif ? Repasser, dès l'année prochaine, sous la barre symbolique de 1 litre d'eau par litre de vin sorti de nos lignes. Nous mettons tout en place pour que la tendance de diminution de nos consommations se relance.



Grâce à un travail de fond sur la qualité du réseau de distribution d'eau aux Impressions de l'Enclos, nous avons été en mesure de réaliser d'importants progrès au cours de l'année 2020. Des fuites ont été identifiées et traitées, de nouveaux compteurs nous permettent maintenant de suivre plus finement nos consommations et enfin, les opérateurs ont été sensibilisés. L'ensemble de ces démarches nous permettent d'afficher ces résultats remarquables.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous améliorons notre maîtrise technique de l'irrigation. C'est un important levier, à la fois qualitatif et quantitatif, pour diminuer notre impact sur la ressource en eau. »

Les économies d'eau commencent à la vigne ! Dès 2015, nous installons le premier logiciel d'aide à la décision en irrigation disponible sur le marché. Depuis, toujours dans l'objectif de réduction de nos consommations d'eau tout en sécurisant la qualité de nos productions, nous avons installé des stations météorologiques et des sondes hygrométriques pour calculer au plus près les besoins en eau de nos vignes.

En 2020, nous avons passé un cap dans notre démarche de progrès en déployant une solution basée sur l'intelligence artificielle pour mieux comprendre et pour nous adapter encore plus finement aux besoins en eau des vignes.

# AMELIORER NOTRE GESTION DES DECHETS

Notre regard sur nos déchets évolue. Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. Cela étant posé, nos déchets peuvent devenir des ressources, pour nous ou pour nos partenaires. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une politique de progrès vers l'économie circulaire et l'éco-conception de nos produits.



## DIMINUER LES VOLUMES DE DECHETS PRODUITS

Nous améliorons, de façon continue, l'ensemble de nos produits en cherchant l'optimum entre la finesse ou la légèreté des matériaux et leur résistance. Ainsi, nous avons pu diminuer l'épaisseur des films plastiques entourant nos palettes, ainsi que le poids moyen de nos bouteilles ; ces progrès représentent une baisse de la quantité finale de déchets que nous produisons. Pour voir ces évolutions, chacun de nos sites suit mensuellement les volumes de chaque catégorie de déchets produits.

CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## S'ENGAGER POUR LE RECYCLAGE

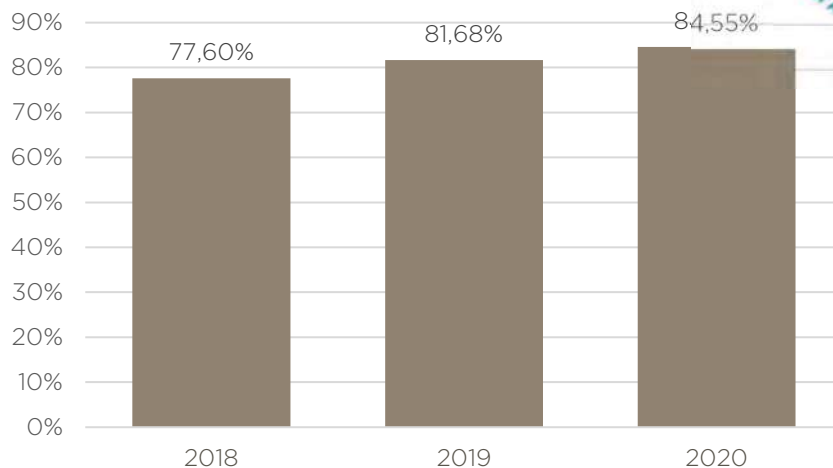
Pour les déchets qui subsistent sur nos sites, nous nous engageons dans un tri aussi fin que possible. Ainsi, des filières de réutilisation ou de retraitement spécifiques peuvent être amorcées. Notre objectif ? Redonner vie à ces matériaux en permettant à d'autres de les valoriser. Cela se traduit dans deux dimensions : utilisation préférentielle de matériaux recyclés pour nos approvisionnements ainsi que le choix d'emballages qui soient au maximum recyclable. Nous travaillons avec nos fournisseurs au développement de filières innovantes ; c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui faire récupérer nos glaces et les retrouver dans certains de nos papiers, dans une vraie logique d'économie circulaire !



« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négatives de notre activité et préserver les ressources naturelles. »

## NOS RESULTATS

Taux de valorisation de nos déchets



PÉRIMÈTRE DE REPORTING :  
TOUS LES SITES DE PRODUCTION  
DONT LA CAPSULERIE  
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. Plus aucun déchet, que des co-produits ! Nous n'y sommes pas encore puisqu'environ 16 % de nos déchets finissent toujours en DIB. Mais cette part diminue.

Catégories de déchets distinguées

19

C'est le nombre de catégories de déchets que nos collaborateurs distinguent, chaque jour, sur l'ensemble de nos sites.

## NOS ACHATS DE VERRE



**511 grammes**

c'est le poids moyen des  
bouteilles achetées par AdVini

**69 %**

C'est le taux de calcin (verre  
recyclé) moyen dans nos  
bouteilles

En 2020, nous avons produit  
**62,7 M de cols**

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en allégeant nos bouteilles, lorsque c'est possible et en étant attentif à ce que nos fournisseurs incorporent un maximum de calcin.

Et ces efforts paient, le poids moyen de nos bouteilles est ainsi passé de 526,24g en 2018 à 511,45 g en 2020, soit une baisse moyenne de 14,79g par col (-2,81 %).

Ainsi, avec ces bouteilles plus légères,  
nous avons économisé en 2020  
plus de **927 t de verre !**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous nous engageons dans l'économie circulaire et dans l'écoconception de nos produits. C'est central pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

En tant qu'acteurs de la production, nous nous devons de penser à la fin de vie de nos produits et donc de nos emballages. C'est pourquoi travaillons sur notre responsabilité élargie de producteur, en partenariat avec l'éco-organisme en charge de la collecte de la redevance pour la filière vin, ADELPHÉ. Depuis plusieurs années, nous sommes parties prenantes de groupes de travail, aux côtés des autres acteurs de la filière, en amont et en aval de nos activités.

En 2020, nous avons poursuivi ces efforts avec la mise en place d'un groupe de travail interne pour améliorer l'écoconception de nos packagings. Il regroupe l'ensemble des métiers concernés par ces problématiques : marketing, qualité, achats et développement durable. Le travail d'un stagiaire ingénieur nous a permis de concevoir un outil d'évaluation environnementale de nos emballages, basé sur un principe d'ACV.

En plus du déploiement de cet outil, nous avons travaillé en partenariat avec SupAgro Montpellier afin de réaliser l'ACV complète de notre gamme « J'en Fais Saerment », chez notre maison pionnière de l'éco-conception, Jules Lebegue. Les résultats de ces différents travaux nous ont permis de repenser complètement la gamme pour minimiser son impact. Et c'est un grand succès commercial !



En 2020, ces efforts ont été reconnus ! C'est en récompense de ses engagements en faveur de l'éco-conception que le Domaine Cazes a été finaliste du Concours Millésime 2020 d'Adelphe pour sa gamme du Grand Chêne.

# ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES

L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante, les savoir-faire des hommes et des femmes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes, les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.



## PROTÉGER NOS VIGNES EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons dans la diminution de l'usage des pesticides en nous passant des plus dangereux, les CMR 1, et en allant vers la suppression des herbicides ; mais aussi, en adoptant des matériels de pulvérisation plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels. Pour diminuer notre usage des pesticides, toutes les alternatives sont bonnes : huiles essentielles, stimulateurs de défense des plantes, etc.

## DÉVELOPPER LA FERTILITÉ DE NOS VIGNES ET DE NOS SOLS

Cela passe par une bonne connaissance de nos terroirs et de leurs potentialités mais aussi par la lutte contre tout ce qui pourrait les appauvrir, érosion et contaminations en tête. Ces sols doivent être bien nourris. En travaillant sur les teneurs en matière organique et en enherbant nos parcelles, nous garantissons une bonne nutrition à nos vignes, le tout en stockant du carbone !

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



## FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous adaptons nos pratiques et réimplantons des haies, nichoirs et autres infrastructures permettant aux espèces de trouver abri et nourriture. En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes, insectes ravageurs et autres indésirables, la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

## S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

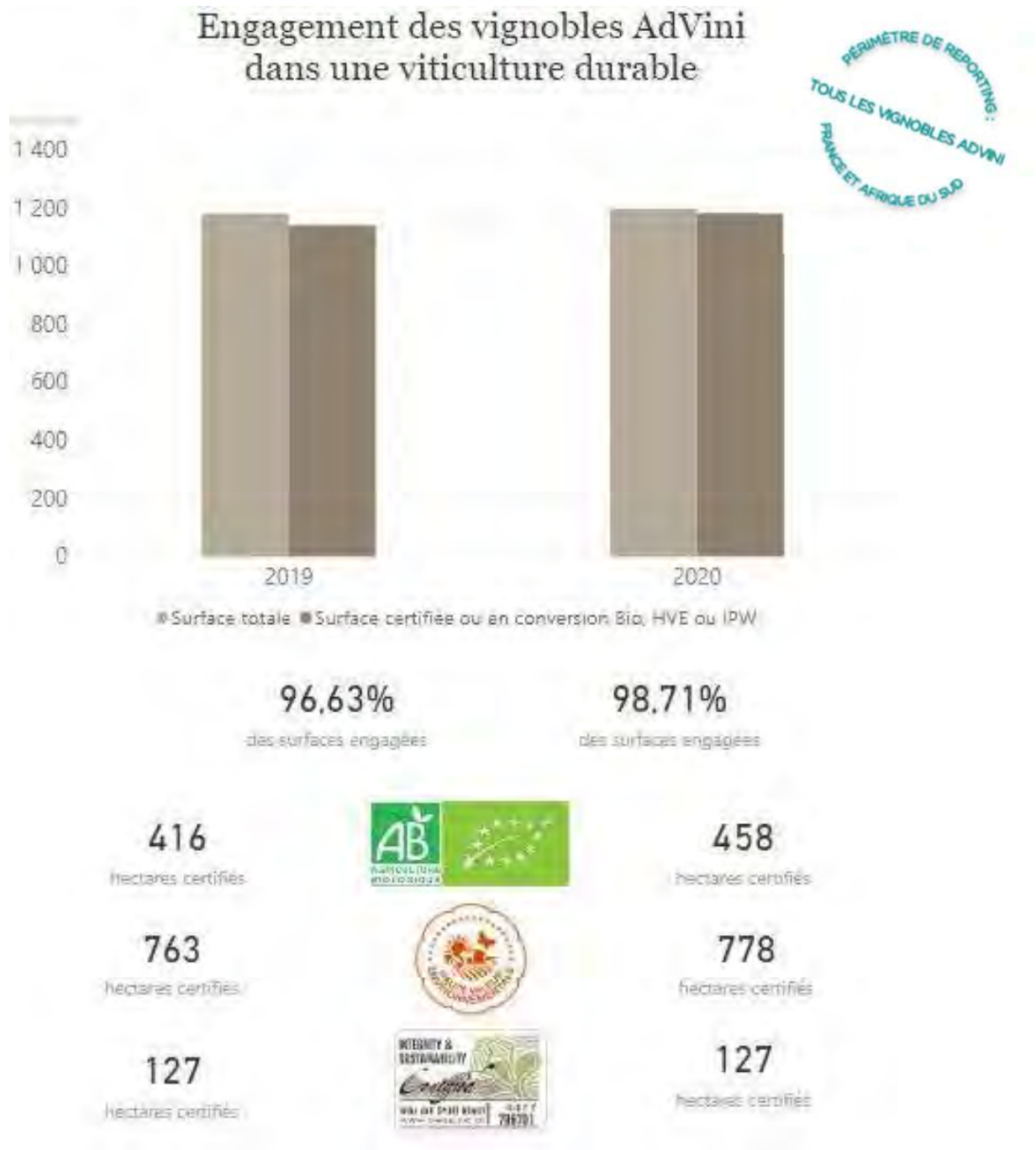
Nous nous devons d'anticiper ces changements dès maintenant en cherchant plus de résilience et en faisant évoluer nos pratiques : sens de plantation, type de cépages, mode de conduite... autant de leviers que nous actionnons pour faire face aux enjeux de demain.

« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans la transition agroécologique de nos vignobles pour préserver et développer ce patrimoine, si précieux. »





## NOS RESULTATS



L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Et les surfaces certifiées continuent de progresser. Notre objectif ? 100 % en 2021 !

En parallèle des certifications, les progrès et les essais continuent ! Au programme ? Diminution de nos consommations d'énergies fossiles, diminution de nos usages de produits phytosanitaires, permaculture et agroforesterie, ... les chantiers ne manquent pas.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

« La viticulture ne pourrait exister sans la biodiversité. C'est pourquoi nous faisons évoluer nos pratiques : pour la protéger et la considérer comme une véritable alliée pour notre production. »



La biodiversité, c'est une myriade d'organismes, animaux et végétaux, de toutes tailles et de toutes sortes, mais aussi de microorganismes, qui rendent la production viticole possible. Toutes ces composantes sont impactées par les activités humaines. Nous essayons de minimiser cet impact négatif, voire de le compenser.

Certaines des espèces présentes dans les zones viticoles sont particulièrement intéressantes. Ce sont les **auxiliaires de cultures**. Elles sont nommées ainsi parce qu'elles rendent service au viticulteur. Oiseaux et chauves-souris, par exemple, sont très friands des insectes nuisibles aux vignes. A cause de l'urbanisation et la simplification des paysages, oiseaux et chauves-souris, faute d'abri, quittent les zones viticoles.

Pour compenser cette perte d'habitat, nous nous sommes entourés d'associations de protection de la nature et avons décidé d'installer des nichoirs. Nous protégeons ainsi des espèces, dont certaines sont menacées, tout en protégeant notre récolte !

Un autre constat s'impose : la biodiversité, n'est pas que naturelle. Le choix des espèces cultivées est lui aussi très important.


C'est pourquoi, nous pratiquons la **sélection massale**. Au Domaine Laroche, à Chablis, par exemple, nous allons sur nos parcelles sélectionner les ceps de vignes les plus adaptés à chacun de nos terroirs et ce sont ceux-là que nous multiplions.



En cherchant à diversifier le patrimoine génétique de nos parcelles, nous maintenons le caractère si spécifique de nos baies et l'adaptation au terroir de nos vignes.

De cette façon, notre système est plus résilient !

## CHAPITRE 4 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIAUX

A large indoor event space with a wooden ceiling, modern lighting fixtures, and a crowd of people. The scene is illuminated with purple and blue lights, creating a vibrant atmosphere. The ceiling features a complex network of wooden beams and modern lighting fixtures, including circular pendant lights with multiple candle-like bulbs. The floor is dark, and the walls are also illuminated with purple and blue lights. A large crowd of people is visible in the foreground, some standing and some sitting at tables. The overall mood is festive and professional.

« Nous nous engageons pour accompagner nos collaborateurs et contribuer au bien-être de ses femmes et de ses hommes, sans qui rien ne serait possible. »

# BIEN CONNAITRE NOS RESSOURCES HUMAINES

CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



L'année 2020 a été marquée par un triple objectif : le maintien de l'activité économique, la prévention des risques sanitaires et le maintien de l'engagement de nos collaborateurs dans ce contexte inédit.

Les données de la DPEF, sont impactées cette année par la situation sanitaire que nous avons vécue en 2020, que ce soit en termes de structuration des effectifs, d'absentéisme ou encore de mouvements du personnel.

Autre paramètre cette année, les données chiffrées pour la partie sociale 2020 incluent désormais nos filiales sud-africaines. Néanmoins, nos engagements sur place se traduisent différemment qu'au sein de nos filiales françaises, tant il existe de divergences en matière de législation sociale mais aussi d'intérêts prioritaires dans le pays. Nos engagements sociétaux en Afrique du Sud seront donc abordés de façon distincte.

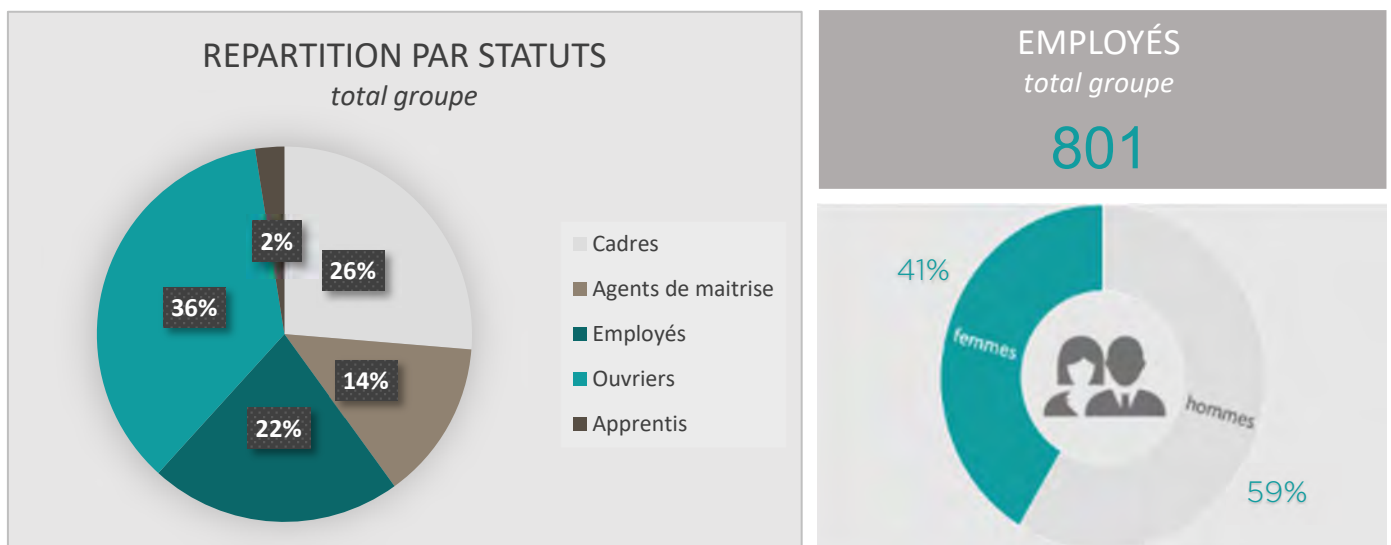
L'historique des données 2019 n'étant pas disponible, l'analyse des évolutions 2019 - 2020 ne pourra que se faire sur le périmètre France.

## REPARTITION DE L'EFFECTIF

### REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

	2020			2019	
	Données incluant	Périmètre constant		Périmètre France	
Cadres	203	178	26%	186	26%
Agents de maitrise	114	93	14%	107	15%
Employés	166	147	22%	172	24%
Ouvriers	301	242	36%	240	34%
Apprentis	17	17	2%	7	1%
TOTAL	801	677	100%	712	100%

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12



A périmètre constant il n'y a pas de changements notables au niveau de la structuration des effectifs, si ce n'est la hausse du nombre d'apprentis. En effet, afin de répondre aux difficultés d'insertion professionnelle des jeunes, AdVini a augmenté le nombre d'apprentis au sein de ses effectifs, en partie soutenu par les aides de l'Etat.

La baisse de l'effectif sur le périmètre France (-6%), s'explique par le non-remplacement de certains départs. Compte tenu du contexte international encore incertain, l'heure est à la prudence dans le remplacement de nos équipes et la gestion de notre masse salariale.

## REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

	2020						2019			
	Données incluant AFS		Périmètre constant				Périmètre France			
	hommes	femmes	hommes	%	femmes	%	hommes	%	femmes	%
Ouvriers	242	59	198	29.3%	44	6.5%	200	28.1%	40	5.7%
Employés	55	111	45	6.7%	102	15.1%	46	6.5%	126	17.7%
Agents de maîtrise	47	67	35	5.2%	58	8.6%	44	6.2%	63	8.8%
Cadres	123	80	110	16.2%	68	10%	114	16.0%	72	10.1%
Apprentis	9	8	9	1.3%	8	1.2%	2	0.2%	5	0.7%
<b>TOTAL</b>	<b>476</b>	<b>325</b>	<b>397</b>	<b>58.6%</b>	<b>280</b>	<b>41.4%</b>	<b>406</b>	<b>57.0%</b>	<b>306</b>	<b>43.0%</b>

*Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12*

L'entreprise veille à la représentativité des femmes à tous les niveaux de responsabilités et à l'absence de discrimination à l'embauche. Néanmoins, l'année 2020 a été marquée par davantage d'embauches sur les métiers de la production ou de la viticulture pour lesquels nous avons plus de candidatures masculines expliquant ainsi la répartition moins égalitaire entre hommes et femmes que les années précédentes.

## PART DES CDD DANS L'EFFECTIF

	2020							2019				
	Données incluant AFS		Périmètre constant					Périmètre France				
	hommes	femmes	hommes	%	femmes	%	Total	hommes	%	femmes	%	Total
Ouvriers	10	0	7	1%	0	0%	7	6	0.8%	1	0.1%	7
Employés	4	5	3	0.4%	4	0.6%	7	1	0.1%	10	1.4%	11
Agents de maîtrise	0	0	0	0%	0	0%	0	1	0.1%	1	0.1%	2
Cadres	0	0	0	0%	0	0%	0	0	0%	0	0%	0
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>1.4%</b>	<b>4</b>	<b>0.6%</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>1.0%</b>	<b>12</b>	<b>1.6%</b>	<b>20</b>

*Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12*

A périmètre constant, la part des contrats à durée déterminée (CDD) diminue encore par rapport aux années précédentes et représente 2% de l'effectif, soit une part particulièrement faible de l'effectif. 70% des CDD concernent des hommes et 40% des femmes, inversement aux années précédentes car ils concernent principalement des postes en production ou viticulture. Les recrutements sur ces métiers ayant tous été maintenus en 2020.

Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant...

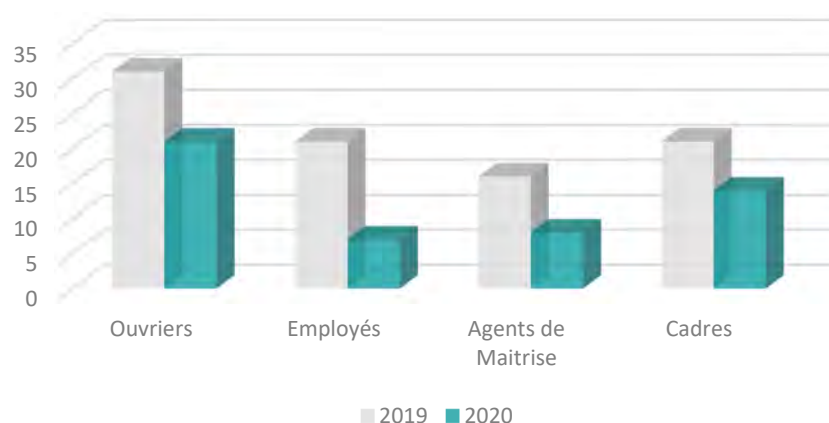
## MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

### EMBAUCHES

	2020				2019	
	<i>Données incluant AFS</i>		<i>Périmètre constant</i>		<i>Périmètre France</i>	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	22	5	16	5	28	3
Employés	5	9	2	5	7	14
Agents de Maîtrise	4	5	3	5	9	7
Cadres	10	5	10	4	13	8
Total	41	24	31	19	57	32

*Embauches en CDI au 31/12.*

nombre d'embauches en CDI par catégorie  
*périmètre France*



Les recrutements en CDI sont en net recul (-44% sur un an, à périmètre constant). En effet, compte tenu de la situation de crise inédite que nous traversons il est de la responsabilité de l'entreprise de sécuriser ses emplois. La baisse du nombre de

nouvelles embauches est le reflet d'une gestion responsable de nos effectifs et de notre masse salariale. Chaque nouveau recrutement au sein du groupe est systématiquement challengé avant d'être validé, selon les process établis.

## POLITIQUE DE RECRUTEMENT

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale selon le profil.

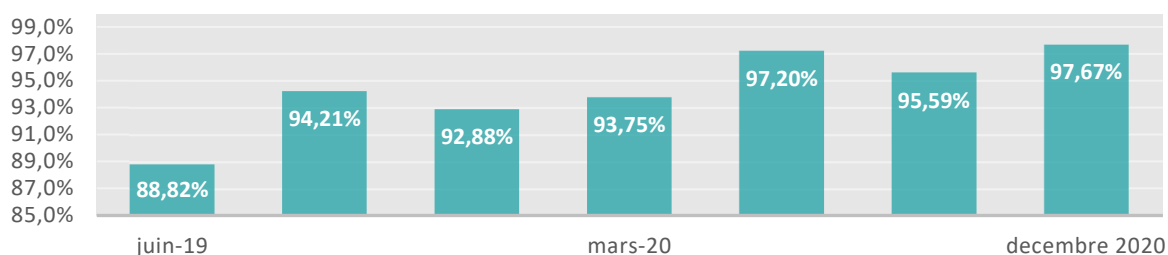
Certains critères d'évaluation sont partagés pour tous les recrutements en

particulier sur le savoir-être qui se base sur la culture d'AdVini : la Convivialité, l'Humilité, l'Exemplarité, le Professionnalisme, l'Engagement dans le collectif et la Culture du résultat (CHEPEC).

AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.

Afin d'évaluer le succès de nos recrutements, nous suivons (uniquement sur les filiales françaises) le taux de rétention des nouveaux embauchés (personne restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maîtrise) ou 12 mois (pour les cadres) :

Taux de rétention dans les 6 mois (O/E/AM) ou 12 mois (CADRES) - périmètre france



Ce taux n'a cessé d'augmenter depuis 1 an et demi et ce même pendant la crise sanitaire, marque de l'aptitude des collaborateurs à faire preuve de fidélité, d'engagement et de résilience. Le nombre de départ stable sur 2020 (à périmètre



constant) 137, corrobore ce même état d'esprit au sein de nos équipes, qui ont su faire preuve d'un fort engagement dans le collectif pendant cette période.

A titre d'exemple, le don de jours de congés par les collaborateurs a pu permettre de financer en partie le maintien du salaire des équipes pendant les périodes de chômage partiel, au moment le plus fort de la crise sanitaire.

## DEPARTS

	2020		2019
	Données incluant AFS	Périmètre constant	Périmètre France
Nombre de départs *	137	119	121
dont nombre de fin de CDD, apprentissages...	48	44	44
dont nombre de licenciements	8	5	9

\* Hors mutations internes

## DUREE & ORGANISATION DU TRAVAIL

Environ 6% de l'effectif présent au 31/12 bénéficie d'un temps partiel. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :

Part des effectifs à temps complet	
Ouvriers	97%
Employés	92%
Agents de maîtrise	96%
Cadre	98%

*Effectif présent au 31/12*

Le temps partiel est pratiquement exclusivement mis en place sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Il reste parfois un peu plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles ou de restauration en raison de la nature des activités.

## TELETRAVAIL

En raison de la crise sanitaire, le télétravail s'est installé durablement au sein de l'entreprise, dans nos filiales françaises, depuis le mois de mars.

AdVini a donc formalisé au terme de 2020 sa Charte « télétravail » et espère signer un accord plus global sur la durée du travail début 2021.

D'abord mis en place dans l'urgence, la Charte a permis de définir un cadre concernant le télétravail.

Il était nécessaire de donner des repères aux équipes et aux managers de garantir l'unité dans les fonctionnements mis en place mais aussi de veiller à conserver des rituels (rencontre régulière entre les membres d'une équipe, moments formels / informels au sein de l'entreprise) qui contribuent au sentiment d'appartenance et participent à la motivation.

Définir un cadre a aussi permis de maintenir la confiance entre collaborateur et manager, tout en donnant plus de flexibilité aux salariés.

Ainsi, nous avons mis en place un modèle de travail hybride alliant télétravail et présentiel sur site pour gagner en agilité, développer le bien-être au travail, améliorer l'attractivité et mieux répondre aux attentes de nos collaborateurs et futurs collaborateurs.



# ETRE INCLUSIF EN VEILLANT A LA DIVERSITE DE NOS EQUIPES

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



## POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

L'âge moyen, pour les salariés présents au 31/12 est de 42 ans. 28% de l'effectif AdVini (global groupe) est considéré comme Seniors (plus de 50 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

### NOS ACTIONS

En France, nos salariés sont accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite. Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

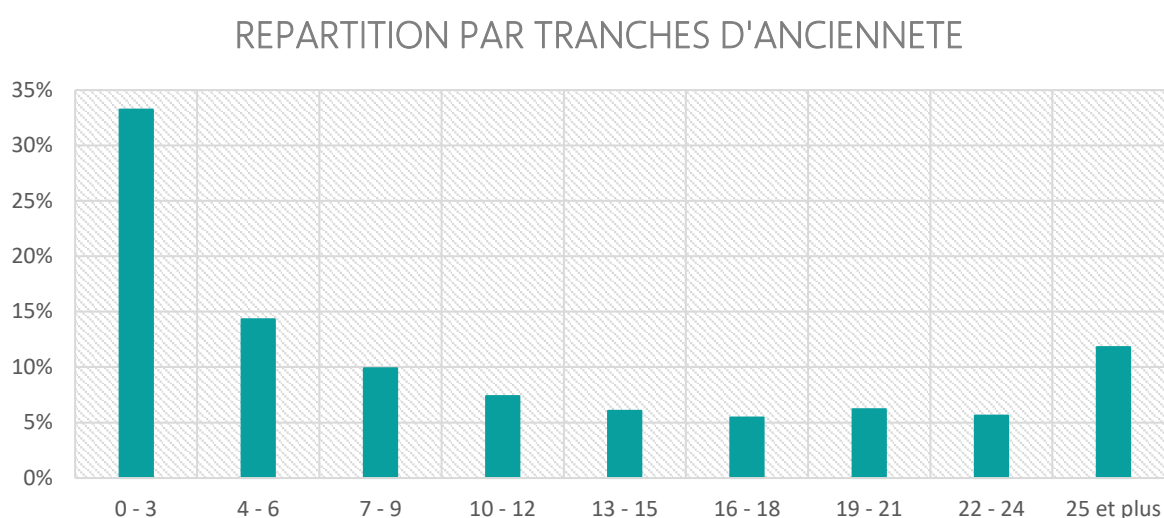
Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont mises en place en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les institutions représentatives du personnel.

L'accord sur le contrat de génération, a permis la mise en place d'actions concrètes destinées à favoriser le maintien dans l'emploi des salariés âgés et d'assurer la transmission des savoirs et des compétences :

- ▶ Maintien de 100% des seniors dans l'entreprise jusqu'à l'âge de la retraite à taux plein, et ce chaque fois que possible compte tenu des souhaits et aptitudes physiques des salariés concernés
- ▶ Facilité d'accès aux VAE, bilan de compétences, période de professionnalisation, CPF

## REPARTITION PAR TRANCHES D'ANCIENNETE



*Effectif CDI+CDD hors apprentis ; global groupe ; effectif présent au 31/12*

L'ancienneté moyenne (global groupe) est de 11 ans. Elle est de 10.7 années pour les hommes et de 10.5 ans pour les femmes.

On note que 35% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 59% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

Cette ancienneté relativement faible au sein du groupe s'explique d'une part par une croissance accélérée au cours de ces dernières années, nécessitant un renfort des équipes, notamment commerciales et d'autre part par les départs à la retraite d'une partie du personnel.



## EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique.

Notre engagement passe par la participation à des événements mobilisant des partenaires externes. Notamment en France, lors de la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, AdVini participe ponctuellement au salon Handijob et autres actions menées dans le cadre de la semaine. Le contexte sanitaire de cette année n'a pas pu permettre le renouvellement de ces engagements en 2020.

AdVini a également signé un contrat tripartite avec l'Agefiph et le site emploi Meteojob afin de mettre en place un flux d'offre automatique des offres vers la plateforme Agefiph et faciliter ainsi notre communication et la visibilité de nos opportunités auprès des travailleurs handicapés. Ce contrat a été déployé courant 2020.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.

# AMELIORER LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL



CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation.

Chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation et de s'adapter en permanence aux évolutions légales. Les formations internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe.

AdVini met en place d'autres outils pour développer ses ressources humaines (entretien d'évaluation, coaching pour les membres de la Direction, bilan de compétences, VAE...)

L'école des Vins AdVini permet de garantir la transmission du savoir. En effet, la connaissance et l'apprentissage éclairés du vin et de nos métiers est un facteur clé de succès pour notre valorisation et celle des collaborateurs. L'école des Vins AdVini est dédiée à cet enseignement. Celui-ci est dispensé à tous les stades de la filière et à tous nos collaborateurs, commerciaux et techniciens.

L'école des Vins n'a pas organisé de sessions en 2020 compte tenu de la crise sanitaire.

AdVini s'est également doté en 2019 d'un portail RH afin de dynamiser et optimiser le suivi et le développement des collaborateurs. Le portail RH est un outil de pilotage de la gestion de la performance, des carrières et des talents.



Le portail RH doit également permettre à AdVini de mieux animer son projet de gestion et valorisation des savoirs :

- ▶ Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- ▶ Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- ▶ Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs
- ▶ Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour AdVini
- ▶ Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et compétence

Ce programme s'appuie sur le respect de nos valeurs d'entreprise. Il se base sur un entretien annuel spécifique et permet au collaborateur de bénéficier d'actions individualisées selon son profil (formation, entretien de carrière, participation à des ateliers transverses stratégiques, accompagnement individuel...)

Il permet plus de clarté et plus d'échange sur la carrière des collaborateurs avec leurs managers. Il ne répond pas à tous les souhaits d'évolution mais permet de donner une vision plus claire sur sa capacité à se développer.

Les entretiens annuels d'évaluation permettent d'identifier les points forts de nos collaborateurs, de mieux connaître leurs souhaits d'évolution et de proposer des actions d'accompagnement adéquates.

Nous poursuivons notre volonté d'agrémenter cet outil RH, notamment via la construction du référentiel de compétences de nos métiers, qui sera finalisé courant 2021.

La bourse à l'emploi facilite et favorise la mobilité interne des collaborateurs. Toutes nos offres de recrutement font l'objet d'une diffusion spécifique auprès de nos collaborateurs afin de favoriser leurs évolutions.

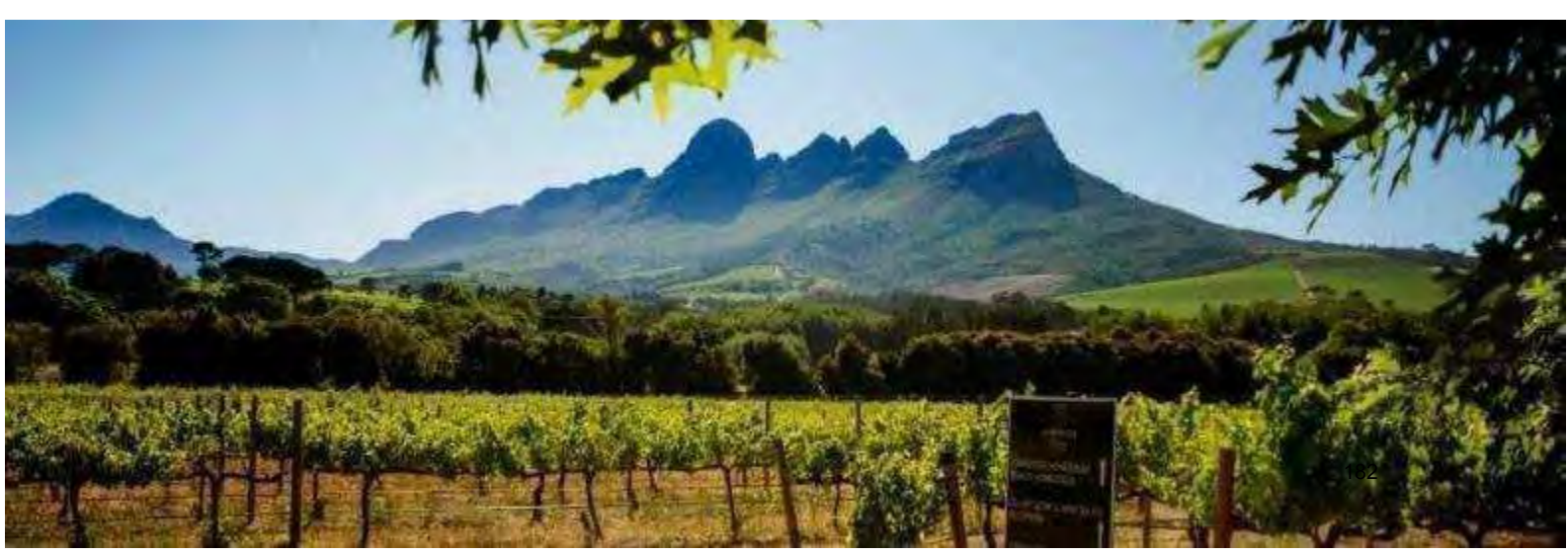
Enfin, les maisons s'engagent également dans la transmission des savoirs, en particulier via la promotion de l'alternance. Régulièrement, plusieurs jeunes en contrat de professionnalisation ou en contrat d'apprentissage intègrent l'une des sociétés sur les métiers du commerce, du marketing, de la production...

En 2020, le contexte sanitaire a fortement impacté nos politiques de formation et de gestion des compétences, limitant les actions possibles. Toutefois, nous nous sommes adaptés à la situation en poursuivant notre accompagnement auprès de nos collaborateurs dans leurs besoins de formation organisées en présentiel et en distanciel grâce à tous les dispositifs de financement possibles comme le CPF, FNE ou BOOST COMPETENCES.

Nous avons également pu déployer avec succès plusieurs formations à distance.

La formation a ainsi représenté plus de 18 000 heures de formations dispensées. Outre les formations réglementaires, elle concerne principalement :

- ▶ l'informatique en lien avec le déploiement de nos outils digitaux
- ▶ le transfert des compétences/connaissances (tutorat), l'anticipation des départs, l'intégration des nouveaux collaborateurs, l'adaptation à un nouveau poste et/ou à de nouvelles technologies, le développement de la polyvalence aux postes.
- ▶ Les formations techniques et commerciales
- ▶ les langues





## HYGIENE & SECURITE

Les entités présentes en Afrique du Sud sont exclues des indicateurs Santé et Sécurité (15 % de l'effectif)

### MALADIE

	2020	2019
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	11 127	9 545
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	6%	5.3%

*Effectif CDI+CDD et apprentis, périmètre France*

Le taux d'absentéisme maladie est de 6%.

L'augmentation du nombre de jours d'arrêt maladie est en phase avec les données constatées au niveau national : selon le baromètre mensuel absentéisme / Covid du comptoir Malakoff Humanis, le nombre de jours d'arrêt de travail indemnisés, en hausse depuis plusieurs années, a été largement amplifié par la crise sanitaire en 2020.

### ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2020	2019
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail	1284	1720
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	0.75%	1%
Taux de fréquence	20.48	22.9
Taux de gravité	1.38	1.57

*Effectif CDI+CDD et apprentis, filiales françaises*

Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

Taux d'absentéisme = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)

Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2020 à 0.75 %. Il y a eu en 2020, 19 accidents du travail. Un nombre moindre qui entraîne une nouvelle baisse du taux de fréquence. Le taux de gravité diminue également.

Sur le périmètre France ; le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 6.75%.

AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service. Une commission sécurité est également intégrée à chaque CSE.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- ▶ Gestes et postures
- ▶ Habilitations électriques
- ▶ Risque incendie
- ▶ Hygiène
- ▶ Risque chimique
- ▶ Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.



# ETRE TRANSPARENT SUR LES REGLES DU JEU

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



## DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe (filiales françaises) ont des représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme l'emploi, la stratégie de l'entreprise, la santé au travail, la prévoyance et les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes.

Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres...

Les Road Show, réunions avec l'ensemble du personnel, ont été instaurées en 2010. Ces réunions, sont basées sur un échange clair et transparent avec les équipes et s'articulent comme suit : Activité et Résultats de l'entreprise, Stratégie et Développement, questions / réponses ouvertes.

## POLITIQUE SALARIALE

### MASSE SALARIALE

La masse salariale chargée pour le périmètre France, s'élève pour 2020 à plus de 35 millions d'euros.

	2020
Salaires bruts	25 241 K€
Charges sociales	10 247 K€
Total	35 488 K€

### POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

#### 1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du VARIABLE quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- ▶ D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- ▶ Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- ▶ Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.

Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées.

Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées.

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.

C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

#### 2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

La masse salariale totale du groupe est de l'ordre de 40M €. Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

### 3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle

### 4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

### 5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre et se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

### 6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

La part de variable représente environ chaque année et en moyenne 10% de la rémunération globale. Elle permet de rétribuer l'investissement et la performance individuelle et collective et d'associer le collaborateur au succès de l'entreprise.

Le travail d'harmonisation des systèmes de variables se poursuit. A date, 99% des effectifs bénéficient d'un variable.



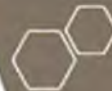
## RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines...).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.



**L'AVENIR**  
STELLENBOSCH



Compte tenu des profondes diversités en matière de législation sociale mais aussi d'intérêts prioritaires dans le pays, nos engagements sociétaux en Afrique du Sud sont traités localement par l'équipe sur place.

La Directrice générale et la responsable RH assurant la communication avec les équipes de la Holding afin de conserver un lien et une cohérence dans les mesures mises en œuvre. Notre engagement social en Afrique du Sud porté par notre domaine historique l'Avenir.

## **LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE POUR UN AVENIR RADIEUX**

L'Avenir est un village familial, composé de 11 maisons accueillant des ouvriers multigénérationnels avec leurs familles.

L'Avenir s'engage tout particulièrement pour les générations futures. Le domaine a commencé sa collaboration avec l'Organisation Non Gouvernementale (ONG), le projet Pebbles, en 2004 et met à disposition une crèche et un service d'accueil périscolaire pour tous les enfants vivant au domaine, ainsi que les enfants des propriétés agricoles environnantes

Les animations et interventions s'axent sur cinq points-clés : l'éducation, la santé, la nutrition, la collectivité et la protection.

Au sein de l'Avenir, la composante éducative est la principale priorité. Cet accent mis sur l'apprentissage a produit des résultats significatifs, notamment l'inscription de plusieurs enfants de l'Avenir dans l'enseignement supérieur – en particulier pour devenir à leur tour enseignants.



## LA SANTE, UNE NOUVELLE VISION

L'Avenir fournit des soins de santé à plus de 60 enfants et à leurs familles. En outre, le domaine s'est associé à l'entreprise sociale « oDocs » et au Projet Pebbles pour révolutionner la prise en charge des soins ophtalmologistes. Sa mission est de mettre fin aux cécités évitables en rendant les soins plus accessibles.

Selon Ben O'Keeffe, cofondateur de « oDocs » ; "grâce à notre collaboration avec le centre d'Accueil périscolaire Pebbles, j'ai pu constater le travail remarquable que Pebbles accomplit déjà en termes d'éducation, de nutrition et de soins de santé.

L'organisation de soins ophtalmologiques « oDocs » peut y contribuer en ajoutant également les premiers soins oculaires, ce qui pourrait mettre fin à la cécité évitable chez les jeunes enfants", a expliqué M. O'Keeffe.

O'Keeffe s'est engagé à former les infirmières du Projet Pebbles et à fournir la technologie nécessaire à la prestation des soins oculaires. "Cette initiative s'inscrit dans la vision commune du Centre d'Accueil périscolaire Pebbles de L'Avenir et de « oDocs », qui est de fournir des soins et des opportunités à la prochaine génération", a déclaré O'Keeffe.



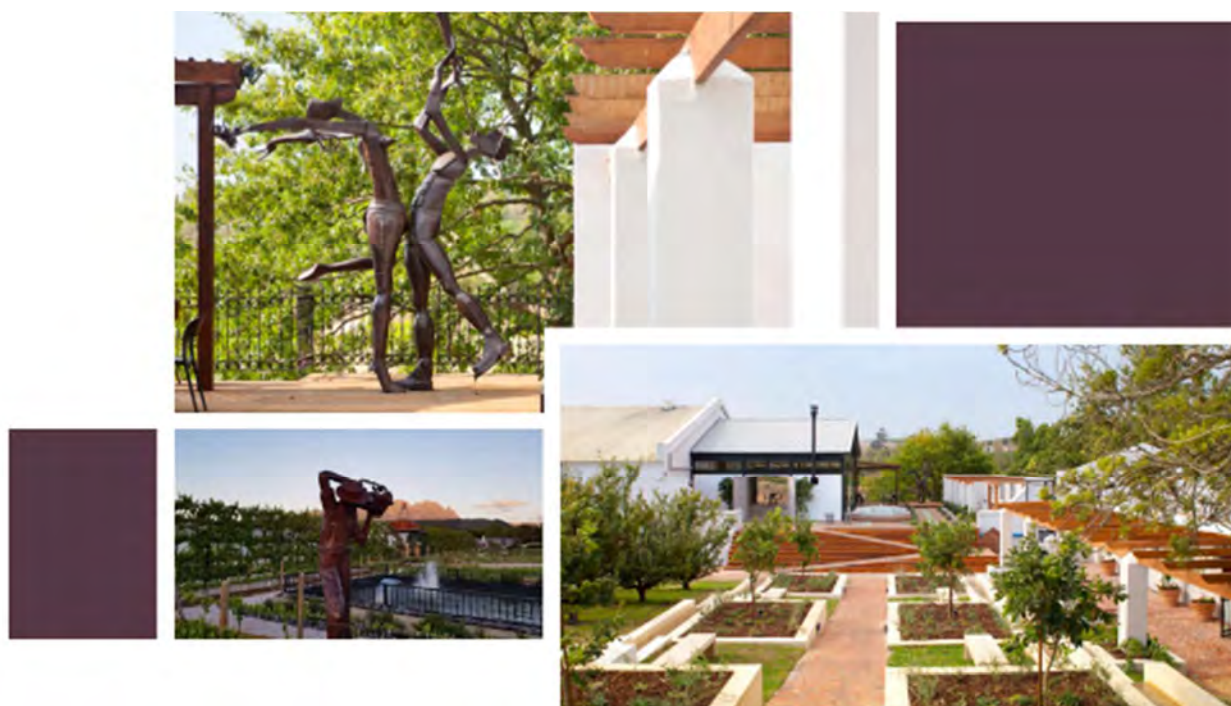
## LE JARDIN D'APPRENTISSAGE DE L'AVENIR

Le Domaine viticole l'Avenir a adopté une approche de transmission du travail à l'exploitation viticole autour d'un jardin pédagogique au sein du domaine.

Cette zone de 1,5 ha est au cœur du domaine et constitue un passage entre le centre d'accueil périscolaire Pebbles, la cave et le site réceptif, ainsi que les remarquables hébergements des « lodges » de l'Avenir.

Le jardin d'apprentissage est utilisé par le centre d'accueil périscolaire Pebbles de l'Avenir pour procurer aux élèves une opportunité d'acquérir la compréhension nécessaire à la bonne gestion du vignoble.

Cet espace unique rend hommage aux ouvriers compétents qui ont, depuis des générations, apporté une contribution importante au domaine et à son vin. C'est aussi une façon unique de rapprocher l'essence même du travail agricole - le vignoble - des visiteurs du caveau L'Avenir, des salles de conférence et les lodges du village l'Avenir.



---

*« Le jardin d'apprentissage interactif a non seulement donné comme résultat une meilleure compréhension de la gestion du vignoble, mais les enfants ont une meilleure appréciation de l'importance du travail qui implique fortement leurs parents au domaine. Le jardin incarne l'intégration symbolique de la communauté et des ouvriers au Domaine viticole de l'Avenir, ainsi qu'une opportunité de transmettre un héritage à nos futures générations ».*

Leigh Diedericks, Responsable Agricole de l'Avenir

---

## LE DEVELOPPEMENT SPORTIF DE L'AVENIR

Grace à un relationnel bien établi avec le Montpellier Hérault Rugby Club, le World Rugby et l'équipe des Springboks Sevens, L'Avenir défend l'esprit sportif et l'excellence associés au sport. En s'associant à des équipes et des organisations sportives, L'Avenir incarne ces valeurs de précision, d'entrepreneuriat et d'excellence. Les partenaires permettent de développer notre projet sportif, en développant des activités et en fournissant des équipements.

Le projet sportif de L'Avenir, en association avec We Love Football, Caylix Sport et l'Ambassade de France en Afrique du Sud, est un pionnier du développement sportif dans le district du Cape Winelands grâce à son encadrement professionnel. Dédié à l'instauration de l'esprit fair play, sur et hors terrain, le projet utilise le jeu pour améliorer le cadre de vie des jeunes

L'initiative de développement sportif de L'Avenir fait partie intégrante de la stratégie de développement socio-économique et communautaire, et constitue un exemple de la contribution du sport au développement social à long terme en Afrique du Sud. Plusieurs types de sports - du surf au football, et au rugby - sont pratiqués et le projet poursuit son développement avec pour objectif de construire un terrain de sport et des installations au bénéfice de toute la région de Stellenbosch.

Grâce au programme des Ambassadeurs de L'Avenir, des stars du sport, et des personnalités internationales, font activement la promotion de la pratique du sport pour changer des vies. Un exemple récent est l'initiative #Pedals4Pebbles du Tour Cycliste de Cape Town de L'Avenir, qui a permis de collecter 25 000 Rands pour le Projet Pebbles.

L'Avenir s'est aussi récemment associé à l'organisme de rugby de l'hémisphère sud, Sanzaar, et Mitsubishi South Africa pour collecter des fonds. Afin de recueillir un soutien international, des équipements sportifs ont été remis lors d'une cérémonie spéciale, à laquelle ont assisté les arbitres internationaux Ben O'Keeffe, Marius van der Westhuizen, Aimee Barrett-Theron et Rasta Rasivhenge, ainsi que les journalistes français Laure Gasparotto (Le Monde) et Louis-Victor Charvet (Bettane et Desseauve).

---

*"Nous avons tous vécu l'impact que la victoire de la Coupe du monde de Rugby a eu sur la nation entière. En nous associant à nos ambassadeurs et à des supporters ayant des points de vue similaires, comme Mitsubishi Afrique du Sud et l'Académie « We Love Football », notre objectif est d'utiliser l'accompagnement professionnel et le sport comme un catalyseur d'opportunités et de développement social dans la communauté agricole de Stellenbosch".*

Rebbeka Swiegers, Responsable RH

---



## L'AVENIR S'ASSOCIE AVEC LA MEILLEURE EQUIPE DE CYCLISME D'AFRIQUE

Le domaine viticole l'Avenir est le fournisseur officiel de vin de l'équipe NTT Pro Cycling, la seule équipe africaine inscrite au World Tour.

Ce partenariat consolide le projet de développement sportif de l'Avenir et son implication dans le cyclisme sud-africain à travers la campagne « Pédaler pour Pebbles », lors du Tour de Cyclisme de Cape Town.

En tant qu'équipe axée sur la technologie, la performance et les objectifs, NTT Pro Cycling court pour quelque chose de plus grand que le simple succès au plus haut niveau. L'équipe court pour mobiliser les gens en Afrique pour qu'ils aillent de l'avant, avec des vélos, grâce à sa relation avec l'organisation caritative Qhubeka, qui permet de collecter des vélos et ainsi favoriser l'accès aux écoles, aux cliniques et à des opportunités de travail. Le vélo constitue un moyen de transport accessible et fiable et permet aux personnes dans le besoin de disposer d'un moyen de déplacement personnel, leur facilitant ainsi l'accès à un certain nombre de ressources.

---

*"Les valeurs partagées sont la pierre angulaire de ce partenariat, non seulement en termes d'excellence et d'innovation, mais aussi dans le but plus profond d'accélérer le mouvement du développement durable en Afrique du Sud"*

*Naretha Ricome, Directrice générale*

---

## CHAPITRE 5 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIÉTAUX



« Nous assumons notre responsabilité sociétale et contribuons, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent. »

# RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIÈRE VIN

Conscients de notre influence sur notre territoire et dans notre filière, nous nous efforçons de montrer l'exemple en endossant cette responsabilité sociétale et en contribuant, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent.



## DONNER ENVIE AUX JEUNES DE SE LANCER DANS NOS MÉTIERS ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

En nouant des partenariats avec des centres de formation, à tous les niveaux, nous intervenons auprès des étudiants pour témoigner de notre philosophie et de nos pratiques. Dans la même perspective, l'ensemble de nos sites accueillent des stagiaires et des apprentis, pour faciliter l'entrée dans la vie active des futurs professionnels de la filière.

CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## S'ENGAGER AU SEIN DE LA FILIÈRE, EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET EN PARTICIPANT AUX INSTANCES PROFESSIONNELLES

Nous sommes présents dans toutes les structures interprofessionnelles et syndicales de nos bassins viticoles. En prenant part à ces différents comités et commissions, nous embrassons notre rôle dans la définition de la stratégie de nos filières. Nous nous engageons également au côté de la recherche, notamment en étant membre fondateur de la Chaire AgroSys de Montpellier SupAgro et en finançant des thèses en entreprise.

## FAIRE DÉCOUVRIR NOTRE PASSION AU GRAND PUBLIC POUR CONTRIBUER À L'ENGOUEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE VITICOLE

En ouvrant nos sites au public et en travaillant sur la pédagogie autour de nos métiers nous entretenons l'engouement autour de la vigne et du vin. Pour cela, nous sensibilisons les consommateurs à la richesse de nos terroirs, à la qualité de nos vins, à nos pratiques dans nos vignes et nos chais. Nos 11 boutiques sont des lieux propices à l'échange et au partage. Nos différents sites réceptifs et notre Ecole des Vins sont tournés vers la promotion de ce patrimoine, si précieux.

« Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. »

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En partenariat avec la Fondation SupAgro Montpellier, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture. C'est pourquoi nous avons lancé le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.



Notre objectif ? Accompagner des jeunes vignerons prometteurs dans leur installation. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 6 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de Montpellier SupAgro et leurs professeurs, ainsi que par des professionnels d'AdVini. Après préparation, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités du monde du vin.

Le concours est doté de deux prix, de 50 000 et 20 000 €, ainsi que d'un accompagnement technique et promotionnel de plus long terme. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs !

La 5<sup>e</sup> édition en 2020 a été mouvementée, suspendue dans le contexte de crise sanitaire, mais le Concours a pu se relancer et les candidats passeront devant le Jury avant la fin du premiers semestre 2021.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous souhaitons transmettre notre passion au plus grand nombre, c'est pour cela que nous ouvrons nos portes et nos parcelles. »



Au Château Gassier, au pied de la Sainte-Victoire, nous nous sommes associés avec le Grand Site de la Sainte-Victoire afin de créer le Sentier des Vignes.

En travaillant de concert, nous avons pu protéger et recréer des habitats pour la biodiversité remarquable du site. Nous avons également pu mettre en lumière et donner accès au grand public à nos paysages, à couper le souffle.

Nous contribuons ainsi au rayonnement de notre territoire, en expliquant comment nous travaillons dans nos parcelles. Une belle façon de sensibiliser les touristes, comme les riverains, à notre patrimoine et à notre métier.



# BATIR DES PARTENARIATS VERTUEUX AVEC L'AMONT

Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu d'acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaîne d'approvisionnement s'est imposé à nous comme une évidence.



## ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES VIGNERONS, QUI FONT NOTRE FORCE

Nous avons une responsabilité envers eux, qui ne peut être qu'économique. Nous nous engageons dans la montée en gamme de leur production, en proposant de l'accompagnement technique pour la conduite du vignoble et les vinifications, de la formation et de l'aide à la certification. De plus, nous nous engageons dans la contractualisation pluriannuelle, notamment pour soutenir les phases de transition.

CET ENGAGEMENT REPOUND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



## ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DE NOS FOURNISSEURS DE MATIÈRES SÈCHES, : BOUTEILLES, BOUCHONS, CARTONS, ETC.

Nous sommes un acheteur de matières sèches majeur dans la filière. C'est pourquoi nos stratégies d'achats doivent être responsables. A notre initiative, une charte d'engagements a ainsi été adoptée par nos principaux fournisseurs pour garantir, dans leurs propres pratiques de production, le respect des valeurs qui nous tiennent à cœur.



## SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES CHAMPS DE LA VITICULTURE ET DE L'OENOLOGIE

Il est crucial pour nous d'être dans une logique d'accompagnement et d'influence des innovations lorsqu'elles arrivent dans la filière. Nous cherchons ainsi à rester à la pointe mais aussi à bénéficier d'équipements que nous nous serons appropriés dans nos différents vignobles et chais, en les adaptant à leurs spécificités respectives.

« Chez AdVini, nous cherchons de la cohérence dans nos engagements. Nous incitons donc les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement à nous suivre dans notre trajectoire de progrès »

### LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à explorer toutes les pistes d'innovations pour construire la viticulture de demain »

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre, sortie de herbicides, tassements et érosion des sols, érosion de la biodiversité... Autant d'enjeux cruciaux pour la production de raisins de qualité et la protection de l'environnement. Pour répondre à ces problématiques, nous explorons toutes les pistes.

Pour nous accompagner dans cette démarche exploratoire, nous faisons appel au monde de la recherche. Depuis 2014, AdVini est partenaire de la Chaire AgroSYS et en 2020, nous renouvelons notre engagement pour le 3<sup>e</sup> cycle de cette Chaire.

Ce partenariat nous permet d'être un véritable acteur de l'innovation, en travaillant au plus près des chercheurs et des étudiants pour imaginer les pratiques de demain et les diffuser à nos partenaires !

# REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES ET DES CONSOMMATEURS

Répondre de la meilleure façon possible aux besoins de nos clients est notre objectif.

Nos vignobles et nos maisons, présents dans la majorité des régions viticoles françaises et en Afrique du Sud, nous permettent de composer une gamme plurielle et diversifiée.



## GARANTIR LA QUALITE DE NOS PRODUITS

La qualité est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients, de plus en plus exigeants sur l'hygiène sur nos sites de production et la qualité des produits. C'est pourquoi l'ensemble de nos sites sont engagées dans des démarches qualités ambitieuses, telles que l'IFS ou le BRC.

## ASSURER LA PURETE DE NOS VINS

Pour satisfaire cet engagement, nous contrôlons les résidus de pesticides éventuellement présents. Pour cela, nous travaillons dès l'amont, en adaptant les calendriers de traitements du vignoble, en changeant les produits utilisés et en essayant d'utiliser un maximum d'alternatives aux pesticides.

## S'ENGAGER POUR L'INDISPENSABLE PROXIMITE

Nous souhaitons mieux comprendre les attentes de nos marchés et mieux y répondre. Pour faciliter ces interactions, un dispositif dédié à l'échange avec nos clients a été créé : le « Zéro distance ». Cette proximité nous permet d'être encore plus à l'écoute et de nous nourrir de la compréhension de nos clients pour faire évoluer nos produits.

CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## ÊTRE TRANSPARENT ET LOYAL

Que ce soit dans notre communication vers nos clients ou vers les consommateurs, c'est pour nous une évidence. C'est pourquoi nous assurons une traçabilité complète de tous nos produits. Les démarches labélisées, avec des logos connus et identifiables, sont des témoins, garantis par des tiers de confiance, de nos engagements ; la part des vins labélisés augmente chaque année dans notre production.

« Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité. »

## LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous sommes à l'écoute des attentes des consommateurs.  
Nous adaptons nos pratiques pour cadrer au mieux avec les évolutions de la société. »

De nombreux domaines chez AdVini se sont lancés dans la détection des résidus de pesticides éventuellement présents dans nos vins.

L'objectif de ces démarches ? Aller vers la réduction et la maîtrise des résidus phytosanitaires dans les vins. Pour cela, un travail de fond est réalisé dès le début de la campagne viticole. Il se traduit notamment au niveau du calendrier de traitement : adaptation des dates de pulvérisation, modification des types de molécules utilisées, etc.

En anticipant au mieux, les résultats sont là et les résidus de pesticides dans les vins, eux, ont disparu !

## VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

### Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

### Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

### Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

### Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

### Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés (page 88).

## Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants,
- responsabilité civile à hauteur de 15 millions d'euros (10 millions d'euros pour Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, ...),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- contaminations,
- flotte véhicules,
- cyber attaques.

## Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires qui s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme.

Les négociations régulières des lignes de trésorerie permettent à AdVini de répondre à ses besoins de financement pour les 12 prochains mois, ce en lien avec le principe de continuité de l'exploitation.

Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très peu mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité (détaillé dans la note 27 de l'annexe aux comptes consolidés) est très limité.

## Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,...

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

### **Gestion des risques métier :**

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis le début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différents réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)
- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
  - de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
  - d'une cellule de credit-management centralisée

### **Gestion des risques financiers :**

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.

### **Gestion des risques juridiques et contentieux:**

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

La note 10 des comptes consolidés du rapport financier donne l'état des provisions pour risques.

### **Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :**

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:

La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.

Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille réglementaire, formation des équipes).

### **Les processus comptables et financiers :**

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

### **Le plan stratégique**

Initié par le Comité stratégie, développement et investissements, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement d'AdVini, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

## Le processus budgétaire

Applicable à l'ensemble des sociétés, il repose sur le plan stratégique défini par le comité stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et la trésorerie.

Après validation par les comités exécutifs, les prévisions sont présentées au Comité stratégie, développements et investissements.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

## Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêts comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

## Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêts trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

Un suivi trimestriel est réalisé dans le cadre d'une Commission d'investissements présidée par le Directeur Administratif et Financier.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.



Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

## L'environnement de contrôle

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le **comité d'audit** a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.
- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

Il n'existe pas d'évaluation de contrôle interne.

## VII. Autres informations

### Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

### Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe Advini.

## VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juin 2021

**PREMIERE RESOLUTION :** Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et quitus aux membres du Directoire ; lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes.

**DEUXIEME RESOLUTION :** Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

**TROISIEME RESOLUTION :** Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire, Décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -2.473.641,34 € de la façon suivante :

Résultat déficitaire de l'exercice	-2.473.641,34 €
Au compte « report à nouveau »	-2.473.641,34 €
Le compte « report à nouveau » s'élève donc à	236.972,38 €

**QUATRIEME RESOLUTION :** Approbation des charges non déductibles.

**CINQUIÈME RESOLUTION :** Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce ; approbation de ces conventions.

**SIXIÈME RESOLUTION :** Examen et approbation du rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

**SEPTIÈME RESOLUTION :** Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

**HUITIÈME RÉSOLUTION :** Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice antérieur.

**NEUVIÈME RÉSOLUTION :** Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur.

**DIXIEME RÉSOLUTION :** Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

**ONZIÈME RÉSOLUTION :** Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés

ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

**DOUZIÈME RESOLUTION** : Fixation des jetons de présence des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2021.

**TREIZIÈME RESOLUTION** : Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants; lecture du rapport spécial du Directoire.

**QUATORZIÈME RESOLUTION** : Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions ; lecture du rapport spécial du Directoire.

**QUINZIÈME RESOLUTION** : Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la société de ses propres actions visée à l'article L.225-209 du Code de commerce.

**SEIZIÈME RESOLUTION** : Pouvoirs en vue des formalités.

## **2. DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**DIX-SEPTIÈME RESOLUTION** Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social sans droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

**DIX-HUITIÈME RÉOLUTION** : Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux.

**DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION** : Modification de l'article 14 des statuts.

**VINGTIÈME RÉOLUTION** : Suppression de l'article 39 des statuts.

**VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION** : Pouvoirs en vue des formalités.

## Annexes

### Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	31 534 680	31 534 680	30 827 152	7 695 904	7 663 234
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 853 394	3 847 952	3 831 617
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	230 339 926	240 251 747	232 411 004	235 540 704	235 284 755
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	4 945 234	2 700 538	4 489 202	3 044 856	2 675 234
Impôts sur les bénéfices	-1 112 112	-1 870 060	-1 664 952	-1 351 060	205 987
Participation des salariés	161 039	187 376	242 015	158 723	163 275
Dot. Amortissements et provisions	8 369 948	2 849 641	4 771 782	1 640 934	818 001
Résultat net	-2 473 641	1 533 581	1 140 356	2 596 258	1 487 971
Résultat distribué			1 299 010	1 577 660	1 574 559
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,5	1,11	1,53	1,1	0,6
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,63	0,39	0,3	0,67	0,39
Dividende attribué	0	0	0,34	0,41	0,41
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	283	288	289	287	295
Masse salariale	12 311 115	13 005 020	12 331 777	11 885 297	11 766 541
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	5 477 981	6 129 711	4 403 896	5 725 708	6 902 836

## 7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 23 mars 2021.

### 1 – Organisation de la gouvernance

---

➤ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

## 1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : Exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
Pierre GUENANT	1950	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Président	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Vincent RIEU	1966	AGM du 02/06/2008	Clôture 2025	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 04/06/2014	Clôture 2025	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 04/06/2014	Clôture 2025	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
Agro-invest, représenté par Olivier GUIZE	1963	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Christophe NAVARRE	1958	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Angeles GARCIA-POVEDA MORERA	1970	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Rachel DELACOUR	1979	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

### Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2020 :

L'assemblée générale du 6 juillet 2020 a acté le non renouvellement du mandat de Monsieur Bernard JEANJEAN, la démission de Jean-Marc Loubier en tant que membre du Conseil de Surveillance, ainsi que la nomination de quatre nouveaux membres au Conseil de Surveillance : Agro Invest (représentée par Olivier GUIZE), Christophe NAVARRE, Angeles GARCIA-POVEDA MORERA, Rachel DELACOUR

Monsieur Pierre GUENANT est nommé Président du Conseil de Surveillance.

Jean-Marc LOUBIER et Amélie FAURE ont été nommés censeurs.

Il est ici rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au regard de ces critères, six des neuf membres du Conseil de Surveillance sont des membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour mission le contrôle permanent de la gestion du Directoire dont il nomme le Président et les membres. Il s'appuie pour mener sa mission de contrôle sur le travail réalisé par les Comités (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Comités du Conseil (Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2020, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2019
- l'examen des comptes semestriels 2020
- l'approbation des budgets 2021
- la restructuration de la dette d'AdVini
- la présentation des projets d'acquisition

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2020, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 71% et 100%, avec **un taux de présence moyen de 86%**.

## 1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales.

Composition du Directoire à la date du rapport :

La composition du Directoire a évolué en 2020 avec la nomination de trois nouveaux membres.

Antoine LECCIA , Président

Olivier TICHIT, Directeur Administratif et Financier d'AdVini

Marc LECOMTE, Directeur des Opérations d'AdVini

Jean-Pierre DURAND, Président du bassin Bordeaux Sud-Ouest et Directeur marketing et communication



Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2020, le Directoire s'est réuni pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2021
- la gestion de la crise sanitaire COVID 19 et les plans d'action associés
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

### **1 – 3 Les comités du Conseil de Surveillance**

Des comités sont chargés d'éclairer les décisions du Conseil de Surveillance.

Ils sont aujourd'hui au nombre de trois:

#### **a / Un Comité stratégie, développement et investissements**

Ce Comité, constitué de tous les membres du Conseil de Surveillance, est présidé par Christophe NAVARRE depuis juillet 2020.

Ce comité s'est réuni deux fois en 2020. Il a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à trois-cinq ans.

Le Comité Stratégie, Développement et Investissements est également amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions
- analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

#### **b/ Un Comité d'audit**

Ce comité est composée de :

**Olivier Guize (Président depuis juillet 2020)**

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, le Directeur Administratif et Financier, Cédric Fontaine (Censeur).

Le Comité d'audit a été créé dès 2004 et a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,
- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,

- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes
- de revoir les projets de communication financière

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'année 2020, pour l'arrêté des comptes annuels 2019, pour l'arrêté des comptes semestriels 2020 et pour faire un point sur la restructuration de la dette AdVini et sur les PGE.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Comité d'Audit notamment :

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

AdVini reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

### **c/ Un Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce comité est composé de :

#### **Vincent Rieu (Président)**

Brigitte Jeanjean

Angeles Garcia Poveda Morera

Jean-Marc Loubier

Béatrice Bezal (DRH - invitée)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2020. Il a pour missions :

- Approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président et des membres du Directoire
- Proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- Proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- Donner son avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- Examiner l'évolution des structures du groupe et le recrutement des dirigeants
- Délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- Analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance.

### **1 – 4 Les comités du Directoire**

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuie sur :

#### **Un Comité de Direction**

Réorganisé en 2019 dans le cadre d'une évolution de la gouvernance, ce Comité de Direction remplace les précédents Comité Exécutif et les trois Comités de Direction (Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits

de Services). Présidé par le Président du Directoire, le Comité de Direction 2020 est constitué de 18 membres qui représentent :

- les différents réseaux commerciaux France et export
- les maisons de vins regroupées par bassins
- les opérations (production / logistique)
- les principales fonctions support (Finance, RH)

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois afin de passer en revue l'activité du mois écoulé et les perspectives du mois en cours, d'analyser les principaux indicateurs de toutes les Business Units (CA, marge, résultats, BFR et trésorerie) et de décider des actions à mener.

Le Comité de Direction s'est réuni neuf fois au cours de l'exercice 2020 avec un taux de participation moyen de 96 %.

#### **Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :**

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

#### **Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :**

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

#### **Politique de communication financière :**

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations semestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,...).
- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)
- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,
- le site internet, qui centralise l'ensemble de l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

## 2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui pour cela s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunération. Le calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants est précisé plus loin dans le présent rapport, après les tableaux détaillant les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Jusqu'en 2019, seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence. La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance non-salariés, au titre de leur mandat social, a évolué en 2020 selon les principes décrits dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération des dirigeants adressé à l'Assemblée Générale des actionnaires à tenir le 6 juillet 2020.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiés, dans le cadre de l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée Générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

Le Comité des Nominations et des Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération fixe et variable ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

### **Attribution d'actions gratuites :**

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Le Conseil de Surveillance lors de sa réunion du 14 mai 2014 a déterminé les conditions de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de certains mandataires sociaux et salariés, sous la condition suspensive de l'autorisation par l'assemblée générale de juin 2014.

L'assemblée générale mixte du 4 juin 2014 a délégué dans la 20ème résolution tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour mettre en œuvre la mise en place d'un plan d'attribution gratuite des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, et d'une manière générale faire tout ce qui sera nécessaire, notamment en ce qui concerne la mise en place de mesures destinées à préserver les droits des bénéficiaires en ajustant le nombre d'actions attribuées en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société qui interviendraient pendant la période d'acquisition.

Le Directoire, chargé de la mise en œuvre des plans d'attribution, s'est tenu le 12 août 2014.

Le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 29 août 2014 a pris connaissance et a approuvé les plans d'attribution d'actions gratuites mis en place par le Directoire.

Le Conseil de Surveillance du 24 mars 2017 a validé l'attribution de la deuxième tranche d'actions gratuites (83 000 actions) pour le Président du Directoire, effective au 31/12/2016, les critères fixés ayant été atteints, revus par le Comité d'audit et approuvés par le Conseil de Surveillance. Ces actions ont été définitivement attribuées le 2 janvier 2019. Ce même Conseil a également validé l'attribution d'une enveloppe de 5.000 actions pour le management (sur les 10.000 initialement prévus) au titre des résultats de l'exercice 2016. L'attribution

définitive de ces actions de performance 2016 s'est traduite par l'attribution définitive de 4 926 actions au management en avril 2019.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'un note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019 et 2020, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au Président du Directoire et au management.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux que ceux décrits à la page 220 à 223 du présent rapport, notamment pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux.

## Rémunération des mandataires sociaux

- Sur les rémunérations versées en 2020 à l'ensemble des dirigeants, les rémunérations fixes (en ce compris les rémunérations des contrats de travail des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire) ont représenté 84% du total et la part variable 16%.
- Evolution des salaires moyens et médians AdVini, de la rémunération du Président du Directoire et ratios.

REMUNERATIONS EQUIV. TEMPS PLEIN (en K€)	2016	2017	2018	2019	2020
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux (1)	37 389	38 762	38 226	39 699	41 694
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux (2)	28 250	28 740	28 997	29 932	30 274
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE (3)	436 912	474 567	462 234	467 234	441 806
<b>Ratio (3) / (1)</b>	<b>11,7</b>	<b>12,2</b>	<b>12,1</b>	<b>11,8</b>	<b>10,6</b>
<b>Ratio (3) / (2)</b>	<b>15,5</b>	<b>16,5</b>	<b>15,9</b>	<b>15,6</b>	<b>14,6</b>

### Evolution

REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux	-0,5%	3,7%	-1,4%	3,9%	5,0%
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux	0,7%	1,7%	0,9%	3,2%	1,1%
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE	5,7%	8,6%	-2,6%	1,1%	-5,4%

NB : pour le calcul des lignes (1) et (2) du tableau ci-dessus, ont été exclus sur toutes les années présentées les rémunérations des mandataires sociaux effectifs au 31/12/2020.

- Des rémunérations variables sont appliquées à tout le personnel, selon des critères de performance financière et de performance individuelle et collective. La rémunération variable des dirigeants est également alignée sur ces principes.
- Toutes les rémunérations des dirigeants ont été versées en conformité avec les résolutions votées lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2020.

## Rémunérations du Conseil de Surveillance

Bernard JEANJEAN Président du Conseil de Surveillance	2019		2020	
	montants dus au titre de 2019	montants dus au titre de 2019	montants dus au titre de 2020	montants versés au titre de 2020
rémunération fixe				
rémunération variable				
rémunération exceptionnelle				
jetons de présence (*)	42 660	42 660	23 000	23 000
avantages en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>42 660</b>	<b>42 660</b>	<b>23 000</b>	<b>23 000</b>

(\*) Après déduction du prélèvement à la source de 21%, soit 54.000 € bruts avant prélèvement.

Le mandat de Bernard JEANJEAN a pris fin en juillet 2020.

Brigitte JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2019		2020	
	montants dus au titre de 2019	montants dus au titre de 2020	montants dus au titre de 2020	montants versés au titre de 2020
rémunération fixe	171 591	171 591	170 836	170 836
rémunération variable	20 000	20 000	19 444	19 444
rémunération exceptionnelle	12 436	12 436	12 453	12 453
jetons de présence			5 000	5 000
avantages en nature	9 088	9 088	9 504	9 504
<b>TOTAL</b>	<b>213 123</b>	<b>213 123</b>	<b>217 237</b>	<b>217 237</b>

Frédéric JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2019		2020	
	montants dus au titre de 2019	montants dus au titre de 2020	montants dus au titre de 2020	montants versés au titre de 2020
rémunération fixe	158 068	158 068	158 068	158 068
rémunération variable	21 475	21 475	9 180	9 180
rémunération exceptionnelle	12 436	12 436	12 453	12 453
jetons de présence			5 000	5 000
avantages en nature	9 504	9 504	8 868	8 868
<b>TOTAL</b>	<b>201 483</b>	<b>201 483</b>	<b>193 569</b>	<b>193 569</b>

Rémunération perçue par les autres membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat au cours de l'exercice 2020 :

Membres	Rémunération au titre de la présence aux réunions du COS	Rémunération au titre de la présence en qualité de Président d'une commission	Rémunération exceptionnelle pour mission spécifique
Pierre Guénant, Président	5 000	2 500	0
Marie-Elisabeth Plantade	0	0	0
Vincent Rieu	5 000	2 500	0
Agro Invest (Olivier Guize)	5 000	2 500	0
Christophe Navarre	5 000	2 500	20 000
Angeles Garcia-Poveda Morera	5 000	0	0
Rachel Delacour	5 000	0	0

### Rémunérations du Directoire

**Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)**

	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Antoine LECCIA - Président du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	452 234	371 806
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (1)	2 307 400	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 759 634</b>	<b>371 806</b>
<b>Olivier TICHIT - Membre du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)		188 636
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
<b>TOTAL</b>		<b>188 636</b>
<b>Marc LECOMTE - Membre du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)		209 640
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
<b>TOTAL</b>		<b>209 640</b>

<b>Jean-Pierre DURAND - Membre du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)		206 859
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice		0
<b>TOTAL</b>		<b>206 859</b>

(\*) Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

(1) 83.000 actions ont été définitivement attribuées en 2016 et acquises au 01/01/2019.

**Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)**

	2019		2020	
	Montants dus au titre de 2019	Montants versés au titre de 2020	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020
<b>ANTOINE LECCIA</b>				
<b>Président du Directoire</b>				
Rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
Rémunération variable	70 000	70 000	0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	22 234	22 234	11 806	11 806
<b>TOTAL</b>	<b>452 234</b>	<b>452 234</b>	<b>371 806</b>	<b>371 806</b>

	2019		2020	
	Montants dus au titre de 2019	Montants versés au titre de 2019	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020
<b>Olivier TICHIT</b>				
<b>Membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe			182 000	182 000
Rémunération variable			0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			6 636	6 636
<b>TOTAL</b>			<b>188 636</b>	<b>188 636</b>

	2019		2020	
	Montants dus au titre de 2019	Montants versé au titre de 2019	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020
<b>Marc LECOMTE</b>				
<b>Membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe			202 800	202 800
Rémunération variable			0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			6 840	6 840
<b>TOTAL</b>			<b>209 640</b>	<b>209 640</b>



Jean-Pierre DURAND Membre du Directoire	2019		2020	
	Montants dus au titre de 2019	Montants versés au titre de 2019	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020
Rémunération fixe			200 871	200 871
Rémunération variable			0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature			5 988	5 988
<b>TOTAL</b>			<b>206 859</b>	<b>206 859</b>

Sur proposition du Président du Directoire, dans le contexte de crise sanitaire exceptionnelle qui a marqué l'année 2020, le Président et tous les membres du Directoire ont renoncé à toute rémunération variable au titre de l'exercice 2020.

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La méthode de calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants a été revue en 2019. Elle repose désormais sur les critères suivants :

- Pour le Président du Directoire, sur l'atteinte des objectifs de résultat net (hors Badwill), de Free Cash-Flow (calcul définie par le Comité des Nominations et des Rémunérations) et une partie qualitative à la discrétion du Conseil de Surveillance

- Pour les autres dirigeants, sur l'objectif d'EBITDA et de Free cash-flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2020 figurent ci-après.

## 1- DIRECTOIRE

Seul le Président du Directoire bénéficie d'une rémunération exclusivement au titre de son mandat social. Les deux autres membres du Directoire disposent d'un contrat de travail au sein d'AdVini complété d'une rémunération de leur mandat social.

### **Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire**

<b>Eléments de rémunération</b>	<b>Principes</b>	<b>Critères de détermination</b>
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2014.

Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de Monsieur Leccia une assurance chômage privée.

Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
  - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
  - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
  - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.
  
- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 M€ :
  - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5 M€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
  - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 M€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
  - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution d'actions gratuites de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire pour la période 2019-2021.

## Messieurs Olivier TICHIT, Marc LECOMTE et Jean-Pierre DURAND – membres du directoire

<u>Eléments de rémunération</u>	<u>Principes</u>	<u>Critères de détermination</u>
Rémunération fixe	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe issue de leur contrat de travail qui peut être complétée par un mandat social.	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est examinée par le Comité des Nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération variable dont le calcul correspond aux règles fixées pour les dirigeants	La rémunération variable dont les calculs ont été définis par le Comité des Nominations et des Rémunérations et arrêtés par le Conseil de Surveillance, est basée sur des objectifs d'EBITDA et de Free Cash Flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.
Rémunération exceptionnelle	Une rémunération exceptionnelle, motivée par un évènement ou une performance particulière, peut être décidée par le Président du Directoire.	L'appréciation se fait au cas par cas, au vu des circonstances qui auront conduit à verser cette rémunération.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 » au même titre que tous les cadres dirigeants.	

## **2- CONSEIL DE SURVEILLANCE**

En application de l'article 19 des statuts, l'assemblée des actionnaires est compétente pour allouer une rémunération aux membres du Conseil de surveillance.

Jusqu'en 2019, seul Bernard JEANJEAN, Président du Conseil de Surveillance, percevait des jetons de présence.

A compter de l'exercice 2020, une enveloppe de 10.000 euros bruts par an et par membre est allouée au Conseil de surveillance. L'attribution est conditionnée à la présence physique du membre intéressé à au moins trois réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice. A titre exceptionnel, compte-tenu des contraintes de confinement imposées dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19, l'obligation de présence physique n'est pas appliquée tant que perdure la crise sanitaire.

Sous réserve du respect de la condition de présence à 3 réunions, le membre assurant la présidence d'un Comité recevra une rémunération complémentaire de 5.000 € bruts.

Une rémunération additionnelle d'un montant de 20.000 € est allouée au titre de l'exercice en cours au membre du Conseil qui sera en charge d'une mission d'accompagnement dans l'élaboration du plan stratégique et de recrutement d'un directeur commercial.

Une rémunération exceptionnelle peut être accordée en sus de la rémunération précitée, en cas d'exécution d'une mission particulière dépassant le cadre des fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Le projet de résolution portant sur la politique de rémunération est mentionné au paragraphe III.

### 3- Liste des mandats

#### Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

<b>MONSIEUR PIERRE GUENANT</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI SA	Président du Conseil de Surveillance
ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration, membre du Comité d'Audit
PGA HOLDING SAS	Président
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comté des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies
<b>MONSIEUR VINCENT RIEU</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DORIA AVOCATS	Co-gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant
<b>MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
<b>MADAME BRIGITTE JEANJEAN</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCA VALOUSSIÈRE	Gérante
SCA DOMAINE DES ROCS	Gérante
<b>MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur

SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
<b>MONSIEUR OLIVIER GUIZE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit
BILTOKI	Membre du Comité stratégique
ERIC BUR	Membre du Comité de suivi
JANSON INDUSTRIE	Membre du Comité stratégique
LES VERGERS DU SUD	Membre du Comité stratégique
LINCET SAS	Membre du Comité stratégique
MRS	Membre du Comité stratégique
PIERRE MARTINET	Membre du Conseil d'administration
SERRES DE BESSIERES SAS	Membre du Conseil d'administration
SOPRAL	Membre du Conseil de surveillance
TSA INDUSTRIES	Membre du Conseil de surveillance
VALADE	Membre du Conseil de surveillance
<b>Madame Angeles GARCIA-POVEDA MORERA</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
Legrand	Présidente du Conseil d'Administration
Spencer Stuart	Administratrice
IFA	Administratrice
NEOMA	Administratrice
<b>MADAME Rachel DELACOUR</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SWEEP SAS	Présidente du Conseil d'Administration
2MX Organic (SPAC)	Membre du conseil d'administration
<b>Monsieur Christophe NAVARRE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Conseil de Sureveillance et Président du Comité Stratégique
S.B.M	Membre du Conseil
HEINNEKEN	Membre du Conseil de Surveillance
COMEXPOSIUM	Président
VIVINO Inc. (USA)	Président du Conseil

## Liste des mandats des membres du Directoire

<b>MONSIEUR ANTOINE LECCIA</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
ADVINI ITALIA	Président du Conseil d'administration
<b>MONSIEUR JEAN-PIERRE DURAND</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Directoire
ANTOINE MOUEIX	Président
RIGAL	Président
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE DES PAPES	Gérant
AMP MEDOC	Président
ADVINI ITALIA	Membre du Conseil
<b>Monsieur Marc LECOMTE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Directoire
SCEA Château de Musset	Gérant
SCI Les Hortensias	Co-gérant
<b>Monsieur Olivier TICHIT</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Directoire
Club français DU VIN	Président
PRODEGUSTATION	Président
ADVINI ITALIA	Membre du Conseil

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466€. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 363 560 €.

Comme indiqué au paragraphe « Actionnariat salarié » à la page 230 du présent rapport, le programme d'attribution d'actions gratuites, approuvé par l'Assemblée Générale du 4 juin 2014, et validé par le Directoire

du 12 août 2014 et par le Conseil de Surveillance du 29 août 2014 attribue gratuitement une première tranche de 30.000 actions au Président du Directoire. Ces actions ont été définitivement acquises en août 2016.

Une seconde tranche de 83.000 actions gratuites, pour le Président du Directoire, a été définitivement attribuée au 31/12/2016 sur la base des critères réalisés sur l'exercice 2016. Les actions ont été créées le 2 janvier 2019.

Aucune action gratuite n'a été attribuée au titre des exercices 2019 et 2020.

#### 4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Montant maxi	Montant Utilisé
28 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois (06/09/2022)	6.000 K€	0
29 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois (06/09/2022)	6.000 K€ (imputable sur plafond de la 28 <sup>ème</sup> résolution)	0
30 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois (06/07/2022)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	0
31 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS	14 mois (06/09/2021)	6.000 K€	0
32 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois (06/07/2022)	Dans la limite de 10% du capital	0
33 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés	26 mois (06/09/2022)	930.000 euros	0
18 <sup>ème</sup> résolution AGM 13/06/2019	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des actions gratuites	36 mois (06/2022)	5% du capital social (nombre total des actions attribuées)	0

## 5- Capital social, actionnariat et prises de participation

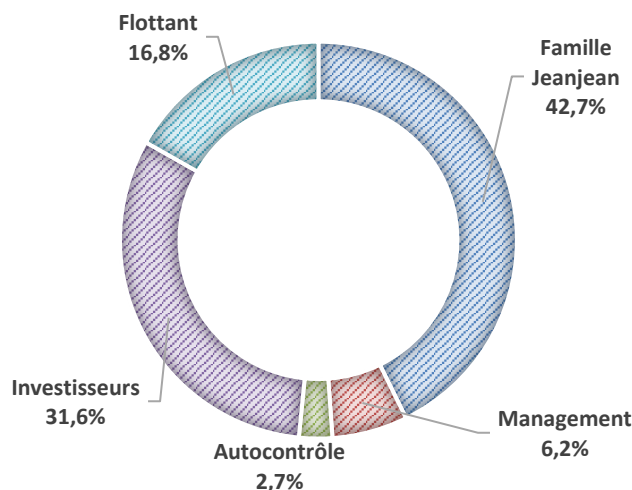
Au 30 décembre 2020, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835 dont 42,7 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS

### Actionnariat AdVini au 31/12/2020



AU 31/12/2020	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
	Nombre	%	Nombre	%
TOTAL	3 941 835	100,0%	6 811 758	100%
Groupe familial JEANJEAN	1 684 024	42,72%	3 366 042	49,4%
Management	242 574	6,2%	372 512	5,5%
Autocontrôle	106 649	2,7%	0	0,0%
FIAG	577 055	14,6%	1 062 611	15,6%
Saruna International	263 871	6,7%	527 742	7,7%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	442 980	6,5%
Agro Invest	179 842	4,6%	311 842	4,6%
Flottant	661 983	16,8%	728 029	10,7%



## Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

Au cours de l'exercice 2020, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 9 486 actions au cours moyen de 20,29 € et cédé 10 185 actions au cours moyen de 20,93€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2020 un total de 20 739 actions au cours moyen de 20,98€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2020 est de 106 649 dont 6 186 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,2 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 2,121 M€.

## Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 6,2% du capital détenus par le management au 31/12/2020.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Aucune charge n'a été comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2020.

## Prise de participation (> 5% du capital)

- o Création de la SCEA Domaine des Rocs
- o Création d'AdVini Italia (51% AdVini / 49% la Colina dei Ciliegi)
- o Liquidation de la société MATPRO

## L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2020 était de 21,40 €, contre 26,20 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année 2020 a été de 27 €, le plus bas de 16 €

Les volumes échangés ont été de 84 953 titres sur l'exercice en 257 séances, soit une moyenne de 331 titres par séance.

## Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2019	0 €	0
31/12/2018	1.299.010,02 €	0
31/12/2017	1.577.660,32 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

## Évolution du cours sur cinq ans au 13 avril 2021

(Cours en € - source Euronext)



NB : la chute du cours en mars 2020 correspond à la crise sanitaire et financière occasionnée par le Covid-19.

**État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2020 : Néant.**

**Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.**

## **8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**



AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée  
de performance extra-financière

EY & Associés



## AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1681 (portée d'accréditation disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de votre société (ci-après « entité »), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra-financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2020 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

### Responsabilité de l'entité

Il appartient au conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle.

### Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;

- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

#### Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000<sup>1</sup> :

- nous avons pris connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que les informations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article L. 22-10-36 du Code de commerce en matière de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2<sup>e</sup> alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et

---

<sup>1</sup> ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour l'ensemble des risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;

pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :

- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès de l'entité contributrice AdVini et couvrent 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests (100 % des effectifs) ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

#### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre janvier et mai 2020 pour une durée totale d'intervention de quatre semaines.

Nous avons mené deux entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration représentant notamment la direction des ressources humaines et du développement durable.

#### Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.



## Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons le commentaire suivant :

Les politiques, plans d'actions et les indicateurs clés de performance sur les sujets liés à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale restent encore à valider et à déployer.

Paris-La Défense, le 22 avril 2021

L'Organisme Tiers Indépendant  
EY & Associés

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'L. Vitse', with a large, stylized initial 'L'.

Laurent Vitse  
Associé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Schmeitzky', with a large, stylized initial 'C'.

Christophe Schmeitzky  
Associé, Développement Durable



Annexe 1 : informations considérées comme les plus importantes

Informations sociales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Effectif (nb). Part d'homme (%). Part de femmes (%). Nombre de CDD (nb). Embauches (CDI). Départs. Taux de fréquence. Taux de gravité. Taux d'absentéisme.	La santé et la sécurité au travail. La qualité de vie au travail à travers la formation et le développement des compétences. L'égalité de traitement (égalité hommes/femmes, la lutte contre les discriminations, l'insertion des personnes handicapées).
Informations environnementales	
<i>Informations quantitatives (incluant les indicateurs clé de performance)</i>	<i>Informations qualitatives (actions ou résultats)</i>
Consommation d'énergie totale (GWh). Consommation d'énergie par litre de vin (KWh/l). Consommation d'énergie par lot de 100 items fabriqués (KWh/lot de 100) - capsulerie. Consommation d'eau totale (m <sup>3</sup> ). Consommation d'eau par litre de vin (m <sup>3</sup> /l) Consommation d'eau par lot de 100 items fabriqués (m <sup>3</sup> /lot de 100) - capsulerie. Taux de recyclage (%). Quantité de verre totale utilisée (T). Quantité de verre utilisée en équivalent bouteille 75cl (g/bouteille). Part des surfaces de production engagées dans une démarche agro-écologique (%). Surfaces certifiées HVE, bio ou en conversion, IPW (%).	Le changement climatique : la réduction des consommations d'énergie et la raréfaction des ressources en eau. La raréfaction des ressources naturelles par la promotion du recyclage. La préservation des sols et la promotion d'une agriculture durable.

## **ANNEXE 2 – Rapport financier annuel 2021**

# ADVINI

DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION



Rapport financier

2021

## Conseil de Surveillance

Pierre GUENANT  
Président

Frédéric JEANJEAN  
Vice-Président

Brigitte JEANJEAN

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

AGRO INVEST, représenté par Olivier GUIZE

Christophe NAVARE

Angeles GARCIA-POVEDA MORERA (\*)

Rachel DELACOUR

(\*) Jusqu'au 15/02/2022

## Directoire

Antoine LECCIA  
Président

Jean-Pierre DURAND

Marc LECOMTE

Olivier TICHIT (\*)

(\*) Remplacé par Julie DUEDRA le 22 mars 2022

## Censeurs

Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE

Jean-Marc LOUBIER

Amélie FAURE

## Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit  
Représenté par Marie-Thérèse Mercier

KPMG  
Représenté par Nicolas Blasquez

*Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive 2004/109/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 décembre 2004 (dite Directive Transparence) qui impose aux sociétés cotées sur l'Eurolist Paris la diffusion par voie électronique d'un rapport financier annuel dans les quatre mois suivant la clôture de l'exercice.*

## Sommaire

<b>1. Attestation du Président du Directoire</b>	<b>4</b>
<b>2. Comptes annuels</b>	<b>5</b>
<b>3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels</b>	<b>54</b>
<b>4. Comptes consolidés</b>	<b>62</b>
<b>5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>118</b>
<b>6. Rapport de Gestion</b>	<b>126</b>
<b>7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise</b>	<b>223</b>
<b>8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion</b>	<b>244</b>

## 1. Attestation du Président du Directoire

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint-Félix de Lodez, le 29 avril 2022

Antoine Leccia,

Président du Directoire d'AdVini

## **2. Comptes annuels**

Le Directoire a arrêté en date du 21 mars 2022 les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Bilan**

**Compte de résultat**

**Annexe**

# ADVINI

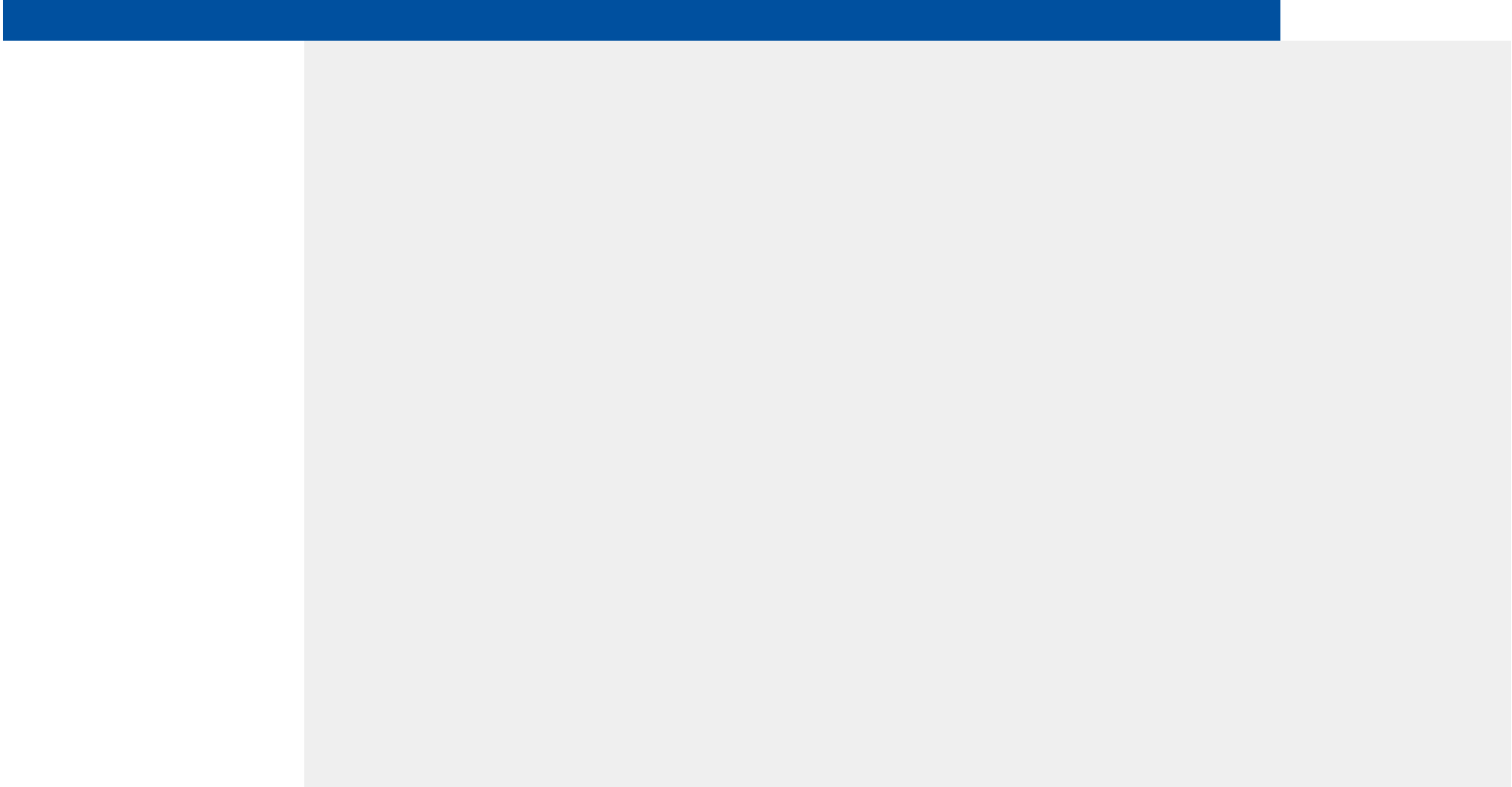
DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

**AdVini**

**I'Enclos**

**34725 SAINT FELIX DE LODEZ**

*Comptes au 31/12/2021*





## - SOMMAIRE -

### Comptes annuels

Bilan - Actif	9
Bilan - Passif	10
Compte de résultat	11
Compte de résultat	12

### Annexes

#### Note 1. Introduction

Note 1. Introduction	14
----------------------	----

#### Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice

Note 2. Faits caractéristiques de l'exercice	15
--	----

#### Note 3. Evénements postérieurs à la clôture

Note 3. Evénements postérieurs à la clôture	16
---	----

#### Note 4. Règles et méthodes comptables

Note 4 Règles et méthodes comptables	17
--------------------------------------	----

#### Note 5 INFORMATIONS BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

5-1 Immobilisations	27
5-2 Amortissements	28
5-3 Provisions et dépréciations	29
5-4 Créances et dettes	30
5-5 Eléments du fonds commercial	31
5-6 Ecart de conversion sur créances et dettes	32
5-7 Produits à recevoir	33
5-8 Charges à payer	34
5-9 Charges et produits constatés d'avance	35
5-10 Composition du capital social	36
5-11 Variation des capitaux propres	37
5-12 Affectation des résultats soumise à approbation de l'AG	38
5-13 Ventilation du chiffre d'affaires	39
5-14 Quote-part de résultat sur opérations faites en commun	40
5-15 Charges et produits exceptionnels	41
5-16 Répartition de l'impôt sur les bénéfices	42

#### Note 6 ENGAGEMENTS FINANCIERS, AUTRES INFORMATIONS

6-1 Crédit-bail	44
6-2 Engagements financiers donnés et reçus	47
6-3 Dettes garanties par des sûretés réelles et personnelles	46
6-4 Instruments financiers	47
6-5 Situation fiscale différée et latente	48
6-6 Effectif moyen	49
6-7 Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la société	50
6-8 Filiales et participations	51
6-8 bis Filiales	52
6-9 Incidences des évaluations fiscales dérogatoires	53

# Comptes annuels

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	20 019 549	7 959 184	12 060 366	13 261 439
Fonds commercial	33 691		33 691	33 691
Autres immobilisations incorporelles	313 404		313 404	262 603
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains	5 699 667	115 469	5 584 198	5 585 380
Constructions	14 515 576	11 071 027	3 444 549	3 588 717
Installations techniques, matériel, outillage	18 477 647	13 699 398	4 778 249	5 000 240
Autres immobilisations corporelles	7 396 521	6 521 650	874 871	970 294
Immobilisations en cours	939 219		939 219	167 686
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	70 845 675	1 843 046	69 002 629	64 658 826
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	21 007		21 007	21 007
Prêts	36 783 702		36 783 702	35 736 898
Autres immobilisations financières	1 850 276		1 850 276	1 708 191
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>176 895 934</b>	<b>41 209 775</b>	<b>135 686 159</b>	<b>130 994 973</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements	12 980 743	23 645	12 957 099	12 656 926
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	11 363 761		11 363 761	11 856 356
Marchandises	2 729 660	43 500	2 686 160	3 398 962
Avances et acomptes versés sur commandes				
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	20 405 937	3 956 273	16 449 664	15 730 205
Autres créances	65 451 696	265 836	65 185 860	74 790 906
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement	1 475 982		1 475 982	2 093 545
(dont actions propres : 1 331 071)				
Disponibilités	16 193 910		16 193 910	13 275 881
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	699 495		699 495	476 886
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>131 301 185</b>	<b>4 289 254</b>	<b>127 011 931</b>	<b>134 279 667</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	5 139 497		5 139 497	5 265 787
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>313 336 616</b>	<b>45 499 029</b>	<b>267 837 587</b>	<b>270 540 427</b>

Rubriques		31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel ( dont versé : 31 534 680 )		31 534 680	31 534 680
Primes d'émission, de fusion, d'apport		18 738 246	18 738 246
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )			
Réserve légale		903 287	903 287
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )			
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		10 283 173	10 283 173
Report à nouveau		236 972	2 710 614
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		<b>3 207 112</b>	<b>-2 473 641</b>
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		475 050	486 175
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>65 378 520</b>	<b>62 182 534</b>
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>			
Provisions pour risques		5 884 843	6 197 695
Provisions pour charges		3 259 703	4 071 088
<b>PROVISIONS</b>		<b>9 144 546</b>	<b>10 268 783</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		119 639 910	129 350 296
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		4 584 347	5 208 683
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		49 866 071	49 786 281
Dettes fiscales et sociales		7 820 307	8 528 462
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		615 721	43 670
Autres dettes		10 551 418	4 889 394
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance			
<b>DETTES</b>		<b>193 077 774</b>	<b>197 806 786</b>
Ecarts de conversion passif		236 748	282 325
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>267 837 587</b>	<b>270 540 427</b>

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	2 907 045	1 102 546	4 009 591	3 958 841
Production vendue de biens	111 641 389	108 750 203	220 391 592	214 933 374
Production vendue de services	9 263 318	1 275 159	10 538 478	11 447 711
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>123 811 752</b>	<b>111 127 908</b>	<b>234 939 660</b>	<b>230 339 926</b>
Production stockée			-477 233	-8 596 956
Production immobilisée			25 505	26 280
Subventions d'exploitation			437 600	338 213
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			2 357 519	2 332 388
Autres produits			902 470	260 449
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>238 185 522</b>	<b>224 700 301</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			119 983 242	110 320 598
Variation de stock (marchandises)			574 169	-268 632
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)			61 800 528	69 717 408
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			-82 993	-9 887 661
Autres achats et charges externes			31 144 963	31 929 587
Impôts, taxes et versements assimilés			2 378 599	3 119 141
Salaires et traitements			13 241 010	12 311 115
Charges sociales			6 119 227	5 477 981
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 947 077	2 956 696
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			437 228	2 601 935
Dotations aux provisions				337 552
Autres charges			2 371 414	865 966
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>240 914 464</b>	<b>229 481 686</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-2 728 943</b>	<b>-4 781 386</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée			41 015	25 262
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			13	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			501 665	234 895
Autres intérêts et produits assimilés			3 646 155	5 735 960
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			201 249	75 000
Différences positives de change			1 783 986	463 597
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>6 133 067</b>	<b>6 509 452</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			96 817	3 027 480
Intérêts et charges assimilées			2 109 089	1 174 870
Différences négatives de change			1 639 823	407 543
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>3 845 729</b>	<b>4 609 892</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>2 287 338</b>	<b>1 899 560</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-400 590</b>	<b>-2 856 565</b>

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	26 388	125 766
Produits exceptionnels sur opérations en capital	6 189 269	140 088
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	512 118	377 664
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>6 727 776</b>	<b>643 518</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 366 917	1 010 484
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	3 806 631	88 073
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	497 573	113 112
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>5 671 121</b>	<b>1 211 668</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>1 056 654</b>	<b>-568 150</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	186 887	161 039
Impôts sur les bénéfices	-2 737 934	-1 112 112
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>251 087 379</b>	<b>231 878 532</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>247 880 267</b>	<b>234 352 174</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 207 112</b>	<b>-2 473 641</b>

# Annexes

Annexe au bilan avant affectation du résultat de l'exercice, dont le total est de 267 837 587 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 234 939 660 €, et dégageant un résultat de 3 207 112 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.  
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.



Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'Advini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini a acquis 10% des minoritaires de la société PRODEGUSTATION portant ainsi sa participation à 100% en date du 8 mars 2021.

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la Russie est d'environ 1.5M€.

## **PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, les règlements ANC relatifs à la réécriture du Plan Comptable Général 2014 applicables à la clôture de l'exercice, le règlement ANC n°2016-07 du 04 Novembre 2016, ainsi qu'avec les conventions générales et des adaptations professionnelles suivant l'avis du CNC (C.Com R123-180 et PCG art 531-1 §1).

## **DEROGATIONS**

Néant

## **PERMANENCE DES METHODES**

L'IASB a ratifié le 24 mai dernier une décision de l'IFRS IC d'avril 2021 relative à la répartition du coût des services associé à un régime à certains régimes à prestations définies. Jusqu'à présent, le montant des avantages estimés au terme de la carrière étaient étalés sur la totalité de la carrière. Suite à cette décision, l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise jusqu'à l'âge de départ à la retraite (e.g 67 ans), le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives (e.g 16 ans).

Consécutivement, le Collège de l'ANC a mis à jour sa Recommandation n° 2013-02 du 7 novembre 2013 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels établis selon les normes comptables françaises.

La société a ainsi opté pour l'estimation du montant de l'engagement présenté au paragraphe « *ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES* » relatif aux engagements en matière de pensions, retraites et indemnités selon la décision de l'IFRIC IC d'avril 2021 pour ses comptes clos le 31 décembre 2021.

Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 322 k€ au 31 décembre 2021.

## **AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par l'entreprise à savoir :

	Valeur brute	Durée d'amortissement
Logiciel	11 020 K€	8 ans
Marque	9 000 K€	NA

Le poste Logiciel correspond notamment au coût de mise en place de l'ERP SAP intégrant les fonctions achats, vente, gestion du chai, du conditionnement et de la logistique ainsi que la comptabilité et le contrôle de gestion.

Le poste Marque correspond à la marque « Laroche » reconnue dans le traité de fusion en 2010. Les marques correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie. De ce fait, elles ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année sur la base d'informations prévisionnelles estimées les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

### **EVALUATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En présence d'un indice de perte de valeur, un test de valeur est réalisé pour apprécier leur valeur actuelle à la date d'inventaire.

Au 31 décembre 2021, la valeur retenue dans le cadre de l'opération de fusion faite en 2010 pour les marques et vignobles constitue la valeur d'inventaire, desdits biens.

### **EVALUATION DES AMORTISSEMENTS**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	linéaire	10 à 30 ans
Installations techniques	linéaire	3 à 18 ans
Install. générales agencés	linéaire	10 ans
Matériel et outillage	linéaire	3 à 18 ans
Matériel de transport	linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	linéaire	6 à 10 ans
Mobilier	linéaire	3 à 10 ans

## **IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Une provision pour dépréciation des titres de participation est constatée lorsque, à la clôture de l'exercice, leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à la valeur d'utilité de la société appréciée par référence :

- soit à la quote-part de capitaux propres de la filiales ;
- soit à l'actualisation des flux futurs de trésorerie ;
- soit à la juste valeur de ses actifs.

L'actualisation des flux futurs de trésorerie est basée sur les critères suivants :

- Business plans des années 2022 à 2026 issus des présentations faites au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

La même méthode a été retenue pour ce qui concerne l'évaluation des créances rattachées aux participations, par ordre de liquidité.

## **CREANCES IMMOBILISEES**

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

## **EVALUATION DES MATIERES ET MARCHANDISES**

Afin de respecter la nature exacte des stocks par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le système d'information calcule un prix moyen pondéré pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis. Ce prix moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

A ce prix moyen pondéré s'ajoutent, pour les produits semi finis et finis, des coûts de conditionnement et des frais accessoires valorisés sur la base de coûts standards (filtration et traitement des vins par exemple).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### **ACHATS**

Afin de respecter la nature exacte des achats par catégorie, une nouvelle classification comptable a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment entre matières premières, marchandises et produits intermédiaires et finis.

### **EVALUATION DES PRODUITS EN COURS**

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

### **DEPRECIATION DES STOCKS**

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de l'exercice.

### **EVALUATION DES CREANCES ET DES DETTES**

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **DEPRECIATION DES CREANCES**

L'évaluation des dépréciations des créances clients a été effectuée au regard d'éventuelles défaillances de ceux-ci.

### **OBLIGATIONS CONVERTIBLES OU ECHANGEABLES**

NEANT

### **EVALUATION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Le total des actions auto-détenues au 31/12/21 est de 97 912 pour une valeur 1 514 465€. Le cours moyen de ces actions est de 15,47€.

### **DEPRECIATION DES VALEURS MOBILIERES**

Les valeurs mobilières de placement peuvent être dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non-cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

### **INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DES VALEURS MOBILIERES**

Désignation	Quantité	Montant
Actions propres	90 325	1 331 071
Contrat liquidité	7 587	183 394

Soit 97 912 actions pour 1 514 465 €.

### **DISPONIBILITES EN EUROS**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **DISPONIBILITES EN DEVISES**

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou gain de change.

### **PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS**

Néant.

### **SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

Au titre de l'année 2021, aucune subvention n'a été perçue.

### **CHIFFRE D'AFFAIRES**

Afin de respecter la nature exacte des produits vendus, une nouvelle classification entre ventes de marchandises et production vendue de biens a été mise en place au 1er janvier 2016.

### **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

Les provisions pour risques et charges sont établies en conformité avec le règlement CRC 2000-6 sur les passifs. Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un évènement passé, qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, et que le montant peut être estimé de façon fiable.

### **PARTICIPATION ET INTERESSEMENT DES SALARIES**

La participation et l'intéressement des salariés, y compris forfait social, est cette année de 226 469 € de participation et 0 € d'intéressement.

### **ENGAGEMENTS EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITES**

#### Indemnité de départ à la retraite

Les hypothèses de calcul retenues sont établies sur la base de la convention collective «Vins et spiritueux», et se présentent de la manière suivante :

Taux d'actualisation	0.95 %
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10 %
Taux de progression des salaires	1 %
Taux de charges sociales	45 à 50 %
* 60 ans pour des cas isolés identifiés	

En matière de régime de retraite à prestations définies, les engagements futurs de la société ont été estimés à hauteur de 975 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 581 K€ en 2020.

### **ESTIMATIONS COMPTABLES**

La Direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ses états financiers et les notes qui les accompagnent. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. Parmi les comptes qui sont sujets à des estimations comptables significatives figurent notamment la valeur des titres de participations et créances rattachées telle que décrite dans la note " Titres immobilisés", de la marque, des terres à vigne, le cas échéant, ainsi que les postes de dépréciation et de provisions tels que décrits aux paragraphes ci-dessus des « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.



## AUTRES INFORMATIONS

- Le périmètre d'intégration fiscale dont la société ADVINI est à la tête du groupe comprend, en 2021, les sociétés suivantes : Impressions de l'Enclos, Transports Lodéziens, Gassier, Amouroux, Ogier, Moueix, Capet Guillier, Domaine Laroche, Mas La Chevalière, Le Vieux Moulin, Le Jardin des Aresquiers, Ecole des Vins Advini, Mas de Lunès, Advini Patrimoine, Clos de l'Oratoire, Vignobles en Vol et Champy, AMP Medoc, Patache d'Aux, Garri du Gai, CFV et Prodegustation.
- Pour l'intégration fiscale il a été convenu que la situation pour les filiales serait la même que si elles n'avaient pas appartenues au groupe sur le plan de leurs obligations fiscales.
- Le taux d'impôt applicable au groupe d'intégration fiscale est de 26,5%.
- Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€, Advini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :
  - Ratio de levier : Dette financière consolidée / EBITDA consolidé publié
  - Ratio de gearing : Dette financière consolidée / Capitaux propres consolidés
  - Ratio LTV Stock : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2021, les ratios sont respectés.

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, Advini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

La société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et amorti pour un montant total de 6,9M€.

- La rémunération des membres du conseil de surveillance, du directoire, et de la direction générale s'élève à 1.449 K€. Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 K€. Il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant de 1.220 K€. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2021. Il n'existe pas de stock-options.

- Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions (qui ne sont pas affectées au bénéficiaire à la date du présent rapport dont le critère de déclenchement était la réalisation d'une croissance externe significative). Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

- Au 31 décembre 2020, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros. Les primes d'émission et de fusion s'élevaient à 18 738 milliers d'euros. L'assemblée Générale du 10 juin 2021 a décidé de ne pas verser de dividendes au titre de l'exercice 2020 compte tenu des conséquences de la pandémie COVID 19.

Lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2022, il sera proposé de distribuer un dividende unitaire de 0,5€ pour les 3 941 835 actions au titre de l'exercice 2021.

- Au 31 décembre 2021, le capital est ainsi composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.
- Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.
- Les cautions envers les parties liées sont indiquées dans la note 6-2.
- Il n'existe pas de transactions significatives qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marchés avec les parties liées au sens du décret 2009-267 du 9 mars 2009.
- Le poste provision comprend l'imposition différée passive sur les réévaluations d'actifs apportés dans le cadre de la fusion Laroche diminuée des moins-values latentes et déficits fiscaux reconnus à la date de la fusion conformément au traité de fusion (2010) et non-consommés à la date de clôture. S'y ajoutent des provisions constituées à la clôture précédente qui couvrent des risques commerciaux ainsi que les variations de l'exercice sur perte de change.

- Activité de SA ADVINI en matière de recherche et développement:

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols.

INFORMATIONS SUR  
LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>			
<b>AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	20 203 484		178 539
Terrains	5 699 667		
	<b>Dont composants</b>		
Constructions sur sol propre	16 929		
Constructions sur sol d'autrui	7 228 192		
Const. Install. générales, agenc., aménag.	6 990 404		280 051
Install. techniques, matériel et outillage ind.	17 742 250		739 416
Installations générales, agenc., aménag.	4 959 878		77 106
Matériel de transport	28 079		41 000
Matériel de bureau, informatique, mobilier	2 260 651		35 269
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	167 686		834 462
Avances et acomptes			
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>45 093 737</b>		<b>2 007 303</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	66 501 873		8 148 470
Autres titres immobilisés	21 007		
Prêts et autres immobilisations financières	37 445 089		7 670 835
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>103 967 969</b>		<b>15 819 305</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>169 265 189</b>		<b>18 005 147</b>

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
<b>FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT</b>				
<b>AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES</b>	15 378		20 366 645	
Terrains			5 699 667	
Constructions sur sol propre			16 929	
Constructions sur sol d'autrui			7 228 192	
Constructions, installations générales, agenc.			7 270 455	
Installations techn., matériel et outillages ind.		4 019	18 477 647	
Installations générales, agencements divers			5 036 984	
Matériel de transport			69 079	
Matériel de bureau, informatique, mobilier		5 462	2 290 458	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours	62 929		939 219	
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>62 929</b>	<b>9 481</b>	<b>47 028 630</b>	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		3 804 668	70 845 675	
Autres titres immobilisés			21 007	
Prêts et autres immobilisations financières		6 481 946	38 633 978	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		<b>10 286 614</b>	<b>109 500 660</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>78 307</b>	<b>10 296 095</b>	<b>176 895 934</b>	

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Frais d'établissements et développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6 645 750	1 313 434		7 959 184
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 645 750</b>	<b>1 313 434</b>		<b>7 959 184</b>
Terrains	114 287	1 182		115 469
Constructions sur sol propre	16 929			16 929
Constructions sur sol d'autrui	5 908 623	197 289		6 105 913
Constructions installations générales, agenc., aménag.	4 721 255	226 931		4 948 185
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 742 010	959 479	2 091	13 699 398
Installations générales, agenc. et aménag. divers	4 299 156	143 789		4 442 945
Matériel de transport	21 367	6 023		27 389
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1 957 792	98 951	5 427	2 051 316
Emballages récupérables, divers				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>29 781 420</b>	<b>1 633 643</b>	<b>7 518</b>	<b>31 407 545</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>36 427 170</b>	<b>2 947 077</b>	<b>7 518</b>	<b>39 366 728</b>

#### VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
Frais établis.							
Fonds Cial							
Autres. INC.							
<b>INCORPOREL.</b>							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui	2 441			13 566			-11 125
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
<b>CORPOREL.</b>	<b>2 441</b>			<b>13 566</b>			<b>-11 125</b>
<b>Acquis. titre</b>							
<b>TOTAL</b>	<b>2 441</b>			<b>13 566</b>			<b>-11 125</b>

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	486 175	2 441	13 566	475 050
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>486 175</b>	<b>2 441</b>	<b>13 566</b>	<b>475 050</b>
Provisions pour litiges	890 052	161 132	703 552	347 632
Provisions pour garanties données aux clients	63 635	334 000		397 635
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	5 244 008	96 817	201 249	5 139 576
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts	4 071 088		1 017 365	3 053 723
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		205 980		205 980
<b>PROVISIONS RISQUES ET CHARGES</b>	<b>10 268 783</b>	<b>797 928</b>	<b>1 922 166</b>	<b>9 144 546</b>
Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles				
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation	1 843 046			1 843 046
Dépréciations autres immobilis. financières				
Dépréciations stocks et en cours	130 329	19 819	83 004	67 145
Dépréciations comptes clients	4 656 832	417 409	1 117 968	3 956 273
Autres dépréciations	265 836			265 836
<b>DEPRECIATIONS</b>	<b>6 896 044</b>	<b>437 228</b>	<b>1 200 971</b>	<b>6 132 301</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>17 651 001</b>	<b>1 237 598</b>	<b>3 136 703</b>	<b>15 751 896</b>
Dotations et reprises d'exploitation		437 228	1 200 971	
Dotations et reprises financières		96 817	201 249	
Dotations et reprises exceptionnelles		497 573	512 118	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'un an</b>
Créances rattachées à des participations			
Prêts	36 783 702	6 044 716	30 738 986
Autres immobilisations financières	1 850 276	1 850 276	
Clients douteux ou litigieux	3 627 367	3 627 367	
Autres créances clients	16 778 570	16 778 570	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	20 260	20 260	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	5 653	5 653	
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéficiaires	1 246 509	1 246 509	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	1 255 690	1 255 690	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	1 746 567	1 746 567	
Groupe et associés	58 495 675	58 495 675	
Débiteurs divers	2 681 343	2 681 343	
Charges constatées d'avance	699 495	699 495	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>125 191 106</b>	<b>94 452 120</b>	<b>30 738 986</b>
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	11 366 754		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	3 396 642		
Prêts et avances consentis aux associés			

<b>ETAT DES DETTES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>1 an au plus</b>	<b>plus d'1 an,-5 ans</b>	<b>plus de 5 ans</b>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	25 519 610	25 519 610		
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	94 120 301	9 020 043	36 080 174	49 020 083
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	49 866 071	49 866 071		
Personnel et comptes rattachés	3 080 743	3 080 743		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 730 914	2 730 914		
Etat : impôt sur les bénéficiaires				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	630 604	630 604		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	1 378 045	1 378 045		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	615 721	615 721		
Groupe et associés	8 852 864	8 852 864		
Autres dettes	6 280 994	6 280 994		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>193 075 867</b>	<b>107 975 609</b>	<b>36 080 174</b>	<b>49 020 083</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	12 510 600			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	26 934 943			
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés				



Exprimé en €

<b>Eléments</b>	<b>Valeurs nettes</b>	<b>Durée amortissement</b>
SAINT FELIX DE LODEZ	10 830	ans
ASPIRAN CERESSOU	22 861	ans
Le fonds commercial n'est pas déprécié		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
		ans
<b>TOTAL</b>	<b>33 691</b>	

Nature des écarts	Actif	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif
	Perte latente			Gain latent
Immobilisations non financières				
Immobilisations financières				
Créances	5 139 497		5 139 576	236 748
Dettes financières				
Dettes d'exploitation				
Dettes sur immobilisations				
<b>TOTAL</b>	<b>5 139 497</b>		<b>5 139 576</b>	<b>236 748</b>

Libellé	31/12/2021
<b>PRODUITS A RECEVOIR</b>	
<b>AUTRES CREANCES</b>	
RRR, AAR	414 688
CLT FAE	326 844
ETAT SUBV.À REC	1 746 567
DIV. PRODTS À R	183 084
PAR ASSUR CREDIT	150 458
<b>TOTAL AUTRES CREANCES</b>	<b>2 821 640</b>
<b>TOTAL PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>2 821 640</b>

Libellé	31/12/2021
INT.COUR./EMPRUNTS	
FOURN.FNP VRAC	1 598 101
FOURN.FNP MS	616 017
FOURN.FNP PF	1 989 161
FOURN.FNP STT	2 355
FOURN.FNP	2 995 046
FOURN. FAR CENT	28 826
FOURN.FNP CIA VRAC	184 231
FOURN.FNP CIA MS	22 518
FOURN.FNP CIA PF	34 418
FOURN.FNP TVTE	168 505
PROV. CP À PAYER	1 037 083
PROV. AUTRES CA	1 811 925
PROV. PART SALARIES	170 418
CH.SOC.CP À PAYER	466 491
CH.SOC.À PAYER	824 928
AUTRES CHGES A PAYER	41 196
TVA A REGULARISER	182
TVA AAR	5 478
TVA FAE	54 474
ETAT CHARG	253 279
DIV. CH. A PAYER	124 620
PART. PUB EXPORT	2 215 832
PART. PUB GD	979 582
PART. PUB TRAD	295 274
PART. PUB LOCAL	85 413
COMMISSIONS AGENTS	593 374
BUD MKT EX 2018	4 281
BUD MKT GD 2019	9 791
BUD MKT EX 2019	9 065
BUD MKT TN 2019	23 289
BUD MKT MT 2019	8 481
BUD MKT EX 2020	1 552
BUD MKT MT 2020	3 908
BUD MKT GD 2020	
INT.COUR.A PAYER	82 288
<b>TOTAL</b>	<b>16 741 382</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 741 382</b>

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	
CHGES CONST.AVANCE	699 495
<b>TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>699 495</b>

## 5-10 Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	3 941 835			8

Situation à l'ouverture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		62 182 534
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		62 182 534
Variations en cours d'exercice		En moins
Variations du capital		
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées	11 126	
Autres variations		
Résultat de l'exercice		3 207 112
	<b>SOLDE</b>	<b>3 195 986</b>
Situation à la clôture de l'exercice		Solde
Capitaux propres avant répartition		65 378 520

<b>1 - Origine</b>		<b>Montant</b>
Report à nouveau antérieur		236 972
Résultat de l'exercice		3 207 112
<b>TOTAL</b>		<b>3 444 084</b>

<b>2 - Affectations</b>		<b>Montant</b>
Réserve légale		160 356
Dividendes		1 970 917
Report à nouveau		1 312 811
<b>TOTAL</b>		<b>3 444 084</b>



Rubriques	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 31/12/2021	Total 31/12/2020	%
VENTES VINS BOUTEILLES	112 218 133	108 788 374	221 006 507	215 835 806	2,40 %
VENTES VINS VRAC	2 330 301	1 064 375	3 394 676	3 056 408	11,07 %
PRESTATIONS	9 263 318	1 275 159	10 538 477	11 447 711	-7,94 %
<b>TOTAL</b>	<b>123 811 752</b>	<b>111 127 908</b>	<b>234 939 660</b>	<b>230 339 925</b>	<b>2,00 %</b>

Affaires bénéficiaires	Résultat global	Résultat transféré
GIE ORMARINE	1 385	41 015
<b>TOTAL</b>	<b>1 385</b>	<b>41 015</b>
Affaires déficitaires	Résultat global	Résultat transféré

Nature des charges	Montant	Imputation au compte
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 366 917	671
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS CORPORELLES CEDEES	1 963	675
VALEUR NETTE COMPTABLE IMMOS FINANCIERES CEDEES	3 804 668	675
DOTATION AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	2 741	687
DOTATION PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	495 132	687
<b>TOTAL</b>	<b>5 671 421</b>	

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	26 388	771
PRODUIT CESSIONS ELEMENTS ACTIF IMMOS FINANCIERES	6 114 602	775
PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	74 667	778
REPRISE AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	13 566	787
REPRISE PROVISIONS EXCEPTIONNELLES	498 552	787
<b>TOTAL</b>	<b>6 727 775</b>	

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	-400 589	-3 017 947	2 617 358
Résultat exceptionnel à court terme	1 056 654	280 013	776 641
Résultat exceptionnel à long terme			
Participation des salariés	-186 887		-186 887
Créance d'impôt à raison des bénéfices fiscaux antérieurs			
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>469 178</b>	<b>-2 737 934</b>	<b>3 207 112</b>

## ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rubriques	Terrains	Constructions	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
<b>VALEUR D'ORIGINE</b>			130 850		130 850
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
Cumul exercices antérieurs			7 035		7 035
Exercice en cours			34 470		34 470
<b>TOTAL</b>			<b>41 505</b>		<b>41 505</b>
<b>VALEUR NETTE</b>			<b>89 345</b>		<b>89 345</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>					
Cumul exercices antérieurs			5 614		5 614
Exercice en cours			20 733		20 733
<b>TOTAL</b>			<b>26 347</b>		<b>26 347</b>
<b>REDEVANCES A PAYER</b>					
A un an au plus			20 733		20 733
A plus d'un an et moins de 5 ans			32 540		32 540
A plus de cinq ans					
<b>TOTAL</b>			<b>53 273</b>		<b>53 273</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>					
Montant pris en charge ds exerc.			20 733		20 733

## 6-2 Engagements financiers donnés et reçus

Engagements donnés						
Catégories d'engagements	Total	Au profit de				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CAUTIONS	39 000 000		39 000 000			
<b>TOTAL</b>	<b>39 000 000</b>		<b>39 000 000</b>			

Engagements reçus						
Catégories d'engagements	Total	Accordés par				
		Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CREDIT SYNDIQUE 12/11/2020	230 000 000					230 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>230 000 000</b>					<b>230 000 000</b>

Engagements réciproques						
Catégories d'engagements	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Autres entreprises liées	Autres
CONTRATS ACHATS VINS	18 761 833					18 761 833
<b>TOTAL</b>	<b>18 761 833</b>					<b>18 761 833</b>

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes sur établissements de crédit	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>	<b>110 643 663</b>
Nantissement Titres et instruments financiers (sûretés réelles) Gage sur stocks (sûretés réelles) Garantie d'Etat (sûretés personnelles) Cautions (sûretés personnelles)	94 120 300 16 000 000 523 363
<b>TOTAL</b>	<b>110 643 663</b>



<b>Instruments de taux d'intérêt</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Montant notionnels</b>	<b>Valeur de marché 31/12/21</b>	<b>Valeur de marché 31/12/20</b>	<b>écart de juste valeur</b>
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0	0	0	0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	58 000	205	-19	224
<b>Total des instruments dérivés sur risque de taux</b>	<b>58 000</b>	<b>205</b>	<b>-19</b>	<b>224</b>

<b>Instruments de change</b>				
<b>(en milliers d'euros)</b>	<b>Montant notionnels</b>	<b>Valeur de marché 31/12/21</b>	<b>Valeur de marché 31/12/20</b>	<b>écart de juste valeur</b>
Vente à terme	7 891	-1	71	-72
Options de change achats				
Options de change vente				
<b>Total des instruments dérivés sur risque de change</b>	<b>7 891</b>	<b>-1</b>	<b>71</b>	<b>-72</b>

Rubriques	Montant
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Provisions réglementaires :	
Provisions pour hausse de prix	
Provisions pour fluctuation des cours	
Provisions pour investissements	
Amortissements dérogatoires	
Subventions d'investissement	125 888
<b>TOTAL ACCROISSEMENTS</b>	<b>125 888</b>
<b>IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :</b>	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	398 447
Participation des salariés	49 525
Autres	58 268
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour propre assureur	
Autres	
<b>TOTAL ALLEGEMENTS</b>	<b>506 240</b>
<b>SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE</b>	
<b>-380 352</b>	
<b>IMPOT DU SUR :</b>	
Plus-values différées	
<b>CREDIT A IMPUTER SUR :</b>	
Déficits reportables	
Moins-values à long terme	
<b>SITUATION FISCALE LATENTE NETTE</b>	

<b>Effectifs</b>	<b>Personnel salarié</b>	<b>Personnel à disposition de l'entreprise</b>
DIRIGEANTS	1	
CADRES	103	
AGENTS DE MAITRISE ET TECHNICIENS	44	
EMPLOYES ET OUVRIERS	158	
<b>TOTAL</b>	<b>306</b>	

Dénomination sociale - siège social	Forme	Montant capital	% détenu
SOCIETE D INVESTISSEMENT D OCCITANIE	SA	1 908 800	42,75 %

## Filiales et participations

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
<b>FILIALES (plus de 50%)</b>					
IMPRESSION DE L'ENCLOS Saint Felix de Lodez RCS 378 418 008	40 000 1 525 495	100,	770 172 770 172	530 723	3 256 797 (59 429)
TRANSPORTS LODEZIENS Saint Felix de Lodez RCS 410 604 078	304 898 1 102 155	99,95	303 373 303 373	103 600	3 590 247 (11 361)
SCI ADVINI PATRIMOINE Saint Félix de Lodez RCS 339 635 104	16 000 1 251 417	100,	458 101 458 101	633 636	503 800 207 401
SCEA MAS DE PIVE Vauvert RCS 379 209 547	480 032 993 662	99,99	784 897 784 897	697 810	429 168 37 255
SCEA FENOUILLET Saint Felix de Lodez RCS 413 504 507	543 616 155 620	99,97	543 536 543 536	1 250 830	586 644 (106 126)
ECOLE DES VINS ADVINI Saint Felix RCS 817 974 967	10 000 (270 946)	100,	10 000 10 000		(7 008)
SARL MAS DE LUNES Aumelas RCS 422 841 163	1 655 568 132 531	100,	271 224 271 224	1 304 166	432 574 (171 441)
SCEA DOMAINE DES ROCS Corconne RCS 884761164	20 000 74 153	99,6	19 900 19 900	144 570	119 654 (8 306)
EURL VIGNOBLES EN VOL Saint Félix RCS 834 020 067	30 000 (274 835)	100,	30 000 30 000		237 457 (90 185)
SCEA DE LANDEYRAN Saint Félix RCS 788 724 656	1 000 (58 577)	100,	1 000 1 000	325 396	41 327 (92 707)
SAS PRODEGUSTATION Paris RCS 447 632 928	11 111 348 543	100,	3 472 698 3 478 698	9 900	722 801 75 267
<b>PARTICIPATIONS (10 à 50%)</b>					
SELECT VINS ADVINI Montreal Quebec	36 2 089	50,	37 37		470 000 10 639
SAS AMP MEDOC Begadan RCS 428 858 369	14 250 826 11 054 638	13,68	1 865 083 1 865 083	3 353 811	83 340 43 622
<b>AUTRES PARTICIPATIONS</b>					

## Filiales

Exprimé en €

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Divid.encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
GASSIER SAS Puylobier RCS 452 421 514	150 000 3 782 424	100,	150 000 150 000	3 428 075	20 002 977 486 513
ADVINI USA San Francisco USA	4 254 457 1 960 565	100,	2 727 110 1 852 110		2 820 797 63 152
GIE ORMARINE Pinet RCS 449 607 415	20 000 18 614	50,	10 000 10 000		137 170 (1 385)
OGIER Chateauneuf du Pape RCS 572 621 035	1 117 032 10 836 888	100,	1 427 605 1 427 605	3 649 033	31 393 172 468 348
SAS CHAMPY Beaune RCS 328 221 874	4 549 947 2 116 982	100,	7 000 000 7 000 000	7 092 732	3 393 445 (445 813)
SAS BENOIT VALERIE CALVET Parempuyre RCS 391 941 051	510 880 5 460 627	66,	7 749 000 7 749 000		25 622 548 727 265
Antoine MOUEIX Saint Emilion RCS 492 749 650	3 400 000 3 075 084	100,	8 251 340 8 251 340	14 387 304	31 931 186 (201 031)
CAZES Rivesaltes RCS 317 809 093	3 378 048 6 160 611	90,	3 883 600 3 883 600	687 530	10 372 069 392 599
DOMAINE LAROCHE Chablis RCS 328 696 653	1 000 000 7 620 415	100,	18 186 036 18 186 036	6 607 892	15 016 725 1 000 004
MAS LA CHEVALIERE Béziers RCS 402 609 226	2 500 000 8 398 141	100,	2 499 810 2 499 810	942 121	11 144 615 1 329 046
LE VIEUX MOULIN Chablis RCS 489 029 122	150 000 (1 590 205)	100,		710 112	203 745 (4 644)
ADVINI SOUTH AFRICA Stellenbosch Afrique du Sud	4 879 521 9 161 305	92,78	3 547 195 3 547 195	23 261 116	19 469 000 1 127 433
LAROCHE CHILI (LATAM) Santiago du Chili	1 446 748 249 460	100,	963 015 963 015		3 310 (5 007)
ADVINI UK Londres GB	90 080 995 856	100,	122 553 122 553		954 169 628 863
LE JARDIN DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 801 157 793	40 000 (1 283 657)	100,	40 000 40 000	1 510 553	418 344 (162 633)
SCEA LE MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Felix RCS 800 626 541	20 000 (124 450)	99,	19 800 19 800	1 751 371	904 867 42 466
DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS (SCE) Saint Felix RCS 445 400 955	20 000 (426 080)	99,	19 800 19 800	1 243 313	242 683 (113 224)
CAUSSE D'ARBORAS (SC) Saint Felix RCS 801 173 386	815 800 899 359	67,7	554 558 554 558	476 182	88 971 30 314
CLUB FRANCAIS DU VIN Paris RCS 316 138 718	2 431 000 1 126 730	100,	4 228 120 4 228 120	386 614	4 216 821 98 487
ADVINI ASIA Hong Kong Chine	1 043 322 091	100,	1 043 1 043		
SAS MAS NEUF DES ARESQUIERS Saint Félix RCS 398 751 149	1 600 159 772	52,	882 683 882 683	3 590 354	280 168 17 323
ADVINI AB SUEDE	5 333 548 083	100,	5 333 5 333		357 845 108 415
DOMAINE TERRES BLANCHES SCEA Saint Felix RCS 819 038 977	10 000 44 083	99,	9 900 9 900		47 629 1 576

Rubriques	Dotation	Reprise	Montant
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			3 207 112
Impôt sur les bénéfices			-2 737 934
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>			<b>469 178</b>
Provisions sur immobilisations			
Provisions relatives aux stocks			
Provisions sur autres actifs			
Amortissements dérogatoires		13 566	-13 566
Provisions spéciales réévaluation			
Plus-values réinvesties			
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>		<b>13 566</b>	<b>-13 566</b>
<b>AUTRES EVALUATIONS DEROGATOIRES</b>			
<b>RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES (avant impôt)</b>			<b>455 611</b>

### 3. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels



## **AdVini**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**KPMG AUDIT SUD-EST SAS**

Parc Eureka - 251 rue Euclide  
34960 Montpellier  
SAS au capital de € 200 000  
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

**ERNST & YOUNG Audit**

Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable (« Permanence des méthodes - Provision indemnités retraites ») de la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose le changement de méthode intervenu au titre de l'exercice, étant précisé que la provision indemnités retraite n'est pas comptabilisée dans les comptes annuels et fait uniquement l'objet d'une information dans les notes annexes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## ■ Évaluation de la valeur actuelle des titres de participation

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, la valeur nette des titres de participation s'élève à K€ 69 003.</p> <p>Comme indiqué dans la note « Règles et méthodes comptables - Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur brute.</p>	<p>Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société, des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;</li></ul>

<p>Cette valeur actuelle est déterminée en tenant compte des capitaux propres de la filiale ou participation détenue et de ses perspectives d'évolution.</p> <p>Une erreur dans la détermination des perspectives d'évolution de la filiale ou de la participation détenue conduirait à une mauvaise appréciation de la valeur actuelle des titres de participation.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation par la direction de la valeur actuelle.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- examiner les hypothèses opérationnelles retenues par la direction sous tendant l'établissement des perspectives d'activité et de résultats des filiales en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de marché compte tenu de l'environnement économique ;</li> <li>- analyser les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation avec les hypothèses de marché sous-jacente ;</li> <li>- étudier la sensibilité de la valeur actuelle aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues par la direction pour intégrer les effets estimés de la crise liée au Covid-19 ;</li> <li>- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs actuelles retenues par la société.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note « Règles et méthodes comptables – Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels.</p>
--	--

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

### **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

## **Autres informations**

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

#### **■ Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directoire.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

#### **■ Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST SAS et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST SAS était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-huitième année.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

## ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Montpellier, le 29 avril 2022

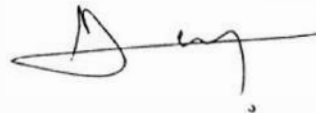
Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST SAS

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Nicolas Blasquez

ERNST & YOUNG Audit

A black ink signature consisting of a large initial 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Marie-Thérèse Mercier

## **4. Comptes consolidés**

Le Directoire a arrêté en date du 21 mars 2022, les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Compte de résultat**

**Etat du Résultat global**

**Etat de la situation financière**

**Tableau de flux de trésorerie**

**Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

**Tableau de variation des capitaux propres**

**Notes annexes aux états financiers**



**AdVini**

**Comptes consolidés au 31 décembre 2021**

***Compte de résultat***

***Etat du Résultat global***

***Etat de la situation financière***

***Tableau de flux de trésorerie***

***Tableau de variation des capitaux propres***

***Notes annexes aux états financiers***

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Compte de résultat

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20
Produit des activités courantes	5	280 247	247 906
Achats consommés		-183 171	-161 237
<b>Marge</b>		<b>97 076</b>	<b>86 669</b>
%		34,6%	35,0%
Charges de personnel		-39 953	-36 608
Charges externes		-29 963	-29 334
Impôts et taxes		-4 043	-4 320
Provision et amortissements	7,8,9	-13 717	-15 855
Autres charges et produits opérationnels courants	11	-699	548
Quote part des sociétés mises en équivalence		-84	5
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>8 617</b>	<b>1 105</b>
<b>EBITDA **</b>		<b>22 334</b>	<b>16 960</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	11	-58	-1 941
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>8 559</b>	<b>-836</b>
Coût de l'endettement financier net		-3 528	-1 953
Autres charges et produits financiers		102	-54
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>5 132</b>	<b>-2 843</b>
Charge d'impôt	13	-610	-495
<b>Résultat net</b>		<b>4 522</b>	<b>-3 338</b>
Résultat net - Part du groupe		4 032	-4 083
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		490	744
Résultats par action en euros (part du groupe):	14		
- de base pour le résultat net		1,05	-1,06
- dilué pour le résultat net		1,05	-1,06

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Etat du Résultat global

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
<b>Résultat net</b>	<b>4 522</b>	<b>-3 338</b>
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	154	-124
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-31	31
<b>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat</b>	<b>123</b>	<b>-93</b>
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	-54	149
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	21	-39
Ecart de conversion	-243	-2 967
<b>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>	<b>-276</b>	<b>-2 856</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>-153</b>	<b>-2 949</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>4 369</b>	<b>-6 287</b>
dont part groupe	3 698	-6 441
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	672	153

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Etat de la situation financière

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Goodwill	15	11 552	7 857
Immobilisations incorporelles	7	28 877	27 733
Droits d'utilisation	9	33 016	31 990
Immobilisations corporelles	8	124 289	124 629
Participations dans des entreprises associées	17	4 692	4 917
Autres actifs financiers non courants		2 488	2 484
Impôts différés actifs		592	796
<b>Actifs non courants</b>		<b>205 506</b>	<b>200 404</b>
Stocks	19	122 250	125 011
Clients		24 098	20 148
Autres créances		11 155	15 285
Actifs d'impôts exigibles		1 761	1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	24 691	25 394
<b>Actifs courants</b>		<b>183 955</b>	<b>187 647</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>389 460</b>	<b>388 052</b>
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		39 632	40 936
Résultat Part du Groupe		4 032	(4 083)
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>23</b>	<b>93 937</b>	<b>87 126</b>
Intérêts Minoritaires		2 913	7 239
<b>Capitaux propres</b>	<b>23</b>	<b>96 850</b>	<b>94 366</b>
Dettes financières	24	87 539	80 442
Dettes locatives	9	22 174	21 125
Passifs d'impôts différés		11 718	10 945
Provisions part non courante		2 029	2 113
<b>Passifs non courants</b>		<b>123 460</b>	<b>114 625</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	24	74 671	90 962
Dettes locatives	9	3 617	3 167
Dettes d'impôt exigible		596	345
Fournisseurs et comptes rattachés		62 021	56 034
Provisions part courante		1 681	1 657
Autres passifs courants		26 563	26 897
<b>Passifs courants</b>		<b>169 151</b>	<b>179 061</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>389 460</b>	<b>388 052</b>

(\*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRS IC en avril 2021 sur IAS 19

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Tableau de flux de trésorerie

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>4 522</b>	<b>-3 338</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	6,7,8	14 276	12 624
Autres produits et charges calculés		145	-17
Plus ou moins values de cessions		-3 360	-120
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		84	-5
- Dividendes (titres non consolidés)		-19	-31
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>15 647</b>	<b>9 113</b>
Coût de l'endettement financier net		3 471	2 026
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10	610	495
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>19 728</b>	<b>11 634</b>
Impôts versés		-932	-918
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		8 866	604
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>27 662</b>	<b>11 320</b>
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	6,7,8	-9 705	-8 510
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,7,8	473	1 593
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-2	-48
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			
- Dividendes (titres non consolidés)		161	101
Variation nette des prêts et créances		-120	217
Incidence des variations de périmètre		1 177	
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-8 017</b>	<b>-6 647</b>
Achats et ventes d'actions propres		-394	-415
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		0	14
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-16	-27
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	17	14 600	108 444
Remboursement d'emprunts	8,17	-31 747	-59 946
Intérêts financiers nets versés		-3 347	-1 906
Autres flux liés aux opérations de financement		-4 617	-1 586
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-25 522</b>	<b>44 578</b>
Incidence des variations des cours des devises		209	-345
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-5 668</b>	<b>48 906</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		-35 361	-84 266
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		-41 036	-35 361

**Comptes consolidés au 31 décembre 2021****Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Stock	3 996	2 142
Clients	257	769
Fournisseurs	2 816	-2 180
Autres créances et dettes	1 797	-127
<b>Variation du BFR</b>	<b>8 866</b>	<b>604</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
au 31/12/2018	30 828	18 624	37	-990	47 546	96 045	7 373	103 418
au 31/12/2019	31 535	18 738	-1 002	-1 037	49 372	97 606	7 757	105 363
Résultat net					-4 083	-4 083	745	-3 338
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-2 358	-2 358	-591	-2 949
<b>Résultat global</b>					<b>-6 441</b>	<b>-6 441</b>	<b>153</b>	<b>-6 287</b>
Augmentation de capital ADVINI SA								
Paievements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus				-415		-415		-415
Dividendes versés						0	-24	-24
Dividendes versés en actions						0		0
Variation de périmètre			-3 825			-3 825	-649	-4 474
Autres					199	199	2	202
au 31/12/2020*	31 535	18 738	-4 827	-1 451	43 131	87 125	7 239	94 366
Résultat net					4 032	4 032	490	4 522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-334	-334	182	-153
<b>Résultat global</b>					<b>3 698</b>	<b>3 698</b>	<b>672</b>	<b>4 369</b>
Opérations sur titres auto détenus				606		606		606
Dividendes versés						0	-37	-37
Dividendes versés en actions						0		0
Variation de périmètre			3 334			3 334	-4 964	-1 630
Autres					-827	-827	2	-825
au 31/12/2021	31 535	18 738	-1 492	-845	46 001	93 937	2 913	96 850

(\* ) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRS IC en avril 2021 sur IAS 19



**Comptes consolidés au 31 décembre 2021****Notes annexes aux états financiers**

Note 1. Informations générales	72
Note 2. Faits caractéristiques de la période	72
Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation	73
Note 4. Evolution du périmètre de consolidation	79
Note 5. Information sectorielle	82
Note 6. Charges de personnel	84
Note 7. Immobilisations incorporelles	85
Note 8. Immobilisations corporelles	87
Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives	89
Note 10. Provisions et dépréciations	91
Note 11. Autres charges et produits opérationnels	93
Note 12. Résultat financier	94
Note 13. Impôts sur les résultats	94
Note 14. Résultat par action	96
Note 15. Goodwill	97
Note 16. Dépréciation des actifs	99
Note 17. Participation dans les entreprises associées	100
Note 18. Actifs financiers	100
Note 19. Stocks	104
Note 20. Créances clients	104
Note 21. Autres actifs courants	105
Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie	105
Note 23. Capitaux propres	106
Note 24. Dettes financières	108
Note 25. Covenants	110
Note 26. Passifs financiers	110
Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers	112
Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation	114
Note 29. Parties liées	114
Note 30. Engagements et passifs éventuels	116
Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période	117
Note 32. Informations diverses	117

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

---

### Note 1. Informations générales

---

AdVini (ci-après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

Les comptes consolidés d'AdVini sont intégrés globalement dans les comptes consolidés de la SOCIETE D'INVESTISSEMENT D'OCCITANIE :

- S.A. au capital de 1 908 800 Euros
- Siège social : Saint Félix de Lodez
- R.C.S. : Montpellier 348 276 536

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 21 mars 2022, le Directoire a arrêté les comptes au 31 décembre 2021 qui ont été présentés au Conseil de surveillance le 22 mars et a autorisé leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 16 juin 2022.

### Note 2. Faits caractéristiques de la période

---

#### 2.1 Impact de la pandémie de COVID-19

Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

#### 2.2 Episode de gel du mois d'avril

Le mois d'avril dernier, nos propriétés, principalement en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais ont été fortement impactées par un épisode de gel massif.

Une évaluation de la sous activité liée à cet évènement a été menée, et comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2021 à partir d'un seuil significatif d'au moins 20%.

Ainsi les impacts financiers au 31 décembre 2021 sont :

- Une valorisation des stocks minorée de 698K€
- Le reclassement des charges liées à la sous activité en charges exceptionnelles pour un montant de -1M€.

#### 2.3 Variations de périmètre

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'Advini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.

### Note 3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

#### Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2021. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm)).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2021, à savoir :

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendment to IFRS 4 – deferral of IFRS 9	01/01/2021	01/01/2021
2	Interest rate benchmark reform – Phase 2 Amendments to IFRS9, IAS39, IFRS7, IFRS4 and IFRS16	01/01/2021	01/01/2021
3	Amendments to IFRS 16 Leases: Covid-19-Related Rent Concessions beyond 30 June 2021	01/04/2021	01/01/2021

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact significatif sur les comptes du Groupe.

Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2021 :

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	Reportée	Suspendu
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2023	1/01/2023
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	1/01/2023	NC
4	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	1/01/2022	01/01/2022
5	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	1/01/2022	01/01/2022
6	Annual Improvements to IFRS 2018-2020 <sup>1</sup>	1/01/2022	01/01/2022
6.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
6.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
6.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		
7	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2 ]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	NC
8	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	NC
9	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

<sup>1</sup> Ne sont pas repris dans ce tableau l'amendement d'IFRS 1 concernant l'évaluation des écarts de conversion de filiales qui adoptent les IFRS après leur mère (AIP 2018-2020) ou l'amendement d'IFRS 3 (références au cadre conceptuel)

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

---

### Base de préparation des états financiers

---

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf indications contraires.

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certains instruments financiers et actifs financiers disponibles à la vente (qui sont évalués à la juste valeur) conformément aux règles édictées par les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la base de méthodes comptables homogènes. Les comptes consolidés clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 ont une durée de 12 mois.

### Règles de consolidation

---

Les entités sous contrôle exclusif direct ou indirect sont consolidées par intégration globale ; cette méthode consiste à substituer au bilan, à la valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs de ces filiales, et à incorporer, dans le compte de résultat, la totalité de leurs charges et produits, en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés.

La mise en équivalence s'applique à toutes les entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable. Le groupe a fait le choix de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence en Résultat opérationnel conformément à la recommandation ANC 2013-01 du 4 avril 2013.

### Conversion des opérations en devises

---

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, ce qui correspond à la monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe.

- **Transactions en devises**

Les transactions en devises sont converties sur la base du cours en vigueur à la date de la transaction.

Les gains et pertes de change résultant du règlement de ses opérations et de la conversion au taux de change à la clôture des actifs et passifs libellés en devises sont comptabilisés en produits ou en perte de change.

Les actifs et passifs non monétaires libellés en devises étrangères sont comptabilisés au cours historique en vigueur à la date de la transaction.

Les écarts de change touchant un élément monétaire faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une activité à l'étranger, en l'occurrence l'Afrique du Sud, sont comptabilisés initialement dans une composante distincte des capitaux propres et comptabilisés dans le résultat lors de la cession de l'investissement net.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

---

- **États financiers libellés en devises**

Les actifs et passifs des sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis en euros au cours en vigueur à la date de clôture des comptes.

Cette conversion s'applique également au goodwill.

Les produits et les charges de ces sociétés sont convertis en euros au cours de change moyen de la période. Ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuation significative.

Les capitaux propres sont convertis au taux historique. Les écarts de conversion qui en découlent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global dans la rubrique « Ecart de conversion », jusqu'à la cession complète de la société.

### **Subventions publiques**

---

Les subventions publiques sont reconnues à leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que toutes les conditions attachées seront satisfaites. La subvention est comptabilisée en diminution des coûts liés dans les exercices qui ont supporté les coûts qu'elle compense.

Lorsque la subvention est liée à un actif, la juste valeur est comptabilisée en produits différés et rapportée au compte de résultat sur la durée d'utilité attendue de l'actif correspondant par annuités constantes.

### **Estimations et incertitudes**

---

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait entraîner un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période antérieure.

- **Jugements**

Le management a émis des hypothèses en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers concernant les contrats de location pour lesquels le Groupe est locataire :

- **Contrat de location financement**

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location portant sur des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base des termes et conditions des conventions, s'il conserve ou non la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués. Selon l'analyse ainsi effectuée, ils sont comptabilisés soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

---

- **Recours à des estimations**

Les principales estimations utilisées sont les suivantes :

- Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Dans le cadre de ses calculs de valeur d'utilité, le management procède à une estimation des flux de trésorerie futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retient un taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie futurs. Des détails complémentaires sont communiqués en note 16 – Dépréciation des actifs.

- Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir à un modèle financier décrit en note 23 –capitaux propres.

- Impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale.

De plus amples détails sont communiqués en note 13– Impôts sur les résultats.

- Impôts sur le résultat.

- Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative.

De plus amples détails sont communiqués en note 10 – Provisions et dépréciation.

- Provisions pour risques et charges et provisions clients

La détermination du montant des provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra.

De plus amples détails sont fournis en note 10 – Provisions et dépréciation.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

- **Changement de méthode comptable (IAS 19- Provision indemnités retraites) :**

En avril 2021, l'IFRS-IC a rendu une décision définitive sur les modalités d'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de service. Précisément, le comité d'interprétation a conclu que les avantages accordés ne sont attribués qu'aux seules périodes pendant lesquelles l'employé rend les services qui lui donnent droit à ces avantages et aucun avantage n'est attribué en-dehors de ces périodes, même si l'employé rend des services pendant ce temps. De ce fait, le coût estimé d'un régime d'avantages des salariés à prestations définies doit être étalé sur les dernières années de carrière (et non dès l'embauche) lorsque l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 476 k€ au 31 décembre 2020.

Le tableau de passage pour décembre 2020 se présente comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2020 publié	Changement de méthode	31/12/2020 retraité
Goodwill	7 857		7 857
Immobilisations incorporelles	27 733		27 733
Droits d'utilisation	31 990		31 990
Immobilisations corporelles	124 629		124 629
Participations dans des entreprises associées	4 917		4 917
Autres actifs financiers non courants	2 484		2 484
Impôts différés actifs	796		796
<b>Actifs non courants</b>	<b>200 404</b>		<b>200 404</b>
Stocks	125 011		125 011
Clients	20 148		20 148
Autres créances	15 285		15 285
Actifs d'impôts exigibles	1 809		1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 394		25 394
<b>Actifs courants</b>	<b>187 647</b>		<b>187 647</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>388 052</b>		<b>388 052</b>
Capital émis	31 535		31 535
Primes d'émission	18 738		18 738
Réserves	40 579	357	40 936
Résultat Part du Groupe	(4 083)		(4 083)
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>86 769</b>	<b>357</b>	<b>87 126</b>
Intérêts Minoritaires	7 239		7 239
<b>Capitaux propres</b>	<b>94 009</b>	<b>357</b>	<b>94 366</b>
Dettes financières	80 442		80 442
Dettes locatives	21 125		21 125
Passifs d'impôts différés	10 826	119	10 945
Provisions part non courante	2 589	(475)	2 113
<b>Passifs non courants</b>	<b>114 981</b>	<b>(357)</b>	<b>114 625</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	90 962		90 962
Dettes locatives	3 167		3 167
Dettes d'impôt exigible	345		345
Fournisseurs et comptes rattachés	56 034		56 034
Provisions part courante	1 657		1 657
Autres passifs courants	26 897		26 897
<b>Passifs courants</b>	<b>179 061</b>		<b>179 061</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>388 052</b>		<b>388 052</b>



## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

**Note 4. Evolution du périmètre de consolidation**

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence (contre 69 sociétés au 31 décembre 2020).

Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.
- Advini a acquis 10% des minoritaires de Prodégustation portant ainsi sa participation à 100% le 8 mars 2021.
- Advini a cédé sa participation (100%) dans la société Rigal le 30 juin 2021.
- Advini a acquis des minoritaires de la SC du Causse d'Arboras portant ainsi sa participation à 67.75% en octobre 2021.
- La société Garri du Gai a fusionné par absorption dans la société AMP Medoc rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît & Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021.

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 1 177 K€ correspondant à la cession Rigal pour 7 M€ (y compris remboursement compte courant de 1 M€ par l'acquéreur) et à l'acquisition de BVC pour -5,9 M€ (nettes des trésoreries de chaque entité à la date d'opération, soit respectivement : -76 K€ et + 832 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit Prodegustation (0.3 M€), les minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€), et CFV (1.3 M€) et Prodegustation (0.3 M€) en 2020.

Au 31 décembre 2021, BVC a contribué à hauteur de 19,8M€ au Chiffre d'affaires consolidé, de 1,4M€ à l'Ebitda et 0,967M€ au résultat net.

Les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement BVC se décomposent ainsi :

en milliers d'euros	
Acquisition de titres de participation	7 684
Titres auto-détenus	-1 000
Trésorerie nette	-697
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>	<b>5 987</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les actifs et passifs des entrées de périmètre BVC se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	01-avr-21
Immobilisations incorporelles	8 290
Immobilisations corporelles	143
Autres actifs non courants	13
<b>Actifs non courants</b>	<b>8 445</b>
Stocks	3 109
Clients	4 012
Autres créances	542
Trésorerie et équivalents de trésorerie	692
<b>Actifs courants</b>	<b>8 355</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>16 801</b>
Dettes financières	-
Autres passifs non courants	1 091
<b>Passifs non courants</b>	<b>1 091</b>
Dettes financières	11
Fournisseurs et comptes rattachés	3 787
Autres passifs courants	532
<b>Passifs courants</b>	<b>4 330</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 421</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
10	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis, )	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
11	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
12	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
13	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
14	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
15	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
16	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
17	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
18	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
19	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
20	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
21	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
22	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
23	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
24	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
28	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
29	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
30	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
31	CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
33	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
34	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	67,75%	67,75%	Euro	Intégration globale
36	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
37	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
38	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
39	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
40	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
41	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
42	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
44	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
47	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
48	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
49	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
50	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	Advini South Africa	92,78%	92,78%	Rand	Intégration globale
52	Ken Forester	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
53	Maison du Cap	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
54	Le Bonheur	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
55	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
56	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
57	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
58	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
60	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
62	SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
64	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
65	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
67	ADVINI Italia	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
68	SAS BVC	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale
69	BVC BODEGAS	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale

---

**Note 5. Information sectorielle**

---

• **Ventes de produits**

Le produit des activités ordinaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable.

Le chiffre d'affaires consolidé s'entend net des accords de coopération commerciale.

Dans le cadre des contrats de distribution, le Groupe analyse les critères et circonstances du contrat afin de conclure s'il agit en tant qu'agent ou principal.

Dans la totalité des contrats, le Groupe agit en tant que principal. Les éléments indiquant que le Groupe agit en tant que principal sont notamment que :

- le client s'attend à ce que ce soit le Groupe qui assume la majorité des obligations ;
- le Groupe peut fixer le prix de vente au consommateur ;
- le Groupe porte le risque de stock ;
- le Groupe exécute certains des services fournis ou modifie les produits proposés ;
- le Groupe assume le risque de crédit lié à la transaction.

• **Prestations de services**

Le chiffre d'affaires généré par les prestations est comptabilisé au fur et à mesure de la réalisation de celles-ci.

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché. AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement de la norme IFRS8 paragraphe 12 pour être regroupés en un seul secteur Vins. Les interactions entre les maisons, et avec les services centraux sont nombreuses :

- Sur le plan commercial :
  - Flux commerciaux croisés
  - Force de vente commune
- Sur le plan industriel :
  - Sites de stockage des vins et outils de production partagés
  - Logistique et stockages centralisés
- Sur le plan financier :
  - Gestion des besoins de trésorerie / flux de trésorerie
  - Décisions d'investissements
  - Gestion des besoins de financements

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Dans ce contexte, le pilotage et mesure de la performance prennent toute leur importance au niveau global, c'est-à-dire à travers des indicateurs pilotés au niveau groupe.

Les autres activités connexes sont regroupées dans la colonne « Autres ». Ces activités sont les suivantes :

- Le transport et la gestion de la flotte de véhicules,
- La fabrication d'étiquettes et de capsules
- L'activité d'hôtellerie et de restauration

Elles ne représentent pas plus de 10% de l'ensemble et ne font donc pas l'objet d'une information séparée.

#### Au 31 décembre 2021

En milliers d'euros

Au 31 décembre 2021	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	276 837	8 810	-5 400	<b>280 247</b>
<b>Marge Brute</b>	94 528	5 912	-3 364	<b>97 076</b>
%	34,1%	67,1%	62,3%	34,6%
<b>Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE</b>	8 848	-223	-8	<b>8 617</b>
<b>Résultat Financier</b>	-3 031	-44	-351	<b>-3 426</b>
<b>Résultat avant IS</b>	-5 731	248	350	<b>-5 132</b>
<b>Charge d'Impôt</b>	-556	-54	0	<b>-610</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	392 886	7 990	-11 415	<b>389 461</b>

#### Au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	245 077	8 345	-5 517	<b>247 906</b>
<b>Marge Brute</b>	84 477	5 840	-3 648	<b>86 669</b>
%	34,5%	70,0%	66,1%	35,0%
<b>Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE</b>	1 326	-47	-173	<b>1 105</b>
<b>Résultat Financier</b>	-1 654	-78	-275	<b>-2 007</b>
<b>Résultat avant IS</b>	-2 254	-165	-425	<b>-2 843</b>
<b>Charge d'Impôt</b>	-332	-163	0	<b>-495</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	389 785	8 455	-10 189	<b>388 052</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les méthodes comptables utilisées pour l'information sectorielle sont cohérentes avec celles utilisées pour l'établissement des comptes consolidés. La quasi-totalité des flux d'investissements concerne le secteur Vin.

### Informations relatives aux zones géographiques

en millions d'euros

Au 31 décembre 2021	France	Export	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	124,9	155,4	<b>280,2</b>

en millions d'euros

Au 31 décembre 2020	France	Export	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	139,0	109,0	<b>248,0</b>

Chiffre d'Affaires (ventilé sur la base du pays de localisation du client).

Le Groupe n'a aucun client avec lequel il réalise un volume de ventes supérieur au dixième du chiffre d'affaires consolidé. La quasi-totalité des actifs immobilisés concerne des actifs localisés en France et en Afrique du Sud.

### Note 6. Charges de personnel

#### Avantages du personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charge de personnel de la période à laquelle ils sont rattachés.

Pour le régime à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Les coûts sont estimés en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées, ils sont évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turnover et de survie.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ».

Le Groupe ne possède pas de régime particulier à prestations définies autre que le régime légal d'indemnités de départ en retraite de droit français et défini par la convention collective en vigueur.

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
Salaires et traitements	28 144	26 058
Charges sociales	11 420	10 223
Participation des salariés	389	327
Charges liées aux actions gratuites	0	0
<b>Total</b>	<b>39 953</b>	<b>36 608</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Le montant des cotisations comptabilisées dans le cadre du régime à cotisations définies représente 1 812 milliers d'euros (contre 1 910 milliers d'euros en 2020).

L'évolution de l'effectif se présente de la manière suivante :

	31-déc.-21	31-déc.-20
Dirigeants	1	1
Cadres	209	220
Agents de Maîtrise	95	99
Employés et Ouvriers	439	431
<b>Total</b>	<b>744</b>	<b>751</b>

### Note 7. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2020</b>	<b>8 729</b>	<b>23 003</b>	<b>3 333</b>	<b>35 065</b>
Regroupement d'entreprises	(16)	2 417		2 401
Acquisitions	211		4	215
Cessions /Diminution				0
Ecart de conversion		(12)		-12
Autres	(13)		60	47
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2021</b>	<b>8 911</b>	<b>25 409</b>	<b>3 396</b>	<b>37 716</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2020</b>	<b>6 467</b>	<b>391</b>	<b>475</b>	<b>7 332</b>
Regroupement d'entreprises	(21)			-21
Dotation aux Amortissements	1 356	5	17	1 378
Cessions/Diminution				0
Ecart de conversion		(0)	(0)	0
Autres	5	145		150
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021</b>	<b>7 807</b>	<b>540</b>	<b>492</b>	<b>8 839</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2020</b>	<b>2 262</b>	<b>22 613</b>	<b>2 858</b>	<b>27 733</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2021</b>	<b>1 104</b>	<b>24 869</b>	<b>2 904</b>	<b>28 877</b>

### Evaluation

Les actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût d'acquisition, sous déduction des amortissements cumulés et des pertes de valeurs éventuelles.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charge dès qu'encourues.

Les marques acquises dans le cadre de regroupement d'entreprise sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

**Amortissement**

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux immobilisations incorporelles du Groupe est présenté ci-dessous :

	Frais de dév.ERP	Marques	Logiciels
Durée d'utilité	Finie	Indéfinie	Finie
Amortissement linéaire	7 ans	Non amorties	1 à 3 ans
Généré en interne ou acquis	Généré en interne et acquis	Acquises	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement jusqu'à la date de mise en service, puis quand un indice de perte de valeur apparaît	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît	Quand un indice de perte de valeur apparaît

La durée d'amortissement et le mode d'amortissement d'une immobilisation incorporelle ayant une durée d'utilité finie sont réexaminés au moins à la clôture de chaque exercice.

**Perte de valeur des immobilisations incorporelles amortissables**

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

**Perte de valeur des marques**

Les marques dans le Groupe correspondent à des immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité n'est pas déterminée dans la mesure où leur durée de vie, dans les métiers du vin, ne peut être définie.

De ce fait, elles sont isolées dans un poste de bilan et ne font pas l'objet d'amortissement, mais sont testées chaque année en application de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs (voir note 16).



## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Note 8. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2020</b>	<b>61 786</b>	<b>76 823</b>	<b>54 540</b>	<b>20 449</b>	<b>213 597</b>
Regroupement d'entreprises	135	(130)	(4)	5	5
Acquisitions	233	1 499	2 788	2 516	7 035
Cessions /Diminution	(223)	(123)	(611)	(381)	(1 337)
Ecart de conversion	(11)	(23)	(19)	(4)	(57)
Autres	264	319	403	(859)	128
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2021</b>	<b>62 185</b>	<b>78 365</b>	<b>57 096</b>	<b>21 726</b>	<b>219 371</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2020</b>	<b>5 326</b>	<b>33 666</b>	<b>35 061</b>	<b>14 916</b>	<b>88 969</b>
Regroupement d'entreprises		(36)	(2)	6	(31)
Dotations aux Amortissements et Provisions	492	2 612	3 213	956	7 272
Cessions/Diminution	(143)	(62)	(590)	(347)	(1 142)
Ecart de conversion	(1)	(4)	(13)	(4)	(23)
Autres			37		37
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021</b>	<b>5 674</b>	<b>36 176</b>	<b>37 706</b>	<b>15 527</b>	<b>95 083</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2020</b>	<b>56 460</b>	<b>43 156</b>	<b>19 479</b>	<b>5 532</b>	<b>124 628</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2021</b>	<b>56 510</b>	<b>42 189</b>	<b>19 390</b>	<b>6 199</b>	<b>124 288</b>

## Evaluation

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles résultant de tests de valeur.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, à chaque clôture annuelle.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comporte des composants significatifs ayant des durées de vie différentes, ces derniers sont comptabilisés séparément de la structure.

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs corporels sont capitalisées si elles contribuent à augmenter les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et si ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées distinctement à l'actif en remplacement du bien remplacé ou renouvelé.

## Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charge sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle soit :

- Terrains non amortis
- Plantations (vignes) 15 à 35 ans
- Constructions (\*) 10 à 100 ans
- Installations techniques, matériel et outillage industriel 5 à 40 ans
- Autres immobilisations corporelles entre 5 et 10 ans

\* Les bâtiments ayant un caractère historique sont amortis sur 100 ans.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

---

### Contrats de location

---

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au commencement du contrat de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les actifs faisant l'objet d'une location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité ou de la durée du contrat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charge dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

### Actifs biologiques

---

Suite à l'amendement d'IAS 41 « Plantes productrices », les plantes productrices (dont les vignes) sont désormais dans le champ d'application d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et sont comptabilisées au coût amorti. Cela n'a eu aucun impact sur le traitement appliqué par Advini.

### Perte de valeur des immobilisations corporelles amortissables

---

En cas de constatation d'indices de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué qui consiste à comparer la valeur comptable d'un actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif (ou du groupe d'actifs) nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif (ou du groupe d'actifs). Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Note 9. Droits d'utilisation et dettes locatives

Les droits d'utilisation avant application de la norme IFRS 16 concernent les valeurs de fermage et le retraitement des crédits baux en application d'IAS 17.

Ces droits d'utilisation étaient comptabilisés respectivement dans les immobilisations incorporelles et dans les immobilisations corporelles. Ils ont été reclassés en droit d'utilisation.

## Amortissement

Un résumé des méthodes comptables appliquées aux baux du Groupe est présenté ci-dessous :

Baux ruraux	
Durée d'utilité	Indéfinie
Amortissement linéaire	non amortis si la durée est de 9 ans ou multiple de 9 ans
Généré en interne ou acquis	Acquis
Test de perte de valeur	Annuellement et quand un indice de perte de valeur apparaît

## Droits d'utilisation

Droits d'utilisation en milliers d'euros	Locations						Locations financements			Total droits
	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2020</b>	<b>27 011</b>	<b>28</b>	<b>5 001</b>	<b>1 403</b>	<b>1 971</b>	<b>35 414</b>	<b>8 240</b>	<b>5 018</b>	<b>13 258</b>	<b>48 672</b>
Regroupement d'entreprises					(158)	(158)	(422)		-422	(580)
Acquisitions	854	-	2 988	600	608	5 051	730	88	818	5 869
Cessions / Diminution	(9)			(94)		(103)		(513)	(513)	(616)
Ecart de conversion			2	2		3			-	3
Autres			(536)	209	276	(51)	284		284	234
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2021</b>	<b>27 857</b>	<b>28</b>	<b>7 456</b>	<b>2 120</b>	<b>2 697</b>	<b>40 157</b>	<b>8 832</b>	<b>4 593</b>	<b>13 425</b>	<b>53 583</b>
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2020</b>	<b>3 116</b>	<b>11</b>	<b>1 360</b>	<b>908</b>	<b>570</b>	<b>5 965</b>	<b>7 535</b>	<b>3 183</b>	<b>10 718</b>	<b>16 683</b>
Regroupement d'entreprises					(63)	(63)	(422)		-422	(484)
Dotations aux Amortissements et Provisions	1 545	6	942	435	465	3 393	793	676	1 469	4 862
Cessions/Diminution	(4)			(99)		(103)		(512)	-512	(615)
Ecart de conversion			1	0		1				1
Autres			70	(49)	(2)	19	90	11	101	120
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2021</b>	<b>4 656</b>	<b>17</b>	<b>2 373</b>	<b>1 196</b>	<b>970</b>	<b>9 213</b>	<b>7 996</b>	<b>3 358</b>	<b>11 354</b>	<b>20 566</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2020</b>	<b>23 896</b>	<b>17</b>	<b>3 641</b>	<b>495</b>	<b>1 401</b>	<b>29 449</b>	<b>705</b>	<b>1 835</b>	<b>2 540</b>	<b>31 990</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2021</b>	<b>23 200</b>	<b>11</b>	<b>5 083</b>	<b>924</b>	<b>1 727</b>	<b>30 945</b>	<b>836</b>	<b>1 236</b>	<b>2 072</b>	<b>33 016</b>

La valeur des immobilisations corporelles nettes détenues en vertu de contrats de location-financement est de 2 072 milliers d'euros au 31 décembre 2021 (contre 2 540 milliers d'euros en 2020).

Les actifs pris en contrat de location-financement sont donnés en nantissement des dettes de location-financement et de location avec option d'achat correspondantes.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,8 M€ de dotations aux amortissements, 0,6 M€ de coût de l'endettement financier et -4,1 M€ de remboursement d'emprunt.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les loyers restant à courir sur ces contrats sont de :

en milliers d'euros	Valeur
Loyer à un an	655
Loyer de un à cinq ans	1 250
Loyer à plus de cinq ans	323
<b>TOTAL</b>	<b>2 229</b>

Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
Valeur au 31 décembre 2020	2 497	21 795	24 292
Augmentation	500	4 931	5 431
Diminution	(768)	(3 068)	(3 837)
Regroupement d'entreprises		(97)	(97)
Écart de conversion		2	2
Autres variations			-
Valeur au 31 décembre 2021	2 229	23 563	25 792
dont part courante	655	2 962	3 617
dont part non courante	1 574	20 601	22 174

- **Échéancier**

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts sur location financement	655	1 250	323	2 229
Emprunts sur location	2 962	7 880	12 721	23 563
Valeur au 31 décembre 2021	3 617	9 130	13 044	25 792

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Note 10. Provisions et dépréciations

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé et qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurance, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût financier.

en milliers d'euros	Stock	Clients	immob.	Titres de part.	TOTAL ACTIF	Autres	Retraite	TOTAL PASSIF	TOTAL
Valeur au 31 décembre 2020 *	3 764	2 819	418	5	7 006	1 657	2 113	3 770	10 776
Dotations	1 011	298	150		1 459	804		804	2 263
Reprises utilisées	(646)	(1 026)			(1 671)	(571)	15	(556)	(2 227)
Reprises non utilisées						-		-	
Reclassement						(205)		(205)	(205)
Regroupement d'entreprises	6	(109)			(103)	-	55	55	(48)
Écart de conversion	283	114			397	(3)		(3)	393
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI							(154)	(154)	(154)
Valeur au 31 décembre 2021	4 419	2 096	568	5	7 087	1 682	2 029	3 711	10 798
- dont part courante	4 419	2 096			6 515	1 682		1 682	8 196
- dont part non courante			568	5	573		2 029	2 029	2 602

(\*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

Les provisions pour risque couvrent divers risques sociaux et commerciaux.

### Provision pour engagements de retraite et autres avantages assimilés

- Composantes des engagements provisionnés

Le détail des provisions pour pensions et avantages assimilés se présente de la manière suivante :

en milliers d'euros	31-déc.-21	31.déc.20 (*)
Indemnités de départ à la retraite	2 029	2 113
Médaille du travail		
Autres		
<b>Total provision pour pensions et autres avantages assimilés</b>	<b>2 029</b>	<b>2 113</b>

(\*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

- Variation des engagements sur la période

en milliers d'euros	31-déc.-21	31.déc.20 (*)
<b>Provision au bilan à l'ouverture</b>	<b>2 113</b>	<b>2 406</b>
Variations de périmètre	55	
Charges nettes de la période	15	59
Reprises nettes de la période		
Prestations payées sur la période		
Variations des écarts actuariels comptabilisés en OCI	(154)	124
Changement de méthode IAS 19 (*)		(475)
<b>Provision au bilan à la clôture</b>	<b>2 029</b>	<b>2 114</b>
- Dont part courante		
- Dont part non courante	2 029	2 114

(\*) selon la décision publiée par l'IFRS IC en avril 2021 sur : IAS 19 – Répartition du coût des services associé à un régime à prestations : le coût estimé d'un régime d'avantages des salariés à prestations définies doit être étalé sur les dernières années de carrière (et non dès l'embauche) lorsque l'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite, le montant des avantages dépend de l'ancienneté et le montant est plafonné à un certain nombre d'années de service consécutives.

Ce changement de méthode entraîne une baisse de l'engagement pour un montant de 476 k€ au 31 décembre 2020.

- Hypothèses de calcul retenues

Les hypothèses de calcul retenues sur l'ensemble des sociétés du Groupe sont établies sur la base de la convention collective « Vins et spiritueux » et se présentent de la manière suivante :

	31-déc.-21	31-déc-20
Taux d'actualisation	0,95%	0,40%
Départ à la retraite à l'initiative du salarié	67 ans*	67 ans*
Turn-over (par tranches d'âge)	0 à 10%	0 à 10%
Taux de progression des salaires	1,0%	1,0%
Taux de charges sociales	45 à 50%	45 à 50%

\* 60 ans pour des cas isolés identifiés

La sensibilité de la provision aux variations du taux d'actualisation est présentée dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Engagements de retraite	Sensibilité
Engagements au 31/12/2021	2 029	
Engagements au 31/12/2021 avec une baisse de 0,4% du taux d'actualisation	2 071	- 42
Engagements au 31/12/2021 avec une hausse de 0,5% du taux d'actualisation	2 046	- 17

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

**Autres provisions**

Les autres provisions se détaillent de la façon suivante :

en milliers d'euros	Litiges commerciaux	Litiges sociaux	Autres	Total
Valeur au 31 décembre 2020	639	132	886	1 657
Dotations	117	68	620	804
Reprises utilisées		(59)	(512)	(571)
Reprises non utilisées				-
Reclassement	(0)		(205)	(205)
Regroupement d'entreprises				-
Écart de conversion	(3)			(3)
Var. des écarts actuariels comptabilisés en OCI				-
Valeur au 31 décembre 2021	753	141	788	1 682
- dont part courante	753	141	788	1 682
- dont part non courante				

**Note 11. Autres charges et produits opérationnels**

- **Autres charges et produits opérationnels courants**

en milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Pertes et Gains de change	945	630
Divers produits et charges d'exploitation	-1 644	-82
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>-699</b>	<b>548</b>

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les divers produits d'exploitation se composent notamment d'indemnités assurance.

Les diverses charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- **Autres charges et produits opérationnels non courants**

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Autres charges opérationnelles non courantes	-2 973	-2 050
Autres produits opérationnels non courants	2 915	109
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-58</b>	<b>-1 941</b>

En 2021, les autres charges opérationnelles non courantes comprennent essentiellement :

- Les charges de sous activité liées à l'épisode de gel du mois d'avril pour 1M€ ;
- Certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 400K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud).

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les autres produits opérationnels non courants sont principalement liés au produit de cession de la société Rigal.

En 2020, les autres charges opérationnelles non courantes incluaient essentiellement :

- certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 868 K€ relatifs notamment aux compensations de salaires et aux fermetures des hôtels-restaurants imposées par les autorités locales (France et Afrique du Sud) ;
- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 461 K€ ;
- et des indemnités de remboursement anticipé d'emprunt dans le cadre de la mise en place de l'emprunt syndiqué pour 217 K€.

### Note 12. Résultat financier

- **Intérêts**

Les produits sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus (en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif qui est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier) pour la valeur comptable nette de l'actif financier.

- **Dividendes reçus**

Les produits sont comptabilisés lorsque le Groupe est en droit de percevoir le paiement.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-3 528	-1 953
<b>Coût de l'endettement financier net</b>	<b>-3 528</b>	<b>-1 953</b>
Autres produits financiers	112	-8
Autres charges financières	-10	-46
<b>Résultat Financier</b>	<b>-3 426</b>	<b>-2 007</b>

### Note 13. Impôts sur les résultats

#### Impôts différés

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. La valeur fiscale est déterminée à partir des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base du taux d'impôt qui a été adopté ou quasi adopté à la date de clôture.

Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent.



## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfiques imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, tenant compte de la modification des règles relatives à l'utilisation des reports déficitaires suite à l'adoption de la Loi de finance rectificative pour 2012.

Au 31 décembre 2020, le taux d'impôt du groupe d'intégration fiscale était de 28% à hauteur de 500 000 euros de résultat fiscal puis 31% au-delà. A compter de 2021, le taux est de 26,5%. Puis, à compter de 2022, le taux est de 25%.

Au 31 décembre 2021, le groupe d'intégration fiscale est déficitaire. Ce déficit a donné lieu à la reconnaissance d'un impôt différé actif au taux de 25% à hauteur de 361K€.

en milliers d'euros		
Impôts différés sur :	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Provisions règlementées	-1 019	-1 096
Indemnités de départ en retraite	618	640
Immo corporelles et crédit bail	228	118
Différences temporelles fiscales	-1 030	-1 057
IDA sur report fiscaux déficitaires	4 820	4 818
Instruments dérivés	19	28
Ecarts d'Evaluation	-16 255	-15 815
Frais d'émission d'emprunt	-371	-438
Divers	-98	-245
modification taux de 33,33% à 28% et 25%	1 964	2 899
<b>Total</b>	<b>-11 126</b>	<b>-10 149</b>
Dont IDP	-11 718	-10 945
Dont IDA	592	796

(\*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

### Charge d'impôt

en milliers d'euros		
	31-déc-21	31-déc-20
Charge d'impôt courant sur les sociétés	-1 103	-1 087
Charge (produit) d'impôt différé	493	592
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>-610</b>	<b>-495</b>

Le Groupe AdVini a mis en place un contrat d'intégration fiscale entre 20 sociétés du groupe.

### Rapprochement entre la charge d'impôt et le résultat avant impôts

La société mère du Groupe consolidé étant également tête d'un Groupe d'intégration fiscale déficitaire, le taux d'impôt retenu pour le Groupe est de 25% correspondant au taux d'impôt appliqué pour la reconnaissance de l'impôt différé actif relatif au déficit.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net de l'ensemble consolidé après impôt	4 522	(3 338)
Charge d'impôt comptabilisée	610	495
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>5 132</b>	<b>(2 843)</b>
Taux d'impôt	25%	25%
Charge d'impôt théorique	1 283	(711)
<b>Eléments de rapprochement :</b>		
Différences permanentes fiscales	101	403
Non reconnaissance des actifs d'ID non recouv. sur reports fiscaux déficitaires	435	721
IDA sur déficits antérieurs	(80)	(333)
Aide Etat	(160)	(157)
Cotisation sur la valeur ajoutée	403	643
Autres (dont impact de différence de taux d'imposition)	(1 372)	(72)
<b>Total</b>	<b>610</b>	<b>495</b>

#### Note 14. Résultat par action

##### Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice auquel s'ajoute le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilués par action pour l'ensemble des activités sont les suivantes :

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Résultat net, part du Groupe	4 032	-4 083
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	4 032	-4 083
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-95 727	-96 304
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action</b>	<b>3 846 108</b>	<b>3 845 532</b>
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	6 000	
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action</b>	<b>3 852 108</b>	<b>3 845 532</b>
Résultat par action de base (en euro) total	1,05	-1,06
Résultat par action dilué (en euro) total	1,05	-1,06

**Note 15. Goodwill****Regroupement d'entreprises**

- **Goodwill**

A la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill est diminué du cumul des pertes de valeurs éventuelles. Les goodwills ne sont plus amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation annuels et plus fréquemment dès l'existence d'indices de perte de valeur.

- **Goodwill négatif**

Si la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables comptabilisés excède le coût du regroupement d'entreprises, cet excédent est comptabilisé immédiatement en résultat opérationnel de l'exercice.

- **Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle**

Les intérêts ne conférant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe.

Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Lors d'acquisitions de tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle, la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en capitaux propres.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Perte de valeur des goodwill

Les goodwill sont soumis à des tests de dépréciation au moins une fois par an, au 31 décembre.

Pour les besoins du test de dépréciation, les goodwill sont affectés à chacune des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Les UGT correspondent à des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des flux de trésorerie identifiables et indépendants des flux de trésorerie générés par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est dépréciée lorsqu'elle devient inférieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT nette des coûts de cession et de sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs. Les flux de trésorerie prévisionnels utilisés sont cohérents avec les plans d'affaires prévisionnels établis par le management du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à l'actif ou au groupe d'actifs.

La perte de valeur éventuelle est comptabilisée directement en charges dans le résultat opérationnel.

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2020	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 31 décembre 2021
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	1 009		(178)		831
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	891			(250)	641
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189				189
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145				4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	51		-		51
UGT BVC		4 123			4 123
Divers non affecté	70				70
<b>TOTAL</b>	<b>7 857</b>	<b>4 123</b>	<b>(178)</b>	<b>(250)</b>	<b>11 552</b>

---

### Note 16. Dépréciation des actifs

---

#### Dépréciation des goodwill

---

Les valeurs recouvrables des goodwill ont été calculées à partir de la valeur d'utilité correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Les critères retenus sont les suivants :

- Résultat d'exploitation des années 2022 à 2026 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

Suite à ce test, aucune UGT n'apparaît en moins-value. Par conséquent, aucune dépréciation ne serait comptabilisée.

#### Dépréciation des marques

---

Le test annuel de dépréciation des marques à durée de vie indéfinie se base sur une valeur recouvrable individuelle établie selon la méthode des redevances.

Les critères retenus sont les suivants :

- Chiffre d'affaires des années 2022 à 2026 issus des business plans présentés au Comité Stratégique et approuvés par le Conseil de Surveillance
- Taux de redevance de marques : 1% à 5% (vs 1 à 5% en 2020)
- Taux actualisation : 8% (vs 8% en 2020) pour la France, 10% (vs 10% en 2020) pour les activités digitales, 11% (vs 11% en 2020) pour l'Afrique du Sud
- Taux de croissance à l'infini : 2% (vs 2% en 2020) pour la France et 4% (vs 4% en 2020) pour l'Afrique du Sud

Ainsi la marque MHB a été dépréciée au 31 décembre 2021 pour un montant de 150K€, affichant une valeur nette de 150K€ vs 300K€ au 31 décembre 2020.

Une étude de sensibilité a été réalisée en faisant évoluer individuellement et de façon défavorable les principales hypothèses comme suit :

- variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % ;
- variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Ces tests de sensibilité conduiraient à déprécier une marque de 119 K€ avec une variation du taux d'actualisation de référence retenu de +0,5 % et de 209 K€ avec une variation du taux de croissance à l'infini de - 0,5 %.

### Dépréciation des autres immobilisations corporelles et incorporelles

Les valeurs recouvrables des autres immobilisations corporelles et incorporelles sont testées, concomitamment au goodwill, à partir de la valeur d'entreprise correspondant aux flux de trésorerie futurs actualisés de chaque UGT.

Par ailleurs, le Groupe n'a pas observé d'indice de perte de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles non incluses dans les tests de dépréciation des goodwill.

### Note 17. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 29 M€. Le Chiffre d'affaires est de 3,6 M€ pour un résultat net de -0.5 M€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
SCEA CHÂTEAU GASSIER	92	769		723	215	105
SELECT VINS ADVINI	12	4		597	4	2
L&M HOLDINGS	10 192	10 069		0	-306	-138
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 331	2 666	6 181	1 286	-392	-176
SCEA MIREFLEURS	974	3 102	868	1 005	-24	-11
<b>TOTAL</b>	<b>17 601</b>	<b>16 610</b>	<b>7 049</b>	<b>3 611</b>	<b>-503</b>	<b>-218</b>

### Note 18. Actifs financiers

#### • Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés, selon le cas, en :

- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat ;
- Prêts et créances ;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance ;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement. Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture.

Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

### - Actifs financiers à la juste valeur par le résultat

Le Groupe inclut dans cette catégorie les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur ces actifs sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2021 et 2020, cette catégorie correspond à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie (VMP).

### - Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2021 et 2020, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées et de créances clients.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti.

### - Actifs disponibles à la vente

Les résultats sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que :

- l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou,
- jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur.

Le résultat cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est repris dans le compte de résultat. Les seuls actifs financiers de cette catégorie aux 31 décembre 2021 et 2020 sont les titres de participation non consolidés.

Ils sont évalués au coût historique d'acquisition lorsque leur juste valeur n'est pas estimable de façon fiable.

### • Hiérarchie des justes valeurs

En application d'IFRS 13, la hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées dans les valorisations se compose des niveaux suivants :

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

**Niveau 1 :** (Cours cotés non ajustés) cours auxquels la société peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.

La juste valeur des instruments financiers qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés et actifs (principalement les valeurs mobilières de placement) est déterminée par référence aux cours de clôture (juste valeur dite « de niveau 1 »).

**Niveau 2 :** (Données observables) données concernant l'actif ou le passif autres que les cours de marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement (un prix par exemple) ou indirectement (i.e. déduites de prix observables).

La juste valeur des instruments dérivés de taux d'intérêt et de devises a été calculée en utilisant les prix de marché que le Groupe devrait payer ou recevoir pour dénouer ces contrats, tels que calculés par les établissements bancaires (juste valeur dite « de niveau 2 »).

**Niveau 3 :** (Données non observables) données non observables sur un marché, y compris les données observables faisant l'objet d'ajustements significatifs. Le Groupe ne détient aucun actif ou passif entrant dans cette catégorie.

La juste valeur de la trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs, des autres débiteurs et autres créditeurs, est égale à leur valeur comptable du fait du caractère court terme de ces instruments.

- **Dépréciation des actifs financiers**

Une dépréciation est comptabilisée en résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur de ces actifs financiers. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour l'ensemble des actifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

La juste valeur des Actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation non consolidés) n'étant pas déterminable de façon fiable, ces titres sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :

**Au 31 décembre 2021**

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2021	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	11 552				11 552
Immobilisations incorporelles	28 877				28 877
Droits d'utilisation	33 016				33 016
Immobilisations corporelles	124 289				124 289
Participations dans des entreprises associées	4 692				4 692
Autres actifs financiers	2 488	352	2 136		-
Impôts différés actifs	592				592
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>205 506</b>	<b>352</b>	<b>2 136</b>	<b>-</b>	<b>203 018</b>
Stocks	122 250				122 250
Créances clients	24 098		24 098		-
Autres créances	11 155		3 023		8 132
Actifs d'impôts exigibles	1 761				1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24 691			24 691	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>183 955</b>	<b>-</b>	<b>27 121</b>	<b>24 691</b>	<b>132 142</b>



## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les catégories de Justes Valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Les autres créances correspondent notamment aux avances fournisseurs pour 3 023 milliers d'euros.

## Au 31 décembre 2020

montants nets des dépréciations	Montant au bilan 31.12.2020	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	Actifs exclus du champ d'application d'IAS 39
Goodwill	7 857				7 857
Immobilisations incorporelles	27 733				27 733
Droits d'utilisation	31 990				31 990
Immobilisations corporelles	124 629				124 629
Participations dans des entreprises associées	4 917				4 917
Autres actifs financiers	2 484	376	2 108		-
Impôts différés actifs	796				796
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>200 404</b>	<b>376</b>	<b>2 108</b>	<b>-</b>	<b>197 921</b>
Stocks	125 011				125 011
Créances clients	20 148		20 148		-
Autres créances	15 285		4 001		11 284
Actifs d'impôts exigibles	1 809				1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 394			25 394	-
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>187 647</b>	<b>-</b>	<b>24 149</b>	<b>25 394</b>	<b>138 104</b>

## Variation des actifs financiers non courants

en milliers d'euros	31-déc-20	Regroupement d'entreprises	Acquisitions	Diminutions	Reclassement	Ecart de conversion	31-déc-21
Actifs financiers disponibles à la vente	376			-24			352
Participations dans entreprises associées	4 917			-226			4 691
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0						0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	0						0
Prêts et créances financières	2 108		183	-167		10	2 136
<b>Total</b>	<b>7 401</b>	<b>0</b>	<b>183</b>	<b>-416</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>7 179</b>

## Echéancier des actifs financiers non courants

Au 31 décembre 2021	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Actifs financiers disponibles à la vente		352	352
Participations dans entreprises associées		4 691	4 691
Placements détenus jusqu'à leur échéance			0
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat			0
Prêts et créances financières	2 136		2 136
<b>Total</b>	<b>2 136</b>	<b>5 043</b>	<b>7 179</b>

Aucun actif financier non courant n'est en souffrance ou déprécié.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Note 19. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût moyen pondéré est calculé pour les vins en vrac, les matières sèches et les produits finis et semi-finis. Ce coût moyen pondéré est calculé sur la base du stock fin de période précédente et de tous les achats pondérés de la période.

Le coût des produits finis et semi finis inclut des coûts de conditionnement et des frais accessoires (filtration et traitement des vins notamment).

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Matières premières (matières sèches)	6 612	5 285
Vins en vrac	52 069	54 973
Vins en bouteille	64 073	63 520
Autres	3 915	4 998
<b>Valeur brute</b>	<b>126 669</b>	<b>128 775</b>
Dépréciation	(4 419)	(3 764)
<b>Valeur nette</b>	<b>122 250</b>	<b>125 011</b>

## Note 20. Créances clients

## Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture, déduction faite des provisions pour dépréciations des montants non recouvrables.

Une estimation du montant de créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

## Variation

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2020
Créances clients	26 194	-2 096	24 098	20 148
Créances cédées au factor				
Effets à l'encaissement				
<b>Total</b>	<b>26 194</b>	<b>-2 096</b>	<b>24 098</b>	<b>20 148</b>

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Balance âgée clients

en milliers d'euros	brut	%CA HT	net	%CA HT
non échues	18 372	6,6%	16 277	5,8%
Echues moins de 3 mois	5 374	1,9%	5 374	1,9%
Echues entre 3 et 12 mois	2 016	0,7%	2 016	0,7%
Echues de plus de 12 mois	430	0,2%	431	0,2%
<b>Total</b>	<b>26 193</b>	<b>9,3%</b>	<b>24 098</b>	<b>8,6%</b>

Afin d'optimiser son BFR, Advini a signé un contrat d'affacturage déconsolidant le 20 juin 2019, au 31 décembre 2021, 32,6 M€ de créances ont été cédées (30,7 M€ au 31 décembre 2020).

## Note 21. Autres actifs courants

en milliers d'euros	Valeur brute 31/12/2021	Provision 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021	Valeur nette 31/12/20
Avances Fournisseurs	3 023		3 023	4 001
Personnel	242		242	214
Charges constatées d'avance	837		837	550
Créances sur cessions d'immobilisations			-	0
Créances fiscales et divers	7 053		7 053	10 520
Créance d'impôt exigible	1 761		1 761	1 809
<b>Total</b>	<b>12 915</b>	<b>-</b>	<b>12 915</b>	<b>17 094</b>

## Note 22. Trésorerie et équivalents de trésorerie

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois, et présentent un risque de fluctuation de valeur faible.

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés nets des concours bancaires courants.

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Valeurs Mobilières de Placement	32	81
Disponibilités	24 659	25 313
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>24 691</b>	<b>25 394</b>
Découverts et concours bancaires courants	-65 727	-60 755
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>-41 036</b>	<b>-35 361</b>

L'amélioration de la trésorerie nette s'explique par la mise en place de la syndication de la dette cf Note 24 sur la dette financière.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

---

### Note 23. Capitaux propres

---

#### Capital social

---

Au 31 décembre 2020, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

Ainsi, au 31 décembre 2021, le capital est composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

#### Paielements en actions

---

Des attributions d'actions gratuites peuvent être décidées par le Groupe et dénouées en actions ADVINI à émettre. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces actions gratuites est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites actions à la date de leur attribution et au nombre d'actions supposées acquises à la fin de la période d'acquisition des droits.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question, sous condition de présence.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions (qui ne sont pas affectées au bénéficiaire à la date du présent rapport dont le critère de déclenchement était la réalisation d'une croissance externe significative). Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

#### Ecarts de conversion

---

Les variations des écarts de conversion liés aux capitaux propres sont de - 243 milliers d'euros (- 2 967 milliers d'euros en 2020). Les gains de change nets représentent 945 milliers d'euros au cours de l'exercice (contre 630 milliers d'euros pour 2020).

**Comptes consolidés au 31 décembre 2021****Actions propres**

Les actions propres sont inscrites en diminution du poste de réserves consolidées.

Les plus et moins-values de cession sont également inscrites en réserves consolidées.

en milliers d'euros	Nombre de titres	Valeur en K€
Au 31 décembre 2020	106 649	2 121
Acquisitions	30 426	2 112
Cessions	-39 163	-2 718
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>97 912</b>	<b>1 514</b>

**Capital et réserves**

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale.

Lors de l'assemblée Générale du 16 juin 2022, il sera proposé de distribuer un dividende unitaire de 0,5€ pour les 3 941 835 actions au titre de l'exercice 2021 .

**Gestion du capital**

L'objectif du Groupe en matière de gestion de son capital est de s'assurer du maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et de disposer de ratios de qualité de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour ses actionnaires.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut rembourser une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2021.

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Le Groupe est en conformité avec la totalité de ces contraintes réglementaires au cours de l'exercice.

---

**Note 24. Dettes financières**

---

**Dettes financières**

---

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût amorti qui correspond à leur valeur nominale d'origine diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont, par la suite, évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les coûts d'emprunt calculés selon le taux d'intérêt effectif sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus, sauf lorsqu'il existe un actif qualifié auquel ils se rattachent. Dans ce cas, ils sont inclus dans le coût de l'actif qualifié.

**Evolution de l'endettement**

---

La société mère AdVini SA a souscrit en date du 12 novembre 2020 un crédit syndiqué pour un montant de 230 M€. L'accord conclu entre AdVini et les banques est structuré autour de 5 tranches :

- Une Tranche A amortissable sur 7 ans pour un montant de 40 M€ ;
- Une Tranche B in fine sur 7 ans pour un montant de 40M€ ;
- Une Tranche revolver sur 5 ans pour un montant de 80M€ ;
- Une Tranche de crédit d'investissement sur 7 ans pour un montant de 30 M€ ;
- Une Tranche de Croissance Externe confirmée de 40 M€.

Ce crédit syndiqué, largement sursouscrit, a été conclu dans des conditions financières de marché attractives, AdVini s'engageant à respecter des ratios financiers classiques couvrant la période 2020/2027. (Cf. Note 25. Covenants)

Au 31 décembre 2020, cet emprunt avait été tiré à hauteur de 143,3 M€ et les frais d'émission (1,9 M€) avaient été comptabilisés en diminution de la dette financière correspondante.

Au 31 décembre 2021, cet emprunt a été tiré pour un montant supplémentaire de 12,5M€ et il a été amorti pour un montant total de 6,9M€.

Au mois de mai et juin 2020, le Groupe avait également souscrit des prêts garantis par l'Etat à hauteur de 20 M€ qui ont été remboursés au cours de l'exercice 2021.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2021 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (12,5M€).
- les décaissements pour le remboursement du prêt garanti par l'Etat (20 M€) souscrit en 2020 et pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (6.9M€) à fin décembre 2021.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres *	Total
Valeur au 31 décembre 2020	<b>110 260</b>	<b>0</b>	<b>60 754</b>	<b>390</b>	<b>171 404</b>
Augmentation	12 896	116	4 954	3 700	21 665
Diminution	(30 538)			(934)	(31 472)
Regroupement d'entreprises	16		(5)	560	571
Écart de conversion	11	(4)	25	11	43
Autres variations					-
Valeur au 31 décembre 2021	<b>92 643</b>	<b>112</b>	<b>65 727</b>	<b>3 727</b>	<b>162 210</b>
dont part courante	8 832	112	65 727	-	74 671
dont part non courante	83 811	0	0	3 727	87 538
dont de 1 à 5 ans	34 791			3 727	38 519
dont + de 5 ans	49 020				49 020

\*y compris en augmentation des dettes financières l'option d'achat des minoritaires BVC de 3 700 K€.

## Echéancier

en milliers d'euros	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts envers établissements de crédit	8 832	34 791	49 020	92 643
Instruments dérivés passifs	112			112
Concours bancaires	65 727			65 727
Autres		3 727		3 727
Valeur au 31 décembre 2021	<b>74 671</b>	<b>38 519</b>	<b>49 020</b>	<b>162 210</b>

Les dettes financières sont toutes libellées en euros.

Les emprunts envers les établissements de crédit correspondent essentiellement aux Tranches A (34,4 M€), B (40 M€), crédit investissement (14,6 M€) et croissance externe (5,3 M€) de l'emprunt syndiqué.

Les concours bancaires correspondent principalement à la tranche revolver de l'emprunt syndiqué.

## Analyse par nature de taux

en milliers d'euros	2021		2020	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Dettes envers des établissements de crédit		100,0%		100,0%
Concours Bancaires		100,0%		100,0%

Les dettes à taux variables sont indexées sur de L'EURIBOR 3 mois ou 6 mois pour les concours bancaires et sur de l'EURIBOR 6 mois pour les emprunts bancaires.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

---

### Note 25. Covenants

---

Dans le cadre de la souscription de l'emprunt syndiqué de 230 M€ (Cf. Note 24. Dettes financières), AdVini s'est engagé à maintenir sur la période 2020/2027 les ratios financiers suivants à un niveau défini contractuellement pour chaque année :

- **Ratio de levier** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / EBITDA consolidé publié
- **Ratio de gearing** : Dette financière consolidée (hors dettes locations simples) / Capitaux propres consolidés
- **Ratio LTV Stock** : Dette financière Court Terme consolidée / Valeur des stocks

Au 31 décembre 2021, les ratios sont respectés :

- Ratio de levier < 9,85
- Ratio de gearing < 1,77
- Ratio LTV Stock < 0,7

En cas de non-respect du Ratio de Levier et/ou Ratio de Gearing, AdVini aura la possibilité d'y remédier au moyen de toute émission d'une dette subordonnée et/ou d'une augmentation de capital en numéraire.

---

### Note 26. Passifs financiers

---

- **Passifs financiers**

Les passifs financiers comprennent principalement les emprunts, dettes financières et les concours bancaires.

- **Fournisseurs et autres créiteurs**

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût.

Les tableaux ci-après présentent la valeur comptable des catégories d'instruments financiers :



## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Au 31 décembre 2021

	Montant au bilan 31.12.2021	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	87 539	87 539				-
Dettes locatives	22 174					22 174
Passifs d'impôts différés	11 718					11 718
Provisions part non courante	2 029					2 029
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>123 460</b>	<b>87 539</b>	-	-	-	<b>35 922</b>
Dettes financières part moins d'un an	74 671	74 671				-
Dettes locatives	3 617					3 617
Dettes d'impôt exigible	596					596
Dettes fournisseurs	62 021	62 021				-
Provisions part courante	1 681					1 681
Autres passifs courants	26 563	1 167				25 396
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>169 151</b>	<b>137 859</b>	-	-	-	<b>31 291</b>

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

## Au 31 décembre 2020

	Montant au bilan 31.12.2020	Passifs financiers au coût amorti	Passifs financiers à la juste valeur par le résultat		Dérivés de couverture de flux de trésorerie	Passifs exclus du champ d'application d'IAS 39
			Dérivés de couverture de juste valeur	Dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture		
Dettes financières	80 442	80 442				-
Dettes locatives	21 125					21 125
Passifs d'impôts différés	10 826					10 826
Provisions part non courante	2 589					2 589
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>114 981</b>	<b>80 442</b>	-	-	-	<b>34 540</b>
Dettes financières part moins d'un an	90 962	90 962				-
Dettes locatives	3 167					3 167
Dettes d'impôt exigible	345					345
Dettes fournisseurs	56 034	56 034				-
Provisions part courante	1 657					1 657
Autres passifs courants	26 897	1 455				25 442
<b>PASSIFS COURANTS</b>	<b>179 061</b>	<b>148 450</b>	-	-	-	<b>30 611</b>

Les catégories de Justes valeurs sont détaillées note 3 – hiérarchies des valeurs.

Pour l'ensemble des passifs financiers, le Groupe estime que la valeur comptable peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

---

**Note 27. Instruments dérivés et gestion des risques financiers**

---

• **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change sur ses ventes en devises étrangères (CAD, USD et ZAR) et de taux d'intérêt sur son endettement à taux variable.

Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change retenue par le Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments détenus à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur. Sauf exception liée à l'application de la comptabilité de couverture, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Dans le contexte Groupe, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon la relation de couverture de flux de trésorerie : la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes : pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'élément couvert affecte le résultat.

La gestion des risques financiers repose sur des stratégies spécifiques en matière de risque de taux d'intérêt, de risque de change, de risque de liquidité et de risque de crédit. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative. Tous les instruments financiers dérivés ont été conclus pour les besoins de la couverture des risques de taux d'intérêt et des taux de change. Ainsi, en 2021, tous les instruments dérivés sont traités en instruments de couverture au sens de l'IAS 39 (cf. note 3 – instruments financiers dérivés).

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

**Risque de change**

Instruments de change				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/21	Valeur de marché 31/12/20	Variation de juste valeur
Vente à terme	7 891	(1)	71	(72)
Options de change achats				
Options de change vente				
<b>Total des instruments dérivés sur risque de change</b>	<b>7 891</b>	<b>(1)</b>	<b>71</b>	<b>(72)</b>

L'essentiel des flux d'achats et de ventes est réalisé en euros. Le risque de change sur les opérations réalisées en USD, CAD et ZAR est limité, les achats et ventes étant effectués dans ces mêmes devises. Un risque de change marginal peut également résulter des opérations réalisées sur le peso chilien et le rand. Les opérations de couverture de risque de change en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin septembre 2022.

**Risque de taux**

Instruments de taux d'intérêt				
(en milliers d'euros)	Montant notionnels	Valeur de marché 31/12/21	Valeur de marché 31/12/20	Variation de juste valeur
Swap de taux / emprunteur taux fixe	0			0
Option de taux / Passif taux variable (Floor/Cap)	58 000	205	(19)	224
<b>Total des instruments dérivés sur risque de taux</b>	<b>58 000</b>	<b>205</b>	<b>(19)</b>	<b>224</b>

Le risque de taux d'intérêt résulte du recours à des financements à taux variable et concerne donc le risque de hausse des taux d'intérêt.

Les principaux emprunts à moyen terme libellés à taux variable ont donné lieu à des contrats de caps, qui permettent de limiter la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier de taux plus favorable.

Les lignes de crédit à court terme donnent lieu ou non à couverture selon l'analyse faite par le management.

Les opérations de couverture de risque de taux en vigueur à la date de clôture ont une maturité maximale à fin décembre 2025.

**Risque de liquidité**

Dans le cadre de la crise actuelle, le Groupe AdVini a pris toutes les mesures de précaution pour se garantir une liquidité suffisante afin de faire face à ses besoins. Il considère que le risque d'insuffisance de trésorerie est très limité.

Par ailleurs, le groupe estime que l'accès à des sources de financement diversifiées doit permettre de réduire le risque (emprunt bancaire, affacturation).

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

**Risque de crédit**

Ce risque, qui pourrait résulter de la défaillance d'un client du Groupe, est limité à la fois par la diversité du portefeuille de clients (équilibre des circuits de distribution, répartition géographique) et par la politique d'assurance-crédit globale pour le Groupe.

Les autres actifs financiers sont la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan.

En matière de gestion du risque client, le Groupe dispose d'une assurance-crédit globale qui couvre l'ensemble de son activité et de procédures internes visant à minimiser les prises de risques pour la part des créances non couverte par cette assurance. Les créances clients échues ainsi que les écarts sur règlements sont analysés mensuellement, au cas par cas, et provisionnés en fonction de leur âge ou des motifs de non-recouvrement.

**Risque de prix de matières premières**

Les process d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur la matière première, le vin, est très faible du fait de la diversité et de l'étendue des sources d'approvisionnement.

**Note 28. Autres passifs courants et compte de régularisation**

en milliers d'euros	31-déc.-21	31-déc.-20
Dettes fiscales et sociales	13 999	12 922
Autres dettes	10 412	11 733
Produits constatés d'avance	2 152	2 243
<b>Total</b>	<b>26 563</b>	<b>26 897</b>

Les autres dettes sont principalement constituées des dettes de participations publicitaires envers les clients et d'avances et acomptes reçus sur contrat primeurs.

**Note 29. Parties liées****Achats et ventes de biens et services**

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Ventes au Groupe AdVini	5 035	5 280
Achats au Groupe AdVini	81	151

La majorité des ventes des parties liées au Groupe (79%) sont constituées par les achats de vins réalisés auprès des domaines viticoles détenus par les actionnaires familiaux.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

Ces transactions ont été réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale.

L'autre poste principal concerne les facturations de location immobilière (21%).

#### Rémunération des membres du Conseil de Surveillance, du Directoire et de la Direction générale

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Avantages à court terme	1 449	1 667
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paievements en actions		
<b>Total</b>	<b>1 449</b>	<b>1 667</b>

Le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance, au titre de 2021, s'est élevé à 120 milliers d'euros (88 milliers d'euros en 2020).

#### Information complémentaire sur la rémunération des dirigeants

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à cette indemnité peut être évalué à 362 466 €. Il bénéficie également, en cas de cessation des fonctions de Président du Directoire, de non-renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie, d'une indemnité basée sur des critères de performance dont le potentiel maximum est de 1 220 418 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur l'exercice 2021. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés ont bénéficié d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

## Comptes consolidés au 31 décembre 2021

## Note 30. Engagements et passifs éventuels

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
<b>Engagements Hors Bilan liés au financement</b>		
<b><u>Dettes garanties par des sûretés réelles ou personnelles*</u></b>		
Nantissements fonds de commerce		
Nantissements titres et instruments financiers	94 120	88 545
Hypothèques		
Gages sur stocks	55 000	55 000
Cautions		
<b><u>Dettes garanties par l'Etat (PGE)</u></b>	-	18 000
<b>Engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles</b>		
Envers les caves ou des propriétaires	36 237	23 436
Cautions	288	289
<b>Engagements Hors Bilan liés aux subventions</b>		
Cautions	446	3 049
	<b>186 092</b>	<b>188 319</b>

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Engagements reçus de la part des caves ou des propriétaires	36 237	23 436
Engagements reçus de la part des Prêteurs*	230 000	230 000
	<b>266 237</b>	<b>253 436</b>

La valeur comptable des actifs donnés en garantie de passifs correspond aux titres des sociétés Cazes, Ogier, Amouroux, Antoine Moueix, Gassier, Domaine Laroche, Champy, Mas La Chevalière et BVC.

Les gages sur stock correspondent aux sociétés Advini, Cazes, Antoine Moueix, Ogier, Gassier, Mas La Chevalière, Domaine Laroche et Champy.

Les engagements envers les caves et les propriétaires correspondent au montant des contrats d'achats de vin non retirés.

Les cautions liées aux subventions concernent France Agrimer.

Par ailleurs, la société Advini SA est caution solidaire et indivisible au titre du Crédit Renouvelable.

\*conformément à un contrat de crédits signé en date du 12 novembre 2020 aux termes duquel les Prêteurs se sont engagés à mettre à la disposition la Société des Crédits d'un montant maximal en principal initial de 230.000.000€, ont été consenties 230 millions de sûretés réelles par nantissements de comptes titres financiers et/ou gages sur stocks et/ou garanties.

**Comptes consolidés au 31 décembre 2021****Note 31. Evénements postérieurs à la clôture de la période**

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la Russie est d'environ 1.5M€.

AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert la majorité des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), et ce aux côtés de son fondateur Kobus Basson, qui reste associé au capital de l'entreprise et assurera pendant les 3 prochaines années la transition avec son équipe sud-africaine.

La transaction, sous réserve de l'approbation de la commission de la concurrence, porte sur l'activité vins incluant les marques Kleine Zalze et Foot of Africa, le site historique et siège social de Kleine Zalze incluant les chais de vinification et d'élevage et son site oenotouristique qui accueille près de 25 000 visiteurs par an.

**Note 32. Informations diverses**

Les honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 31/12/2021 s'élèvent à :

en milliers d'euros	EY	KPMG
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	181	67
Autres SACC (attestations, mission de l'organisme tiers indépendant)	1	6
<b>Total</b>	<b>182</b>	<b>73</b>

## **5. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**



**AdVini**

Exercice clos le 31 décembre 2021

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.  
Parc Eureka - 251 rue Euclide  
34960 Montpellier  
S.A.S. au capital de € 200 000  
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-Bastia

ERNST & YOUNG Audit  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## AdVini

Exercice clos le 31 décembre 2021

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société AdVini,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société AdVini relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode lié à la décision publié par l'IFRS IC en avril 2021 sur IAS 19 » de la note 3 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les impacts du changement de la méthode intervenu au titre de l'exercice.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Evaluation des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2021, la valeur nette des <i>goodwill</i> s'élève à K€ 11 552 et celle des actifs incorporels à durée de vie indéterminée à K€ 28 762, dont K€ 24 874 au titre des marques à durée de vie indéterminée.</p> <p>Comme mentionné dans la note 15 de l'annexe aux comptes consolidés, les <i>goodwill</i> représentent l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Comme mentionné dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés, les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, sur la base de la méthode des flux de trésorerie actualisés fondée sur l'approche de capitalisation des redevances. Leur valeur tient compte de leur notoriété et de leur contribution aux résultats.</p> <p>Les <i>goodwill</i> et les actifs incorporels à durée de vie indéterminée non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre ou plus fréquemment en cas d'apparition d'indices de perte de valeur.</p>	<p>Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée aux normes comptables en vigueur.</p> <p>Nous avons également étudié les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ analysé les procédures mise en place par la direction pour s'assurer du caractère exhaustif des éléments composant la valeur comptable des UGT ;</li><li>▶ examiné les modalités de calcul de la valeur d'utilité appréciée par les flux de trésorerie futurs actualisés.</li></ul> <p>Nous avons étudié les hypothèses opérationnelles retenues pour établir les prévisions de flux de trésorerie notamment en les confrontant aux réalisations passées et aux perspectives de croissance.</p> <p>Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets 2022 établis par la direction et approuvés par le conseil de surveillance.</p>

Le test de dépréciation conduit, le cas échéant, à comptabiliser une dépréciation de la valeur nette comptable pour la ramener à la valeur recouvrable qui est le montant le plus élevé entre la juste valeur nette des coûts de cession et la valeur d'utilité.

Le test de dépréciation est effectué au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui correspond à un regroupement de sociétés dans une même zone géographique.

La valeur d'utilité est déterminée en additionnant les valeurs actualisées des flux de trésorerie attendus de l'utilisation de l'actif ou du groupe d'actifs.

Une mauvaise appréciation des flux de trésorerie prévisionnels peut induire un risque de surévaluation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sont présentés dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'appréciation de la valeur recouvrable des *goodwill* et des actifs incorporels à durée de vie indéterminée constitue un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation par la direction d'hypothèses et d'estimations afin de procéder à cette appréciation.

Avec l'aide d'experts en évaluation intégrés à notre équipe, nous avons :

- ▶ analysé les modalités de détermination et la cohérence du taux d'actualisation, du taux de redevance et du taux d'entretien de la marque avec les hypothèses de marché sous-jacentes et ;
- ▶ apprécié la sensibilité de la valeur d'entreprise et de la valeur de la marque aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues par la direction pour intégrer les effets estimés de la crise liée à la pandémie de Covid-19 ;
- ▶ vérifié l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'utilité retenues par la société.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 15 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du directoire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## **Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires**

### ■ **Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président du directoire. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

### ■ **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AdVini par vos assemblées générales du 8 juin 2012 pour le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S. et du 14 mars 1994 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S. était dans la dixième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la vingt-huitième année.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Montpellier, le 29 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST S.A.S.

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nicolas Blasquez

ERNST & YOUNG Audit

A black ink signature with a large initial 'M' and a long horizontal stroke extending to the right.

Marie-Thérèse Mercier

## 6. Rapport de Gestion

### Sommaire

I. Les comptes consolidés 2021.....	127
II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2021 (société Mère).....	134
III. Activité et résultats des principales filiales.....	136
IV. Stratégie et perspectives.....	138
V. Déclaration de performance extra-financière.....	139
VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	212
VII. Autres informations.....	218
VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2022.....	219
Annexes.....	222



## I. Les comptes consolidés 2021

### Évolution du périmètre de consolidation

(cf. note 4 de l'annexe aux comptes consolidés)

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation du groupe AdVini comprend 69 sociétés dont 64 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence.

### Liste des filiales et participations

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
10	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis, )	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
11	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
12	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
13	SCEA NOTRE DAME DE COUSIGNAC	99,61%	99,61%	Euro	Intégration globale
14	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
15	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
16	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
17	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
18	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
19	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
20	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
21	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
22	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
23	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
24	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
27	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
28	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
29	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
30	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
31	CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
32	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
33	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
34	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
35	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	67,75%	67,75%	Euro	Intégration globale
36	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
37	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
38	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
39	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
40	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
41	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
42	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
43	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
44	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
46	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
47	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
48	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
49	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
50	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
51	Advini South Africa	92,78%	92,78%	Rand	Intégration globale
52	Ken Forester	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
53	Maison du Cap	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
54	Le Bonheur	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
55	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
56	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
57	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
58	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
60	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
61	STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	92,78%	Rand	Intégration globale
62	SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
63	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
64	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
65	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
66	SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
67	ADVINI Italia	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
68	SAS BVC	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale
69	BVC BODEGAS	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale

## Faits marquants 2021

- **Impact de la pandémie de COVID-19**

Dans le contexte de crise conjoncturelle exceptionnelle liée au Covid 19, le Groupe a maintenu son engagement pour préserver la santé et la sécurité des salariés tout en assurant le maintien de l'activité.

- **Episode de gel du mois d'avril**

Le mois d'avril dernier, nos propriétés, principalement en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais ont été fortement impactées par un épisode de gel massif.

Une évaluation de la sous activité liée à cet évènement a été menée, et comptabilisée dans les comptes au 31 décembre 2021 à partir d'un seuil significatif d'au moins 20%.

Ainsi les impacts financiers au 31 décembre 2021 sont :

- Une valorisation des stocks minorée de 698K€
- Le reclassement des charges liées à la sous activité en charges exceptionnelles pour un montant de -1M€.

- **Variations de périmètre**

La société Advini a acquis 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet) en date du 26 avril 2021 avec pour objectif d'accélérer le développement à l'international de l'activité et des marques de cette société.

La société Advini a cédé 100% de la société Rigal dans le cadre d'un accord de partenariat avec les Vignerons de Buzet (VdB) acquièrent auprès d'Advini l'intégralité des parts de la SAS Rigal. Les deux maisons, reconnues pour la qualité de leurs vins, de leur service aux clients, mais également pour leurs valeurs communes en matière de RSE, complètent cette opération innovante par la mise en place d'une alliance commerciale pour le développement export du nouvel ensemble.

Advini South Africa a acheté 39% des minoritaires de Ken Forrester portant la participation du Groupe à 90% en date du 6 mai 2021. Puis une opération de restructuration interne a été menée au niveau du sous-groupe Advini South Africa avec pour objectif de remonter les participations des minoritaires des sociétés filiales, au sein de la holding South Africa. La société Advini détient désormais 92.78% de la société Advini South Africa.

## Synthèse des résultats consolidés 2021

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2021 à 280,2 M€, en hausse de 13,0% par rapport aux données publiées au 31 décembre 2020 et de 4,6% à périmètre et change constants tenant compte notamment de l'acquisition du négociant Bordelais BVC en avril 2021 et de la cession de Rigal, filiale cadurcienne, au 30 juin 2021.

**En France**, les marchés de la Grande Distribution et du Hard Discount, qui avaient nettement progressé en 2020 (+6,3%), ont accusé en 2021 une nette diminution des volumes entraînant un retrait du chiffre d'affaires de -11,9% compensé en partie par la réouverture des Cafés, Hôtels, Restaurants à compter du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 (+27,9%).

Après les différentes restrictions de 2020 visant à contenir la pandémie, l'**Export** a bénéficié de la reprise d'activité sur l'ensemble des réseaux (+15,2%) et principalement dans les pays germanophones (+38,5%), au UK (+12,8%) et au Benelux (+11,8%).

Les ventes du périmètre **Sud-Africain** renouent également avec la croissance (+ 27,6% dont 20,7% à change constant) après une année 2020 marquée par des lock-down successifs et des interdictions de vente d'alcool.

Enfin, sans être à la hauteur du potentiel de ces marchés, les zones **Amériques et Asie** poursuivent leur progression (respectivement +4,8% et 2,7%) portées notamment, par l'évolution des ventes au Canada (+9,6%).

### Compte de résultat consolidé

<i>Compte de résultat simplifié consolidé (M€)</i>	2020	2021	Var. 2021 / 2020
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>247,9</b>	<b>280,2</b>	<b>+ 13,0%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>86,7</b>	<b>97,1</b>	
<i>Marge brute (% CA)</i>	<i>35,0%</i>	<i>34,6%</i>	<i>-40 bps</i>
<b>EBITDA Courant</b>	<b>17,0</b>	<b>22,3</b>	<b>+ 31,6%</b>
<i>Marge d'EBITDA Courant</i>	<i>6,8%</i>	<i>8,0%</i>	<i>+120 bps</i>
<b>Charges et Produits opérationnels Non Courant</b>	<b>-1,9</b>	<b>- 0,1</b>	<b>-</b>
<b>Résultat Net</b>	<b>-3,3</b>	<b>4,5</b>	<b>-</b>

### RESULTATS ET PARAMETRES FINANCIERS

La Marge Brute s'améliore de 10,4 M€ (+4,5 M€ à périmètre et change constant) grâce à un effet mix produit favorable minimisé toutefois par l'effet du taux de marge de BVC structurellement inférieur à celui d'AdVini et de la hausse des coûts des matières premières sur le 2<sup>ème</sup> semestre.

L'EBITDA Courant s'élève à 22,3M€, en hausse de 31.6% (+27.9% à périmètre et change constant). La marge d'EBITDA Courant, en progression depuis la quatrième année consécutive, s'établit à 8,0% (vs 6,8% en 2020) et traduit tant la qualité de l'activité que la maîtrise des coûts.

Les charges et produits opérationnels non courants comprennent principalement la plus-value de cession de la filiale Rigal ainsi que l'effet de la sous-activité subie par nos propriétés, principalement

en Bourgogne, en Languedoc et dans le Bordelais à la suite de l'épisode de gel massif du mois d'avril dernier. Enfin, la charge financière s'alourdit de 1.4M€ vs 2020 suite à la syndication de la dette bancaire contractée en novembre 2020 pour les 6 prochaines années.

Dans ce contexte, le Résultat net affiche un profit de + 4,5M€ contre -3,3M€ au 31 décembre 2020.

Génération de cash-flow :

L'année 2021 est marquée par une forte génération de cash-flow (+14,4 M€) avant remboursement du PGE (-20M€) grâce (i) à la diminution du service de la dette et (ii) aux efforts continus entamés en 2019 sur le pilotage du cash et du BFR. Les changements de périmètre ont consommé 3,5M€. Ainsi, la dette nette (hors IFRS 16) décroît de 8,8 M€ pour s'établir à 139,7 M€ contre 148,5 M€ en 2020, soit un gearing de 144% vs 158% en 2020.

## Bilan Consolidé

en milliers d'euros	Notes	31-déc-21	31-déc-20 (*)
Goodwill	15	11 552	7 857
Immobilisations incorporelles	7	28 877	27 733
Droits d'utilisation	9	33 016	31 990
Immobilisations corporelles	8	124 289	124 629
Participations dans des entreprises associées	17	4 692	4 917
Autres actifs financiers non courants		2 488	2 484
Impôts différés actifs		592	796
<b>Actifs non courants</b>		<b>205 506</b>	<b>200 404</b>
Stocks	19	122 250	125 011
Clients		24 098	20 148
Autres créances		11 155	15 285
Actifs d'impôts exigibles		1 761	1 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie	22	24 691	25 394
<b>Actifs courants</b>		<b>183 955</b>	<b>187 647</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>389 460</b>	<b>388 052</b>
Capital émis	23	31 535	31 535
Primes d'émission		18 738	18 738
Réserves		39 632	40 936
Résultat Part du Groupe		4 032	(4 083)
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>23</b>	<b>93 937</b>	<b>87 126</b>
Intérêts Minoritaires		2 913	7 239
<b>Capitaux propres</b>	<b>23</b>	<b>96 850</b>	<b>94 366</b>
Dettes financières	24	87 539	80 442
Dettes locatives	9	22 174	21 125
Passifs d'impôts différés		11 718	10 945
Provisions part non courante		2 029	2 113
<b>Passifs non courants</b>		<b>123 460</b>	<b>114 625</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	24	74 671	90 962
Dettes locatives	9	3 617	3 167
Dettes d'impôt exigible		596	345
Fournisseurs et comptes rattachés		62 021	56 034
Provisions part courante		1 681	1 657
Autres passifs courants		26 563	26 897
<b>Passifs courants</b>		<b>169 151</b>	<b>179 061</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>389 460</b>	<b>388 052</b>

(\*) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19

**Le total du bilan est de 389.5 M€, en hausse de 1.4 M€.**

Les capitaux propres s'élèvent à 97 M€.

## **Flux financiers**

en milliers d'euros	31-déc-21	31-déc-20
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	15 647	9 113
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	19 728	2 521
Flux net de trésorerie généré par l'activité	27 662	11 320
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-8 017	-6 647
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-25 522	44 578
Variation de trésorerie	-5 668	48 906
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture	-35 361	-84 266
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture	-41 036	-35 361

### **Flux de trésorerie 2021 :**

L'incidence des variations du périmètre sur le TFT est de 1 177 K€ correspondant à la cession Rigal pour 7 M€ (y compris remboursement compte courant de 1 M€ par l'acquéreur) et à l'acquisition de BVC pour -5,9 M€ (nettes des trésoreries de chaque entité à la date d'opération, soit respectivement : -76 K€ et + 832 K€).

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement les rachats des minoritaires soit Prodegustation (0.3 M€), les minoritaires d'Advini South Africa (4.2M€), et CFV (1.3 M€) et Prodegustation (0.3 M€) en 2020.

L'incidence des autres flux liés aux opérations de financement sur le TFT en 2021 concernent :

- les encaissements d'emprunt liés au tirage supplémentaire sur les tranches de croissance externe et d'investissement de l'emprunt syndiqué (12,5M€).
- les décaissements pour le remboursement du prêt garanti par l'Etat (20 M€) souscrit en 2020 et pour l'emprunt syndiqué à hauteur de (6.9M€) à fin décembre 2021.

L'incidence sur le TFT de l'application de la norme IFRS16 est de 4,8 M€ de dotations aux amortissements, 0,6 M€ de coût de l'endettement financier et -4,1 M€ de remboursement d'emprunt.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie nette de clôture est -41 M€.

## Évolution des principes comptables et des méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés d'AdVini au 31 décembre 2021 sont établis en appliquant de nouvelles normes IFRS obligatoires tel que présenté dans la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés au point «Nouvelles normes et interprétations applicables en 2021».

## Activité d'AdVini en matière de recherche et développement

Les équipes d'AdVini et des maisons de vins mènent une politique d'amélioration et d'innovation constante, avec des objectifs mêlant réduction des impacts environnementaux et augmentation de la qualité des vins.

Les derniers projets innovants portent notamment sur :

- la robotisation des vignobles : robots électriques autonomes de désherbage, drones pour l'imagerie ou la diminution des doses de traitements
- l'irrigation des vignes : modélisation des besoins hydriques par intelligence artificielle, automatisation complète du déclenchement de l'irrigation
- l'éco-conception de packaging : analyse du cycle de vie des produits pour mener aux meilleurs choix de conception et à l'amélioration de la recyclabilité
- la gestion de l'enherbement des vignes : gestion des semis vis-à-vis des concurrences hydriques et azotées et agriculture de conservation des sols

## Évènements marquants survenus après la clôture

Après la crise sanitaire de 2020 dont les effets se font encore ressentir, la guerre en Ukraine qui a débuté fin février 2022 appelle à la prudence quant à ses impacts potentiels sur les approvisionnements en matières premières, les coûts de production, la supply-chain, et les ventes. Le Groupe Advini a, par ailleurs, fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie. Au 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires réalisé avec la Russie est d'environ 1.5M€.

AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert la majorité des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), et ce aux côtés de son fondateur Kobus Basson, qui reste associé au capital de l'entreprise et assurera pendant les 3 prochaines années la transition avec son équipe sud-africaine.

La transaction, sous réserve de l'approbation de la commission de la concurrence, porte sur l'activité vins incluant les marques Kleine Zalze et Foot of Africa, le site historique et siège social de Kleine Zalze incluant les chais de vinification et d'élevage et son site oenotouristique qui accueille près de 25 000 visiteurs par an.

## II. Activité et résultats d'AdVini SA en 2021 (société Mère)

### Activité

Le chiffre d'affaires 2021 d'AdVini SA est de 235 millions d'euros.

Une fois retraités les impacts du contrat de commissionnement, le chiffre d'affaires s'établit à 130 M€, + 11 % par rapport à 2020.

### Résultats

La marge brute est de 20,6 % en 2021, 20,8 % en 2020

Le résultat d'exploitation 2021 s'établit à -2,7 M€ contre -4,8 M€ en 2020

Le résultat financier est de 2,2 M€ contre 1,9 M€ en 2020

Le résultat exceptionnel représente 1,1 M€ contre -0,6 M€ en 2020

Le résultat net ressort à 3,2 M€ contre -2,47 M€ en 2020.

### Situation financière

Les dettes financières nettes totalisent 106,5 M€, contre 119,2 M€ à fin 2020

Les capitaux propres s'élèvent à 65,4 M€.

#### Répartition des dettes fournisseurs à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :

en milliers d'euros	Article D.441 I-1 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>					
nombre de factures concernées					904
Montant total TTC	4 455	898	85	0	5 438
% achats de l'exercice	2,1%	0,4%	0,0%	0,0%	2,6%
<b>B - Factures exclues relatives à des dette et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>					
nombre de factures concernées					405
Montant total TTC	8	0	0	447	455
<b>C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)</b>					
Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements	délais contractuels		X	délais légaux	



Les montants échus tiennent compte des paiements sur relevés fin de mois, des paiements par mensualités, des contrats antérieurs à l'application de la LME, des décalages de paiement sur le début du mois suivant, ainsi que des factures en litige ou faisant l'objet de déductions (lorsque le fournisseur est également client).

**Répartition des créances clients à la date de clôture (Art. L 441-6 du Code de Commerce) :**

en milliers d'euros	Article D.441 I-2 Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total échus
<b>A - Tranches de retard de paiement</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					2 810
<b>Montant total TTC</b>	<b>4 316</b>	<b>1 347</b>	<b>161</b>	<b>5 808</b>	<b>11 633</b>
<i>% CA de l'exercice</i>	1,8%	0,6%	0,1%	2,5%	5,0%
<b>B - Factures exclues relatives à des créances litigieuses, ou non comptabilisées</b>					
<i>nombre de factures concernées</i>					578
<b>Montant total TTC</b>	<b>268</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 359</b>	<b>3 627</b>
<b>C - Délais de paiement utilisés (contractuel ou délai légal)</b>					
<i>Délais de paiements utilisés pour le calcul des retards de paiements</i>	<i>délais contractuels</i>	X	<i>délais légaux</i>		

Les créances échues non litigieuses de plus de 90 jours correspondent essentiellement aux créances envers les sociétés du groupe.

### III. Activité et résultats des principales filiales

#### Maisons de vins

L A R O C H E

CHARLES - SUD DE LA FRANCE - CHILLY - APPOQUE DU BLEU

Le pôle Laroche regroupe les activités de Laroche, propriétaire de près de 90 hectares de vignoble à Chablis avec le Domaine Laroche, et de 32 ha dans le Languedoc avec le Mas La Chevalière.

Le chiffre d'affaires de Domaine Laroche s'établit à 14.7 M€ en 2021 soit une augmentation de 76% par rapport à 2020. La réouverture des réseaux sélectifs dans le monde, principaux canaux de distribution de Laroche, suite à leur arrêt brutal en raison de la crise sanitaire en 2020 expliquent cette croissance. La reprise de l'activité ainsi que la poursuite des plans de réduction de charges permettent de dégager un bénéfice (contre une perte l'an dernier).

Le Mas La Chevalière qui été parvenu en 2020 à limiter les effets du COVID sur l'activité grâce une belle performance sur les monopoles scandinaves et le Canada enregistre une croissance de 3% de son activité et améliore sa performance à 18% de marge d'Ebitda (vs 17% en 2020).



et



L'activité 2020 du Rhône avait été marquée par l'arrêt du réseau CHR (Café Hotels Restaurants) et le ralentissement des marchés exports. En 2021, la reprise progressive de l'activité permet de réaliser un chiffre d'affaires de 30.4M€ en hausse de 7% par rapport à 2020 et un résultat avant impôt positif (vs une perte de 600 K€ l'an dernier).



Cazes, référence des vins doux Naturels en Roussillon et de la biodynamie, a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 10.5M€ en progression de 13% par rapport à 2020 grâce notamment à l'export et au local. La performance affiche aussi une progression passant de 7% à 9% de marge d'EBITDA.



Le chiffre d'affaires du pôle Provence s'établit à 20.8M€ affichant ainsi une hausse de 8% principalement aux Pays-Bas et Royaume-Uni. L'évolution de l'activité et la maîtrise des charges permet au bassin de rester bénéficiaire (0.9M€ avant impôt).



La société Antoine Moueix poursuit sa croissance portée par son activité de services et enregistre un chiffre d'affaires de 30.7M€ soit +9% par rapport à 2020. Le résultat avant impôt reste négatif (-1.8M€) impacté notamment par la sous-activité des propriétés liée à l'épisode de gel du mois d'avril.



La Maison Champy a retrouvé un niveau d'activité équivalent à celui de 2019 après une année 2020 fortement impactée par l'arrêt des réseaux sélectifs. Le chiffre d'affaires est donc en hausse de 105% pour atteindre 3.5M€ fin 2021. Le résultat avant impôt reste négatif (-0.7M€) impacté notamment par les lourds investissements consentis ces trois dernières années et la sous-activité liée à l'épisode de gel du mois d'avril.

#### **BVC**

Le négociant Bordelais a intégré AdVini au 1<sup>er</sup> avril 2021 avec une activité revenue au niveau de 2019 contribuant ainsi au chiffre d'affaires à hauteur de 20M€ et au résultat à hauteur de 0.8M€.

#### **POLE AFRIQUE DU SUD**

Le pôle Afrique du Sud est composé des domaines de L'Avenir, Le Bonheur ainsi que Ken Forrester Vineyards pour la partie Marques et de Stellenbosch Vineyards pour la partie produit de service. Le chiffre d'affaires du pôle est en hausse de 12% à change constant expliquée principalement par les Marques. La marge d'Ebitda s'établit à 13.4% en diminution par rapport à l'exercice précédent en raison d'un effet change sur les couvertures prises au niveau du sous-palier moins favorables qu'en 2020.

#### **Autres sociétés du pôle vins**

La filiale Américaine AdVini USA, qui s'occupe principalement de l'animation des ventes sur le marché US a réalisé en 2021 un chiffre d'affaires de 2.1 M€ en progression de 8% par rapport à 2020 grâce notamment à la suspension de la taxe sur les vins français.

La société CFV France a délivré un chiffre d'affaires stable de 3,8 M€ et une performance stable. Pro Dégustation, leader des cours de dégustations, qui avait subi en 2020 un fort recul de son chiffre d'affaires en raison de l'arrêt des cours collectifs a bénéficié de la reprise progressive de l'activité affichant ainsi une hausse du chiffre d'affaires de +15,8% en 2021. Comme en 2020, Pro Dégustation reste rentable de par sa structure de frais principalement variables.

## **IV. Stratégie et perspectives**

Le contexte très incertain engage AdVini à la prudence. Il est d'une part marqué par les conséquences de la crise sanitaire qui se font toujours sentir tant sur les marchés comme le travel-retail, les hausses de prix significatives des matières premières comme le verre, l'aluminium et le papier, ainsi qu'avec les difficultés générées sur la supply-chain. D'autre part, la très faible récolte 2021 en particulier en Bourgogne, dans le bordelais et dans le Languedoc crée des tensions sur les prix d'achat des vins. Enfin, s'y ajoute la guerre en Ukraine et ses impacts potentiels, face auxquels AdVini a fait le choix de suspendre immédiatement toutes ses livraisons vers la Russie.

Pour autant, fort de la diversité de ses origines et gammes de produits, de son implantation tant en France qu'en Afrique du Sud, de la qualité de ses équipes et de son réseau de distribution à l'export, AdVini maintient son ambition de croissance portée par nos marques prioritaires et l'optimisation de notre offre sur tous les marchés.

## **V. Déclaration de performance extra-financière**



# ADVINI


DES VIGNOBLES, DES HOMMES, L'ÉMOTION

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE 2021

AVENUE DE L'ENCLOS  
34725 SAINT-FELIX DE LODEZ

# CHAPITRE 1 - MODELE D'AFFAIRES D'ADVINI

PRODUCTEURS & NEGOCIANTS DEPUIS 1870



« Nous sommes leader français des vins de terroir, fédérateurs de la filière viticole, vigneron, producteurs et vinificateurs - éleveurs, depuis toujours. »

# HISTORIQUE & GOUVERNANCE

## NOTRE CONSTRUCTION

AdVini est né en 2010 de la fusion de Jeanjean et Laroche, viticulteurs et négociants, respectivement en Languedoc et à Chablis. Au fil des ans, AdVini s'est implanté dans la plupart des grandes régions viticoles françaises, à travers ses vignobles mais également grâce à ses maisons de négoce et aux partenariats tissés avec les acteurs locaux.



**1872**

La Famille Jeanjean fonde la société – Premier Vignoble

**1994 - 2010**

Développement par l'acquisition de Maisons & Vignobles prestigieux : Ogier, Gassier, Cazes, Rigal, Antoine Moueix

**2010**

Acquisition de la Maison Laroche à Chablis

**2011**

Implantation en Afrique du Sud

**2014 - 2016**

Acquisition du Club Français du Vin, My Vitibox et Prodégustation.

**Sept 2016**

Nouvelles acquisitions en Afrique du Sud : Ken Forrester Vineyards et le Bonheur Wine Estate.



**Oct 2016**

Acquisition de la Maison Champy et des Vignobles associés.

**Déc 2016**

Acquisition du Château Patache d'Aux et Château Liversan

**Avril 2018**

Prise de participation majoritaire dans Stellenbosch Vineyards

**Juillet 2020**

Création d'un partenariat avec La Collina dei Ciliegi et naissance d'AdVini Italie

**Avril 2021**

Prise de participation majoritaire dans la Maison Benoit Valérie Calvet

**Juin 2021**

Création d'une alliance originale coopération – négoce dans le Sud-ouest avec les Vignerons de Buzet

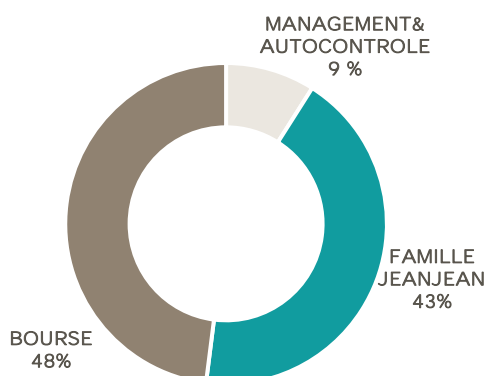


## NOTRE ORGANISATION

Notre organisation repose sur la grande diversité de nos Maisons de Vins et de nos Maisons de Commerce, qui disposent toutes d'une large autonomie d'action, moteur de leur engagement sans faille.

Pour nous fédérer et avancer ensemble, notre stratégie s'articule autour d'une vision partagée des marchés appliquée en respectant les axes stratégiques, les priorités et les méthodes définies par AdVini Corporate.

Nous assurons ainsi cohésion et cohérence autour d'un plan stratégique partagé, le plan ORBIS 2023, qui donne du sens pour tous nos collaborateurs et définit un cap clair pour les prochaines années.



AdVini se caractérise par des actionnaires engagés partageant une vision claire et de long terme.

Cet actionnariat stable est organisé autour de trois piliers :

- ▶ la famille Jeanjean,
- ▶ le management,
- ▶ un groupe d'actionnaires clés.



## ADVINI - VINS & SERVICES

Notre activité Vins et Services apporte à nos clients des solutions sur mesure.



En plus du négoce de vins, deux structures spécialisées viennent compléter notre activité.

Les Transports Lodéziens, société spécialisée dans le transport de vin en vrac, ont la charge de l'acheminement de tous nos vracs, depuis les producteurs et en intra-site.



Les Impressions de l'Enclos, imprimerie et capsulerie, sont un partenaire privilégié pour notre approvisionnement en matières sèches.



Ces deux structures travaillent pour les Maisons AdVini mais disposent d'un portefeuille de clients plus large, ouvert à des structures extérieures. Les sièges de ces deux entreprises sont situés sur le site de Maison Jeanjean.



### EN RESUME

- ▶ Des entreprises pragmatiques : écoute des besoins du client
- ▶ Une promesse : smart solutions
- ▶ Une approche : prôner et diffuser une culture du pragmatisme

## ADVINI - MARCHES ET DISTRIBUTION



Notre implantation internationale a été initiée dès 1994 en Chine puis au Canada en 1998 avant de se poursuivre sur tous les continents. Nos bureaux de représentation commerciale sont implantés dans 10 pays désormais. Trait d'union entre nos consommateurs, nos clients et nos Maisons de Vins, nos équipes locales veillent au partage réciproque des savoirs, à la connaissance de nos vins et arts de vivre par nos partenaires, au plaisir de la dégustation et des accords mets - vins, pour que fleurissent émotions et réussite commerciale.

Notre philosophie ?

Une présence internationale s'appuyant sur des implantations locales.

Forts de notre adaptabilité et d'une intelligence culturelle permise par les 24 nationalités qui composent nos forces de vente, et grâce à nos bureaux de représentation et agences qui totalisent en 2021 une vingtaine de personnes à l'étranger, AdVini Marchés dispose d'une présence internationale au plus près de ses clients et des prescripteurs.

Cette présence à l'international est complétée par un pôle digital, formé par le Club Français du Vin, My Vitibox et Prodégustation, qui assurent notre implantation numérique, tournée aussi bien vers les professionnels que vers les particuliers.

### EN RESUME

- ▶ Adaptation de la structure aux spécificités des marchés : écoute, théâtralisation de l'offre, intelligence culturelle
- ▶ Une promesse : créateur d'émotion
- ▶ Une approche : favoriser l'adaptabilité et l'intelligence culturelle

# RESULTATS FINANCIERS & PERSPECTIVES

## NOS CHIFFRES CLES

CHIFFRE  
D'AFFAIRES 2021

280,2  
Millions d'€

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 31 décembre 2021 à 280,2 millions d'euros, en hausse de 13% par rapport au 31 décembre 2020.

Un business-model articulé autour de deux entités :

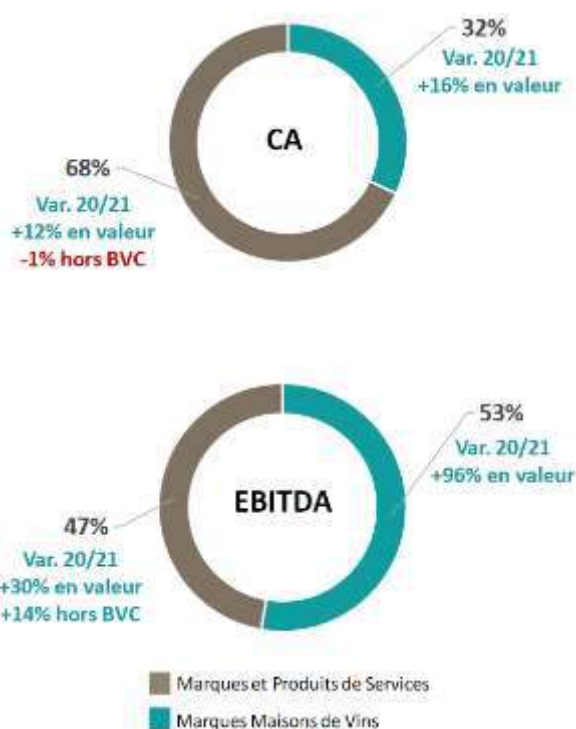


Nos vins de services et marques focus, activés autour d'un marketing produit et offre innovante visant en priorité les marchés du retail.



Nos vins de terroirs et d'origine, issus de nos Vignobles et Maisons de vins et destinés aux réseaux sélectifs et valorisés.

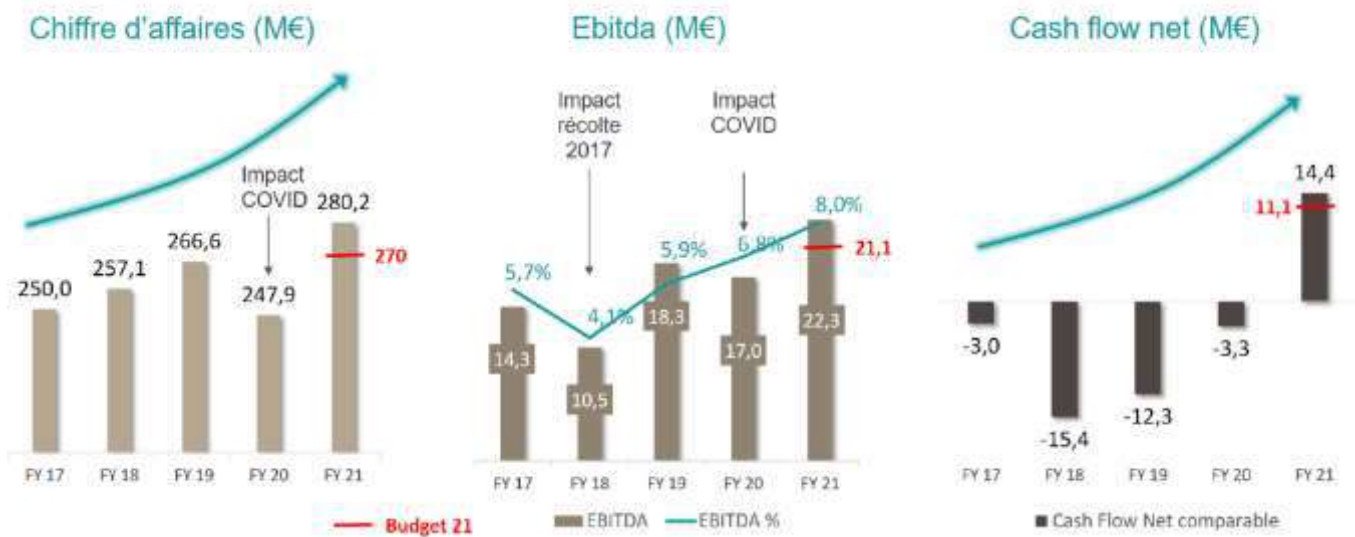
Contribution des deux divisions



## LES FAITS MARQUANTS DE NOTRE ANNEE

- ▶ Une activité résiliente grâce à la diversité des marchés et des réseaux de distribution en France et à l'international
- ▶ Des variations de périmètres :
  - Acquisition de Benoit et Valérie Calvet (BVC) en avril 2021
  - Cession de Rigal assortie d'un contrat de distribution avec les vignerons de Buzet
  - Simplification du capital d'AdVini South Africa
- ▶ Une performance financière au-delà de nos objectifs
- ▶ Une reprise des marchés contrastée selon les réseaux et les pays

## NOTRE PERFORMANCE FINANCIERE



## NOS MARCHES

### % VARIATION VENTES EN VALEUR\*

31/12/21 VS 31/12/20



**UK +13%**  
vs  
Marché +9%



**France -2%**  
vs  
Marché +1%



**Europe du Nord +13%**  
vs  
Marché +12%



**Asie +3%**  
vs  
Marché +19%



**US/Canada +5%**  
vs  
Marché +27%

## NOS PERSPECTIVES

AdVini a pu bénéficier d'une reprise progressive des conditions de marché en 2021 et s'attend à la poursuite de cette reprise sur 2022. La crise Covid-19 devrait être derrière nous dans le courant de l'année 2022.

Nos équipes et nos organisations sont en ligne pour poursuivre l'exécution de notre plan de développement ORBIS 2023 dont le fil conducteur porte sur la reprise de la croissance et la poursuite de l'amélioration de la rentabilité.

## UN PLAN STRATEGIQUE ORGANISE AUTOUR DE TROIS PILIERS

### SELECTIVITE

- Sélectionner, prioriser et augmenter l'exigence de rentabilité de tous nos actifs
- Choisir les marchés cibles et les marques
- Marketer l'offre vins, nos routes to market et tous nos sites réceptifs pour améliorer la rentabilité

### SIMPLICITE

- Simplifier notre supply-chain et nos process pour améliorer notre efficacité
- Centraliser tous nos services administratifs et réduire nos coûts et abaisser notre point mort

### SOCIETAL

- Développer les talents de demain
- Promouvoir la transition écologique, la préservation de nos terroirs, marques tactiques et vins biologiques
- Digitaliser l'offre vins, nos marques et vignobles et leur marketing en France et à l'international

En déclinaison du pilier Sociétal de la stratégie ORBIS, en 2021, AdVini a fait de la construction, de la structuration et de la diffusion de sa politique RSE et de sa raison d'être, une priorité.

### Raison d'être

En 2021 :

- Entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance / Directoire / Comité de Direction),
- Questionnaire soumis à l'ensemble des collaborateurs AdVini

En 2022 :

- Atelier d'intelligence collective au sein de chaque société
- Remontée des résultats au Comité de Direction
- Définition de la Raison d'être : [fédérer et fixer un cap pour l'avenir](#)

### Vision ESG

En 2021 :

- Sessions bimensuelles de réflexion avec la direction d'AdVini pour définir les axes forts des politiques RSE AdVini, les organiser et s'assurer de leur cohérence
- Déclinaison de ces axes en priorité et en chantiers
- Validation et priorisation en réunion de Directoire

En 2022 :

- Mise en œuvre des chantiers priorités sur l'année
- Création d'un comité ESG au sein du Conseil de surveillance pour le suivi de la stratégie ESG

# TAXONOMIE VERTE

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 établit un système de classification commun à l'Union Européenne dont l'objectif est d'identifier les activités économiques considérées comme durables, en référence à six objectifs environnementaux. Ils sont définis à l'article 9 :

1. l'atténuation du changement climatique
2. l'adaptation au changement climatique
3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines
4. la transition vers une économie circulaire
5. la prévention et la réduction de la pollution
6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Dans cette perspective, une activité économique est considérée comme durable, si elle :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9,
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9,
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement,
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Le règlement délégué (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil définit les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement à l'atténuation du changement climatique ou à l'adaptation à celui-ci.

A la date de publication de cette déclaration, seuls les critères d'examen techniques relatifs à ces deux premiers objectifs environnementaux, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, sont entrés en vigueur. Les critères d'examen techniques relatifs aux quatre autres objectifs environnementaux qui seront également fixés par voie de règlements délégués, sont encore en cours d'élaboration.

## LA TAXONOMIE CHEZ ADVINI

Advini a identifié parmi ses sociétés une activité éligible au titre « 6.6. Transport routier de fret ». Il est détaillé dans l'acte délégué de la façon suivante : « L'achat, le financement, le crédit-bail, la location et l'exploitation de véhicules désignés comme appartenant à la catégorie N1, N2 ou N3 relevant du champ d'application de l'étape E de la norme Euro VI, ou de son successeur, pour des services de transport routier de fret ».



**Les autres activités de notre modèle d'affaire, notamment le négoce et la production de vin, ne sont pas éligibles au règlement.**

L'activité éligible identifiée est exercée au sein d'AdVini par la société Transports Lodéziens. Conformément à la taxonomie, le CA vert, les CAPEX vert et les OPEX vert ont été identifiés.


Activités économiques	Chiffre d'affaires	% Chiffre d'affaires
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	1 287 864	0,46%
<b>Total éligible</b>	<b>1 287 864</b>	<b>0,46%</b>
Activités non éligibles	278 959 121	99,54%
<b>Total non éligible</b>	<b>278 959 121</b>	<b>99,54%</b>
<b>Total</b>	<b>280 246 985</b>	<b>100%</b>

Activités économiques	CapEx	% CapEx
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	99 341	0,76%
<b>Total éligible</b>	<b>99 341</b>	<b>0,76%</b>
Activités non éligibles	13 019 967	99,24%
<b>Total non éligible</b>	<b>13 019 967</b>	<b>99,24%</b>
<b>Total</b>	<b>13 119 308</b>	<b>100%</b>

Activités économiques	OpEx	% OpEx
Activités éligibles		
6.6 Transport routier de fret	646 070	13,17%
<b>Total éligible</b>	<b>646 070</b>	<b>13,17%</b>
Activités non éligibles	4 259 882	86,83%
<b>Total non éligible</b>	<b>4 259 882</b>	<b>86,83%</b>
<b>Total</b>	<b>4 905 952</b>	<b>100%</b>

## CHAPITRE 2 : RISQUES PRINCIPAUX ET IMPACTS POTENTIELS

DEFIS DU XXI<sup>E</sup> SIECLE POUR LA FILIERE VIN



« Notre responsabilité est d'anticiper et de prévenir les risques auxquels notre activité s'expose. »

# METHODOLOGIE DU RAPPORT EXTRA-FINANCIER

Nouvelles politiques de santé et réglementations, contexte économique difficile, environnement de plus en plus concurrentiel, évolutions des besoins et des attentes de la population, crise sanitaire... de multiples facteurs entraînent depuis quelques années une profonde mutation des métiers du vin.

Dans ce contexte, AdVini souhaite préserver ses valeurs fondatrices tout en prenant en compte les risques sociaux, environnementaux et sociétaux.

## **DEFINITION D'UNE RAISON D'ETRE**

Pour atteindre cette ambition et concomitamment aux réflexions autour d'une vision ESG présentées par la suite, AdVini s'est lancé en 2021 dans un chantier de définition de sa raison d'être. Après des entretiens menés avec un panel représentatif des organes de gouvernance (Conseil de surveillance / Directoire / Comité de Direction), un questionnaire a été soumis à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise. Les résultats sont en cours d'analyse.

Une deuxième phase d'intelligence collective, au sein de chaque entreprise sera ensuite lancée. Les résultats de ces travaux seront ensuite remontés jusqu'au Comité de Direction. Cette démarche participative permettra de faire émerger une Raison d'être fédératrice et un cap pour l'avenir.

## **STRUCTURATION D'UNE NOUVELLE VISION ESG**

La construction de notre nouvelle stratégie ESG s'est faite dans une démarche collégiale et sous l'impulsion de l'ensemble de la direction. Plusieurs sessions de réflexion et d'échange avec la direction ont eu lieu pour définir dans un premier temps les axes d'engagement d'AdVini reposant sur, à la fois les valeurs de l'entreprise, sa stratégie à 5 ans et ses ambitions environnementales et sociales pour son futur développement.

Ces séances de travail avec les dirigeants (membres du Directoire regroupant les métiers de l'audit interne, la direction générale, la direction marketing, communication et développement durable ainsi que deux représentants des directions opérationnelles industrielles de vinification et de production viticole), ont abouti à la structuration de la stratégie ESG articulée autour de 3 piliers et 12 enjeux majeurs.

## DECLINAISON DES ENJEUX IDENTIFIES

La seconde étape s'est poursuivie en interaction avec les métiers fonctionnels et support de l'entreprise, avec comme mode de fonctionnement, des entretiens métiers ouverts. Qualité, Achats, Ressources Humaines, Systèmes d'information et Développement Durable sur les questions agronomiques ont été consultés sur les enjeux, difficultés et actions déjà définies sur leur périmètre.

En parallèle, un diagnostic de l'ensemble des entités (Maison de Vins, Transport Lodéziens et Impressions de l'Enclos) a été fait pour valoriser les pratiques déjà en place et recenser par ailleurs les manquements au regard des ambitions de la démarche ESG globale. A la suite de ces différents entretiens, chaque enjeu a été déclinés en 30 champs puis en plan d'action opérationnel sous la forme de 80 projets à mettre en œuvre.

## PRIORISATION DES CHANTIERS

A chaque étape, une séance de travail avec les différentes directions métiers a permis de faire ressortir les priorités (via une matrice de priorisation Impact sociétal / Activité / Performance) d'une part des enjeux, puis dans une seconde étape de prioriser la planification dans le temps de l'ensemble des chantiers. Ces chantiers ont été planifiés sur 3 ans pour la période 2022-2025 avec comme support une deuxième cotation de priorité en séance.

Enfin, afin de répondre aux exigences de la DPEF, AdVini a mis en place des groupes de travail avec les relais métiers pour définir les indicateurs 2021 et leur collecte : la direction des Ressources Humaines, la Direction Audit interne et conformité, la Direction Administrative et Financière, la Direction Qualité, la Direction Achats ainsi que les différents relais en charge de la collecte des données sur nos différents sites.

Ces différents groupes de travail ont mis en évidence les risques sociaux, environnementaux et sociétaux qui pèsent sur les valeurs fondatrices d'AdVini, en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'article R225-105 du Code de commerce.

## IDENTIFICATION DES RISQUES PRINCIPAUX

En restant en cohérence avec ses valeurs, AdVini a ciblé certains risques. Pour la plupart, les risques représentés sont intégrés dans les politiques sociale et environnementale du groupe. Les actions mises en œuvre visant à limiter les conséquences de ces risques sont décrites dans le présent rapport.

Afin d'améliorer le suivi de ces actions, en 2021, il a été décidé de se doter d'un indicateur clé pour chaque risque retenu. Même si tous les indicateurs ne sont pas encore en place, le tableau ci-après met en évidence les enjeux du groupe, les risques identifiés comme majeurs ainsi que les indicateurs clé qui permettent déjà ou qui permettront dans les années à venir de suivre leur évolution.

Valeurs RSE AdVini	Enjeux majeurs et prioritaires	Risques Extra-financiers retenus  Risques prioritaires	Politiques mises en place pour pallier les risques	Indicateurs clé de performance  <i>(Indicateurs de suivi)</i>	Date de première publication de l'indicateur
DURABILITE DE NOS METIERS	Promouvoir une viticulture respectueuse de l'environnement sur nos vignobles et chez nos partenaires	R1. Impacts de notre activité sur les changements climatiques. Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour lequel chaque acteur doit prendre sa part de responsabilité. Les activités AdVini doivent mettre en œuvre des politiques agronomiques et logistiques lui permettant d'assurer la même qualité de service tout en diminuant son empreinte sur l'environnement.	- Accélérer la transition agroécologique de tous nos vignobles  - Encourager l'innovation et l'essaimage des bonnes pratiques	% surfaces certifiées	DPEF 2018 publiée en 2019
	Optimiser la performance environnementale de tous nos sites		- Améliorer notre performance énergétique  - Améliorer notre empreinte « eau »	KWh / production  hl d'eau consommée / production	DPEF 2018 publiée en 2019
	Mettre l'écoconception de nos vins et de nos packagings au cœur de notre action		- Amélioration continue de tous nos packagings  - Développer des projets innovants d'économie circulaire	Poids moyen des bouteilles  % de déchets valorisés	DPEF 2018 publiée en 2019
	Faire face aux changements climatiques et atténuer leurs conséquences		- Actionner les leviers pour adapter nos vignobles aux changements climatiques  - Objectiver la situation par un bilan carbone pour l'ensemble de nos activités	Emission GES  <i>T de CO2 captées dans nos parcelles viticoles</i>	En réflexion pour une publication à horizon 2023

ANCRAGE DANS NOS REGIONS	Piloter et poursuivre des partenariats innovants et créateurs de valeur avec l'Amont pour valoriser nos vins	R2. Une intégration territoriale déterminante <b>pour l'activité</b> . AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval, d'assurer des échanges réguliers et de partager les mêmes valeurs.	- Développer la proximité avec nos partenaires amont	Qualification et nombre de partenariats	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Devenir un partenaire incontournable et un pionnier au service du progrès de la filière vin	R3. Impact de notre activité sur nos parties prenantes. En tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour accompagner les changements nécessaires à tous niveaux, sociaux, environnementaux et économiques.	- S'engager dans les instances de la filière vin pour y porter nos valeurs  - Poursuivre les partenariats avec la Recherche (Partenariat historique avec AGROSYS depuis 9 ans)	Engagements dans les instances de la filière	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Garantir les standards de qualité les plus élevés pour nos vins et dans nos process	R4. Risque Qualité produit. AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.	- Politique Qualité AdVini	Nombre de réclamations commerciales	DPEF 2021 publiée en 2022
	Partager nos savoir-faire et les valoriser	R5. Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire. Faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.	- Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir  - Encourager l'accueil de stagiaires et d'alternants dans nos équipes	Nombre de jeunes vignerons accompagnés dans le cadre du Concours VTA  <i>Nombre de stagiaires et alternants</i>	DPEF 2021 publiée en 2022  DPEF 2022 publiée en 2023

GOUVERNANCE ENGAGÉE POUR PORTER NOTRE RAISON D'ÊTRE	Affirmer une gouvernance équilibrée et transparente vis-à-vis de ses parties prenantes	R6. Risque de dégradation du climat social interne. Le dialogue permanent avec les partenaires sociaux et les collaborateurs est essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise ; ce dialogue fait partie de la culture AdVini	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture du dialogue avec consultation régulière des partenaires sociaux</li> <li>- Pilotage ESG au plus haut niveau de la gouvernance ( comité dédié au sein du Conseil de surveillance / point de suivi de la stratégie ESG à chaque Comité de Direction)</li> </ul>	<i>Nombre de réunions avec les instances CSE</i>  % des réunions stratégiques comportant un point ESG	DPEF 2021 publiée en 2022  DPEF 2022 publiée en 2023
	Faire progresser nos Hommes, une ambition au cœur de nos préoccupations	R7. Risque Santé et Sécurité au Travail. Compte-tenu de la potentielle dangerosité de certains métiers et de la situation sanitaire difficile depuis 2 ans, AdVini se doit de préserver en priorité la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs  R8. Risque de dégradation de la marque employeur. AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique Ressources humaines : formation, égalité femme / homme, suivi SST</li> <li>- Nouveau volet prévention des RPS en 2022</li> </ul>	Taux d'absentéisme  Heure formation/collaborateur  Index d'égalité Homme /Femme	DPEF 2018 publiée en 2019  DPEF 2021 publiée en 2022
	Digitaliser pour mieux piloter et mieux partager	<b>R9. Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information.</b> Face aux mutations de la profession et des canaux de distribution, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déploiement d'outils collaboratifs adaptés et interconnexion de logiciels (CRM, SAP, Intraqual)</li> </ul>	Nombre de solutions complètement déployées	En réflexion pour une publication à horizon 2023
	Communiquer nos engagements et nos bonnes pratiques, à l'interne et à l'externe	R10. Risque de controverse et de manque de transparence. Advini se doit de diffuser ses engagements auprès de tous, en interne et en externe pour une meilleure transparence dans ses actions et résultats.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de communication interne</li> <li>- Politique de communication externe</li> </ul>	-	En réflexion pour une publication à horizon 2023

## THEMATIQUES EXCLUES DU REPORTING

Le groupe de travail a jugé que certaines thématiques mentionnées dans le Code de commerce (C. com. art. L 225-102-1 III modifié par la loi 2018-938 du 30-10-2018) telles que la lutte contre la précarité et le gaspillage alimentaire, le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable ne faisaient pas partie de la liste de ses principaux risques identifiés. Par conséquent, ces éléments ne feront l'objet d'aucun commentaire dans le présent rapport.

Les actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives issues de la loi du 2 mars 2022 ne sont pas prises en compte étant donné la date de publication de cette loi par rapport à la réalisation de la présente DPEF.

L'évasion fiscale n'est pas abordée dans la présente DPEF ; c'est un sujet en cours de réflexion au sein d'AdVini qui donnera lieu à une publication en 2023.

Pour chacune des thématiques retenues, des indicateurs de performance permettent de mesurer l'efficacité des mesures au fil des années.

Les données présentées sont consolidées pour la France et l'Afrique du Sud. Dans les cas, où l'indicateur ne donnerait que des informations partielles, le périmètre de l'indicateur sera précisé. Les éléments ci-dessous permettent d'avoir le détail par thème des indicateurs retenus et leur définition afin de permettre au lecteur de mieux appréhender les composantes de ce rapport.

De plus, du fait du caractère exceptionnel de l'année 2021, nous avons souhaité intégrer un paragraphe spécial qui synthétise nos actions sociales et sociétales pendant la crise sanitaire.

## DEFINITION DES INDICATEURS CLE DE PERFORMANCE

### INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX



#### Performance énergétique : Consommation d'énergie rapportée à la production

Les sources d'énergie considérées sont l'électricité, le fioul et le gaz et ce, sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Les consommations sont converties en équivalent KWh et sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.





### **Performance eau : Consommation d'eau rapportée à la production**

Cet indicateur regroupe les consommations d'eau de ville et d'eau de forage sur l'ensemble des sites industriels, en France et en Afrique du Sud. Elles sont suivies au relevé de compteur sur certains sites car les factures ne sont disponibles qu'annuellement et en milieu de mois. Les consommations sont rapportées à la production : en hectolitre de vin conditionné, pour les sites de conditionnement et pour 100 cols, aux Impressions de l'Enclos.



### **Agroécologie au vignobles : Taux vignobles engagés dans une démarche de certification**

Les certification concernées sont les suivantes : certification Agriculture Biologique (en France), Biodynamie (en France), Haute Valeur Environnementale (en France) et Integrated Production of Wine (en Afrique du Sud). Cet indicateur inclus les surfaces en cours de conversion et couvre l'ensemble de nos vignobles, en France et en Afrique du Sud.



### **Ecoconception & Economie circulaire : Taux de valorisation de nos déchets**

Cet indicateur correspond à la part de nos déchets non valorisés, c'est-à-dire les Déchets Industriels Banaux (DIB), en tonnage, divisés par l'ensemble des autres déchets, en tonnage également : Aluminium, Boite d'encre, Carton, Chiffon Souillés, Complexe alu, Déchets pâteux, DIB CSR, Eau de mouillage, Emballage souillés, Ferraille, Gravats, Papier, Papier adhésif, Plastique, Solvant Non halogéné, Terre de filtration, Verre. Il est donc calculé de la façon suivante :  $1 - (DIB/Déchets\ totaux)$ . L'ensemble de nos sites en France et en Afrique du Sud sont dans le périmètre de cet indicateur.



### **Ecoconception & Economie circulaire : Poids moyen des bouteilles**

Cet indicateur ne suit que les bouteilles produites en France, sur l'ensemble de nos sites français. Il correspond à la somme du poids de l'ensemble des bouteilles divisée par nombre de bouteilles conditionnées. Il est exprimé en gramme.

## **INDICATEURS SOCIAUX**

*Pour l'ensemble des indicateurs sociaux, les bureaux de représentation internationaux seront exclus du périmètre. Sauf mention contraire, le suivi des indicateurs sociaux couvre l'ensemble des effectifs physiques présents au 31/12/2021, CDD, CDI et Apprentis.*



### **Climat interne : Index d'égalité homme / femme**

Cet indicateur prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus

hautes rémunérations). Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise. Les collaborateurs inclus dans le calcul sont toutes les personnes présentes dans l'effectif depuis plus de 6 mois au 31/12/2021. Le périmètre de l'Index est : la France.



### **Développement des compétences : Nombre d'heures de formation par collaborateurs formés**

Cet indicateur somme les heures de formation dispensées à l'ensemble des collaborateurs en France et en Afrique du Sud, à l'exclusion des stagiaires et des alternants. Ces heures de formation dispensées au 31/12/2021 sont ensuite rapportées aux ETP présents dans l'entreprise.



### **Santé et Sécurité : Taux d'absentéisme**

Cet indicateur établit le ratio entre le nombre de jours d'absence, que ce soit pour maladie ou pour accident de travail ou de trajet et le nombre de jours travaillés dans l'entreprise, c'est-à-dire l'effectif multiplié par le nombre de jours ouvrés dans l'année. Il est donc calculé comme suit : Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés). Il couvre l'ensemble du périmètre France et Afrique du Sud.

## **INDICATEURS SOCIETAUX**



### **Filière : Nombre de lauréats du Concours Vignerons et Terroirs d'Avenir**

Cet indicateur comptabilise le nombre de projets vigneron ayant fait l'objet d'une dotation financière, depuis le lancement du concours, en 2015. Les prix se déclinent comme suit : 1<sup>er</sup> prix 50000€, 2<sup>e</sup> prix 20000€ et 3<sup>e</sup> prix 10000€. En 2021, le concours ne s'étend que sur le périmètre France.



### **Qualité : Nombre de réclamations commerciales**

Cet indicateur comptabilise le nombre de réclamations traitées pour la catégorie commerciale, c'est-à-dire des réclamations dont l'analyse des causes est réalisée. Il couvre l'ensemble du périmètre de l'activité, à savoir la France, l'Afrique du Sud et les bureaux de représentation internationaux.

## MACRO-RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

### RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

Les changements climatiques font peser des risques considérables sur l'ensemble de la biosphère et donc sur l'ensemble des activités humaines. C'est pourquoi nous cherchons à minimiser l'impact de notre activité et à actionner tous les leviers d'atténuation et d'adaptation.

- ▶ Pour la réduction de notre consommation d'énergie, et à terme, vers une amélioration de la durabilité de nos sources énergétiques ;
- ▶ Pour la réduction de notre consommation d'eau et la diminution de la charge polluante que nous émettons, pour mieux intégrer la raréfaction de la ressource en eau et les changements de régime des précipitations.

Au-delà de ces macro-changements environnementaux, identifiés comme risque principal, nous luttons contre la raréfaction et la surexploitation des ressources naturelles par la promotion de l'économie circulaire :

- ▶ Pour diminuer le volume de déchets généré ; le meilleur déchet étant celui qui n'est pas produit ;
- ▶ Pour accélérer le recyclage, en améliorant le tri sur nos sites de production et en éco-concevant nos produits.

Enfin, la préservation des terroirs et notamment des sols ainsi la promotion de la transition agroécologique est au centre de notre activité de producteur :

- ▶ Engagement vers un viticulture d'avenir : certification de nos vignobles en Agriculture Biologique, en Haute Valeur Environnementale (en France) ou en Integrated Wine Production (spécifique à l'Afrique du Sud).

### CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS ...

#### ... DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Toute notre activité est météo-sensible : des changements climatiques globaux vont entraîner des conséquences majeures sur le secteur viticole.

En premier lieu, l'implantation géographique de la vigne pourrait changer radicalement en remontant vers le Nord ou en altitude. Au niveau des vins, une hausse de température et d'ensoleillement se traduit par une photosynthèse accélérée, plus de sucres produits et donc, un degré d'alcool plus élevé dans les vins : ces tendances ne sont pas en adéquation avec les attentes des marchés. Cela pourrait donc se traduire par une moins bonne adéquation de nos produits avec les attentes des consommateurs et donc une diminution de notre attractivité commerciale.

Par ailleurs, les précipitations seront plus inégalement réparties entre les saisons, la ressource se raréfiant en été, durant le cycle de croissance de la vigne. Le manque d'eau en cours de saison peut amener à des stress hydriques trop importants,

généralisant des profils de baies très concentrées. Les raisins produits dans ces conditions ne seraient plus adaptés à la production de vins blancs et rosés. Or, ce sont justement les vins blancs et rosés, qui sont les couleurs montantes à l'heure actuelle. Rajoutons que les rendements viticoles, donc la quantité de vin produite en situation de sécheresse est moindre. La maîtrise de notre consommation d'eau est donc primordiale.

Cette maîtrise va également susciter des enjeux d'image : le vin n'étant pas un produit de première nécessité, il est difficilement concevable que nous consommions de grandes quantités d'eau si des restrictions sont subies par la population.

Enfin, l'augmentation de la fréquence d'événements climatiques extrêmes, conjonction de ces deux facteurs, fait peser un risque ponctuel mais à fort impact sur l'activité : gel, périodes de sécheresses hivernales, grêles estivales, etc.

Il est donc crucial que nous réduisions nos consommations d'eau et d'énergie, afin d'actionner tous les leviers d'atténuation à notre disposition.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer nos impacts sur la ressource en eau » et « Raisonner nos consommations d'énergie ».

### **... DE LA RAREFACTION DES RESSOURCES**

Le recyclage et l'économie circulaire sont aujourd'hui des enjeux primordiaux pour la société. Un des moyens d'éviter la rarefaction des ressources est de réutiliser nos produits au maximum.

Nos emballages sont principalement constitués de verre d'une part, de papier et de carton d'autre part. Ces matières possèdent l'avantage d'être entièrement recyclables et réutilisables. Néanmoins, nous devons œuvrer à l'écoconception de nos produits pour améliorer encore notre impact. Certains pays y sont extrêmement sensibles, certains limitent même la part que peut représenter l'emballage vis-à-vis du produit, comme le Canada. Nous nous devons donc d'être performants.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Améliorer notre gestion des déchets ».

### **... DE LA NON-TRANSITION DE MODELE AGRICOLE**

Nous avons fourni des efforts constants sur tous les vignobles que nous possédons, en France et en Afrique du Sud, et ce depuis des années. Aujourd'hui, la demande en vins dits « verts » explose ; cette terminologie recouvre les vins engagés dans des démarches d'agriculture biologique, mais aussi les labélisations de la transition agroécologique comme HVE en France ou IPW en Afrique du Sud, ou encore les démarches de biodynamie, les vins vegan ou les démarches en faveur de la biodiversité, comme le label Bee Friendly.

L'ensemble des vignobles AdVini a amorcé sa transition ; toutefois, devant la rigueur et les exigences de ces labels, tous les viticulteurs ne peuvent suivre. Il est alors de notre responsabilité d'accompagner nos partenaires et nos apportants dans cette

montée en gamme environnementale et dans les démarches de reconnaissance de leurs progrès.

Le risque de ne pas opérer de transition est très important : non seulement les consommateurs sont, eux, déjà avancés dans cette voie, mais les sols et la biodiversité ne survivront pas à un autre siècle d'agriculture intensive. Ce sont donc d'autres modèles que nous devons privilégier.

Dans cette perspective, nous avons retenu trois labels reconnus pour leur exigence et leur sérieux : l'Agriculture Biologique, la Haute Valeur Environnementale, et l'Integrated Wine Production. Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Engager la transition agroécologique dans nos vignobles ».

Notre objectif était d'atteindre 100 % de nos vignobles engagés dans des démarches de labélisation ; en 2021, cet objectif est atteint !

## MACRO-RISQUES SOCIAUX

### RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE

La responsabilité d'AdVini se traduit au quotidien dans les actions que les entités du groupe mènent vis-à-vis de leurs collaborateurs. Ce document offre un aperçu de la manière dont se décline ce sens de la responsabilité vis-à-vis de nos parties prenantes internes, pour faire aux risques suivants :

- **Risque de dégradation de la marque employeur** : AdVini doit mettre en œuvre des politiques sociales efficaces pour conserver et développer ses talents et ainsi rester une entreprise attractive.

- **Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information** : face aux mutations de la profession et des canaux de distribution, AdVini doit être en mesure de proposer à ses équipes et ses clients des outils digitaux efficace et en ligne avec les besoins et attentes des marchés.

## MACRO-RISQUES SOCIETAUX

### NOS RISQUES PRIORITAIRES

En tant qu'entreprise leader des vins de terroir, très implantée dans nos différents territoires, nous devons assumer la part de responsabilité qui nous incombe. Cette responsabilité se décline envers toutes les parties prenantes externes impliquées ou impactés par nos activités. Ce document présente nos engagements pour faire face au risque en matière de :

- **Risque Qualité produit** : AdVini s'engage à garantir des produits de qualité, dans le respect des bonnes pratiques de la filière et de la distribution, tout au long de sa chaîne de valeur.

- **Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire** : faire connaître nos métiers dans toute leur diversité et agir pour le renouvellement des générations.

## **RISQUES AUXQUELS NOUS FAISONS FACE**

**Une intégration territoriale déterminante pour l'activité** : AdVini s'efforce de maintenir une relation au plus près de ses fournisseurs et partenaires amont et aval, d'assurer des échanges réguliers et de partager les mêmes valeurs.

**Impact de notre activité sur nos parties prenantes** : en tant qu'acteur important de l'industrie viti-vinicole en France et en Afrique du Sud, AdVini se doit d'assumer son rôle de leader auprès de la filière vin pour en accompagner les changements nécessaires à tous niveaux, sociaux, environnementaux et économiques.

Cela passe par :

- ▶ Achats responsables
- ▶ Structuration de la filière viticole
- ▶ Transparence et loyauté vis-à-vis de nos parties prenantes
- ▶ Promotion et soutien à l'innovation

## **CONSEQUENCES ET IMPACTS POTENTIELS...**

Tous ces aspects sont cruciaux pour AdVini. En cas de non-respect de ces principes, non seulement nous nous exposerions à des sanctions légales et financières, mais nous entrerions en contradiction avec les valeurs structurantes de notre entreprise.

Cela pourrait générer une dégradation de notre image de marque et de celle de nos filiales ainsi que détérioration de notre marque employeur, fournisseur et acheteur.

### **... SUR NOTRE MARQUE EMPLOYEUR**

Dans un contexte où nos métiers, viticoles notamment, peinent à recruter et que nous sommes pour partie de notre activité sur des secteurs pénuriques, il est indispensable de mettre en place des politiques internes permettant de renforcer notre attractivité et de fidéliser nos salariés.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociaux ».

### **... SUR NOTRE IMAGE DE MARQUE**

Notre rayonnement dans la filière et dans nos territoires impacte l'image que nos clients, que nous fournisseurs, que toutes nos parties prenantes ont de nous. A proposition commerciale équivalente, notre image de marque peut être déterminantes pour nos clients.

Au-delà des aspects de communication, ce qui construit notre image de marque est notre engagement sociétal. Le monde change et les attentes sociétales sont de plus en plus ambitieuses, de plus en plus assumées. Pour répondre à ces attentes et les anticiper au mieux, nous devons prendre conscience et assumer pleinement notre responsabilité sociétale.

Nos actions face à ces impacts sont présentées dans la partie « Politique d'atténuation des risques sociétaux ».

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Notre politique de lutte contre la corruption se construit dans le cadre d'un groupe de travail sous l'égide du Directeur Audit interne, Juridique et Gouvernance et de la Responsable Audit et Contrôle Interne, qui réunit également la Qualité, les Ressources Humaines et le Développement Durable. Il a vocation à établir une politique adaptée aux enjeux d'AdVini. Il se charge notamment de construire et de faire évoluer la cartographie des risques de corruption.

Nous avons adopté la méthodologie suivante :

- Renforcement du contrôle interne au sein de l'entreprise
- Identification de publics les plus exposés dans chacun des principaux processus opérationnels,
- réalisation d'entretiens semi-directifs avec une double vocation : réaliser un inventaire des situations à risques auxquelles peuvent être confronté chacun de ces publics et sensibilisation aux enjeux de corruption
- synthèse de ces éléments par une matrice de matérialité

Un code de conduite et une procédure d'alerte ont été rédigés. Ils ont été soumis au CSE et diffusés via le système de traçabilité documentaire interne, Intraqual. Ces documents ont vocation à être actualisés annuellement. Ils feront l'objet d'ajustements dans le courant de l'année.

Une formation à la loi Sapin 2 sera réalisée dans le courant de l'année. Dans un premier temps auprès des publics les plus à risque et dans un second, auprès de l'ensemble des managers.

## CRISE SANITAIRE EN 2020 ET 2021

La crise sanitaire de 2020 et 2021 a poussé AdVini à réinventer ses modes de travail et ses priorités.

Parce que la santé de collaborateurs et la continuité de notre activité sont nos priorités, nous avons adopté, dès le début du mois de mars 2020 et en anticipation des mesures gouvernementales, une série de mesures pour affronter la crise : télétravail là où c'était possible, gestes barrières, mise à disposition de gel hydroalcoolique puis de masques, prise de température avant accès aux sites, nettoyage renforcé des sites, etc.

Un groupe de pilotage de crise a été constitué et des communications régulières ont été adressées à l'ensemble des collaborateurs pour informer les équipes de l'état de la situation sanitaire. Une organisation adaptée à la gestion de crise a très tôt été mise en place.

La crise a également eu un impact sur notre activité : de nombreux canaux commerciaux liés à l'export ou aux réseaux de distribution Café / Hôtellerie / Restauration ont été mis à mal au cours de cette année en raison des mesures de lutte contre la pandémie.

Nos actions face à cette crise sont présentées plus en détail dans le Chapitre 4 : Politique d'atténuation des risques sociaux .



# PERIMETRES DE SUIVI

Le périmètre de reporting sur les enjeux environnementaux de la DPEF est le suivant : **l'ensembles des sites de production d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**. Cela inclut donc :

MAISON JEANJEAN  
OGIER  
JULES LEBEGUE

MAS LA CHEVALIERE  
LAROCHE CHABLIS  
STELLENBOSCH VINEYARDS



Les Impressions de l'Enclos seront également incluses dans ce périmètre.

Le périmètre de notre stratégie « Vignobles » inclue **l'ensemble des vignobles d'AdVini, en France et en Afrique du Sud**.



Les données de la DPEF pour la partie sociale 2021 incluent désormais nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items, y compris santé et sécurité. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé.

Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

**Les périmètres de suivi sont précisés pour chacun des indicateurs présentés dans le présent rapport, au fil des chapitres.**

## CHAPITRE 3 : POLITIQUE **D'ATTENUATION DES RISQUES** ENVIRONNEMENTAUX



« Notre travailons à l'amélioration de nos pratiques dès la conception de nos produits, pour une activité à l'avant-garde des progrès environnementaux. »

# RAISONNER NOS CONSOMMATIONS D'ENERGIE

L'énergie joue un rôle clé dans notre processus de production ; il est crucial pour nous de l'économiser. C'est pourquoi nous investissons pour réduire nos consommations et diversifier nos sources énergétiques. Nous voulons une activité plus performante et plus propre.



## DIMINUER NOS BESOINS ENERGETIQUES

L'énergie la moins impactante est celle qui n'est pas consommée. C'est dans cette perspective que nous travaillons à la diminution de nos besoins. Pour cela nous déployons une stratégie basée sur la performance énergétique de nos machines, sur l'isolation de nos sites et de nos cuves, pour limiter toute déperdition d'énergie mais aussi sur la réutilisation de l'énergie d'un poste à l'autre, au moyen d'échangeurs thermiques notamment.

Cette amélioration de nos processus de production se double d'une stratégie de formation et de sensibilisation de nos équipes sur les économies d'énergie, aussi bien sur les lignes de production que dans les bureaux.

## SUIVRE NOTRE CONSOMMATION AU PLUS PRES

Nous cherchons à identifier les postes les plus consommateurs pour prioriser nos actions d'améliorations et d'investissements. Pour cela, nous installons des systèmes de suivi de nos consommations sur nos sites.

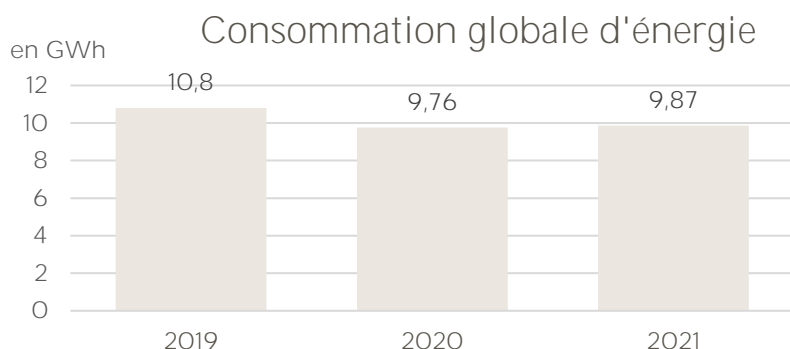
CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## AUGMENTER NOTRE PART D'AUTOPRODUCTION

Nous cherchons à diversifier nos sources énergétiques et à aller vers plus d'énergies renouvelables dans notre mix énergétique.

## NOS RESULTATS

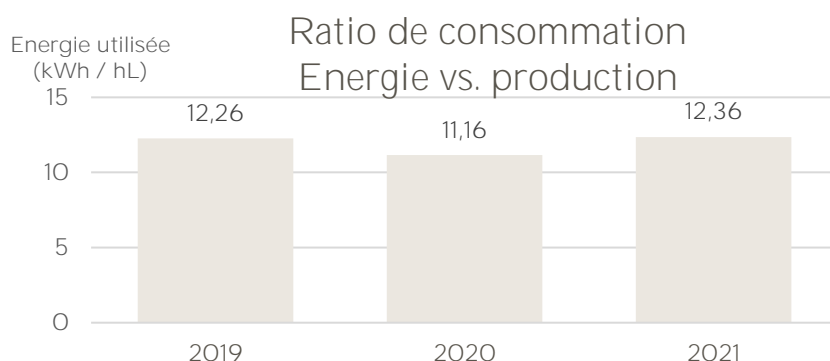


PÉRIMÈTRE DE REPORTING :  
TOUS LES SITES DE PRODUCTION  
DONT LA CAPSULERIE  
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD

En 2021, notre périmètre est resté constant. Nous poursuivons nos efforts pour gagner en qualité sur nos productions, notamment grâce à la thermorégulation sur notre site principal, celui de Maison Jeanjean. Ce gain qualitatif a généré une augmentation conséquente de notre consommation énergétique, sans toutefois faire bondir nos consommations à l'échelle globale. Nous avons pu rester en dessous de la barre symbolique des 10 GWh consommés.

Notre objectif à moyen terme ? Poursuivre l'optimisation de tous les process pour continuer à consommer moins d'énergie et devenir producteurs d'énergie renouvelable.

Pour suivre nos progrès, nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.

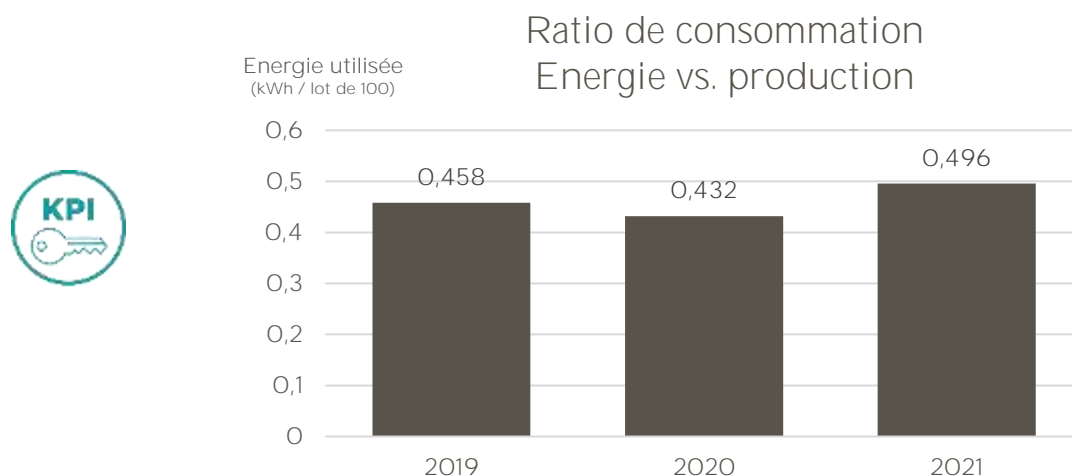


PÉRIMÈTRE DE REPORTING :  
TOUS LES SITES « VIN »  
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



L'amélioration de nos process en matière de qualité (thermorégulation accrue) a fait augmenter notre consommation énergétique sur notre site principal. Nous avons pour ambition limiter cette hausse et de la stabiliser dès 2022.

En ce qui concerne les activités de la capsulerie, les consommations sont stables dans l'ensemble, avec une légère hausse en 2021, en raison d'une diminution de la production.



## LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous travaillons à mieux comprendre notre consommation d'énergie. C'est un important levier pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

Notre pilote en matière d'économie d'énergie est notre site du Mas La Chevalière.

Nous nous sommes associés avec un bureau d'étude, dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique. Ainsi, nous travaillons depuis 2017 à l'amélioration de notre performance énergétique. Nous avons pu identifier toutes les améliorations potentielles sur notre site, pour utiliser moins d'énergie. Grâce à ce contrat de performance énergétique, nous avons pu financer une grande partie des travaux nécessaires via des Certificats d'Economie d'Energie : depuis l'achat d'un nouveau groupe de froid plus efficace, en passant par l'isolation ou encore le changement de l'éclairage... Ainsi, tout le monde est gagnant !

Et cette logique va s'essaimer ; dès 2022, des stratégies similaires vont être déployées sur nos autres sites industriels.

# AMELIORER NOS IMPACTS SUR LA RESSOURCE EN EAU

L'eau est une ressource vitale. Elle est nécessaire à toutes les étapes de notre activité : pour permettre la croissance de nos vignes, mais aussi pour garantir l'hygiène de nos chais, indispensable à une production de qualité.

Voilà pourquoi nous nous engageons : minimiser notre impact, aussi bien quantitatif que qualitatif, sur la ressource en eau.



## AMELIORER LES PROCESS POUR DIMINUER LES BESOINS EN EAU

Nos besoins principaux se situent dans nos chais et sur nos lignes de conditionnement. Nous travaillons à l'optimisation de nos process de lavage pour diminuer nos consommations d'eau. Nous réalisons les améliorations nous permettant de diminuer les consommations sans abaisser nos standards d'hygiène et de qualité : fermeture des cycles en eaux perdues, installation de boules de lavage de cuves, adaptation du matériel existant pour transformer des laveuses de bouteilles en insuffleuses, etc.

Cette même logique d'optimisation se déploie sur nos vignobles irrigués ; nous cherchons à coller au plus près aux besoins physiologiques des vignes, tout en limitant nos prélèvements.

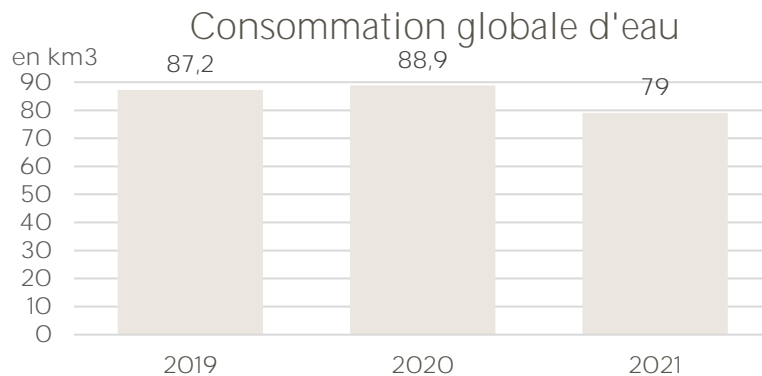
## REDUIRE LES REJETS ET LEUR TOXICITE

En parallèle de la diminution de notre consommation, nous soignons la quantité et la qualité de nos effluents. En effet, les résidus issus de nos processus de production ne doivent pas altérer la qualité des milieux aquatiques. Comment ? En suivant finement et en diminuant les volumes et la charge polluante de nos effluents, nous minimisons les risques de contamination des milieux.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :

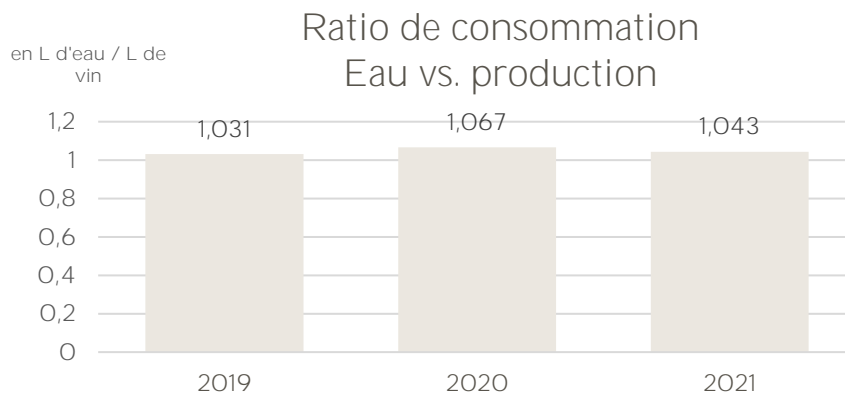


## NOS RESULTATS



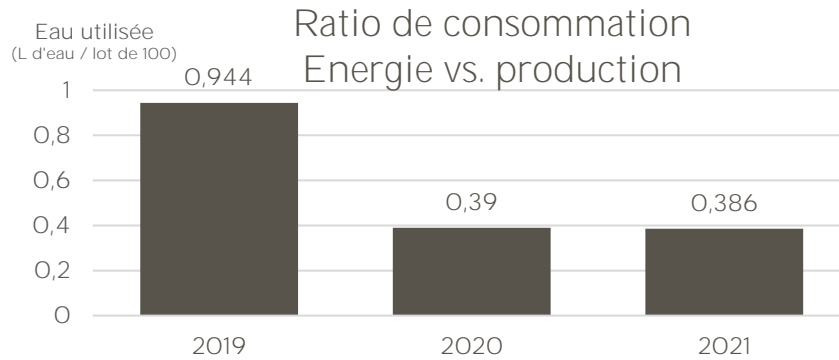
En 2021, notre périmètre est resté constant, en revanche, notre activité a fortement varié en fonction des sites et des périodes de l'année, tout comme en 2020 en raison de la crise sanitaire. Toutefois, nos efforts pour améliorer notre consommation d'eau paient ! Notre consommation globale a baissé de façon significative. Dans un contexte de raréfaction de la ressources, nous ne pouvons que féliciter l'ensemble des actions qui ont contribué à cette belle réussite collective.

Mais cet enjeu est loin d'être réglé. C'est pourquoi nous poursuivons nos engagements pour la réduction de la consommation d'eau grâce à un affichage des indicateurs nos lignes ; ainsi les collaborateurs peuvent suivre les progrès réalisés. Nous rapportons cette consommation globale à nos différents types de production.



La majeure partie de nos consommations d'eau concerne l'hygiène de nos lignes de conditionnement. Quand les tailles de lot diminuent, ces consommations incontournables restent constantes ; il est ainsi possible de constater une dégradation de notre indicateur sur la période de crise sanitaire, en raison d'une plus faible visibilité sur les commandes. Mais nous avons réussi à corriger cette tendance pour clôturer l'année 2021 avec un indicateur à la baisse par rapport à 2020.

Notre objectif ? Repasser, dès l'année prochaine, sous la barre symbolique de 1 litre d'eau par litre de vin sorti de nos lignes. Nous mettons tout en place pour que la tendance de diminution de nos consommations se poursuive.



Grâce à un travail de fond sur la qualité du réseau de distribution d'eau aux Impressions de l'Enclos, nous avons été en mesure de réaliser d'importants progrès au cours de l'année 2020. Des fuites ont été identifiées et traitées et les opérateurs ont été sensibilisés. L'ensemble de ces démarches nous permettent d'afficher ces résultats remarquables, qui se maintiennent dans le temps.

## LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous améliorons notre maîtrise de l'eau, dans notre consommation mais aussi dans nos rejets. C'est un important levier, à la fois qualitatif et quantitatif, pour diminuer notre impact sur la ressource. »

Les économies d'eau sont maintenant entrées dans nos pratiques comme des lignes directrices. Nous poursuivons ces efforts, en amélioration continue et avec des innovations de ruptures.

En 2022, nous souhaitons passer un nouveau cap, en travaillant à la réutilisation de nos eaux de chais et de sites de conditionnement. En effet, ces eaux chargées en matières organiques ne peuvent en aucun cas être rejetées dans les milieux. Les risques d'eutrophisation seraient extrêmement néfastes aux écosystèmes. En revanche, ces eaux chargées peuvent être extrêmement pertinentes en fertirrigation.

Plutôt que de concevoir les eaux « usées » comme des déchets ou des effluents à traiter, nous en ferons une nouvelle ressource pour fertiliser nos vignes. Une vraie logique d'économie circulaire.



# AMELIORER NOTRE GESTION DES DECHETS

Notre regard sur nos déchets évolue. Le meilleur déchet reste celui qu'on ne produit pas. Cela étant posé, nos déchets peuvent devenir des ressources, pour nous ou pour nos partenaires. C'est pourquoi nous nous inscrivons dans une politique de progrès vers l'économie circulaire et l'éco-conception de nos produits.



## DIMINUER LES VOLUMES DE DECHETS PRODUITS

Nous améliorons, de façon continue, l'ensemble de nos produits en cherchant l'optimum entre la finesse ou la légèreté des matériaux et leur résistance. Ainsi, nous avons pu diminuer l'épaisseur des films plastiques entourant nos palettes, ainsi que le poids moyen de nos bouteilles ; ces progrès représentent une baisse de la quantité finale de déchets que nous produisons. Pour voir ces évolutions, chacun de nos sites suit mensuellement les volumes de chaque catégorie de déchets produits.

CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## S'ENGAGER POUR LE RECYCLAGE

Pour les déchets qui subsistent sur nos sites, nous nous engageons dans un tri aussi fin que possible. Ainsi, des filières de réutilisation ou de retraitement spécifiques peuvent être amorcées. Notre objectif ? Redonner vie à ces matériaux en permettant à d'autres de les valoriser. Cela se traduit dans deux dimensions : utilisation préférentielle de matériaux recyclés pour nos approvisionnements ainsi que le choix d'emballages qui soient au maximum recyclable. Nous travaillons avec nos fournisseurs au développement de filières innovantes ; c'est ainsi que nous pouvons aujourd'hui faire récupérer nos glaces et les retrouver dans certains de nos papiers, dans une vraie logique d'économie circulaire !

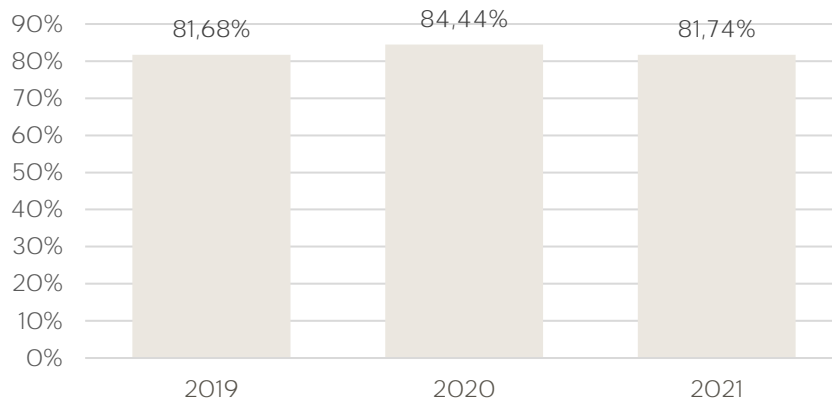


« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans l'économie circulaire pour limiter les externalités négatives de notre activité et préserver les ressources naturelles. »

## NOS RESULTATS

Taux de valorisation de nos déchets

PÉRIMÈTRE DE REPORTING :  
TOUS LES SITES DE PRODUCTION  
DONT LA CAPSULÈRE  
FRANCE ET AFRIQUE DU SUD



Nous cherchons à diminuer au maximum nos DIB, en encourageant le développement de nouvelles filières. Notre objectif, à terme, est de pouvoir recycler tout ce qui sort de nos lignes. Plus aucun déchet, que des co-produits ! Nous n'y sommes pas encore puisqu'un peu plus de 18 % de nos déchets finissent toujours en DIB.

Pour améliorer cette performance, nous allons lancer en 2022 un diagnostic de nos DIB avec nos partenaires collecteurs. En identifiant ce qui se retrouve dans nos DIB, nous pourrions avancer vers une meilleure valorisation ou la création de nouvelles filières !

## NOS ACHATS DE VERRE



**493 grammes**

c'est le poids moyen des  
bouteilles achetées par AdVini

**67 %**

C'est le taux de calcin (verre  
recyclé) moyen dans nos  
bouteilles

En 2021, nous avons produit  
**66,5 M de cols**

Nous poursuivons nos efforts, dès la conception de nos produits, en allégeant nos bouteilles, lorsque c'est possible et en étant attentif à ce que nos fournisseurs incorporent un maximum de calcin.

Et ces efforts paient, le poids moyen de nos bouteilles est ainsi passé de 526,24g en 2018 à 492,67 g en 2021, soit une baisse moyenne de 33,57 g par col (-6,38 %).

Ainsi, avec ces bouteilles plus légères,  
nous avons économisé en 2021  
près de **2 232 t de verre !**

## LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous nous engageons dans l'économie circulaire et dans l'écoconception de nos produits. C'est central pour diminuer l'empreinte de nos activités. »

En tant qu'acteurs de la production, nous nous devons de penser à la fin de vie de nos produits et donc de nos emballages. C'est pourquoi travaillons sur notre responsabilité élargie de producteur, en partenariat avec l'éco-organisme en charge de la collecte de la redevance pour la filière vin, ADELPHE. Depuis plusieurs années, nous sommes parties prenantes de groupes de travail, aux côtés des autres acteurs de la filière, en amont et en aval de nos activités.

Ces travaux ont notamment conduit à une grande avancée pour la filière en 2021. Désormais les Bag-In-Box se recyclent !

En 2021, nous avons poursuivi ces efforts avec la mise en place d'un groupe de travail interne pour améliorer l'écoconception de nos packagings. Il regroupe l'ensemble des métiers concernés par ces problématiques : marketing, qualité, achats et développement durable.

Nous avons travaillé en partenariat avec SupAgro Montpellier afin de réaliser l'ACV complète de notre gamme « J'en Fais Saerment », chez notre maison pionnière de l'éco-conception, Jules Lebegue.

Et les résultats ont été reconnus : nous avons gagné le concours Millésime de l'écoconception organisé par l'éco-organisme ADELPHE !



Pour en savoir plus sur la gamme et sur cette victoire, retrouvez tout le projet expliqué en vidéo : [www.adelphe.fr/edition-millesime-2021/jules-lebegue.html](http://www.adelphe.fr/edition-millesime-2021/jules-lebegue.html)

# ENGAGER LA TRANSITION AGROECOLOGIQUE DANS NOS VIGNOBLES

L'excellence de nos terroirs est notre richesse. Pour nous, il est vital de préserver cette particularité en protégeant ce qui fait la qualité de nos vins : les écosystèmes viticoles, avec des sols vivants et expressifs et une biodiversité fourmillante, les savoir-faire des hommes et des femmes qui ont façonné leurs paysages et sculpté les vignes, les microclimats si spécifiques, qui font que chaque millésime est une nouvelle aventure.



## PROTÉGER NOS VIGNES EN PROTÉGEANT L'ENVIRONNEMENT

Nous nous engageons dans la diminution de l'usage des pesticides en nous passant des plus dangereux, les CMR 1, et en allant vers la suppression des herbicides ; mais aussi, en adoptant des matériels de pulvérisation plus performants, pour limiter les risques de contamination des milieux naturels. Pour diminuer notre usage des pesticides, toutes les alternatives sont bonnes : huiles essentielles, stimulateurs de défense des plantes, etc.

## DÉVELOPPER LA FERTILITÉ DE NOS VIGNES ET DE NOS SOLS

Cela passe par une bonne connaissance de nos terroirs et de leurs potentialités mais aussi par la lutte contre tout ce qui pourrait les appauvrir, érosion et contaminations en tête. Ces sols doivent être bien nourris. En travaillant sur les teneurs en matière organique et en enherbant nos parcelles, nous garantissons une bonne nutrition à nos vignes, le tout en stockant du carbone !

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE :



## FAVORISER LA BIODIVERSITÉ

Nous adaptons nos pratiques et réimplantons des haies, nichoirs et autres infrastructures permettant aux espèces de trouver abri et nourriture. En plus d'être une formidable alliée pour réguler les agresseurs de nos vignes, insectes ravageurs et autres indésirables, la diversité des espèces, sauvages ou cultivées, est notre patrimoine.

## S'ADAPTER POUR FAIRE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Nous nous devons d'anticiper ces changements dès maintenant en cherchant plus de résilience et en faisant évoluer nos pratiques : sens de plantation, type de cépages, mode de conduite... autant de leviers que nous actionnons pour faire face aux enjeux de demain.

« Chez AdVini, nous nous engageons résolument dans la transition agroécologique de nos vignobles pour préserver et développer ce patrimoine, si précieux. »



## NOS RESULTATS



46,2 % DES SURFACES CERTIFIEES

68,8 % DES SURFACES ENGAGEES DANS LA CERTIFICATION AGRICULTURE BIOLOGIQUE



OU



75,8 % DES SURFACES CERTIFIEES HVE OU IPW

EN FRANCE

EN AFRIQUE DU SUD



L'ensemble de nos vignobles sont lancés dans la transition agroécologique. Et les surfaces certifiées continuent de progresser. **Nous avons atteint notre objectif de 100 % de vignobles engagés dans une démarche labellisée.** Mais nous pouvons encore progresser !

En parallèles des certifications, les progrès et les essais continuent ! Au programme ? Diminution de nos consommations d'énergies fossiles, diminution de nos usages de produits phytosanitaires, permaculture et agroforesterie, ... les chantiers ne manquent pas.

## NOS ENGAGEMENTS « VITICULTURE DURABLE » EN QUELQUES CHIFFRES

### SUR NOS VIGNOBLES EN FRANCE

IFT moyen (hors biocontrôle) : 6,07

3,8 % de nos surfaces accueillent des expérimentations agroécologiques

11 % de nos surfaces sont couvertes par un outil d'aide à la décision sur la protection du vignoble

31 % de nos surfaces sont couvertes par un outil d'aide à la décision sur la gestion de l'eau



## LE SAVIEZ-VOUS ?

« La viticulture ne pourrait exister sans la biodiversité. C'est pourquoi nous faisons évoluer nos pratiques : pour la protéger et la considérer comme une véritable alliée pour notre production. »



La biodiversité, c'est une myriade d'organismes, animaux et végétaux, de toutes tailles et de toutes sortes, mais aussi de microorganismes, qui rendent la production viticole possible. Toutes ces composantes sont impactées par les activités humaines. Nous essayons de minimiser cet impact négatif, voire de le compenser.

Certaines des espèces présentes dans les zones viticoles sont particulièrement intéressantes. Ce sont les **auxiliaires de cultures**. Elles sont nommées ainsi parce qu'elles rendent service au viticulteur. Oiseaux et chauves-souris, par exemple, sont très friands des insectes nuisibles aux vignes. A cause de l'urbanisation et la simplification des paysages, oiseaux et chauves-souris, faute d'abri, quittent les zones viticoles.

Pour compenser cette perte d'habitat, nous nous sommes entourés d'associations de protection de la nature et avons décidé d'installer des nichoirs. Nous protégeons ainsi des espèces, dont certaines sont menacées, tout en protégeant notre récolte !

Un autre constat s'impose : la biodiversité, n'est pas que naturelle. Le choix des espèces cultivées est lui aussi très important.

C'est pourquoi, nous pratiquons la **sélection massale**. Au Domaine Laroche, à Chablis, par exemple, nous allons sur nos parcelles sélectionner les cep de vignes les plus adaptés à chacun de nos terroirs et ce sont ceux-là que nous multiplions.




En cherchant à diversifier le patrimoine génétique de nos parcelles, nous maintenons le caractère si spécifique de nos baies et l'adaptation au terroir de nos vignes.

De cette façon, notre système est plus résilient !



## CHAPITRE 4 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIAUX

A large indoor event space with a high wooden ceiling, modern lighting fixtures, and a crowd of people. The ceiling features exposed wooden beams and several large, circular, multi-tiered light fixtures with numerous small, glowing candles. The room is filled with people, some standing and some seated at tables, creating a social atmosphere. The lighting is warm and ambient, with some purple and blue accents from stage lights.

« Nous nous engageons pour accompagner nos collaborateurs et contribuer au bien-être de ses femmes et de ses hommes, sans quoi rien ne serait possible. »

# CONNAITRE NOS COLLABORATEURS



*« Nos collaborateurs font notre force. Nous avons conscience que nous ne serions rien sans les femmes et les hommes qui prennent soin de nos vignobles, ceux qui conçoivent et conditionnent nos vins, ceux qui convainquent nos clients, ceux qui s'assurent que tous les autres puissent travailler mais également ceux qui les encadrent et leur fixent un cap. C'est pourquoi nous nous devons d'accompagner nos collaborateurs dans leurs carrières, d'être à leur côté pour les aider à avancer »*

Extrait du code de conduite AdVini

CET ENGAGEMENT REpond AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



## QUI SONT NOS COLLABORATEURS ?

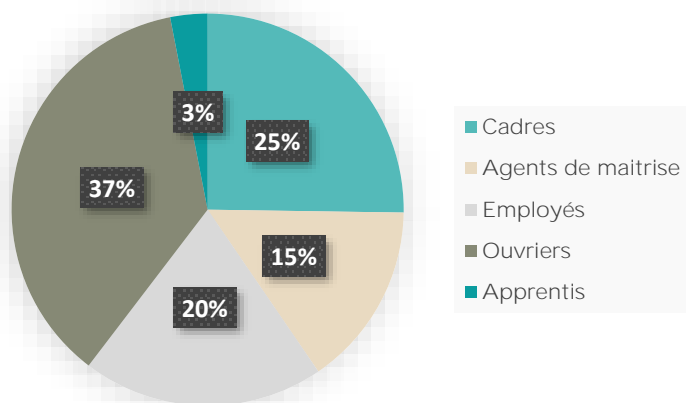
Les données de la DPEF pour la partie sociale 2021 incluent désormais nos filiales sud-africaines sur l'ensemble des items, y compris santé et sécurité. Lorsque l'historique des données n'est pas sur le même périmètre, cela est précisé.  
Les VRP et stagiaires sont exclus du périmètre de la DPEF.

### REPARTITION PAR CATEGORIE PROFESSIONNELLE

	2021		2020		2019	
Cadres	214	25%	203	26%	186	26%
Agents de maitrise	129	15%	114	14%	107	15%
Employés	169	20%	166	22%	172	24%
Ouvriers	310	37%	301	36%	240	34%
Apprentis	26	3%	17	2%	7	1%
<b>TOTAL</b>	<b>848</b>	<b>100%</b>	<b>801</b>	<b>100%</b>	<b>712</b>	<b>100%</b>

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

REPARTITION PAR STATUTS - Total groupe



Le nombre de collaborateurs est en hausse. Après une année 2020 en repli, 2021 a été marquée par l'intégration de la société Benoit & Valérie Calvet en cours d'année mais aussi par la reprise du nombre de recrutements.

## REPARTITION DE L'EFFECTIF ENTRE HOMMES & FEMMES, PAR STATUT

	2021				2020				2019			
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	%	Femmes	%
Ouvriers	248	29.2%	62	7.3%	242	30.2%	59	7.4%	200	28.1%	40	5.7%
Employés	58	6.8%	111	13.1%	55	6.9%	111	1.4%	46	6.5%	126	17.7%
Agents de maîtrise	54	6.4%	75	8.8%	47	5.9%	67	8.6%	44	6.2%	63	8.8%
Cadres	122	14.4%	92	10.8%	123	15.4%	80	8.4%	114	16.0%	72	10.1%
Apprentis	17	2%	9	1.1%	9	1.3%	8	1%	2	0.2%	5	0.7%
<b>TOTAL</b>	<b>499</b>	<b>58.8%</b>	<b>349</b>	<b>41.2%</b>	<b>476</b>	<b>59.7%</b>	<b>325</b>	<b>26.8%</b>	<b>406</b>	<b>57.0%</b>	<b>306</b>	<b>43.0%</b>

Effectif CDD + CDI + Apprentis ; effectif présent au 31/12

## PART DES CDD DANS L'EFFECTIFS

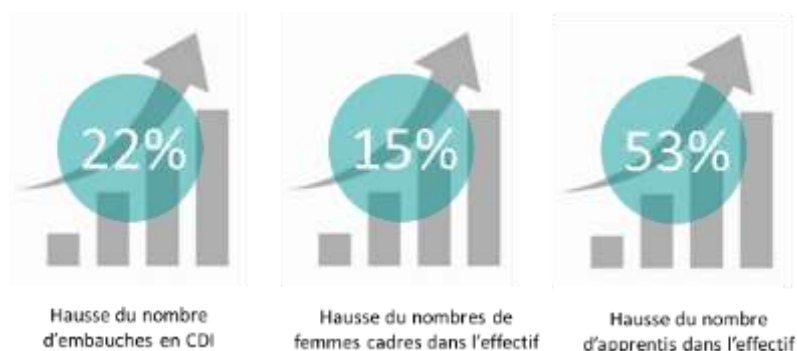
	2021				2020		2019	
	<i>Données incluant AFS</i>				<i>Données incluant AFS</i>		<i>Périmètre France</i>	
	Hommes	%	Femmes	%	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	8	0.9%	4	0.5%	10	0	6	1
Employés	4	0.5%	14	1.7%	4	5	1	10
Agents de maîtrise	0	0%	1	0.1%	0	0	1	1
Cadres	0	0%	0	0%	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>1.4%</b>	<b>19</b>	<b>2.3%</b>	<b>14</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>12</b>

Effectif CDD et contrats de professionnalisation ; hors apprentis ; effectif présent au 31/12

Les contrats à durée déterminée sont intégrés quel que soit le motif : remplacement, accroissement de l'activité, contrat étudiant...


La part des contrats à durée déterminée (CDD) comme les années précédentes est très faible et ne concerne que 4% de l'effectif total. Il n'y a pas de tendance globale quant à la prévalence de CDD chez les hommes ou chez les femmes, puisque cette répartition a tendance à s'inverser d'une année à l'autre.

Elle constitue une part négligeable de nos effectifs.



## MOUVEMENTS : RECRUTEMENTS & DEPARTS

### EMBAUCHES

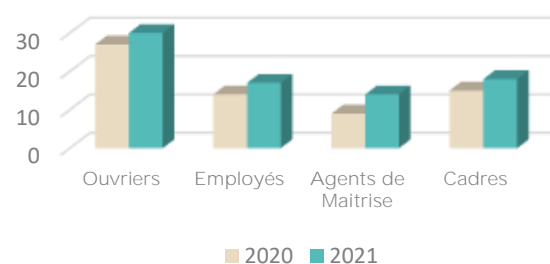


	2021		2020		2019	
	Données incluant AFS		Données incluant AFS		Périmètre France	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Ouvriers	26	4	22	5	28	3
Employés	6	11	5	9	7	14
Agents de Maitrise	8	6	4	5	9	7
Cadres	10	8	10	5	13	8
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>29</b>	<b>41</b>	<b>24</b>	<b>57</b>	<b>32</b>

Embauches en CDI au 31/12

Après une année 2020 fortement marquée par l'incertitude et la baisse du nombre d'embauches en CDI, les recrutements en contrats à durée indéterminée sont à la hausse sur toutes les catégories

### Nombre d'embauches en CDI par catégorie

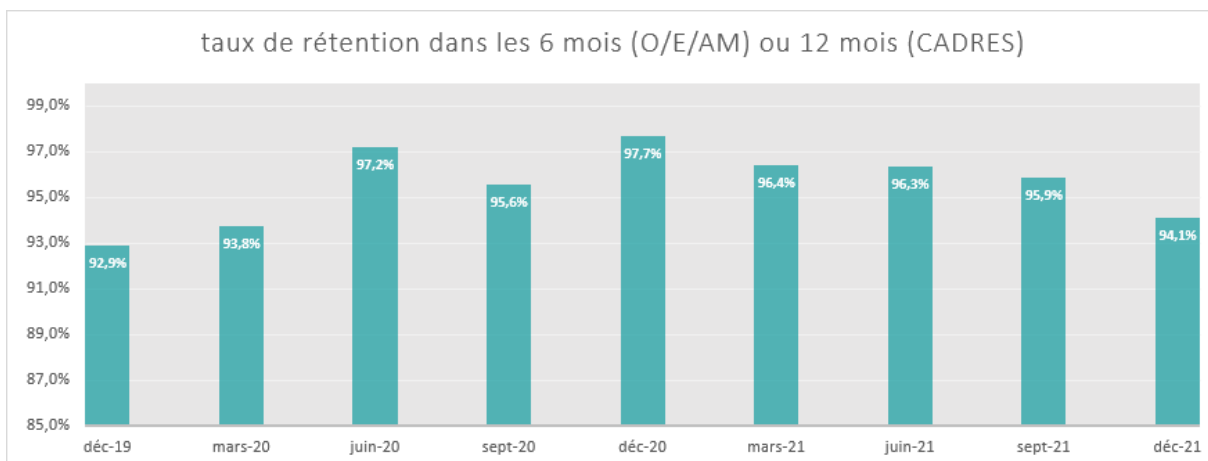


### POLITIQUE DE RECRUTEMENT

AdVini a pour objectif de recruter des collaborateurs performants, à fort potentiel et capables de véhiculer l'image et les valeurs de l'entreprise. La DRH travaille avec les managers à la définition précise des besoins et compétences pour chaque recrutement.

Notre processus de recrutement est établi selon des étapes communes à l'ensemble de nos établissements : rédaction de la définition du profil intégrant les missions et les compétences clefs du poste, diffusion des offres en interne et externe, sélection des candidatures, conduite d'un ou plusieurs entretiens avec un manager opérationnel, une personne des RH et/ou la Direction Générale selon le profil.

AdVini établit ses recrutements sur la base des compétences professionnelles, de l'expérience et veille tout au long du processus de recrutement à la transparence et à la justification de ses choix concernant les candidats retenus.



Afin d'évaluer le succès de nos recrutements, nous suivons (uniquement sur les filiales françaises) le taux de rétention des nouveaux embauchés (personne restant en poste au terme de 6 mois (pour les ouvriers, employés, agent de maîtrise) ou 12 mois (pour les cadres)

Malgré une légère baisse courant 2021, le taux de rétention est à 94.1% à fin décembre 2021, signe de la capacité de l'entreprise et des nouveaux collaborateurs à s'intégrer avec succès au sein de l'entreprise.

Le nombre de départs sur 2021 est en hausse, tout comme le nombre d'embauches, en cohérence avec les tendances observées sur le marché du travail, après la récession historique de 2020, 2021 est marquée par une forte reprise du marché du travail.

## DEPARTS

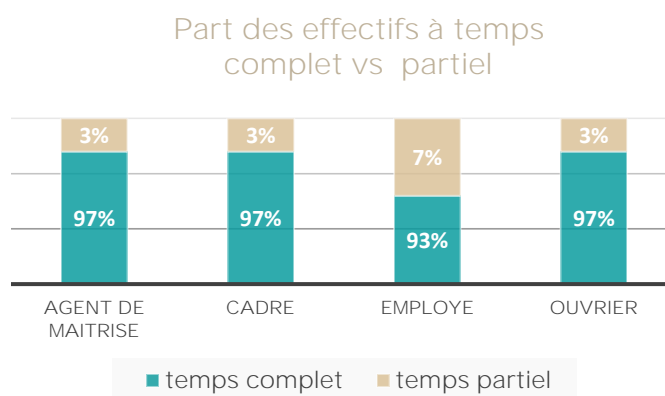
	2021	2020	2019
	<i>Données incluant AFS</i>	<i>Données incluant AFS</i>	<i>Périmètre France</i>
Nombre de départs *	142	137	121
dont nombre de fin de CDD, apprentissages...	45	48	44
dont nombre de licenciements	16	8	9

\* Hors mutations interne, hors changement de contrat de travail en cours d'année.

## COMMENT S'ORGANISE LEURS JOURNEES ?

### DUREE & ORGANISATION DU TRAVAIL

Environ 4% de l'effectif présent au 31/12 bénéficie d'un temps partiel. La part d'effectif à temps complet par catégorie est la suivante :



Effectif présent au 31/12

Le temps partiel est pratiquement exclusivement mis en place sur demande du collaborateur et permet de favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Il reste parfois un peu plus fréquent sur les postes d'ouvriers viticoles ou de restauration en raison de la nature des activités.

### TELETRAVAIL

En raison de la crise sanitaire, le télétravail s'est installé au sein de l'entreprise, dans nos filiales françaises.

AdVini dispose d'une charte « télétravail » qui a permis de définir un cadre concernant le télétravail. Le télétravail doit permettre de répondre aux besoins d'assouplissement et de flexibilité liés à l'organisation du travail pour les sociétés et pour les collaborateurs tout en conservant le lien social et la proximité managériale pour les collaborateurs.

Conscient que le télétravail constitue une avancée sociale pour AdVini et ses collaborateurs, la Direction a dressé un cadre pour pérenniser ce mode d'organisation du travail dans le temps, grâce à un modèle de travail hybride alliant télétravail et présentiel sur site pour gagner en agilité, développer le bien-être au

travail, améliorer l'attractivité et mieux répondre aux attentes de nos collaborateurs et futurs collaborateurs :

- Mettre en place une nouvelle organisation du travail qui apporte : souplesse, flexibilité et efficacité dans l'organisation du travail,
- Améliorer la qualité de vie au travail des salarié au travers, notamment, d'une meilleure conciliation entre vie professionnelle/personnelle, d'une réduction des déplacements, de la fatigue et du stress qui peuvent en découler,
- Développer la responsabilisation des salariés, notamment dans leur capacité à mettre en œuvre des modalités adaptées de gestion et d'organisation de leur activité,
- Renforcer l'attractivité externe et la mobilité interne,
- Favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap,
- S'inscrire dans une démarche de développement durable.





# PRENDRE SOIN DE NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## LES PROTÉGER

Les données 2021 intègrent pour la première fois l'Afrique du Sud. Les données 2020 et 2019 ne concernent que la France.

### MALADIE

	2021	2020	2019
	<i>Données incluant AFS</i>	<i>Périmètre France</i>	<i>Périmètre France</i>
Nombre de jours d'absence pour cause de maladie	10 696	11 127	9 545
Taux d'absentéisme pour cause de maladie	5%	6%	5.3%

Effectif CDI+CDD et apprentis

Le taux d'absentéisme maladie est de 5%. Ce chiffre intègre pour la première fois les données d'Afrique du Sud.

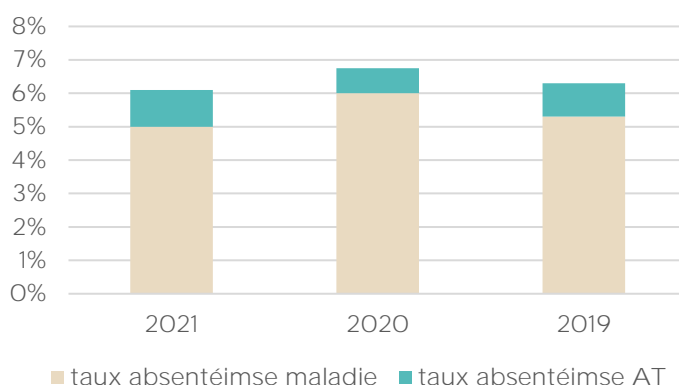
## ACCIDENTS DU TRAVAIL

	2021	2020	2019
<i>Effectif CDI, CDD, apprentis</i>	<i>Données incluant AFS</i>	<i>Périmètre France</i>	
NB de jours d'absence pour cause d'accident du travail	2265	1284	1720
Taux d'absentéisme pour cause d'accident du travail/trajet	1.1%	0.75%	1%
Taux de fréquence	21.21	20.48	22.9
Taux de gravité	1.23	1.38	1.57

A périmètre constant (France), le nombre de jours d'absence pour cause de maladie, est en recul à 10 300 jours (moins 7%), sans toutefois arriver à un niveau tel qu'on a pu le connaître avant la crise sanitaire de 2020 - 2021.

Le taux d'absentéisme en lien avec les accidents du travail s'établit en 2021 à 1.1 %.

### Taux d'absentéisme

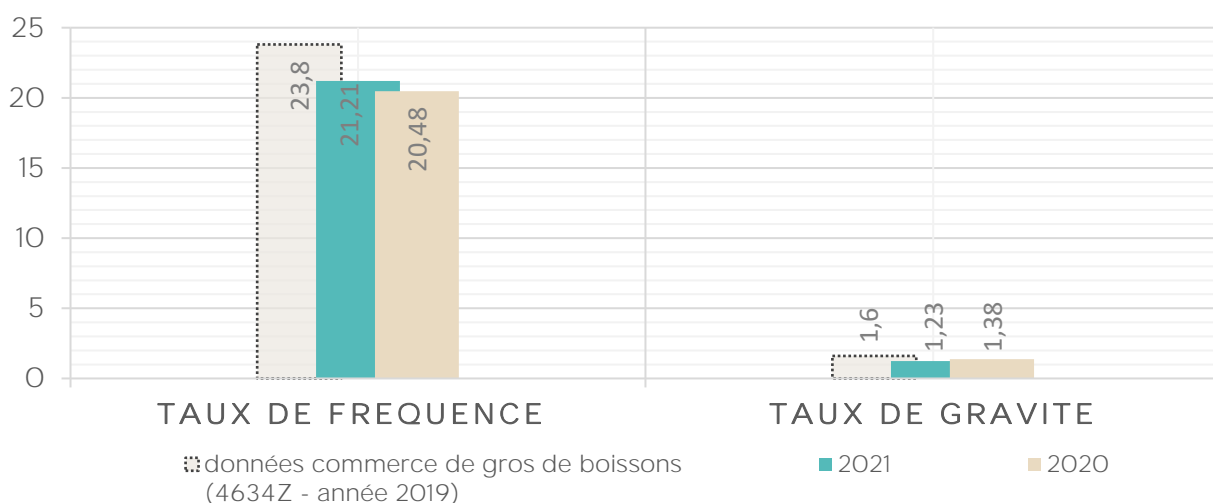


**Le taux d'absentéisme global (maladies et accidents du travail) s'élève à 6.02%.**



L'analyse des taux de fréquence & gravité nous permettent de constater un nombre plus important d'accident mais d'importance moindre (durées d'arrêts plus courtes).

**Taux de fréquence (TF)** = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) x 1 000 000  
**Taux de gravité (TG)** = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000  
**Taux d'absentéisme** = Nombre de jours d'absence (pour maladie ou pour accident du travail/trajet) / (effectif x nombre de jours ouvrés)



AdVini met en œuvre des moyens pour la prévention des risques professionnels, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salariés. Les problématiques de sécurité sont gérées en local, par la Direction de chacune des maisons, avec la volonté de responsabiliser les dirigeants ainsi que les chefs de service. Une commission sécurité est également intégrée à chaque CSE.

De nombreuses formations « santé et sécurité » sont mises en place chaque année :

- ▶ Gestes et postures
- ▶ Habilitations électriques
- ▶ Risque incendie
- ▶ Hygiène
- ▶ Risque chimique
- ▶ Gestion du stress

En parallèle, les sociétés actualisent régulièrement le diagnostic des situations de pénibilité, à partir duquel est établi un plan de prévention des risques professionnels. Ce diagnostic est complété par des études terrain menées par les représentants du personnel, le médecin du travail, les services Qualité & RH.

## **RISQUES PSYCHO SOCIAUX**

En octobre 2021 les relais RH de nos différentes maisons ont été sensibilisés à la gestion d'une situation d'harcèlement moral en entreprise et un véritable process a été créé. Cette démarche n'est pas isolée, elle s'inscrit dans la volonté du groupe AdVini de préserver la qualité de vie au travail de ses collaborateurs.

A cette fin, nous sommes accompagnés par une unité spécialisée de la médecine du travail bordelaise, pendant quelques mois pour travailler sur l'identification des risques psychosociaux. L'objectif étant, de pouvoir déployer, horizon 2023, des indicateurs fiables pour mesurer les risques psychosociaux, et obtenir une cartographie des points d'attention à l'échelle du groupe.

## LES ACCOMPAGNER

### POLITIQUE EN FAVEUR DES SENIORS

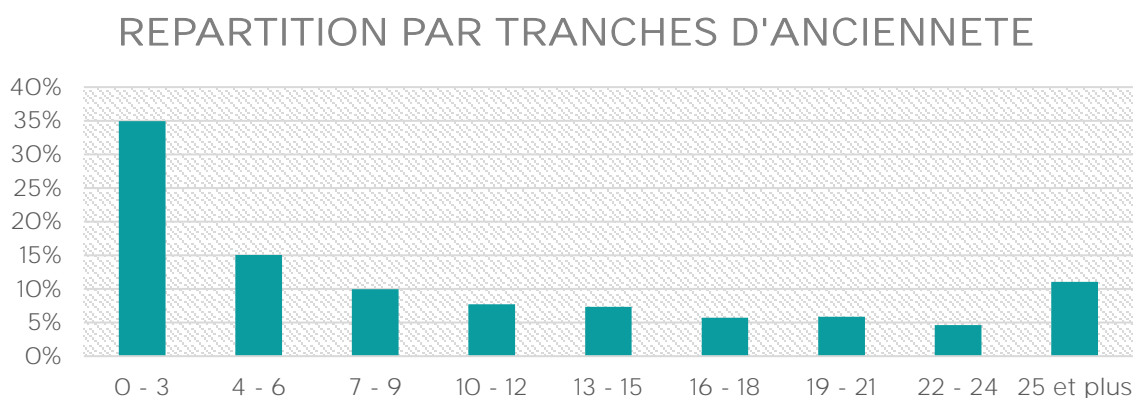
L'âge moyen, pour les salariés présents au 31/12 est de 43 ans. Un peu plus de 30% de l'effectif AdVini est considéré comme Seniors (plus de 50 ans). Aussi, l'accès et le maintien dans l'emploi des seniors sont des préoccupations constantes du groupe.

En France, nos salariés sont accompagnés dans la préparation de leur départ à la retraite. Des réunions d'informations et des rendez-vous individuels sont régulièrement organisés avec notre organisme de gestion.

Un Plan Epargne Retraite Collectif (PERCO) a été mis en place au sein des filiales françaises afin d'aider les salariés à mieux anticiper et préparer leur retraite. Le groupe incite ses collaborateurs à utiliser ce dispositif notamment en versant un abondement pour les sommes placées issues de la participation et de l'intéressement.

Des mesures de prévention et d'aménagement des postes de travail sont mises en place en fonction des constats établis sur la base des diagnostics pénibilité et des actions menées par les institutions représentatives du personnel.

### REPARTITION PAR TRANCHES D'ANCIENNETE



Effectif CDI+CDD hors apprentis ; global groupe ; effectif présent au 31/12

L'ancienneté moyenne (global groupe) est de 10,4 années. On note que 34% de l'effectif a entre 0 et 3 ans d'ancienneté et 59% de l'effectif à moins de 10 ans d'ancienneté.

## EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES

L'entreprise veille au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, en travaillant notamment sur les adaptations au poste de travail et l'aide au financement d'appareillage et matériel spécifique. Un travail qui est généralement mené avec les services de santé au travail.

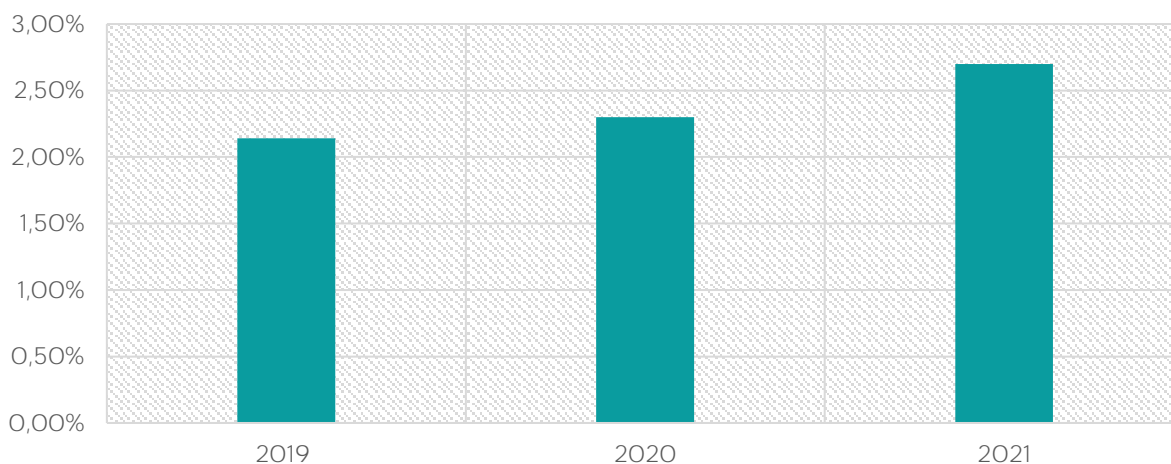
AdVini a également signé un contrat tripartite avec l'Agefiph et le site emploi Meteojob afin de mettre en place un flux d'offre automatique des offres vers la plateforme Agefiph et faciliter ainsi notre communication et la visibilité de nos opportunités auprès des travailleurs handicapés.

Enfin, les maisons poursuivent leur partenariat avec les agences d'intérim qu'elles sensibilisent régulièrement à ce sujet et avec les établissements du secteur protégé et adapté. Elles font appel à des ESAT en leur sous-traitant certaines activités.



Montant de la contribution handicap

### % effectif total reconnu travailleur handicapé



# FAIRE PROGRESSER NOS COLLABORATEURS



CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## FORMATION ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES

AdVini attache une réelle importance au développement des compétences des salariés notamment grâce à la formation.

La transmission des savoirs et des savoir-faire est une priorité chez AdVini. Il est de notre devoir de faire vivre les traditions séculaires qui nous ont été transmises. Et, à notre tour, de les transmettre aux générations qui nous suivent.

C'est pourquoi nous devons capitaliser sur nos compétences et nos savoir-faire d'excellence en matière de viticulture, d'œnologie, de production, de logistique, de commercialisation, de gestion, d'ingénierie financière etc.

Tous les collaborateurs doivent continuer à progresser tout au long de leur carrière, par la formation et en mettant à profit la mobilité interne.

Pour cela, chaque maison propose des formations diversifiées en lien direct avec le poste des collaborateurs mais aussi des formations plus personnelles telles que les langues, l'informatique ou l'initiation à la dégustation.

Un travail étroit est réalisé avec les organismes collecteurs afin d'optimiser les plans de formation et de s'adapter en permanence aux évolutions légales. Les formations

internes sont privilégiées afin de favoriser le partage et le développement de la cohésion d'équipe.

AdVini s'est également doté depuis 2019 d'un portail RH afin de dynamiser et optimiser le suivi et le développement des collaborateurs. Le portail RH est un outil de pilotage de la gestion de la performance, des carrières et des talents.



Le portail RH doit poursuivre son déploiement en 2022 pour permettre à AdVini d'animer son projet de gestion et valorisation des savoirs :

- ▶ Retenir les talents et les personnes qui seront les dirigeants de demain et assureront la pérennité et le succès d'AdVini
- ▶ Accueillir les nouveaux entrants pour qu'ils démarrent au mieux dans l'entreprise
- ▶ Développer les collaborateurs pour qu'ils donnent le meilleur d'eux même, qu'ils s'épanouissent dans l'entreprise et participent activement aux résultats personnels et collectifs
- ▶ Attirer des « bons profils » pour que les candidats ou les gens en poste aient envie de venir travailler pour AdVini
- ▶ Réorienter en cas d'échec les personnes afin de leur proposer une mission ou une fonction qui soit plus en adéquation avec sa formation et ses compétences.

Depuis 2020, le contexte sanitaire a fortement impacté nos politiques de formation et de gestion des compétences, limitant nos actions possibles. Toutefois, nous nous sommes adaptés à la situation en poursuivant notre accompagnement auprès de nos collaborateurs dans leurs besoins de formation organisés en présentiel et en distanciel grâce à tous les dispositifs de financement possibles comme le CPF, FNE ou BOOST COMPETENCES.

Nous avons également pu déployer avec succès plusieurs formations à distance.



	2021*	2020	2019
Heures de formation	15 359,5	13 955,5	17 513,0
Salariés formés	441	421	390
Nombre d'heure de formation / collaborateur	34,83	33,15	44,91

\* Les données 2021 intègrent l'Afrique du Sud, à hauteur de 360 heures de formation dispensées à 40 collaborateurs





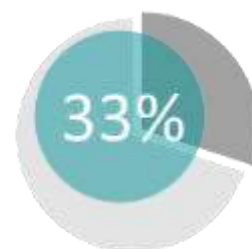
## INDEX D'EGALITE HOMME / FEMME



L'index égalité hommes / femmes est obligatoire pour chacune de nos entreprises de plus de 50 salariés. Il est calculé et communiqué chaque année pour les entreprises concernées au sein du groupe. Dans le cadre la Déclaration de Performance Extra-Financière un calcul au niveau du groupe (hors sociétés d'Afrique du Sud) a été effectué.

L'index prend en compte différents indicateurs (écart de rémunération entre les femmes et les hommes, écart de taux d'augmentations individuelles de salaire, nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations...).

Le calcul de chaque indicateur, selon une méthode définie par décret, aboutit à un nombre de points dont l'addition donne le niveau global de résultat de l'entreprise.



Part des femmes membres du  
CODIR

A la suite du calcul effectué à l'aide du site du ministère du travail, Advini a obtenu un résultat de 81/100 :

- 34/40 : écart de rémunération entre les femmes et les hommes par âge et par catégorie socio-professionnelle
- 20/20 : écart de taux d'augmentation entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle
- 15/15 : écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes par catégorie socio-professionnelle
- 15/15 : pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

## REMUNERATION

### MASSE SALARIALE

La masse salariale chargée s'élève pour 2021 à plus de 38 millions d'euros.

	2021	2020
	<i>Données incluant AFS</i>	<i>Périmètre France</i>
Salaires bruts	27 764 K€	25 241 K€
Charges sociales	11 044 K€	10 247 K€
Total	38 809 K€	35 488 K€

### POLITIQUE SALARIALE

La politique salariale s'articule autour des principes communs suivants :

1. Récompenser l'engagement et l'investissement des équipes par du **VARIABLE** quand les résultats et la performance sont au rendez-vous par le versement de primes

- ▶ D'intéressement et de participation (avec des abondements possibles)
- ▶ Par maisons, entités ou sociétés sur les résultats
- ▶ Par un variable pour tous en lien avec métiers/service

L'entreprise a développé la mise en place du variable au sein des différentes structures car les primes sont liées à des objectifs de résultats et de performance qui s'évaluent et évoluent d'année en année.

Si l'entreprise est performante, les équipes sont récompensées.

Si des objectifs sont atteints et permettent la performance ou la bonne gestion de l'entreprise, les équipes sont récompensées.

C'est ce qui nous anime depuis des années et qui permet de gérer l'entreprise en gardant son agilité pour passer les années délicates.

C'est de la responsabilité de l'entreprise de gérer de manière prudente la masse salariale tout en partageant ses profits lorsqu'elle en a.

En 2021, 76% des salariés pouvant prétendre à un bonus ont effectivement bénéficié d'une prime. Un pourcentage qui reste faible et qui s'explique par une année 2020 n'ayant pas permis l'atteinte de nos objectifs.

2. Limiter les hausses collectives pour ne pas alourdir la masse salariale

Toute hausse a un impact très significatif et peut nuire à la performance de l'entreprise. Contrairement au variable, la hausse collective n'a pas pour objectif de

récompenser l'engagement des équipes mais veiller à un ajustement sur des indices de références comme l'inflation.

### 3. Verser des hausses individuelles ciblées

Des hausses qui peuvent récompenser des compétences au poste mais les évolutions salariales sont avant tout synonymes de changement de poste/ métier car l'entreprise ne peut pas rétribuer un métier et des compétences plus chers que la valeur du poste sur le marché.

L'ancienneté n'est pas un critère d'évolution de salaire. Les évolutions de postes et de compétences le sont tout au long de la carrière professionnelle

### 4. Renforcer le bien-être au travail et l'aménagement des conditions de travail

La politique salariale ne se résume pas au salaire mais également à nos conditions de travail, au climat social, à notre bien-être et à notre santé. Nous passons du temps au travail et il est important que les équipes s'y sentent bien.

### 5. Maintenir notre engagement sur la formation malgré les réformes car le développement des compétences est indispensable à l'employabilité et la performance

L'entreprise a toujours développé les compétences des équipes bien au-delà de ses obligations légales car apprendre et se remettre en question sont indispensables pour se maintenir dans son emploi et être employable.

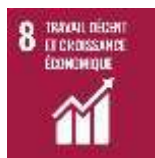
### 6. Être sensibilisé à l'égalité, au handicap et au transfert de compétences

C'est une préoccupation sociale et sociétale que l'entreprise prend en compte par des mesures pragmatiques au sein de chaque site.

En parallèle, chaque société conserve son autonomie dans sa gestion, notamment pour proposer une politique de rémunération adaptée, tenant compte de la taille de la structure et des spécificités régionales, tout en respectant les principes partagés avec le groupe.

# ECOUTER NOS COLLABORATEURS

CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## DIALOGUE SOCIAL

La majorité des sociétés du groupe (filiales françaises) ont des représentants du personnel, et parfois, selon les sites, des Délégués Syndicaux. La Direction et les IRP se réunissent plus de 30 fois par ans lors de réunions formelles.

AdVini veille au respect de la liberté d'association, favorise la négociation collective et l'indépendance des organisations syndicales et s'attache à entretenir un dialogue avec les salariés et leurs représentants du personnel.

Le dialogue social porte sur des thèmes comme /

- l'emploi,
- la stratégie de l'entreprise,
- la santé au travail,
- la prévoyance
- les frais de santé.

Les réunions avec les représentants du personnel ont permis la signature de plusieurs accords, principalement sur l'épargne salariale (participation, intéressement, compte

épargne temps), la retraite (mise en place d'un plan épargne retraite collectif), l'égalité femmes / hommes.

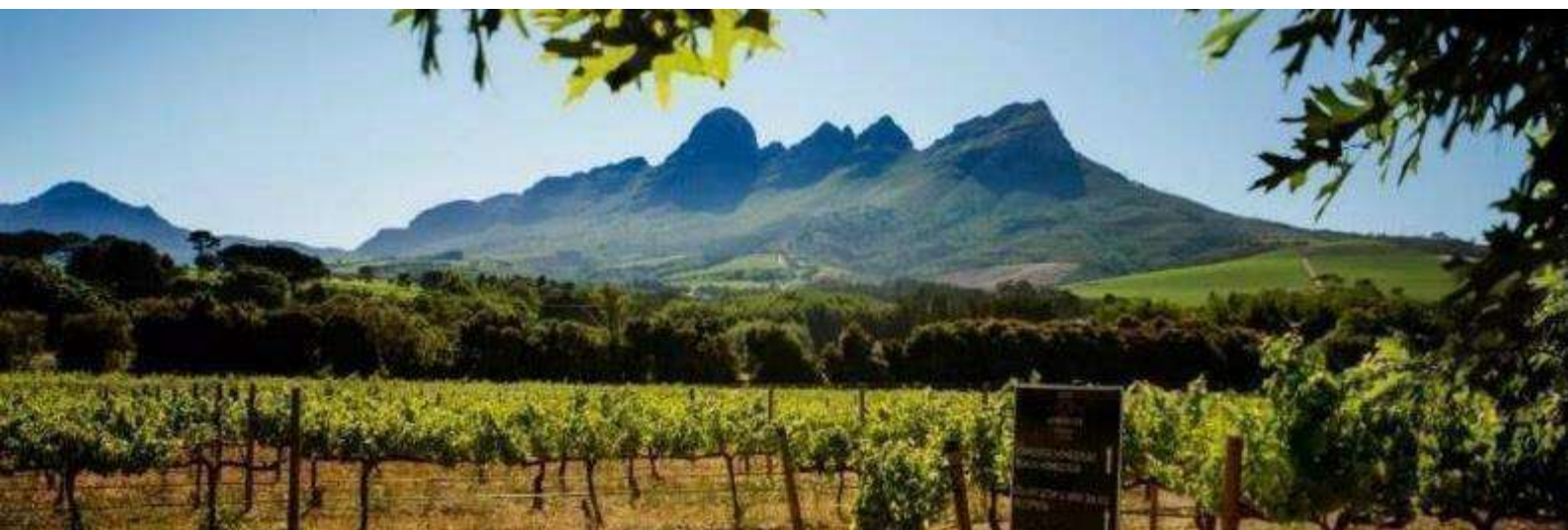
Les sociétés assurent l'information et la communication auprès de leurs salariés par le biais de différents outils : notes, enquête d'opinion, lettre interne, revue de presse, communication des résultats financiers, réunions questions / réponses, semaine du développement durable, réunions Cadres...

## **RESPECT DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE L'OIT**

En accord avec les conventions de l'organisation internationale du travail (OIT), les sociétés du groupe AdVini veillent au respect des personnes, à l'égalité des chances et à l'absence de discrimination (sexe, religions, origines...).

Cet engagement inclut le respect de la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé.

Nos domaines d'Afrique du Sud sont particulièrement sensibles à ces sujets et portent des initiatives complémentaires. Stellenbosch Vineyards est notamment certifié Wieta (Wine and Agricultural Ethical Trade Association) et dispose également d'une politique éthique concernant le travail forcé.



# CHAPITRE 5 : POLITIQUE D'ATTENUATION DES RISQUES SOCIÉTAUX



« Nous assumons notre responsabilité sociétale et contribuons, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent. »

# RENFORCER ET FAIRE RAYONNER LA FILIÈRE VIN

Conscients de notre influence sur notre territoire et dans notre filière, nous nous efforçons de montrer l'exemple en endossant cette responsabilité sociétale et en contribuant, à notre échelle, à améliorer notre impact sur ceux qui nous entourent.



CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## **DONNER ENVIE AUX JEUNES DE SE LANCER DANS NOS MÉTIERS ET FAVORISER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS**

En nouant des partenariats avec des centres de formation, à tous les niveaux, nous intervenons auprès des étudiants pour témoigner de notre philosophie et de nos pratiques. Dans la même perspective, nos Maisons accueillent des stagiaires et des apprentis, pour faciliter l'entrée dans la vie active des futurs professionnels de la filière.

## **S'ENGAGER AU SEIN DE LA FILIÈRE, EN SOUTENANT LA RECHERCHE ET EN PARTICIPANT AUX INSTANCES PROFESSIONNELLES**

Nous sommes présents dans les structures interprofessionnelles et syndicales de nos bassins viticoles. En prenant part à ces différents comités et commissions, nous embrassons notre rôle dans la définition de la stratégie de nos filières. Nous nous engageons également au côté de la recherche, notamment en étant membre fondateur de la Chaire AgroSys de L'Institut Agro de Montpellier.

## FAIRE DÉCOUVRIR NOTRE PASSION AU GRAND PUBLIC POUR CONTRIBUER À L'ENGOUEMENT AUTOUR DU PATRIMOINE VITICOLE

En ouvrant nos sites au public et en travaillant sur la pédagogie autour de nos métiers nous entretenons l'engouement autour de la vigne et du vin. Pour cela, nous sensibilisons les consommateurs à la richesse de nos terroirs, à la qualité de nos vins, à nos pratiques dans nos vignes et nos chais. Nos boutiques sont des lieux propices à l'échange et au partage, à la découverte par l'œnotourisme. Nos différents sites réceptifs sont tournés vers la promotion de ce patrimoine, si précieux.

« Chez AdVini, nous assumons notre rôle au sein de la filière et de nos territoires. Nous œuvrons pour le renouvellement des générations et pour transmettre, à tous, notre passion du vin. »

### LE SAVIEZ-VOUS ?

En partenariat avec la Fondation de L'Institut Agro, AdVini s'engage pour le renouvellement des générations dans la viticulture. C'est pourquoi nous avons lancé le concours Vignerons et Terroirs d'Avenir.

Notre objectif ? Accompagner des jeunes vignerons prometteurs dans leur installation. Après une première sélection sur les dossiers reçus, 6 candidats sont retenus. Ils bénéficient d'un double accompagnement : par des étudiants ingénieurs de L'Institut Agro de Montpellier et leurs professeurs, ainsi que par des cadres d'AdVini. Après préparation, chaque candidat doit passer un « Grand oral » devant un jury composé de personnalités éminentes du monde du vin.

Le concours est doté de deux prix, de 50 000 et 20 000 €, ainsi que d'un accompagnement technique et promotionnel de plus long terme. Un vrai coup de pouce au lancement de ces projets prometteurs !

La 5<sup>e</sup> édition a été mouvementée, suspendue dans le contexte de crise sanitaire, mais le Concours a pu se relancer en 2021 et les candidats sont passés devant le Jury. La 6<sup>e</sup> édition a pu se lancer à l'automne 2021 suivant le calendrier traditionnel et a remporté un franc succès !



13 projets vignerons accompagnés depuis le lancement du Concours, en 2015





## LE SAVIEZ-VOUS ?

« Nous souhaitons transmettre notre passion au plus grand nombre, c'est pour cela que nous ouvrons nos portes et nos parcelles. »



Au Château Gassier, au pied de la Sainte-Victoire, nous nous sommes associés avec le Grand Site de la Sainte-Victoire afin de créer le Sentier des Vignes.

En travaillant de concert, nous avons pu protéger et recréer des habitats pour la biodiversité remarquable du site. Nous avons également pu mettre en lumière et donner accès au grand public à nos paysages, à couper le souffle.

Nous contribuons ainsi au rayonnement de notre territoire, en expliquant comment nous travaillons dans nos parcelles. Une belle façon de sensibiliser les touristes, comme les riverains, à notre patrimoine et à notre métier.



# BATIR DES PARTENARIATS FORTS **AVEC L'AMONT**

Nous ne pourrions exister sans nos partenaires. Ce tissu d'acteurs avec lesquels nous travaillons au quotidien est central dans notre stratégie. Assumer notre responsabilité vis-à-vis de notre chaîne d'approvisionnement s'est imposé à nous comme une évidence.



## **ACCOMPAGNER NOS PARTENAIRES VIGNERONS, QUI FONT NOTRE FORCE**

Nous avons une responsabilité envers eux, qui ne peut être qu'économique. Nous nous engageons dans la montée en gamme de leur production, en proposant de l'accompagnement technique pour la conduite du vignoble et les vinifications, de la formation et de l'aide à la certification. De plus, nous nous engageons dans la contractualisation pluriannuelle, notamment pour soutenir les phases de transition.

CET ENGAGEMENT REPOND AUX OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE :



## **ENCOURAGER L'AMÉLIORATION DE NOS FOURNISSEURS DE MATIÈRES SÈCHES, : BOUTEILLES, BOUCHONS, CARTONS, ETC.**

Nous sommes un acheteur de matières sèches majeur dans la filière. C'est pourquoi nos stratégies d'achats doivent être responsables. A notre initiative, une charte d'engagements a ainsi été adoptée par nos principaux fournisseurs dès 2014 pour garantir, dans leurs propres pratiques de production, le respect des valeurs qui nous tiennent à cœur.

## SOUTENIR L'INNOVATION DANS LES CHAMPS DE LA VITICULTURE ET DE L'OENOLOGIE

Il est crucial pour nous d'être dans une logique d'accompagnement et d'influence des innovations lorsqu'elles arrivent dans la filière. Nous cherchons ainsi à rester à la pointe mais aussi à bénéficier d'équipements que nous nous serons appropriés dans nos différents vignobles et chais, en les adaptant à leurs spécificités respectives.

« Chez AdVini, nous cherchons de la cohérence dans nos engagements. Nous incitons donc les acteurs de notre chaîne d'approvisionnement à nous suivre dans notre trajectoire de progrès »

### LE SAVIEZ-VOUS ?



« Nous cherchons à explorer toutes les pistes d'innovations pour construire la viticulture de demain »

Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre, sortie de herbicides, tassements et érosion des sols, érosion de la biodiversité... Autant d'enjeux cruciaux pour la production de raisins de qualité et la protection de l'environnement. Pour répondre à ces problématiques, nous explorons toutes les pistes.

Pour nous accompagner dans cette démarche exploratoire, nous faisons appel au monde de la recherche. Depuis 2014, AdVini est partenaire et fondateur de la Chaire AgroSys et en 2020, nous avons renouvelé notre engagement pour le 3<sup>e</sup> cycle de cette Chaire. Ce partenariat nous permet d'être un véritable acteur de l'innovation, en travaillant au plus près des chercheurs et des étudiants pour imaginer les pratiques de demain et les diffuser à nos partenaires !

# REPONDRE AUX ATTENTES DES MARCHES ET DES CONSOMMATEURS

Répondre de la meilleure façon possible aux besoins de nos clients est notre objectif.

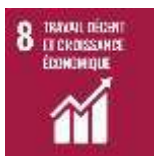
Nos vignobles et nos maisons, présents dans la majorité des régions viticoles françaises et en Afrique du Sud, nous permettent de composer une gamme plurielle et diversifiée.



## GARANTIR LA QUALITE DE NOS PRODUITS

La qualité est au centre de toutes nos attentions. En contrôlant et en mettant en place l'amélioration continue de tous nos process de production, nous répondons aux attentes de nos clients, de plus en plus exigeants sur l'hygiène sur nos sites de production et la qualité des produits. C'est pourquoi l'ensemble de nos sites sont engagées dans des démarches qualités ambitieuses, telles que l'IFS ou le BRC.

CET ENGAGEMENT REPOND  
AUX OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE :



## ASSURER LA PURETE DE NOS VINS

Pour satisfaire cet engagement, nous contrôlons les résidus de pesticides éventuellement présents. Pour cela, nous travaillons dès l'amont, en adaptant les calendriers de traitements du vignoble, en changeant les produits utilisés et en essayant d'utiliser un maximum d'alternatives aux pesticides

## S'ENGAGER POUR L'INDISPENSABLE PROXIMITE

Nous souhaitons mieux comprendre les attentes de nos marchés et mieux y répondre. Pour faciliter ces interactions, un dispositif dédié à l'échange avec nos clients a été créé : le « Zéro distance ». Cette proximité nous permet d'être encore plus à l'écoute et de nous nourrir de la compréhension de nos clients pour faire évoluer nos produits.

## ÊTRE TRANSPARENT ET LOYAL

Que ce soit dans notre communication vers nos clients ou vers les consommateurs, c'est pour nous une évidence. C'est pourquoi nous assurons une traçabilité complète de tous nos produits. Les démarches labélisées, avec des logos connus et identifiables, sont des témoins, garantis par des tiers de confiance, de nos engagements ; la part des vins labélisés augmente chaque année dans notre production.

« Chez AdVini, nous misons sur des produits adaptés à chaque demande, obtenus en magnifiant l'expression de nos terroirs ou en innovant pour des produits originaux et différenciants. Répondre aux attentes de chacun de nos clients est notre priorité. »

## NOS ENGAGEMENTS QUALITE EN QUELQUES CHIFFRES

### AUDITS ET CERTIFICATIONS

- 5 maisons certifiées BRC v8 dont 4 avec un grade AA (le plus haut possible)
- 3 maisons certifiées IFS Food V7 avec un niveau supérieur
- Grade blue sur l'audit Tesco chez Maison Jeanjean, le grade le plus haut et chez nous jamais atteint avant le dernier audit de 2021.
- 7 audits clients en 2021, tous réussis.

### GESTION DES RECLAMATIONS



- **339**, c'est le nombre de réclamation que nous avons eu en 2021, soit une diminution de 4% du nombre de réclamations par rapport à 2020.
- Diminution de 10% des coûts des réclamations en 2021

## VI. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les principaux risques identifiés et gérés au sein du Groupe sont les suivants :

### Risque de change

La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini est réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. L'exposition aux risques de change a toutefois augmenté avec la fusion absorption de Laroche en 2010, l'ex Groupe Laroche étant exposé au Peso Chilien et au Rand Sud-Africain, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. À noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini a appliqué la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39 (cf. note 3 – Instruments financiers dérivés annexe aux comptes consolidés).

### Risque de taux

Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux sont mises en œuvre et ajustées en fonction des perspectives d'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini applique depuis 2011 la comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

### Risque clients

AdVini dispose d'une assurance client globale pour l'ensemble de ses clients, tous réseaux, et la gestion du risque client relève d'une procédure interne stricte. Les créances non couvertes doivent faire l'objet de garanties de paiement ou entrent dans le cadre de procédures dérogatoires.

### Risque fournisseurs

Nos processus d'achats vins et autres achats de production sont encadrés par les normes de certification du Groupe (ISO 9001 version 2000, IFS, BRC). Le risque fournisseur sur notre matière première, le vin, est faible du fait de la diversité et de l'étendue de nos sources d'approvisionnement. L'évolution des cours des vins est toutefois directement dépendante de la qualité et de la quantité de la récolte et de l'orientation de la demande.

### Risque juridique et contentieux

L'activité d'AdVini peut amener à la signature de contrats notamment d'achat, d'importation, de distribution, ou encore de baux immobiliers ou ruraux. Nous nous assurons également de la protection et de la surveillance de notre propriété intellectuelle.

Ces risques juridiques sont suivis au sein de la Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance, qui s'assure du bon respect de la réglementation applicable et de la défense des intérêts du Groupe.

Les flux métiers, encadrés par les certifications, ainsi que les litiges clients, entrent dans nos process qualité, sous contrôle de la Direction des Opérations.

Les provisions pour risques sont décrites à la note 10 des Annexes aux comptes consolidés (page 91).

## Assurances

AdVini et ses filiales sont couvertes par les polices d'assurances suivantes :

- responsabilité civile des dirigeants,
- responsabilité civile à hauteur de 15 millions d'euros (10 millions d'euros pour Amérique du Nord),
- atteinte à l'environnement à hauteur de 7,5 millions d'euros,
- dommages aux biens (vols, dégâts des eaux, incendie, ...),
- bris de machine, perte d'exploitation suite au bris de machine,
- marchandises transportées,
- contaminations,
- flotte véhicules,
- cyber attaques.

## Risque de liquidité

Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par, (i) des financements court-terme et long-terme souscrits auprès d'un pool bancaire en novembre 2020 pour une durée de 7 ans, (ii) d'un contrat d'affacturage en place depuis 2019.

Ce modèle permet de faire face à tous les besoins de financements liés à l'exploitation et à la croissance externe et donc de limiter le risque de liquidité.

Un service de trésorerie centralisée sur AdVini optimise les ressources et leur allocation aux différentes entités.

## Description des procédures de gestion des risques

Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, AdVini évolue dans un environnement encadré par des normes qualité qui ont contribué à développer très tôt un système de management de la qualité et de gestion des risques.

Les maisons de vins, outre la certification ISO 9001:2000, sont également certifiées IFS (International Food Standards) et BRC (British Retail Consortium), Ecocert,...

Cette volonté définie dans la politique d'AdVini s'inscrit dans une logique d'adaptation aux exigences des marchés et de maîtrise des risques. C'est ainsi que le système de management est devenu global en intégrant la qualité, mais aussi la sécurité, l'environnement et la Finance.

Le SYSTEME DE MANAGEMENT GLOBAL d'AdVini repose sur l'analyse des risques, le développement de dispositions de maîtrise de ces risques et un dispositif de contrôle et d'audit destiné à alimenter l'amélioration continue.

Le Contrôle Interne a par ailleurs été renforcé fin 2021. Il proposera des plans d'actions pour une maîtrise des risques clés et rapportera au Directoire et au Comité d'audit.

### **Gestion des risques métier :**

Les risques métier sont pour l'essentiel gérés dans le cadre des différentes certifications qualité que nous avons obtenues et qui font régulièrement l'objet d'audits externes de contrôles.

Ils portent notamment sur la revue complète de nos processus marketing, achats, production, logistique, commerce.

Depuis le début des années 2000, les croissances externes successives ont permis un élargissement de la gamme de produits à toutes les appellations du Grand Sud de la France et depuis 2010 à Chablis, et aux vins étrangers : Chili et Afrique du Sud.

Dans le même temps, le portefeuille clients s'est équilibré entre les différents réseaux de distribution (Grande distribution, traditionnel, exportations). Ces deux éléments ont permis une **mutualisation des risques produits et clients**.

Autre point essentiel, les **achats de vins** font l'objet de procédures rigoureuses visant à assurer la meilleure adéquation entre les marchés en amont (production) et les marchés aval (distribution).

Le contrôle interne porte notamment sur les plans prévisionnels d'achats établis pour l'année N+1 et leur suivi tout au long de l'année :

- niveau de couverture (achats engagés sur ventes prévisionnelles)
- prix moyen des achats engagés

Les **stocks** connaissent pour la plupart une rotation assez rapide (de l'ordre de trois mois en moyenne).

Les stocks de vins en vrac (près de la moitié des stocks) présentent un risque de dépréciation très faible.

Les stocks de produits finis ou semi finis et de matières sèches font l'objet d'inventaires physiques complets au minimum une à deux fois par an et d'inventaires tournants réguliers.

La coordination entre les services d'achat, de production et les services commerciaux, par l'intermédiaire des cellules de planification, permet de limiter les risques de dépréciations.

Le poste **clients** fait l'objet de procédures visant à encadrer et à identifier tout risque sur les créances client. AdVini dispose pour la gestion de ce risque :

- d'une assurance clients globale qui permet de garantir l'essentiel de l'activité à hauteur de 90% de l'encours,
  - de procédures dérogatoires très restrictives en cas d'encours non couvert par l'assurance
  - d'une cellule de credit-management centralisée

### **Gestion des risques financiers :**

AdVini a régulièrement fait évoluer sa gouvernance, ses organisations et ses outils de gestion de façon à optimiser l'identification et la gestion des risques, y compris financiers.

La réactivité et l'adaptation de nos organisations aux évolutions de notre environnement ont ainsi permis à AdVini de traverser une crise financière et économique majeure comme celle de 2008-2009.

Pour une efficacité encore accrue, dans le cadre de la révision de la gouvernance, le contrôle de gestion est depuis 2013 rattaché à la Direction Administrative et Financière et une Direction Audit Interne, Juridique et Gouvernance a été créée de façon à renforcer la maîtrise des risques et à assurer un cadre sécurisé au développement d'AdVini.



## **Evolution de l'organisation et des systèmes d'information :**

Les équipes de contrôle au sein d'AdVini sont structurées de la façon suivante:

La révision comptable ainsi que l'établissement des comptes consolidés sont pilotées par la **Direction Administrative et Financière du Groupe**.

Elle s'appuie sur les directions financières de chaque grande région (Languedoc, Sud-Est, Sud-Ouest et Chablis), chargées de la tenue de la comptabilité, du reporting financier mensuel et de la réalisation des arrêtés comptables trimestriels, semestriels et annuels.

La Direction Administrative et Financière Groupe est en charge du reporting comptable Groupe mensuel et de la mise en œuvre de la politique financière.

Une équipe contrôle de gestion, également positionnée au niveau du Groupe, travaille à l'établissement et au suivi des coûts standards et contrôle la performance commerciale. Elle est relayée par des contrôleurs de gestion basés dans les principales maisons de vins.

La trésorerie relève d'une équipe centralisée depuis 2011, année au cours de laquelle a été également mise en place une facturation clients centralisée sur AdVini.

Le **système d'information** repose sur un ERP (SAP) déployé en janvier 2016. Ce système centralisé, commun à l'ensemble des filiales françaises du Groupe, constitue la clé de voûte du système de contrôle et de gestion des risques. Des groupes de travail, conduits par un pilote, référent dans son domaine, veillent à son optimisation permanente (développements, nouveaux modules, veille réglementaire, formation des équipes).

## **Les processus comptables et financiers :**

Regroupés dans le manuel de management qualité, ils décrivent l'ensemble des processus de management, des processus de réalisation et des processus support.

Parmi ceux qui concernent l'information financière, nous pouvons citer :

### **Le plan stratégique**

Initié par le Comité stratégie, développement et investissements, en relation avec les Directions de chaque filiale, le plan stratégique définit les axes de développement d'AdVini, les actions à engager et les ressources à mobiliser, à un horizon de 3 à 5 ans. Il se matérialise à travers un Business Plan détaillé, descriptif et chiffré et aboutit à la validation d'un compte de résultat et d'un plan de financement prévisionnels.

### **Le processus budgétaire**

Applicable à l'ensemble des sociétés, le processus budgétaire repose sur le plan stratégique défini par la commission stratégie et développement et approuvé par le Conseil de Surveillance.

Une note de cadrage budgétaire précise les orientations à l'ensemble des directions en vue de la préparation des budgets. Ces derniers portent sur l'activité, les charges d'exploitation, les investissements, les postes du BFR et les flux de trésorerie.

Après validation par le Directoire, les prévisions sont présentées au Comité stratégie, développements et investissements.

Le processus budgétaire se déroule entre octobre et décembre. Un révisé est réalisé à mi exercice.

## Le processus d'arrêté comptable

Le pilotage financier se fait sur la base d'un reporting comptable mensuel pour l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les arrêtés comptables semestriels sont définis dans un processus qui précise l'ensemble des étapes, des acteurs internes et intervenants externes (commissaires aux comptes), ainsi que le planning.

## Le reporting mensuel

Un compte de résultat mensuel est établi pour l'ensemble des maisons de vins et trimestriel pour leurs filiales, construit sur la base de dossiers de travail homogènes et proches des dossiers de révision trimestriels.

Il s'agit d'un outil de pilotage précieux dont la fiabilité est régulièrement étalonnée sur les arrêtés trimestriels.

Le compte de résultat est complété par un suivi du besoin en fonds de roulement et de ses composants et par un tableau des flux de trésorerie.

Ce reporting fait l'objet d'une analyse chaque mois avec les dirigeants dans le cadre des comités exécutifs et des comités de direction mensuels.

Des **procédures** particulières viennent encadrer les risques financiers.

- le risque clients : Outre la mutualisation du risque liée à un portefeuille clients élargi et équilibré, la gestion du risque clients repose avant tout sur une assurance clients généralisée et sur des sécurités dans le système d'information qui permettent de bloquer les clients entrant en zone de risque. Tout client hors du champ de l'assurance clients relève de procédures dérogatoires strictement réglementées.

Un service Credit-Management centralisé au niveau du Groupe assure le recouvrement de l'ensemble des clients pour une meilleure efficacité.

- les investissements : les besoins d'investissements, par entité et services, sont étudiés dans le cadre du processus budgétaire et validés par le Conseil de Surveillance.

Un suivi trimestriel est réalisé dans le cadre d'une Commission d'investissements présidée par le Directeur Administratif et Financier.

- Le risque de change : La très grande majorité des flux achats et facturations AdVini reste réalisée en euros. La partie des ventes réalisée en devises concerne principalement le dollar canadien et le dollar US. Le risque de change, en terme d'actifs, porte également sur le Peso Chilien et le Rand Sud-Africain, le RMB chinois et le dollar de Hong Kong, devises qui peuvent connaître d'importantes fluctuations.

Des stratégies de couverture de change sont mises en œuvre en fonction des montants concernés par devise. A noter qu'à compter de la clôture 2011, suite à l'augmentation de l'exposition au risque de change et de taux, AdVini est passé en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de taux : Les financements moyen-terme lorsqu'ils sont basés sur des taux variables sont assortis d'une couverture de taux (cap ou swap de taux).

Le risque de taux porte principalement sur la part court terme de l'endettement. Des couvertures de taux ont été mises en œuvre et sont adaptées en fonction de l'évolution des taux. Comme indiqué au point précédent, AdVini est passée en 2011 en comptabilité de couverture au sens d'IAS 39.

- Le risque de liquidité : Le besoin de liquidité dépend directement des marchés du vin à l'amont et de notre cycle d'exploitation.

Il est couvert par des financements mis en œuvre auprès de partenaires bancaires et s'inscrivent dans une relation de partenariat sur le long terme. Ce modèle a permis de faire face à tous les besoins de financements de l'exploitation et de la croissance.

La centralisation de la trésorerie sur AdVini, depuis 2011, permet une optimisation des ressources et de leur allocation.

Par ailleurs, les actifs d'exploitation (stocks, créances clients) étant très faiblement mobilisés, nous considérons que le risque de liquidité est très limité.

- Le risque financier lié aux effets du changement climatique : Ce risque financier est encore limité à court terme. Toutefois, AdVini s'adapte aux changements climatiques, tant en contribuant par sa politique environnementale à limiter sa production de gaz à effets de serre, qu'en faisant évoluer ses méthodes culturales, avec notamment le développement de l'irrigation dans le cadre d'une consommation d'eau maîtrisée ou encore le choix de cépages plus résistants à la sécheresse.

### **L'environnement de contrôle**

Conscient des enjeux que représente le contrôle interne pour un groupe en développement et dans un contexte économique et financier de plus en plus instable, AdVini fait régulièrement évoluer son organisation et sa gouvernance, comme indiqué dans les précédents paragraphes.

Une **commission finances** se réunit au minimum deux fois par an. Elle assure la communication entre les équipes finances / gestion, permet le partage des bonnes pratiques et l'identification des risques pour l'ensemble des sujets financiers, comptables et de gestion.

Enfin, le **comité d'audit** a élargi son champ d'intervention depuis 2012 en traitant, outre les sujets liés aux clôtures semestriels et annuels, d'autres thèmes relevant de l'audit interne.

Le contrôle interne repose :

- au niveau du Groupe, sur les services contrôle de gestion et qualité chargés de définir les méthodes et d'en surveiller l'application.
- au niveau des maisons de vin, ou par grande région, sur les contrôleurs de gestion Maisons chargés de relayer les procédures Groupe.

Toutes ces équipes partagent un système d'information commun et unique.

## VII. Autres informations

### Observations formulées par le comité d'entreprise

Néant.

### Faits exceptionnels et litiges

À la connaissance de la société, il n'existe pas de fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine ou la situation financière du Groupe Advini.

## VIII. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juin 2022

**PREMIERE RESOLUTION :** Lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus aux membres du Directoire.

**DEUXIEME RESOLUTION :** Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ; lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux comptes.

**TROISIEME RESOLUTION :** Affectation du résultat — L'assemblée générale, sur proposition du Directoire,

### Origine

- Report à nouveau créditeur	236.972,38 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice	3.207.111,55 €

### Affectation

- A la réserve légale : qui s'élevant ainsi à 1.063.642,80 €	160.355,58 €
- A titre de dividende : Soit un dividende de 0,50 € par action	1.970.917,50 €
- Au compte de report à nouveau : qui s'élevant ainsi à 1.312.810,85 €	1.312.810,85 €

Le dividende sera mis en paiement au siège social de la Société, le 29 juillet 2022.

Les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2020	0	0
31/12/2019	0	0
31/12/2018	1.299.010,22 €	0

**QUATRIEME RESOLUTION :** Approbation des charges non déductibles.

**CINQUIÈME RESOLUTION :** Examen du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-86 du Code de commerce et approbation desdites conventions.

**SIXIÈME RESOLUTION :** Examen et approbation du rapport établi par le Conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise.

**SEPTIÈME RESOLUTION :** Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux.

**HUITIÈME RÉOLUTION :** Examen, approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Directoire au titre de l'exercice écoulé.

**NEUVIÈME RÉOLUTION :** Examen, approbation des éléments composants la rémunération totale et les avantages de toute nature et approbation du montant de la rémunération attribués au Président du Conseil de surveillance au titre de l'exercice écoulé.

**DIXIÈME RÉOLUTION :** Politique de rémunération des membres du Directoire – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Directoire présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

**ONZIÈME RÉOLUTION :** Politique de rémunération des membres du Conseil de surveillance – Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, ainsi que le montants versés ou attribués à chaque membre du Conseil de surveillance présentés dans le rapport précité en raison de leur mandat.

**DOUZIÈME RESOLUTION :** Fixation de la rémunération des membres du Conseil de surveillance pour l'exercice écoulé et d'une enveloppe maximale pour 2022.

**TREIZIÈME RESOLUTION :** Etat des opérations relatives aux attributions d'actions gratuites au profit des salariés et des dirigeants et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire.

**QUATORZIÈME RESOLUTION :** Etat sur les opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions et lecture du rapport spécial correspondant établi par le Directoire.

**QUINZIÈME RESOLUTION :** Autorisation donnée au Directoire pour le rachat par la Société de ses propres actions visée à l'article L.22-10-62 du Code de commerce.

**SEIZIÈME RESOLUTION :** Renouvellement du mandat de Monsieur Pierre GUENANT en qualité de membre du Conseil de surveillance.

**DIX-SEPTIÈME RESOLUTION** Renouvellement du mandat de Madame Marie-Elisabeth JEANJEAN, épouse PLANTADE en qualité de membre du Conseil de Surveillance.

**DIX-HUITIÈME RÉOLUTION :** Prise d'acte de la démission de Madame Angeles GARCIA POVEDA MORERA de son mandat de membre du Conseil de surveillance et décision de remplacement par Madame Amélie FAURE.

**DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION :** Prise d'acte de la démission de Madame Amélie FAURE de ses fonctions de censeur et nomination de Madame Angeles GARCIA-POVEDA en qualité de censeur.

**VINGTIÈME RÉOLUTION :** Pouvoir en vue des formalités.

## **2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE**

**VINGT ET UNIÈME RÉOLUTION :** Pouvoirs en vue des formalités.

Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance

**VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION :** Délégation de compétence à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance.

**VINGT-TROISIÈME RÉOLUTION :** Délégation de compétence à donner au Directoire à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

**VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION :** Délégation de compétence au Directoire en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.

**VINGT-CINQUIÈME RÉOLUTION :** Délégation de pouvoirs au Directoire pour augmenter le capital, dans la limite de 10 %, en vue de rémunérer des apports en nature.

**VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION :** Délégation de pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés avec suppression du droit préférentiel de souscriptions des actionnaires.

**VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION :** Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux, réalisés par augmentation de capital ou par acquisition d'actions.

**VINGT-HUITIÈME RÉOLUTION :** Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié et/ou mandataires sociaux.

## Annexes

### Tableau des résultats des 5 derniers exercices d'AdVini SA

Date d'arrêté	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	31 534 680	31 534 680	31 534 680	30 827 152	7 695 904
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 941 835	3 941 835	3 941 835	3 853 394	3 847 952
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	234 939 660	230 339 926	240 251 747	232 411 004	235 540 704
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	2 720 421	4 945 234	2 700 538	4 489 202	3 044 856
Impôts sur les bénéfices	-2 737 934	-1 112 112	-1 870 060	-1 664 952	-1 351 060
Participation des salariés	186 887	161 039	187 376	242 015	158 723
Dot. Amortissements et provisions	2 064 356	8 369 948	2 849 641	4 771 782	1 640 934
Résultat net	3 207 112	-2 473 641	1 533 581	1 140 356	2 596 258
Résultat distribué				1 299 010	1 577 660
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	1,34	1,5	1,11	1,53	1,1
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,81	-0,63	0,39	0,3	0,67
Dividende attribué	0	0	0	0,34	0,41
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés	296	283	288	289	287
Masse salariale	13 241 010	12 311 115	13 005 020	12 331 777	11 885 297
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	6 119 227	5 477 981	6 129 711	4 403 896	5 725 708



## 7. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément à l'ordonnance 2017-1162 du 12 juillet 2017, ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance en date 22 mars 2022.

### 1 – Organisation de la gouvernance

---

➤ AdVini n'applique strictement, à ce jour, aucun code de gouvernement d'entreprise existant. Se substituent à l'application d'un code de gouvernement d'entreprise les procédures décrites ci-dessous en matière de gouvernement d'entreprise. Ces procédures s'inspirent fortement du code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites Middlenext de décembre 2009. Elles sont en particulier en conformité avec ce code sur les points suivants :

- Cumul contrat de travail et mandat social
- Transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux
- Régimes de retraites supplémentaires
- Conditions d'attributions d'actions gratuites
- Présence de membres indépendants au sein du Conseil
- Choix des administrateurs
- Durée des mandats
- Délai de transmission des informations aux membres du Conseil
- Mise en place de Comités
- Réunion des Conseils et des Comités
- Rémunération des administrateurs

Le système de gestion, de contrôle et d'administration d'AdVini repose sur les organes de décision et de management suivants :

## 1 – 1 Le Conseil de Surveillance

Composition du Conseil de Surveillance à la date du rapport:

Nom et Prénom	Année naissance	Date de nomination (ou d'origine du mandat)	Date d'échéance du mandat : Exercice	Fonction principale exercée dans la société	Indépendant	Autres Mandats	Sté du Groupe ADVINI	Sté avec APE	Sté Fr./Etr.
Pierre GUENANT	1950	AGO du 02/06/2016	Clôture 2021	Président	OUI	cf Rapport de gestion	NON	OUI	F
Vincent RIEU	1966	AGM du 02/06/2008	Clôture 2025	Membre	OUI	Cf. Rapport de gestion	NON		F
Marie-Elisabeth PLANTADE	1961	AGM du 02/06/2016	Clôture 2021	Membre		Cf Rapport de gestion	NON	NON	
Brigitte JEANJEAN	1963	AGM du 04/06/2014	Clôture 2025	Directrice Vignobles Jeanjean		cf Rapport de gestion	OUI		
Frédéric JEANJEAN	1961	AGM du 04/06/2014	Clôture 2025	Directeur réseau local Languedoc		cf Rapport de gestion	OUI		
Agro-invest, représenté par Olivier GUIZE	1963	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Christophe NAVARRE	1958	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		
Rachel DELACOUR	1979	AGM du 06/07/2020	Clôture 2025	Membre	OUI	cf Rapport de gestion	NON		

### Evolution de la composition du Conseil de Surveillance au cours de l'année 2021 :

Il n'y a pas eu de modifications du Conseil de Surveillance en 2021.

Angeles GARCIA POVEDA, membre du Conseil de Surveillance en 2021, a démissionné de son mandat en février 2022.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 16 juin 2022 la nomination au Conseil de Surveillance d'Amélie FAURE, actuellement censeur, ainsi que la nomination d'Angeles GARCIA POVEDA au poste de censeur.

Il est rappelé qu'est considéré comme membre indépendant tout membre:

- qui n'a pas de lien familial proche avec l'actionnaire majoritaire ou un mandataire social,
- qui n'a pas de mandats sociaux dans la société ou ses filiales depuis les cinq dernières années,
- qui n'a pas été auditeur de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'a pas été salarié de la société ou de ses filiales au cours des cinq dernières années,
- qui n'est pas un client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement significatif du groupe, ou pour lequel le groupe représente une part significative de l'activité,
- qui n'a pas été administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Au regard de ces critères, cinq des huit membres du Conseil de Surveillance sont des membres indépendants.

Le Conseil de Surveillance recherchera, chaque fois qu'il en aura la possibilité, à tendre vers un équilibre hommes/femmes au sein du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a pour mission le contrôle permanent de la gestion du Directoire dont il nomme le Président et les membres. Il s'appuie pour mener sa mission de contrôle sur le travail réalisé par les Comités (cf. paragraphes suivants).

En particulier, il valide la stratégie, les points clés liés au développement du groupe, les relations financières entre les filiales et l'arrêté des comptes. Il apporte aux actionnaires et aux salariés représentés les garanties de gestion, de transparence et de visibilité dans le fonctionnement quotidien et les perspectives de développement.

Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance a été établi. Il définit :

- le fonctionnement des procès-verbaux
- les réunions du Conseil par des moyens de visioconférence
- l'organisation des Comités du Conseil (Comité d'Audit, Comité des Nominations et des Rémunérations, Comité Stratégie Développement et Investissements)
- les conditions de modification du règlement intérieur

En 2021, le Conseil de Surveillance s'est réuni quatre fois afin de se prononcer sur :

- l'examen de l'arrêté des comptes annuels 2020
- l'examen des comptes semestriels 2021
- l'approbation des budgets 2022
- la présentation des projets d'acquisition et de cession

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes, ont été expliquées au Conseil, à chaque arrêté de comptes publiés, ainsi que les données principales issues du contrôle de gestion.

En 2021, le taux de présence des administrateurs aux Conseils de Surveillance s'est situé entre 80% et 90%, avec **un taux de présence moyen de 88%**.

## 1 – 2 Le Directoire :

Le Directoire dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer et assurer le développement de la société et de ses filiales.

Composition du Directoire à la date du rapport :

La composition du Directoire a évolué en 2022 avec la sortie d'Olivier TICHIT et l'entrée de Julie DUEDRA, Directrice Administrative et Financière, et de Philippe SAINTIGNY, Directeur Général en charge du Commerce, du Marketing et de l'Innovation.

La composition du Directoire à la date du rapport est donc la suivante :

Antoine LECCIA , Président

Julie DUEDRA, Directeur Administratif et Financier d'AdVini

Marc LECOMTE, Directeur de Maison Jeanjean et Directeur des Opérations d'AdVini

Jean-Pierre DURAND, Président du bassin Bordeaux Sud-Ouest et Communication Produits

Philippe SAINTIGNY, Directeur Général en charge du Commerce, du Marketing et de l'Innovation

Le Directoire se réunit régulièrement afin de traiter les affaires courantes et définir les actions prioritaires. Il établit chaque trimestre un rapport présenté au Conseil de Surveillance.

En 2021, le Directoire s'est réuni pour :

- l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les rapports trimestriels au Conseil de Surveillance
- l'examen des budgets 2022
- des opérations de gestion comme l'octroi d'un nantissement de parts et le lancement d'un programme de rachat d'actions
- l'établissement des documents prévisionnels prévus par la loi de prévention des difficultés des entreprises

### **1 – 3 Les comités du Conseil de Surveillance**

Des comités sont chargés d'éclairer les décisions du Conseil de Surveillance.

Ils sont aujourd'hui au nombre de trois:

#### **a / Un Comité stratégie, développement et investissements**

Ce Comité, constitué de tous les membres du Conseil de Surveillance, est présidé par Christophe NAVARRE depuis juillet 2020.

Ce comité s'est réuni deux fois en 2021. Il a pour mission la validation de la stratégie et des orientations proposées par le Directoire. Il est notamment chargé de préparer et de présenter au Conseil de Surveillance le plan stratégique à trois-cinq ans.

Le Comité Stratégie, Développement et Investissements est également amené à se prononcer sur les points suivants :

- politique, montant et répartition des budgets d'investissements annuels
- acquisition et cession d'entreprises ou d'activités
- validation des budgets de fonctionnement et du prévisionnel annuel pour toutes les sociétés du Groupe
- orientation stratégique par filiales et régions
- analyse, suivi des résultats trimestriels et validation des réponses et décisions prises lors des comités de direction mensuels

#### **b/ Un Comité d'audit**

Ce comité est composée de :

**Olivier Guize (Président depuis juillet 2020)**

Vincent Rieu

Frédéric Jeanjean

Invités : les Commissaires aux Comptes, le Directeur Audit Interne-Juridique et Gouvernance, la Directrice Administrative et Financière, Cédric Fontaine (Censeur).

Le Comité d'audit créé dès 2004 a pour vocation :

- de présenter et d'expliquer les comptes annuels et semestriels d'AdVini,

- de valider les principes et options comptables retenus qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers du groupe, après revue par les commissaires aux comptes,
- d'informer sur les évolutions majeures dans les domaines comptables et financiers susceptibles d'avoir des répercussions sur le Groupe
- d'identifier, d'analyser et de gérer les risques dans les domaines comptables, financiers et de gestion pour l'ensemble des sociétés du groupe
- de suivre le contrôle légal des comptes
- de revoir les projets de communication financière

Le Comité d'audit s'est réuni trois fois au cours de l'année 2021, pour l'arrêté des comptes annuels 2020, pour l'arrêté des comptes semestriels 2021, et pour un focus risque client.

Les commissaires aux comptes portent à la connaissance du Comité d'Audit notamment :

- leur déclaration d'indépendance,
- le cas échéant, les faiblesses significatives de contrôle interne relatives à l'élaboration des comptes,
- ainsi que les informations sur les prestations du réseau et les services autres que la certification des comptes.

AdVini reste très vigilant aux évolutions de la réglementation, notamment concernant la composition et le rôle de la Commission d'audit, en liaison avec les conclusions des groupes de travail mis en place par l'AMF.

#### **c/ Un Comité des Nominations et des Rémunérations**

Ce comité est composé de :

##### **Vincent Rieu (Président)**

Brigitte Jeanjean

Angeles Garcia Poveda Morera (jusqu'au 15/02/2022)

Jean-Marc Loubier

Béatrice Bezal (DRH - invitée)

Ce comité s'est réuni deux fois en 2021. Il a pour missions :

- d'approuver les systèmes de rémunération et leurs modalités d'application, notamment en ce qui concerne la rémunération du Président et des membres du Directoire
- de proposer des grilles de salaires relatives à la rémunération des dirigeants
- de proposer et contrôler les méthodes de rémunération variable des dirigeants
- de donner un avis sur la mise en place de plans d'attribution d'actions gratuites
- d'examiner l'évolution des structures du groupe et le recrutement des dirigeants
- de délimiter le cadre des négociations salariales annuelles du groupe
- d'analyser et préconiser toute question relative à la politique RH qui lui est soumise par le Président du Conseil de surveillance.

## 1 – 4 Les comités du Directoire

Le Directoire, en charge de la gouvernance opérationnelle, s'appuie sur :

### Un Comité de Direction

Réorganisé en 2019 dans le cadre d'une évolution de la gouvernance, ce Comité de Direction remplace les précédents Comité Exécutif et les trois Comités de Direction (Distribution, Marques Maisons de Vins et Produits de Services). Présidé par le Président du Directoire, le Comité de Direction est actuellement composé de 17 membres qui représentent :

- les différents réseaux commerciaux France et export
- les maisons de vins regroupées par bassins
- les opérations (production / logistique)
- les principales fonctions support (Finance, RH)

Le Comité de Direction se réunit une fois par mois afin de passer en revue l'activité du mois écoulé et les perspectives du mois en cours, d'analyser les principaux indicateurs de toutes les Business Units (CA, marge, résultats, BFR et trésorerie) et de décider des actions à mener.

Le Comité de Direction s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2021 avec un taux de participation moyen de 95 %.

### Limitations apportées par le Conseil de surveillance aux pouvoirs du Directoire :

Les limitations de pouvoir du Directoire ont été fixées dans le cadre du Conseil de Surveillance du 2 juin 2008 conformément à l'article 15 des statuts.

Ces limitations portent, au-delà d'un montant fixé par le Conseil de Surveillance, sur :

- la souscription d'emprunts
- l'acquisition d'immeubles
- l'acquisition de participations
- l'acquisition de toute immobilisation

### Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale :

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont définies dans l'article 25 des statuts d'AdVini SA.

### Politique de communication financière :

La communication financière est organisée autour de plusieurs axes:

- les communiqués, qui outre les informations semestrielles sur le chiffre d'affaires et sur le résultat semestriel et annuel, relaient toute information significative (acquisitions, cessions, partenariats,...).
- les réunions de présentation des comptes semestriels et annuels, dans le cadre du calendrier de la SFAF, qui permettent un contact direct et des échanges avec les milieux financiers (gérants, analystes, journalistes, banques)
- le rapport financier annuel, tel que requis par le règlement de l'AMF,
- le site internet, qui centralise l'ensemble de l'information réglementée et permet un accès aux présentations faites lors des réunions SFAF.

## 2- Principes et règles de détermination des rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux

AdVini a pris connaissance des recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 mais, à ce jour, ne les applique que partiellement.

Les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux sont fixés par le Conseil de Surveillance qui pour cela s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations et des Rémunération. Le calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants est précisé plus loin dans le présent rapport, après les tableaux détaillant les rémunérations des mandataires sociaux.

Ces critères sont également validés par le Conseil de Surveillance.

Jusqu'en 2019, seul le Président du Conseil de Surveillance a bénéficié de jetons de présence. La politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance non-salariés, au titre de leur mandat social, a évolué en 2020 selon les principes décrits dans le rapport du Conseil de Surveillance sur la rémunération des dirigeants adressé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 6 juillet 2020.

Le Conseil de Surveillance peut accorder des rémunérations exceptionnelles aux membres pour les missions ou mandats confiés, dans le cadre de l'enveloppe globale approuvée par l'Assemblée Générale.

Les membres qui exercent un mandat social ou une fonction salariée au sein d'AdVini bénéficient au titre des avantages en nature d'un véhicule de fonction.

L'annexe des comptes consolidés donne une information globale sur la rémunération des mandataires sociaux, le rapport de gestion donne une information détaillée par individu et par nature.

Le Comité des Nominations et des Rémunération intervient dans l'évaluation et la valorisation du travail effectué, la politique individuelle de rémunération fixe et variable ainsi que les potentiels d'évolution au sein du Groupe de chacun.

### **Attribution d'actions gratuites :**

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions (qui ne sont pas affectées au bénéficiaire à la date du présent rapport dont le critère de déclenchement était la réalisation d'une croissance externe significative). Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'un note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

Aucun administrateur ne bénéficie de stock-options et il n'existe aucun autre engagement pris par la société au profit de ses mandataires sociaux que ceux décrits à la page 230 et 231 du présent rapport, notamment pas d'indemnités relatives à une clause de non concurrence pour les dirigeants mandataires sociaux.

## Rémunération des mandataires sociaux

- Sur les rémunérations versées en 2021 à l'ensemble des dirigeants, les rémunérations fixes (en ce compris les rémunérations des contrats de travail des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire) ont représenté 97% du total et la part variable 3%.
- Evolution des salaires moyens et médians AdVini, de la rémunération du Président du Directoire et ratios.

REMUNERATIONS EQUIV. TEMPS PLEIN (en K€)	2017	2018	2019	2020	2021
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux (1)	39 595	39 654	41 069	44 913	36 660
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux (2)	28 774	29 115	29 994	30 301	28 923
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE (3)	474 567	462 234	467 234	441 806	371 806
<b>Ratio (3) / (1)</b>	<b>12,0</b>	<b>11,7</b>	<b>11,4</b>	<b>9,8</b>	<b>10,1</b>
<b>Ratio (3) / (2)</b>	<b>16,5</b>	<b>15,9</b>	<b>15,6</b>	<b>14,6</b>	<b>12,9</b>
<b>Evolution</b>					
REMUNERATION MOYENNE hors mandataires sociaux	3,9%	0,1%	3,6%	9,4%	-18,4%
REMUNERATION MEDIANE hors mandataires sociaux	1,5%	1,2%	3,0%	1,0%	-4,5%
REMUNERATION DU PRESIDENT DU DIRECTOIRE	8,6%	-2,6%	1,1%	-5,4%	-15,8%

NB : pour le calcul des lignes (1) et (2) du tableau ci-dessus, ont été exclues sur toutes les années présentées les rémunérations des mandataires sociaux effectifs au 31/12/2021.

- Des rémunérations variables sont appliquées à tout le personnel, selon des critères de performance financière et de performance individuelle et collective. La rémunération variable des dirigeants est également alignée sur ces principes.
- Toutes les rémunérations des dirigeants ont été versées en conformité avec les résolutions votées lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2021.

## Rémunérations du Conseil de Surveillance

Brigitte JEANJEAN	2020		2021	
	montants dus au titre de 2020	montants dus au titre de 2020	montants dus au titre de 2021	montants versés au titre de 2021
<b>Membre du Conseil de Surveillance</b>				
rémunération fixe	170 836	170 836	173 804	173 804
rémunération variable	19 444	19 444	31 000	31 000
rémunération exceptionnelle	12 453	12 453	18 534	18 534
jetons de présence	5 000	5 000	10 000	10 000
avantages en nature	9 504	9 504	7 901	7 901
<b>TOTAL</b>	<b>217 237</b>	<b>217 237</b>	<b>241 238</b>	<b>241 238</b>



Frédéric JEANJEAN Membre du Conseil de Surveillance	2020		2021	
	montants dus au titre de 2020	montants versés au titre de 2020	montants dus au titre de 2021	montants versés au titre de 2021
rémunération fixe	158 068	158 068	158 068	158 068
rémunération variable	9 180	9 180	22 000	22 000
rémunération exceptionnelle	12 453	12 453	18 534	18 534
jetons de présence	5 000	5 000	10 000	10 000
avantages en nature	8 868	8 868	8 868	8 868
<b>TOTAL</b>	<b>193 569</b>	<b>193 569</b>	<b>217 469</b>	<b>217 469</b>

Rémunération perçue par les autres membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat au cours de l'exercice 2021 :

Membres	Rémunération au titre de la présence aux réunions du COS	Rémunération au titre de la présence en qualité de Président d'une commission	Rémunération exceptionnelle pour mission spécifique
Pierre Guénant, Président	10 000	5 000	0
Marie-Elisabeth Plantade	0	0	0
Vincent Rieu	10 000	5 000	0
Agro Invest (Olivier Guize)	10 000	5 000	0
Christophe Navarre	10 000	5 000	20 000
Angeles Garcia-Poveda Morera	10 000	0	0
Rachel Delacour	10 000	0	0

## Rémunérations du Directoire

Tableau N°1 : Synthèse des rémunérations et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (en €)

	Exercice 2020	Exercice 2021
<b>Antoine LECCIA - Président du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	371 806	371 806
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>371 806</b>	<b>371 806</b>

<b>Olivier TICHIT - Membre du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	188 636	279 636
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>188 636</b>	<b>279 636</b>
<b>Marc LECOMTE - Membre du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	209 640	275 870
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>209 640</b>	<b>275 870</b>
<b>Jean-Pierre DURAND - Membre du Directoire</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (*)	206 859	272 284
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>206 859</b>	<b>272 284</b>

(\*) Détaillées dans le tableau 2 ci-dessous.

**Tableau N°2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (en €)**

	2020		2021	
	Montants dus au titre de 2020	Montants dus au titre de 2020	Montants dus au titre de 2021	Montants versés au titre de 2021
<b>ANTOINE LECCIA</b>				
<b>Président du Directoire</b>				
Rémunération fixe	360 000	360 000	360 000	360 000
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	11 806	11 806	11 806	11 806
<b>TOTAL</b>	<b>371 806</b>	<b>371 806</b>	<b>371 806</b>	<b>371 806</b>

<b>Olivier TICHIT</b>	<b>2020</b>		<b>2021</b>	
	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020	Montants dus au titre de 2021	Montants versés au titre de 2021
<b>Membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	182 000	182 000	182 000	182 000
Rémunération variable	0	0	91 000	91 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	6 636	6 636	6 636	6 636
<b>TOTAL</b>	<b>188 636</b>	<b>188 636</b>	<b>279 636</b>	<b>279 636</b>

<b>Marc LECOMTE</b>	<b>2020</b>		<b>2021</b>	
	Montants dus au titre de 2020	Montants versé au titre de 2020	Montants dus au titre de 2021	Montants versés au titre de 2021
<b>Membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	202 800	202 800	202 800	202 800
Rémunération variable	0	0	67 000	67 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	6 840	6 840	6 070	6 070
<b>TOTAL</b>	<b>209 640</b>	<b>209 640</b>	<b>275 870</b>	<b>275 870</b>

<b>Jean-Pierre DURAND</b>	<b>2020</b>		<b>2021</b>	
	Montants dus au titre de 2020	Montants versés au titre de 2020	Montants dus au titre de 2021	Montants versés au titre de 2021
<b>Membre du Directoire</b>				
Rémunération fixe	200 871	200 871	200 871	200 871
Rémunération variable	0	0	66 000	66 000
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence				
Avantages en nature	5 988	5 988	5 413	5 413
<b>TOTAL</b>	<b>206 859</b>	<b>206 859</b>	<b>272 284</b>	<b>272 284</b>

Les avantages en nature correspondent aux véhicules de fonction et aux bons mensuels d'achat de vin.

La méthode de calcul de la part variable de la rémunération des dirigeants a été revue en 2019. Elle repose désormais sur les critères suivants :

- Pour le Président du Directoire, sur l'atteinte des objectifs de résultat net (hors Badwill), de Free Cash-Flow (calcul définie par le Comité des Nominations et des Rémunérations) et une partie qualitative à la discrétion du Conseil de Surveillance

- Pour les autres dirigeants, sur l'objectif d'EBITDA et de Free cash-flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.

Depuis 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire et a été approuvé par le Conseil de Surveillance du 17 janvier 2011.

Les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance à raison de leur mandat pour l'exercice 2021 figurent ci-après.

## 1- DIRECTOIRE

Seul le Président du Directoire bénéficie d'une rémunération exclusivement au titre de son mandat social. Les deux autres membres du Directoire disposent d'un contrat de travail au sein d'AdVini complété d'une rémunération de leur mandat social.

### **Monsieur Antoine LECCIA – Président du Directoire**

<b>Eléments de rémunération</b>	<b>Principes</b>	<b>Critères de détermination</b>
Rémunération fixe	Le Président perçoit une rémunération fixe	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est fixée par le Conseil de Surveillance et son montant est le même depuis 2018.
Rémunération variable	Le Président perçoit une rémunération variable pouvant représentée au maximum 6 mois de salaire de base brute.	La rémunération variable est basée sur des objectifs de performance de la Société. Les objectifs sont définis par le Directoire, revus par le Comité de Rémunération et arrêtés par le Conseil de Surveillance. Ces objectifs sont basés sur le résultat net consolidé avant impôt.
Rémunération exceptionnelle	Le Président peut percevoir une rémunération exceptionnelle.	Les critères sont déterminés au cas par cas par le Conseil de Surveillance.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Le Président ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire.	

La société acquitte pour le compte de Monsieur Leccia une assurance chômage privée.

Par ailleurs, le conseil de surveillance en date du 2 juin 2008, amendé par le conseil de surveillance du 14 mai 2014 a accordé à Monsieur LECCIA une indemnité en cas de cessation de ses fonctions de Président du Directoire, de non renouvellement de ses fonctions à l'issue de chaque période ou d'un départ lié à un changement de contrôle de la société ou à un changement de stratégie représentant au maximum trois ans de rémunération brute (fixe et variable). Cette indemnité est déterminée de la manière suivante :

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 217,27 :
  - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 217,27, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
  - Si la moyenne du chiffre d'affaires consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 217,27, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
  - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

- ✓ A hauteur de 50 % de son montant, le montant de l'indemnité est proratisé entre 80% et 120% d'un indice égale à 2,5 M€ :
  - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est égale à au moins 120% de 2,5 M€, la quote-part d'indemnité sera pleinement allouée.
  - Si la moyenne du résultat opérationnel consolidé des trois derniers exercices est inférieure à 80% de 2,5 M€, aucune quote-part d'indemnité ne sera due.
  - Entre 80 % et 120 %, l'indemnité sera proratisée.

Le Président du Directoire bénéficie d'une indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat à hauteur de deux années de salaires (incluant le salaire fixe plus variable). L'engagement correspondant à l'indemnité compensatrice en cas de rupture de contrat est évalué à 362 466 €. L'indemnité en cas de non renouvellement de ses fonctions représente un potentiel maximum est de 1 220 418 €.

Le contrat de travail de M. Leccia est suspendu.

Le Président du Directoire bénéficie de plans d'attribution d'actions tels que précédemment définis dans ce rapport.

## Messieurs Olivier TICHIT, Marc LECOMTE et Jean-Pierre DURAND – membres du directoire

<u>Eléments de rémunération</u>	<u>Principes</u>	<u>Critères de détermination</u>
Rémunération fixe	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération fixe issue de leur contrat de travail qui peut être complétée par un mandat social.	Le montant annuel de cette rémunération est fixé en fonction du niveau de responsabilité. Elle est examinée par le Comité des Nominations et des rémunérations.
Rémunération variable	Les membres du Directoire perçoivent une rémunération variable dont le calcul correspond aux règles fixées pour les dirigeants	La rémunération variable dont les calculs ont été définis par le Comité des Nominations et des Rémunérations et arrêtés par le Conseil de Surveillance, est basée sur des objectifs d'EBITDA et de Free Cash Flow, consolidé ou de la business unit concernée, et sur l'évaluation de l'atteinte des objectifs individuels de l'année.
Rémunération exceptionnelle	Une rémunération exceptionnelle, motivée par un évènement ou une performance particulière, peut être décidée par le Président du Directoire.	L'appréciation se fait au cas par cas, au vu des circonstances qui auront conduit à verser cette rémunération.
Avantages en nature	Avantage véhicule, vins, mutuelle et prévoyance (identiques à celle mises en place pour les cadres)	
Régime de retraite complémentaire	Les membres du Directoire bénéficient d'une retraite complémentaire « Article 83 » au même titre que tous les cadres dirigeants.	

## **2- CONSEIL DE SURVEILLANCE**

En application de l'article 19 des statuts, l'assemblée des actionnaires est compétente pour allouer une rémunération aux membres du Conseil de surveillance.

Jusqu'en 2019, seul Bernard JEANJEAN, Président du Conseil de Surveillance, percevait des jetons de présence.

A compter de l'exercice 2020, une enveloppe de 10.000 euros bruts par an et par membre est allouée au Conseil de surveillance. L'attribution est conditionnée à la présence physique du membre intéressé à au moins trois réunions du Conseil de surveillance au cours de l'exercice. A titre exceptionnel, compte-tenu des contraintes de confinement imposées dans le cadre de la crise sanitaire due au Covid-19, l'obligation de présence physique n'est pas appliquée tant que perdure la crise sanitaire.

Sous réserve du respect de la condition de présence à 3 réunions, le membre assurant la présidence d'un Comité recevra une rémunération complémentaire de 5.000 € bruts.

Une rémunération additionnelle d'un montant de 20.000 € est allouée au titre de l'exercice en cours au membre du Conseil qui sera en charge d'une mission d'accompagnement dans l'élaboration du plan stratégique et de recrutement d'un directeur commercial.

Une rémunération exceptionnelle peut être accordée en sus de la rémunération précitée, en cas d'exécution d'une mission particulière dépassant le cadre des fonctions de membre du Conseil de surveillance.

Le projet de résolution portant sur la politique de rémunération est mentionné au paragraphe III.

### 3- Liste des mandats

---

#### Liste des mandats des membres du Conseil de surveillance

<b>MONSIEUR PIERRE GUENANT</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI SA	Président du Conseil de Surveillance
ASSYSTEM SA	Membre du Conseil d'Administration, membre du Comité d'Audit
PGA HOLDING SAS	Président
CFAO SA	Administrateur / Pdt du Comté des Nominations et rémunérations
IBL MAURITIUS LTD	Directeur / Président du Comité Stratégies
<b>MONSIEUR VINCENT RIEU</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de surveillance
SCP DORIA AVOCATS	Co-gérant
SCI SOCIÉTÉ SAINT GREGOIRE	Gérant
SCI PHICHABE	Co-gérant
SCI RVH	Gérant
SCI CLOS DE PAULILLES	Co-gérant
SCI ALVIPA	Co-gérant

<b>MADAME MARIE-ÉLISABETH PLANTADE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
B.M.E.	Administratrice
SIO	Membre du Conseil de Surveillance
<b>MADAME BRIGITTE JEANJEAN</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.M.E.	Présidente du Conseil d'Administration
SIO	Vice-Présidente du Directoire
SARL MAS DES ÉTANGS	Gérante
EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	Gérante
SARL MAS DE LUNES	Gérante
SCA VALOUSSIÈRE	Gérante
SCA DOMAINE DES ROCS	Gérante
<b>MONSIEUR FREDERIC JEANJEAN</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SA B.P.F.	Administrateur
SARL DU DOMAINE DE LA TRUFFIÈRE	Gérant
SIO	Président et membre du Directoire
GFA LANDEYRAN	Gérant
SCA MAS DE LUNES	Gérant
SCA TEISSIER	Gérant
<b>MONSIEUR OLIVIER GUIZE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI SA	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité d'audit
BILTOKI	Membre du Comité stratégique
ERIC BUR	Membre du Comité de suivi
LES VERGERS DU SUD	Membre du Comité stratégique
LINCET SAS	Membre du Comité stratégique
MRS	Membre du Comité stratégique
PIERRE MARTINET	Membre du Conseil d'administration
SERRES DE BESSIERES SAS	Membre du Conseil d'administration
SOPRAL	Membre du Conseil de surveillance
TSA INDUSTRIES	Membre du Conseil de surveillance
VALADE	Membre du Conseil de surveillance
<b>Madame Angeles GARCIA-POVEDA MORERA</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
Legrand	Présidente du Conseil d'Administration
Spencer Stuart (fin en avril 2021)	Administratrice
BRIDGEPOINT	Administratrice
<b>MADAME Rachel DELACOUR</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance
SWEEP SAS	Présidente du Conseil d'Administration
2MX Organic (SPAC)	Membre du conseil d'administration



<b>Monsieur Christophe NAVARRE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité Stratégique
S.B.M	Membre du Conseil
COMEXPOSIUM	Président
VIVINO Inc. (USA)	Membre du Conseil
CAMPARI (Italie)	Membre du Conseil

### Liste des mandats des membres du Directoire

<b>MONSIEUR ANTOINE LECCIA</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
SA ADVINI	Président du Directoire
ADVINI CANADA	Chairman
ADVINI USA	Chairman
ANTOINE MOUEIX SAS	Directeur général
SARL CONSEILS ALTU PRATU	Gérant
ADVINI ASIA (Hong Kong)	Directeur
ADVINI SHANGHAI	Directeur
SELECT VINS ADVINI (Montréal – Canada)	Vice-Président
SCI ADVINI PATRIMOINE	Gérant
SAS MAS NEUF	Président
Sarl ECOLE DES VINS ADVINI (EVA)	Gérant
L'AVENIR (Afrique du Sud)	Membre du board
Le BONHEUR (Afrique du Sud)	Membre du board
MAISON DU CAP (Afrique du Sud)	Membre du board
ADVINI SOUTH AFRICA (Afrique du Sud)	Membre du board
KEN FORRESTER (Afrique du Sud)	Membre du board
EURL VIGNOBLES EN VOL	Gérant
STELLENBOSCH VINEYARDS (Afrique du Sud)	Chairman
ADVINI ITALIA	Président du Conseil d'administration
<b>MONSIEUR JEAN-PIERRE DURAND</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Directoire
ANTOINE MOUEIX	Président
SCEA CLOS DE L'ORATOIRE DES PAPES	Gérant
AMP MEDOC	Président
ADVINI ITALIA	Membre du Conseil
SCEA DU BOIS DE LA VILLE	Gérant
<b>Monsieur Marc LECOMTE</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Directoire
SCEA Château de Musset	Gérant
SCI Les Hortensias	Co-gérant
<b>Monsieur Olivier TICHIT</b>	
<b>SOCIÉTÉS</b>	<b>MANDAT</b>
ADVINI	Membre du Directoire
Club Français du Vin	Président
PRODEGUSTATION	Président
ADVINI ITALIA	Membre du Conseil

#### 4- État des délégations de pouvoir et de compétence et utilisations faites pendant l'exercice

Résolution Assemblée	Type délégation	Durée	Montant maxi	Montant Utilisé
28 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital avec maintien du DPS	26 mois (06/09/2022)	6.000 K€	0
29 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par offre au public par émission d'actions ordinaires	26 mois (06/09/2022)	6.000 K€ (imputable sur plafond de la 28 <sup>ème</sup> résolution)	0
30 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de compétence Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans DPS dans le cadre d'options de sur-allocation	26 mois (06/07/2022)	Dans la limite de 15% l'émission initiale	0
17 <sup>ème</sup> résolution AGM 10/06/2021	Délégation de compétence Augmentation de capital sans DPS par placement privé au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs avec suppression du DPS	18 mois (10/12/2022)	6.000 K€	0
32 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de pouvoirs Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature	26 mois (06/07/2022)	Dans la limite de 10% du capital	0
33 <sup>ème</sup> résolution AGM 06/07/2020	Délégation de pouvoirs Augmentation capital au profit des salariés	26 mois (06/09/2022)	930.000 euros	0
18 <sup>ème</sup> résolution AGM 10/06/2021	Autorisation donnée au Directoire d'attribuer des actions gratuites	36 mois (10/06/2024)	5% du capital social (nombre total des actions attribuées)	0

## 5- Capital social, actionnariat et prises de participation

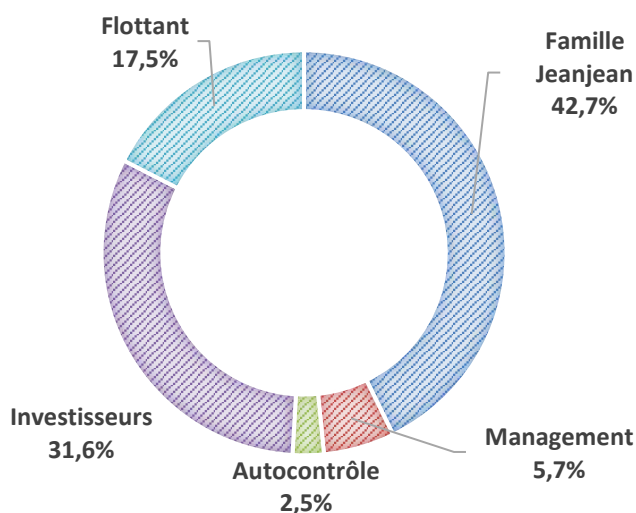
Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions s'élève à 3 941 835 dont 42,7 % détenues par le groupe familial Jeanjean.

Personnes détenant plus des deux tiers du capital : Néant

Personnes détenant plus de 5 % du capital à la date du rapport :

- SIO (holding familial Jeanjean)
- FIAG Holding
- SARUNA International
- GRANDS CRUS INVESTISSEMENTS
- ARPEGE SAS

### Actionnariat AdVini au 31/12/2021



AU 31/12/2021	ACTIONS		DROITS DE VOTE EXERCABLES	
	Nombre	%	Nombre	%
<b>TOTAL</b>	<b>3 941 835</b>	<b>100,0%</b>	<b>6 959 879</b>	<b>100%</b>
Groupe familial JEANJEAN	1 685 024	42,75%	3 365 469	48,4%
Management	223 868	5,7%	351 660	5,1%
Autocontrôle (*)	97 912	2,5%	0	0,0%
FIAG	577 055	14,6%	1 154 110	16,6%
Saruna International	263 871	6,7%	527 742	7,6%
Grands Crus Investissements	225 837	5,7%	445 801	6,4%
Agro Invest	179 842	4,6%	359 684	5,2%
Flottant	688 426	17,5%	755 413	10,9%

## Informations sur les rachats d'actions (autocontrôle)

Au cours de l'exercice 2021, le contrat de liquidité d'AdVini a acquis au total 9 383 actions au cours moyen de 19,98 € et cédé 7 982 actions au cours moyen de 20,52€.

Dans le cadre de son programme de rachat d'actions, la société a racheté sur l'année 2021 un total de 21 043 actions au cours moyen de 20,93€.

Le nombre total d'actions auto-détenues au 31 décembre 2021 est de 97 912 dont 7 587 actions faisant partie du contrat de liquidité, soit 2,5 % du capital, ce qui représente une valeur (au cours d'achat) de 1,514 M€.

## Actionnariat salarié

L'actionnariat salarié est exclusivement constitué des 5,7% du capital détenus par le management au 31/12/2021.

Dans le cadre des programmes d'attribution d'actions gratuites approuvés lors des Assemblées Générales, les actions attribuées sont créées après une période d'acquisition de deux années et sont ensuite bloquées deux années supplémentaires.

La charge comptabilisée au titre de ces actions gratuites sur l'exercice 2021 est de 124 K€.

## Prise de participation (> 5% du capital)

- o Acquisition de 66% de la société BVC (Benoît et Valérie Calvet)
- o Cession de la société RIGAL
- o Acquisition de 10% de la société Forrester Vineyards (exercice d'un PUT, détention totale de 90% de la société)

## L'action AdVini

Le cours de l'action AdVini à la clôture de l'exercice 2021 était de 19,10 €, contre 21,40 € à la clôture de l'exercice précédent.

Le cours le plus haut sur l'année 2021 a été de 23 €, le plus bas de 18 €

Les volumes échangés ont été de 109 105 titres sur l'exercice en 255 séances, soit une moyenne de 428 titres par séance.

## Dividendes

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement (1)	
	Dividendes	Autres revenus distribués
31/12/2020	0 €	0
31/12/2019	0 €	0
31/12/2018	1.299.010,02 €	0

(1) Pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France

## Évolution du cours sur cinq ans au 13 avril 2022

(Cours en € - source Euronext)



NB : la chute du cours en mars 2020 correspond à la crise sanitaire et financière occasionnée par le Covid-19.

État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L.621-18-2 du code monétaire et financier réalisées au cours de l'exercice 2021 : Néant.

Éléments relatifs au capital et à la gouvernance susceptibles d'avoir une incidence sur une offre publique lors d'une offre publique : Néant.

## **8. Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion**

**ADVINI**

**Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

**RSM Paris**

26, rue Cambacérès  
75 008 Paris  
France  
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00  
Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **ADVINI**

### **Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion du groupe**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

*A l'Assemblée Générale du groupe Advini,*

En notre qualité de professionnel de l'expertise-comptable, désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie ») de votre société (ci-après « entité ») et accrédité par le COFRAC (Comité d'Accréditation Français ; Accréditation COFRAC Inspection, n°3\_1594, portée disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur les informations de nature historique ou extrapolée de la déclaration de performance extra-financière consolidée, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

#### **Préparation de la déclaration de performance extra-financière**

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

#### **Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration**

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente en l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données publiques externes utilisées (ex : les facteurs d'émission de gaz à effet de serre, les trajectoires climatiques sectorielles, ...). Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration (ex : le périmètre de reporting, les extrapolations effectuées sur les consommations d'énergie, les gaz à effet de serre scope 3 reportés...).



## Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

## Responsabilité de l'organisme tiers indépendant désigné

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance raisonnable sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Dispositions réglementaires

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission selon le programme de vérification.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

## Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance raisonnable.

Nos travaux sont réalisés en respectant un programme de vérification et les exigences spécifiées associées relatives à la vérification.

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
  - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16, avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
  - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;

- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices d'Advini France et couvrent entre 80 et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

### **Moyens et ressources**

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 3 personnes et se sont déroulés entre janvier et avril 2022 sur une durée totale d'intervention de 3 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené 11 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### **Conclusion**

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### **Commentaires**

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

Les indicateurs de consommation d'eau rapportée à la production proviennent d'une saisie manuelle à partir des différents compteurs. Nous n'avons pas pu rapprocher les données des pièces justificatives permettant de valider ces indicateurs.

Paris, le 19/04/2022

L'Organisme tiers indépendant

### **RSM Paris**



### **Martine Leconte**

Directrice Département RSE  
Associée

## Annexe 1 : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations qualitatives et quantitatives (dont indicateurs clés de performance) :

Risques et Enjeux	Indicateurs Quantitatifs	Données qualitatives testées
Lutte contre la corruption	-	- Code de conduite et procédure d'alerte
Crise sanitaire 2020/2021	-	- Groupe de pilotage de crise
R1. Impacts de notre activité sur les changements climatiques	Indicateurs : - Pourcentage des surfaces certifiées HVE ou IPW - Surfaces couvertes par un Outil d'aide à la décision de protection du vignoble  ICP: - Consommation d'énergie rapportée à la production (conditionnement vin) - Consommation d'énergie rapportée à la production (impression) - Consommation d'eau rapportée à la production (conditionnement vin) - Consommation d'eau rapportée à la production (impression) - Taux de vignobles engagés dans une démarche de certification - Taux de valorisation de nos déchets - Poids moyen des bouteilles	- Association avec un bureau d'étude dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique - Travail avec les fournisseurs au développement de filières innovantes - Mise en place d'un groupe de travail interne pour l'écoconception - Partenariat avec des associations de protection de la nature
R2. Une intégration territoriale déterminante pour l'activité.	<i>En réflexion pour une publication à horizon 2023</i>	- Protection et création d'habitat pour la biodiversité - Charte d'engagement des fournisseurs - Engagement dans la Chaire AgroSys
R3. Impact de notre activité sur nos parties prenantes	<i>En réflexion pour une publication à horizon 2023</i>	-
R4. Risque Qualité produit.	ICP : - Nombre de réclamations commerciales	- Engagement dans des démarches qualités

R5. Risque de métiers en pénuries et de perte de savoir-faire.	<p>Indicateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectif global</li> <li>- Effectif par statut</li> <li>- Effectif par statuts et par genres</li> <li>- Embauches en CDI</li> <li>- Départs</li> </ul> <p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jeunes vigneronns accompagnés dans le cadre du Concours VTA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail étroit entre DRH et managers</li> <li>- Processus de recrutement transparent</li> </ul>
R6. Risque de dégradation du climat social interne.	<i>ICP pour DPEF 2022</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de représentants du personnel</li> <li>- Signature d'accords</li> <li>- Participation à des comités et commissions</li> </ul>
R7. Risque Santé et Sécurité au Travail	<p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux d'absentéisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Moyens pour la prévention des risques professionnels</li> <li>- Processus de gestion d'une situation d'harcèlement moral</li> <li>- Sensibilisation à l'emploi des personnes handicapées</li> </ul>
R8. Risque de dégradation de la marque employeur.	<p>ICP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'heures de formation / collaborateurs formés</li> <li>- Index d'égalité homme/femme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail avec des organismes collecteurs</li> </ul>
R9. Risque de perte d'efficacité dans le partage et la transmission d'information.	<i>En réflexion pour une publication à horizon 2023</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte de télétravail</li> <li>- Etablissement d'un cadre d'organisation du travail par la Direction</li> </ul>
R10. Risque de controverse et de manque de transparence.	<i>En réflexion pour une publication à horizon 2023</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif d'échange avec les clients</li> </ul>

## **ANNEXE 3 – Rapport financier semestriel 2022**

ADVINI  
DES VIGNOBLES & DES HOMMES



Rapport financier  
Semestriel 2022

## Conseil de Surveillance

Pierre GUENANT  
*Président*

Frédéric JEANJEAN  
*Vice-Président*

Brigitte JEANJEAN

Vincent RIEU

Marie-Elisabeth PLANTADE

Agro Invest, représenté par Olivier GUIZE

Christophe NAVARE

Rachel DELACOUR

Amélie FAURE

## Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG Audit  
*Représenté par Marie-Thérèse Mercier*

KPMG  
*Représenté par Nicolas Blasquez*

## Directoire

Antoine LECCIA  
*Président*

Jean-Pierre DURAND

Marc LECOMTE

Julie DUEDRA

Philippe SAINTIGNY

## Censeurs

Grands Crus Investissements, représenté par Cédric FONTAINE

Jean-Marc LOUBIER

Angeles GARCIA-POVEDA MORERA

*Le présent rapport financier semestriel porte sur le semestre clos le 30 juin 2022 et est établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers (AMF). Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société.*



## Sommaire

<b>I - Attestation du Président du Directoire</b> -----	<b>p 4</b>
<b>II - Chiffres clés consolidés</b> -----	<b>p 5</b>
<b>III - Rapport semestriel d'activité</b> -----	<b>p 5</b>
<b>IV - Etats financiers consolidés semestriels résumés</b> -----	<b>p 9</b>
<b>V - Rapport des Commissaires aux comptes</b> -----	<b>p 28</b>

## I - Attestation du Président du Directoire

J'atteste, en ma qualité de Président du Directoire de AdVini, qu'à ma connaissance les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation de AdVini et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

St Félix de Lodez, le 13 septembre 2022

Antoine LECCIA  
Président du Directoire d'AdVini.

## II - Chiffres clés consolidés

<i>Compte de résultat simplifié consolidé (M€)</i>	S1 2021	S1 2022	Var. 2022 / 2021
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>135,3</b>	<b>141,4</b>	<b>4,5%</b>
<b>Marge brute</b>	<b>48,3</b>	<b>50,5</b>	4,5%
<i>Marge brute (% CA)</i>	35,7%	35,7%	0,0 bps
<b>EBITDA Courant</b>	<b>11,4</b>	<b>10,9</b>	<b>-5,2%</b>
<i>Taux EBITDA Courant (% CA)</i>	8,5%	7,7%	-0,8 bps
<b>Charges et Produits opérationnels Non Courants</b>	1,0	- 0,6	
<b>Résultat Net</b>	<b>3,0</b>	<b>1,4</b>	<b>-52,2%</b>

<b>Dette financière nette</b>	<b>148,1</b>	<b>144,3</b>	<b>-3,8</b>
<b>Gearing (%)</b>	<b>149%</b>	<b>147%</b>	<b>-2 bps</b>

## III - Rapport semestriel d'activité

### Evolution de l'activité

Le chiffre d'affaires d'AdVini s'établit au 30 juin 2022 à 141,4 M€, en hausse de 4,5% par rapport aux données publiées au 30 juin 2021 et de 0,3% à périmètre et change constants tenant compte notamment de l'acquisition de BVC Bodegas en avril 2021.

**En France**, les marchés de la Grande Distribution et du Hard Discount, qui avaient progressé en 2020 (+6,3% vs 2019) suite au confinement puis accusé une nette diminution en 2021 (-11,9% vs 2020), continuent de reculer sur le premier semestre 2022 (-10,8%). A l'inverse, les réseaux sélectifs et Cafés Hotels Restaurants (CHR), générateurs de meilleures marges, enregistrent une très forte progression (+84,1%) permettant de retrouver au semestre le niveau d'activité de 2019.

**A l'Export**, la situation est contrastée : la Grande Distribution est en net retrait (-21,2%) notamment au UK (-18,3%) et au Benelux (-25,9%). En revanche, le CHR et les réseaux sélectifs, sans encore renouer avec 2019, permettent de compenser partiellement ce retard au Benelux (+21,9%), dans les pays germanophones (+32,8%) et dans le bassin méditerranéen (+54,3%). La zone **Amériques** (+9,2% dont +3,6% à change constant) poursuit sa progression aidée par le renforcement des dollars canadien et US. De même, la zone **Asie** (+14,7%) voit une reprise d'activité sur de nombreux pays. Enfin, les ventes du périmètre **Sud-Africain** continuent à progresser fortement (+16,2% dont 12,6% à change constant) tant localement que sur les continents nord-américain et européen, portées par les marques emblématiques comme « Le Bonheur » et « Arniston Bay ».

## Revue financière

La marge brute, en hausse de 2,2M€ (2,5M€ à périmètre et change constants), présente un taux stable à 35,7% grâce à l'amélioration du mix produit et à la répercussion progressive des hausses sur les prix de vente ; et ce, malgré les hausses de coûts enregistrées depuis le début de l'année tant sur les matières sèches (verre, cartons, capsules, ...) que sur les vins des appellations prestigieuses et tenant compte de l'intégration de BVC dont le taux de marge est structurellement inférieur à celui d'AdVini.

L'EBITDA Courant à 10,9 M€ ressort à 7,7% du chiffre d'affaires et 8,2% à périmètre constant (vs 8,8% au S1 2021 et 8,3% au 31 décembre 2021). Il est impacté par une augmentation significative des charges de 3,5 M€ (+10%) consécutive :

- aux hausses salariales 2022, bien supérieures aux années précédentes pour soutenir le pouvoir d'achat de nos salariés, combinées au renforcement des équipes de direction commerciales et marketing,
- à la reprise des déplacements terrains, des salons et du réceptif sur nos sites.

Enfin, la charge financière reste stable sur le premier semestre à 1,9 M€.

Dans ce contexte, le Résultat net affiche un profit de 1,4M€ contre 3M€ au 30 juin 2021 qui comprenait des éléments non-courants positifs pour 1M€ constitué de la plus-value de cession de Rigal diminuée de l'impact de l'épisode de gel du mois d'avril 2021.

Une consommation de cash-flow maîtrisée malgré un contexte d'approvisionnement tendu :

La saisonnalité de l'activité ainsi que les fortes tensions sur les approvisionnements en matières sèches (bouteilles, cartons, ...) ont pesé sur le BFR et se traduisent par une consommation de cash de 7,2M€ sur le premier semestre 2022. Malgré tout, la dette nette (hors IFRS 16) à 144,3M€ est inférieure de 3,8M€ à celle de juin 2021 (148,1M€) pour un gearing de 147% contre 149% en juin 2021 et 144% fin décembre 2021.

## Evènements significatifs du semestre écoulé

AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert 100% des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud).

La transaction, sous réserve de l'approbation de la commission de la concurrence (obtenue en août), porte sur l'activité vins incluant les marques Kleine Zalze et Foot of Africa, le site historique et siège social de Kleine Zalze incluant les chais de vinification et d'élevage et son site oenotouristique qui accueille près de 25 000 visiteurs par an.

## Evènements post-clôture

L'acquisition de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), a été finalisée le 1ERseptembre après accord de la commission de la concurrence en août.

Elle sera intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. Kleine Zalze (240 millions de ZAR de chiffre d'affaires, 83 employés) est une marque de vin haut de gamme de Stellenbosch avec une forte distribution en Afrique du Sud et une part de marché importante en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-bas et en Allemagne.

## **Risques et incertitudes**

La nature des risques auxquels est exposé le Groupe n'a pas changé significativement et est décrite en note 27 de l'annexe des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 ainsi qu'au paragraphe VI du rapport de gestion 2021. Les risques au cours des six prochains mois sont ceux associés à la hausse très significative des prix des matières premières et des taux d'intérêt, au retour de l'inflation partout dans le monde qui pèse sur la consommation en GMS.

## **Perspectives 2022**

Le contexte de forte incertitude anticipé pour 2022 se confirme. Il demande de faire face aux problématiques géopolitiques et sanitaires dans de nombreux pays, à la hausse très significative des prix des matières premières, de l'énergie et des taux d'intérêt, au retour de l'inflation partout dans le monde qui pèse sur la consommation particulièrement en GMS.

La bonne récolte 2022 en France vient colorer ce paysage morose autant que la résilience d'AdVini, capable de s'adapter depuis toujours aux conditions et contextes de marchés et de répercuter avec raison les hausses de coûts constatées.

En effet, AdVini fête en 2022 avec ses 950 salariés ses 150 ans d'existence, et bien que prudent et conscient des enjeux et difficultés, garde en ligne de mire ses objectifs de croissance grâce à la qualité de ses actifs et de ses vins, à l'engagement sans faille de tous ses salariés, au déploiement de sa politique ESG, et à l'optimisation de son offre sur tous les marchés.

## **Transactions avec les parties liées**

Ces informations sont fournies dans la note 18 de l'annexe des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022. Leur nature n'a pas significativement varié depuis le 31 décembre 2021.

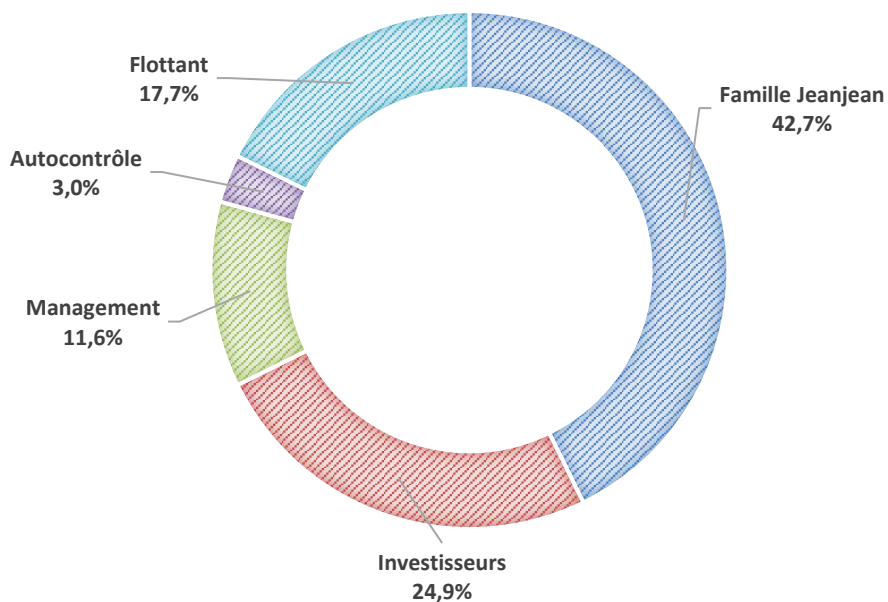
Les modalités du programme d'attribution d'actions gratuites sont précisées dans la note 16 de l'annexe des comptes consolidés résumés au 30 juin 2022.

## Données boursières

Evolution du cours du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 18 août 2022 (source Euronext)



## Répartition de l'actionnariat (juin 2022)



Un actionnariat organisé autour de la famille Jeanjean, d'investisseurs et du management.

## IV – Etats financiers consolidés semestriels résumés

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	Notes	30-juin-22	30-juin-21
Produit des activités courantes	5	141 448	135 262
Achats consommés		-90 939	-86 935
<b>Marge</b>		<b>50 509</b>	<b>48 327</b>
%		35,7%	35,7%
Charges de personnel		-21 854	-20 022
Charges externes		-16 063	-14 445
Impôts et taxes		-2 592	-2 472
Provision et amortissements	6,7,8	-6 740	-7 423
Autres charges et produits opérationnels courants	9	805	-73
Quote part des sociétés mises en équivalence		46	127
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>4 111</b>	<b>4 019</b>
<b>EBITDA</b>		<b>10 852</b>	<b>11 441</b>
Autres charges et produits opérationnels non courants	9	-578	1 023
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>3 534</b>	<b>5 041</b>
Coût de l'endettement financier net		-1 748	-1 708
Autres charges et produits financiers		-176	-112
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>1 611</b>	<b>3 221</b>
Charge d'impôt	10	-177	-220
<b>Résultat net</b>		<b>1 434</b>	<b>3 001</b>
Résultat net - Part du groupe		1 256	2 649
Résultat net – Intérêts ne conférant pas le contrôle		178	352
Résultats par action en euros (part du groupe):	11		
- de base pour le résultat net		0,33	0,69
- dilué pour le résultat net		0,33	0,69

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	30-juin-22	31-déc.-21
<b>Résultat net</b>	<b>1 434</b>	<b>4 522</b>
Variation des hypothèses actuarielles indemnité de départ à la retraite	480	154
Effet d'impôt différé sur indemnités de départ à la retraite	-120	-31
<b>Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat</b>	<b>360</b>	<b>123</b>
Variation de la juste valeur des instruments de couverture	1 073	-54
Effet d'impôt différé sur instrument de couverture	-274	21
Ecart de conversion	1 086	-243
<b>Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net</b>	<b>1 885</b>	<b>-276</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>2 245</b>	<b>-153</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>3 679</b>	<b>4 369</b>
dont part groupe	3 439	3 698
dont part des tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	239	672



## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

en milliers d'euros	30-juin-22	31-déc-21
Goodwill	11 408	11 552
Immobilisations incorporelles	29 127	28 877
Droits d'utilisation	31 379	33 016
Immobilisations corporelles	124 926	124 289
Participations dans des entreprises associées	4 634	4 692
Autres actifs financiers non courants	3 405	2 488
Impôts différés actifs	366	592
<b>Actifs non courants</b>	<b>205 245</b>	<b>205 506</b>
Stocks	129 262	122 250
Clients	29 456	24 098
Autres créances	15 110	11 155
Actifs d'impôts exigibles	1 543	1 761
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16 116	24 691
<b>Actifs courants</b>	<b>191 487</b>	<b>183 955</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>396 732</b>	<b>389 460</b>
Capital émis	31 535	31 535
Primes d'émission	18 738	18 738
Réserves	43 228	39 632
Résultat Part du Groupe	1 256	4 032
<b>Capitaux propres Part du Groupe</b>	<b>94 757</b>	<b>93 937</b>
Intérêts Minoritaires	3 256	2 913
<b>Capitaux propres</b>	<b>98 013</b>	<b>96 850</b>
Dettes financières	85 050	87 539
Dettes locatives	20 905	22 174
Passifs d'impôts différés	12 371	11 718
Provisions part non courante	1 549	2 029
<b>Passifs non courants</b>	<b>119 876</b>	<b>123 460</b>
Dettes financières - part à moins d'un an	73 436	74 671
Dettes locatives	3 542	3 617
Dettes d'impôt exigible	455	596
Fournisseurs et comptes rattachés	68 147	62 021
Provisions part courante	1 742	1 681
Autres passifs courants	31 521	26 563
<b>Passifs courants</b>	<b>178 843</b>	<b>169 151</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>396 732</b>	<b>389 460</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Notes	30-juin-22	30-juin-21
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>1 434</b>	<b>3 001</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	6,7,8	6 385	6 419
Autres produits et charges calculés		157	151
Plus ou moins values de cessions		64	-3 233
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		-46	-127
- Dividendes (titres non consolidés)		-11	-12
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>7 983</b>	<b>6 199</b>
Coût de l'endettement financier net		1 748	1 709
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	10	177	220
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>9 908</b>	<b>8 128</b>
Impôts versés		-318	-316
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		-8 249	1 024
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>1 340</b>	<b>8 835</b>
Décaissements liés aux investissements corporels et incorporels	6,7,8	-3 828	-3 312
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6,7,8	69	265
Décaissements liés aux investissements financiers non courants		-1	-1
Encaissements liés aux cessions d'actifs financiers non courants			
- Dividendes (titres non consolidés)		116	154
Variation nette des prêts et créances		-100	-245
Incidence des variations de périmètre		545	1 284
Cession de filiales et autres unités de production			
Subventions d'investissement encaissées			
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-3 198</b>	<b>-1 854</b>
Achats et ventes d'actions propres		-415	-12
Somme reçues des actionnaires lors d'augmentation de capital			
Souscription de capital des minoritaires dans les filiales		0	0
Dividendes payés au cours de l'exercice			
- Dividendes versés aux actionnaires de la société mère			
- Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		-91	-24
Encaissement liés aux nouveaux emprunts	17	2 288	6 211
Remboursement d'emprunts	8,17	-6 323	-25 553
Intérêts financiers nets versés		-1 585	-1 709
Autres flux liés aux opérations de financement		409	-2 979
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-5 717</b>	<b>-24 067</b>
Incidence des variations des cours des devises		334	304
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-7 241</b>	<b>-16 783</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à l'ouverture		-41 036	-35 361
Trésorerie et équivalents de trésorerie nets à la clôture		-48 276	-52 143

L'application de la norme IFRS16 explique 1,8M€ de dotations aux amortissements contre 2 M€ en 2021, 0,3 M€ de coût de l'endettement financier en 2022 et 2021 et -1,8 M€ de remboursement d'emprunt contre -1,7M€ en 2021.

La plus-value de cession en 2021 correspond principalement à la cession de la société RIGAL pour 3 M€ (avant coût de cession).

L'incidence des variations de périmètre en 2022 est principalement liée à la cession de Cousignac (+0,5M€).

En 2021 celle-ci est liée à la cession de RIGAL pour 7 M€ (y compris remboursement compte courant de 1 M€ par l'acquéreur) et à l'acquisition de BVC pour -5.9 M€ (nettes des trésoreries de chaque entité à la date d'opération, soit respectivement : -76 K€ et +832 K€).

Les encaissements d'emprunt sont liés au tirage de 2.1 M€ de la tranche crédit d'investissement de l'emprunt syndiqué souscrit le 12 novembre 2020.

Les remboursements d'emprunt correspondent au remboursement de l'emprunt syndiqué souscrit en novembre 2020 pour 4.5 M€ et des dettes de crédit-bail pour 1.8 M€.

Les intérêts financiers nets versés s'expliquent essentiellement par la mise en place de l'emprunt syndiqué en novembre 2020 pour 1.5 M€ et le coût financier des crédits baux pour 0,3 M€.

Les autres flux liés aux opérations d'investissement concernent principalement la cession de 3% des parts sociales de la société AdVini South Africa pour un montant de 9 674 K Rand (soit environ 578 K€) à un minoritaire. En 2021 les flux étaient liés aux rachats des minoritaires soit KEN FORRESTER (2.7 M€) et PRODEGUSTATION (0.2 M€).

### Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21
Stock	-6 996	-1 800
Clients	-5 191	-5 862
Fournisseurs	4 221	5 453
Autres créances et dettes	-283	3 232
<b>Variation du BFR</b>	<b>-8 249</b>	<b>1 023</b>

L'évolution de la variation du BFR s'explique par les effets :

- La hausse des stocks au premier semestre 2022 notamment sur les matières sèches pour faire face aux pénuries et sécuriser les approvisionnements. L'augmentation des stocks sur S1 2022 s'établit à +7M contre +1.8M sur S1 2021. Les stocks de vins avaient également augmenté plus faiblement sur S1 2021 que sur S1 2022 ;
- Les dettes fournisseurs évoluent moins significativement sur S1 2022 vs S1 2021 toujours en lien avec le stockage de sécurité opéré sur ce premier semestre 2022 ;
- Les créances clients ont une variation semblable entre les deux années compte tenue de la croissance de l'activité.

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes	Réévaluation	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Total Capitaux Propres Groupe	Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux propres
<b>au 31/12/2019</b>	31 535	18 738	-1 002	-1 037	49 372	97 606	7 757	105 363
<b>au 31/12/2020*</b>	31 535	18 738	-4 827	-1 451	43 131	87 125	7 239	94 366
Résultat net					4 032	4 032	490	4 522
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-334	-334	182	-153
<b>Résultat global</b>					<b>3 698</b>	<b>3 698</b>	<b>672</b>	<b>4 369</b>
Augmentation de capital ADVINI SA								
Paiements fondés sur des actions								
Opérations sur titres auto détenus				606		606		606
Dividendes versés						-	-37	-37
Dividendes versés en actions						-	-	-
Variation de périmètre			3 334			3 334	-4 964	-1 630
Autres					-827	-827	2	-825
<b>au 31/12/2021</b>	31 535	18 738	-1 492	-845	46 001	93 937	2 913	96 850
Résultat net					1 255	1 255	178	1 433
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					2 183	2 183	61	2 245
<b>Résultat global</b>					<b>3 439</b>	<b>3 439</b>	<b>239</b>	<b>3 678</b>
Augmentation de capital ADVINI SA						0		0
Paiements fondés sur des actions						-		-
Opérations sur titres auto détenus				-415		- 415		- 415
Dividendes versés					-1 971	- 1 971	- 91	-2 062
Dividendes versés en actions						-		-
Variation de périmètre			247			247	193	441
Autres					-480	- 480	2	- 478
<b>au 30/06/2022</b>	31 535	18 738	-1 245	-1 260	46 989	94 756	3 256	98 013

(\* ) changement de méthode selon la décision publiée par l'IFRIS IC en avril 2021 sur IAS 19.

<b>NOTE 1. INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>16</b>
<b>NOTE 2. FAITS MARQUANTS DE LA PERIODE</b>	<b>16</b>
<b>NOTE 3. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODE D’EVALUATION</b>	<b>16</b>
<b>NOTE 4. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION</b>	<b>18</b>
<b>NOTE 5. INFORMATION SECTORIELLE</b>	<b>20</b>
<b>NOTE 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>21</b>
<b>NOTE 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>21</b>
<b>NOTE 8. DROITS D’UTILISATION ET DETTES LOCATIVES</b>	<b>22</b>
<b>NOTE 9. AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPERATIONNELS</b>	<b>23</b>
<b>NOTE 10. IMPOTS SUR LES RESULTATS</b>	<b>23</b>
<b>NOTE 11. RESULTAT PAR ACTION</b>	<b>24</b>
<b>NOTE 12. GOODWILL</b>	<b>24</b>
<b>NOTE 13. PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES</b>	<b>25</b>
<b>NOTE 14. STOCKS</b>	<b>25</b>
<b>NOTE 15. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>25</b>
<b>NOTE 16. CAPITAL SOCIAL</b>	<b>26</b>
<b>NOTE 17. DETTES FINANCIERES</b>	<b>26</b>
<b>NOTE 18. PARTIES LIEES</b>	<b>27</b>
<b>NOTE 19. ENGAGEMENTS ET PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>27</b>
<b>NOTE 20. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE</b>	<b>27</b>

## Note 1. Informations générales

---

AdVini (ci- après « le Groupe ») est une société de droit français dont le siège social est situé L'Enclos Saint Félix de Lodez (34). Son activité est la production, le négoce et l'élevage de vins.

AdVini est une société anonyme cotée sur l'Eurolist Paris Compartiment C d'Euronext Paris (Code ISIN : FR0000053043). Elle est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de Commerce.

En date du 13 septembre 2022, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés semestriels résumés d'AdVini clos le 30 juin 2022. Ils ont été présentés pour vérification et contrôle au Conseil de Surveillance de la société AdVini en date du 16 septembre 2022.

## Note 2. Faits marquants de la période

---

AdVini South Africa, filiale d'AdVini France, acquiert 100% des parts de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud).

La transaction, sous réserve de l'approbation de la commission de la concurrence (obtenue en août), porte sur l'activité vins incluant les marques Kleine Zalze et Foot of Africa, le site historique et siège social de Kleine Zalze incluant les chais de vinification et d'élevage et son site oenotouristique qui accueille près de 25 000 visiteurs par an.

## Note 3. Principes comptables et méthode d'évaluation

---

- **Déclaration de conformité**

---

Les comptes consolidés de Groupe, établis pour la période de six mois close au 30 juin 2022 ont été préparés en conformité avec les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels sont conformes au référentiel IFRS et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2022. Les IFRS sont disponibles sur le site de la Commission Européenne ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm)).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2021, à l'exception des nouvelles normes décrites ci-dessous appliquées à compter du 1er janvier 2022.

► Nouvelles normes IFRS applicables à compter du 01/01/2022

	<b>Norme / Interprétation</b>	<b>Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)</b>	<b>Date d'application UE attendue (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)</b>
1	Amendments to IAS 16: Property, Plant and Equipment— Proceeds before Intended Use	1/01/2022	01/01/2022
2	Amendments to IAS 37: Onerous Contracts—Cost of Fulfilling a Contract	1/01/2022	01/01/2022
3	Annual Improvements to IFRS 2018-2020 <sup>1</sup>	1/01/2022	01/01/2022
3.1	IFRS 9 : Fees in the '10 per cent' Test for Derecognition of Financial Liabilities		
3.2	Illustrative Examples accompanying IFRS 16 Leases: lease incentives		
3.3	IAS 41: Taxation in Fair Value Measurements		

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listées ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe. Enfin, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1er janvier 2022 :

	<b>Norme / Interprétation</b>	<b>Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)</b>	<b>Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)</b>
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture Effective date of amendments to IFRS10 and IAS 28	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2023	1/01/2023
2.1	Amendments to IFRS17 Insurance contracts: Initial Application of IFRS17 and IFRS9 – comparative information	1/1/2023	
3	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non-current	1/01/2023	NC
4	Amendments to IAS 1 [et IFRS Practice Statement 2 ]: Disclosure of Accounting Policies	01/01/2023	1/01/2023
5	Amendments to IAS 8 : Definition of Accounting Estimates	01/01/2023	1/01/2023

	Norme / Interprétation	Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)	Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)
6	Amendments to IAS 12 Income Taxes: Deferred Tax related to Assets and Liabilities arising from a Single Transaction	01/01/2023	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés, annuel du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

#### • **Recours à des estimations**

---

La préparation des états financiers IFRS nécessite de la part de la Direction d'effectuer des estimations, d'exercer un jugement et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources.

Ces estimations n'ont pas évolué de façon significative depuis le 31 décembre 2021.

#### • **Saisonnalité**

---

Il n'existe pas de saisonnalité marquée impactant le résultat au 30 juin 2022.

Cependant, la saisonnalité normative de l'activité implique un point bas de stock sur le dernier trimestre suivi d'une phase d'approvisionnement sur le 1er semestre suivant, notamment sur les Rosés et les produits « foire aux vins » destinés à la Grande Distribution.

### **Note 4. Evolution du périmètre de consolidation**

---

Au 30 juin 2022, le périmètre de consolidation du groupe Advini comprend 68 sociétés dont 63 sont consolidées par intégration globale et 5 par mise en équivalence (contre 69 sociétés au 31 décembre 2021). Au cours de l'exercice les opérations suivantes ont été effectuées :

- Advini a cédé, le 9 juin 2022, 3% des parts sociales de la société Advini South Africa.
- La société Advini a cédé sa participation dans la société Notre Dame de Cousignac (capital détenu de 100%) en date du 12 mai 2022.
- Advini a acquis des minoritaires de la SC du Causse d'Arboras portant ainsi sa participation à 79.25%.



## Liste des sociétés du Groupe :

	NOM DE LA SOCIETE	% CONTROLE	% INTERET	DEVISE	METHODE DE CONSOLIDATION
1	SA AdVini (Mère)	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
2	SARL TRANSPORTS LODEZIENS	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
3	SAS OGIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
4	SAS ETS LEONCE AMOUROUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
5	SAS CAZES	90,00%	90,00%	Euro	Intégration globale
6	SAS GASSIER	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
7	SAS ANTOINE MOUEIX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
8	SAS IMPRESSIONS DE L'ENCLOS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
9	GIE L'ORMARINE ET JEANJEAN	71,43%	71,43%	Euro	Intégration globale
10	ADVINI USA, Limited (Etats-Unis, )	100,00%	100,00%	Dollar US	Intégration globale
11	ADVINI CANADA, Incorporated (Canada)	100,00%	100,00%	Dollar CAD	Intégration globale
12	SCEA CHÂTEAU CAPET GUILLIER	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
13	SCEA LE FENOUILLET	99,97%	99,97%	Euro	Intégration globale
14	SCEA CHÂTEAU GRAND RENOM	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
15	SCEA MAS DE PIVE	99,99%	99,99%	Euro	Intégration globale
16	SCEA CLOS DE L'ORATOIRE (ex. RAYMOND)	99,80%	99,80%	Euro	Intégration globale
17	SCI CHÂTEAU BARON GEORGES	99,95%	99,95%	Euro	Intégration globale
18	SCI ADVINI PATRIMOINE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
19	SCI ANTOINE MOUEIX	99,90%	99,90%	Euro	Intégration globale
20	SAS LA TABLE D'AIME	51,72%	46,55%	Euro	Intégration globale
21	SCEA CHÂTEAU GASSIER	48,98%	48,98%	Euro	Mise en équivalence
22	SAS DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
23	SAS MAS LA CHEVALIERE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
24	EURL LE VIEUX MOULIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
25	SCI DU DOMAINE LAROCHE	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
26	ADVINI LATAM (, Limitada, Chili)	100,00%	100,00%	Peso chilien	Intégration globale
27	ADVINI UK (Royaume-Uni)	100,00%	100,00%	Livre sterling	Intégration globale
28	L'AVENIR (Limited, Afrique du Sud)	100,00%	100,00%	Rand	Intégration globale
29	SCEA PAULILLES	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
30	CLUB FRANCAIS DU VIN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
31	CLUB FRANCAIS DU VIN SUISSE	100,00%	100,00%	CHF	Intégration globale
32	SCEA DOMAINE DU CAUSSE D'ARBORAS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
33	SCEA MAS NEUF DES ARESQUIERS	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
34	SC DU CAUSSE D'ARBORAS	79,25%	79,25%	Euro	Intégration globale
35	EURL LE JARDIN DES ARESQUIERS	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
36	ADVINI ASIA	100,00%	100,00%	Dollar HKD	Intégration globale
37	ADVINI SHANGHAI	100,00%	100,00%	Yuan Chinois	Intégration globale
38	SELECT VINS ADVINI INC	50,00%	50,00%	Dollar CAD	Mise en équivalence
39	SAS MAS NEUF	52,00%	52,00%	Euro	Intégration globale
40	SARL ECOLE DES VINS ADVINI	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
41	SCEA DOMAINE DES TERRES BLANCHES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
42	ADVINI AB	100,00%	100,00%	SEK	Intégration globale
43	SAS CHAMPY	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
44	SCEV Domaine de Champy	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
45	SCEV Laleure Piot	48,80%	48,80%	Euro	Intégration globale
46	SCEA Domaine Cazes	99,90%	89,90%	Euro	Intégration globale
47	SCI Cazes	100,00%	99,01%	Euro	Intégration globale
48	SAS AMP MEDOC	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
49	SCEA Patache d'AUX	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
50	Advini South Africa	89,78%	89,78%	Rand	Intégration globale
51	Ken Forester	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
52	Maison du Cap	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
53	Le Bonheur	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
54	SCEA Domaine de Rocquefeuille	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
55	SCEA Domaine de la Roncière	99,00%	99,00%	Euro	Intégration globale
56	SCI La Roncière	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
57	SARL MAS DE LUNES	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
58	SARL VIGNOBLES EN VOL	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
59	SCEA DE LANDEYRAN	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
60	STELLENBOSCH VINEYARDS	100,00%	89,78%	Rand	Intégration globale
61	SAS PRODEGUSTATION	100,00%	100,00%	Euro	Intégration globale
62	SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
63	SCA DU CHÂTEAU DE MIREFLEURS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
64	SAS L&M HOLDINGS	45,00%	45,00%	Euro	Mise en équivalence
65	SCEA DOMAINE DES ROCS	99,50%	99,50%	Euro	Intégration globale
66	ADVINI Italia	51,00%	51,00%	Euro	Intégration globale
67	SAS BVC	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale
68	BVC BODEGAS	66,00%	66,00%	Euro	Intégration globale

## Note 5. Information sectorielle

Le Groupe AdVini est organisé autour d'un secteur opérationnel principal : le secteur « vin ».

AdVini intervient sur toute la filière vin, et de façon quasi exclusive dans ce secteur, en tant que producteur, éleveur, négociant et metteur en marché.

AdVini est organisé autour de maisons de vins, implantées au cœur des principales régions viticoles, et de structures centralisées qui regroupent les fonctions support et la commercialisation.

Ces secteurs opérationnels ont été regroupés car ils remplissent les critères de regroupement d'IFRS8.12 pour être regroupés en un seul secteur Vin.

en milliers d'euros

Au 30 juin 2022	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	138 986	5 595	-3 133	<b>141 448</b>
<b>Marge Brute</b>	48 742	3 498	-1 731	<b>50 509</b>
%	35%	63%	55%	36%
<b>Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE</b>	3 197	334	3	<b>3 534</b>
<b>Résultat Financier</b>	-1 897	-24	-3	<b>-1 923</b>
<b>Résultat avant IS</b>	1 300	311	0	1 611
<b>Charge d'Impôt</b>	-185	8	0	-177
<b>Actifs sectoriels</b>	399 922	8 393	-11 583	396 732

Au 30 juin 2021	Secteur Vin	Autres	Eliminations inter secteurs	Total
<b>Chiffre d'Affaires</b>	133 737	4 447	-2 922	<b>135 262</b>
<b>Marge Brute</b>	47 234	2 897	-1 804	<b>48 327</b>
%	35%	65%	62%	36%
<b>Résultat Opérationnel après QP du résultat des sociétés MEE</b>	5 019	23	0	<b>5 041</b>
<b>Résultat Financier</b>	-1 453	-18	-350	<b>-1 821</b>
<b>Résultat avant IS</b>	3 566	5	-350	3 221
<b>Charge d'Impôt</b>	-203	-17	0	-220
<b>Actifs sectoriels</b>	414 075	8 922	-11 680	411 317

## Note 6. Immobilisations incorporelles

en milliers d'euros	Logiciels (ERP)	Marques	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2021</b>	<b>8 911</b>	<b>25 409</b>	<b>3 396</b>	<b>37 716</b>
Acquisitions	96	481	33	610
Cessions /Diminution				0
Ecart de conversion		316	3	320
Autres		(1)	(2)	-4
<b>Valeurs brutes au 30 juin 2022</b>	<b>9 006</b>	<b>26 205</b>	<b>3 430</b>	<b>38 641</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021</b>	<b>7 807</b>	<b>540</b>	<b>492</b>	<b>8 839</b>
Dotations aux Amortissements	666		11	677
Cessions/Diminution				0
Ecart de conversion		0	1	1
Autres			(2)	-2
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>8 473</b>	<b>540</b>	<b>502</b>	<b>9 514</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2021</b>	<b>1 104</b>	<b>24 869</b>	<b>2 904</b>	<b>28 877</b>
<b>Valeurs nettes au 30 juin 2022</b>	<b>533</b>	<b>25 665</b>	<b>2 929</b>	<b>29 127</b>

## Note 7. Immobilisations corporelles

en milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2021</b>	<b>62 185</b>	<b>78 365</b>	<b>57 096</b>	<b>21 726</b>	<b>219 371</b>
Acquisitions	450	408	1 472	1 016	3 347
Cessions /Diminution	(20)		(48)	(37)	(105)
Ecart de conversion	273	466	346	81	1 165
Autres	159	3	(280)	(190)	(308)
<b>Valeurs brutes au 30 juin 2022</b>	<b>63 047</b>	<b>79 242</b>	<b>58 586</b>	<b>22 596</b>	<b>223 471</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 31 décembre 2021</b>	<b>5 674</b>	<b>36 176</b>	<b>37 706</b>	<b>15 527</b>	<b>95 083</b>
Dotations aux Amortissements et Provisions	248	1 215	1 623	459	3 545
Cessions/Diminution	(9)	(0)	(76)	(16)	(100)
Ecart de conversion	9	38	217	54	318
Autres	(2)		(294)	(4)	(300)
<b>Dépréciations et amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>5 920</b>	<b>37 430</b>	<b>39 176</b>	<b>16 021</b>	<b>98 546</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2021</b>	<b>56 510</b>	<b>42 189</b>	<b>19 390</b>	<b>6 199</b>	<b>124 288</b>
<b>Valeurs nettes au 30 juin 2022</b>	<b>57 127</b>	<b>41 812</b>	<b>19 411</b>	<b>6 575</b>	<b>124 925</b>

## Note 8. Droits d'utilisation et dettes locatives

### Droits d'utilisation

Droits d'utilisation en milliers d'euros	Locations						Locations financements			Total droits
	Fermages	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total	
<b>Valeurs brutes au 31 décembre 2021</b>	<b>27 857</b>	<b>28</b>	<b>7 456</b>	<b>2 120</b>	<b>2 697</b>	<b>40 157</b>	<b>8 832</b>	<b>4 593</b>	<b>13 425</b>	<b>53 583</b>
Acquisitions			138	5	389	532		123	123	655
Cessions /Diminution						-	(143)	(97)	(240)	(240)
Ecarts de conversion			1	2		3			-	3
Autres	(315)			(329)	(20)	(663)	(113)		(113)	(776)
<b>Valeurs brutes au 30 juin 2022</b>	<b>27 542</b>	<b>28</b>	<b>7 595</b>	<b>1 799</b>	<b>3 066</b>	<b>40 029</b>	<b>8 576</b>	<b>4 620</b>	<b>13 196</b>	<b>53 225</b>
<b>Amortissements cumulés au 31 décembre 2021</b>	<b>4 656</b>	<b>17</b>	<b>2 373</b>	<b>1 196</b>	<b>970</b>	<b>9 213</b>	<b>7 996</b>	<b>3 358</b>	<b>11 354</b>	<b>20 566</b>
Dotations aux Amortissements et Provisions	776	3	493	197	269	1 737	142	257	398	2 135
Cessions/Diminution						-	(143)	(96)	(239)	(239)
Ecarts de conversion			1	0		1			-	1
Autres	(158)			(329)	(20)	(506)	(88)	(24)	(111)	(618)
<b>Amortissements cumulés au 30 juin 2022</b>	<b>5 274</b>	<b>20</b>	<b>2 867</b>	<b>1 064</b>	<b>1 220</b>	<b>10 445</b>	<b>7 907</b>	<b>3 495</b>	<b>11 401</b>	<b>21 846</b>
<b>Valeurs nettes au 31 décembre 2021</b>	<b>23 200</b>	<b>11</b>	<b>5 083</b>	<b>924</b>	<b>1 727</b>	<b>30 945</b>	<b>836</b>	<b>1 236</b>	<b>2 072</b>	<b>33 016</b>
<b>Valeurs nettes au 30 juin 2022</b>	<b>22 267</b>	<b>8</b>	<b>4 728</b>	<b>734</b>	<b>1 846</b>	<b>29 584</b>	<b>669</b>	<b>1 125</b>	<b>1 795</b>	<b>31 379</b>

### Dettes locatives

en milliers d'euros	Emprunts sur location financement	Emprunts sur location	Total
<b>Valeur au 31 décembre 2021</b>	<b>2 229</b>	<b>23 563</b>	<b>25 792</b>
Augmentation	124	532	655
Diminution	(402)	(1 410)	(1 812)
Écart de conversion		2	2
Autres variations	(4)	(185)	(189)
<b>Valeur au 30 juin 2022</b>	<b>1 946</b>	<b>22 501</b>	<b>24 447</b>
dont part courante	614	2 928	3 542
dont part non courante	1 332	19 574	20 905

## Note 9. Autres Charges et produits opérationnels

---

- Autres charges et produits opérationnels courants

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21
Pertes et Gains de change	651	438
Divers produits et charges d'exploitation	154	-511
<b>Autres produits et charges opérationnels courants</b>	<b>805</b>	<b>-73</b>

Les pertes et les gains de change sont essentiellement liés aux variations de la devise sud-africaine (ZAR).

Les divers produits se composent notamment d'un produit d'un montant de 1M€ suite à la résolution d'un litige commercial à l'international.

Les charges d'exploitation se composent notamment de pertes et pénalités sur créances clients ainsi que des indemnités et redevances.

- Autres charges et produits opérationnels non courants

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21
Autres charges opérationnelles non courantes	-1 939	-2 435
Autres produits opérationnels non courants	1 362	3 457
<b>Autres charges et produits opérationnels non courants</b>	<b>-577</b>	<b>1 023</b>

Au 30 juin 2022, les autres charges et produits opérationnels non courants contiennent essentiellement :

- des indemnités de rupture de contrat de travail pour 367 K€ ;
- l'impact de la cession de Cousignac pour 173K€ .

En 2021, les autres charges et produits opérationnels non courants comprenaient essentiellement :

- La plus-value de cession de la société Rigal pour un montant de 2821 K€ ;
- Certains coûts liés à la crise sanitaire de la COVID-19 pour 353 K€ relatifs notamment aux paniers repas, compléments de salaires et l'entretien/désinfection des locaux ;
- Les autres charges et produits opérationnels non courants contenaient également un premier impact estimé suite à l'épisode de gel du mois d'avril. Cet impact a été ajusté au 31 décembre 2021.

## Note 10. Impôts sur les résultats

---

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21
Charge (produit) d'impôt courant sur les sociétés	518	642
Charge (produit) d'impôt différé	(341)	(422)
<b>Total charge d'impôt</b>	<b>177</b>	<b>220</b>

## Note 11. Résultat par action

en milliers d'euros	30-juin-22	31-déc-21
Résultat net, part du Groupe	1 256	4 032
Résultat net, part du Groupe, pour le résultat dilué	1 256	4 032
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	3 941 835	3 941 835
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	-112 340	-95 727
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action</b>	<b>3 829 495</b>	<b>3 846 108</b>
Effet de la dilution des actions attribuées gratuitement	6 000	6 000
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat dilué par action</b>	<b>3 835 495</b>	<b>3 852 108</b>
Résultat par action de base (en euro) total	0,33	1,05
Résultat par action dilué (en euro) total	0,33	1,05

## Note 12. Goodwill

UGT	Valeur nette au 31 décembre 2021	Acquisition	Actualisation valeur	Cession	Valeur nette au 30 juin 2022
UGT Roussillon (CAZES SAS et PAULILLES)	970				970
UGT Rhône (OGIER, AMOUROUX, RAYMOND, COUSIGNAC, RONCIERE)	831			(147)	684
UGT Sud-ouest (MOUEIX SAS + RIGAL SAS)	641				641
UGT USA (ADVINI USA, ex-Cannon Wines)	189				189
UGT Provence (GASSIER et BARON GEORGES)	531				531
UGT Paris (CFV+PRD)	4 145				4 145
UGT Afrique du Sud (ASA)	51		3		54
BVC	4 123				4 123
Divers non affecté	70				70
<b>TOTAL</b>	<b>11 552</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>-147</b>	<b>11 408</b>

Le groupe a considéré qu'il n'y a pas eu d'indice de perte de valeur sur les UGT significatives du groupe qui aurait nécessité de mettre en place un test de perte de valeur sur les comptes semestriels.

L'actualisation du goodwill de l'UGT Rhône de -147 K€ correspond à l'impact de la sortie du goodwill de Cousignac dont la cession a été réalisé au 12 mai 2022.

### Note 13. Participation dans les entreprises associées

Le total des Bilans (comptes individuels) des entreprises associées s'élève à 26 M€. Le Chiffre d'affaires est de 0,8 M€ pour un résultat net de 80 K€.

en milliers d'euros	Actifs non Courants	Capitaux propres	Endettement financier net	Chiffre d'Affaires	Résultat net	dont quote part groupe
SCEA CHÂTEAU GASSIER	84	620	0	436	66	32
SELECT VINS ADVINI	24	151	30	393	143	72
L&M HOLDINGS	10 192	10 064	0	0	-5	-2
SCEA CHÂTEAU LIVERSAN	6 271	2 580	5 900	4	-86	-39
SCEA MIREFLEURS	953	3 065	875	3	-38	-17
<b>TOTAL</b>	<b>17 524</b>	<b>16 480</b>	<b>6 805</b>	<b>835</b>	<b>80</b>	<b>46</b>

### Note 14. Stocks

en milliers d'euros	30-juin-22	31-déc-21	30-juin-21
Matières premières (matières sèches)	9 594	6 612	7 190
Vins en vrac	41 085	52 069	40 422
Vins en bouteille	72 894	64 073	77 297
Autres	10 276	3 915	9 250
<b>Valeur brute</b>	<b>133 848</b>	<b>126 669</b>	<b>134 159</b>
Dépréciation	(4 586)	(4 419)	(5 611)
<b>Valeur nette</b>	<b>129 262</b>	<b>122 250</b>	<b>128 548</b>

### Note 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

en milliers d'euros	30-juin-22	31-déc-21	30-juin-21
Valeurs Mobilières de Placement	32	32	81
Disponibilités	16 083	24 659	26 886
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>16 116</b>	<b>24 691</b>	<b>26 967</b>
Découverts et concours bancaires courants	-64 392	-65 727	-79 110
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie nets</b>	<b>-48 276</b>	<b>-41 036</b>	<b>-52 143</b>

## Note 16. Capital social

### • Capital social

Au 31 décembre 2020, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

L'assemblée générale mixte du 10 juin 2021 a décidé de ne pas distribuer de dividendes.

Au 31 décembre 2021, le capital était composé de 3 941 835 actions ordinaires, entièrement libérées d'une valeur nominale de 8 euros, les primes d'émission et de fusion s'élevant à 18 738 milliers d'euros.

Il n'y a pas eu de mouvement au cours du premier semestre 2022.

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2022 a approuvé la distribution d'un dividende brut de 0.50€ par action, soit 1 970 k€.

### • Paiements en actions

Le Conseil de surveillance du 22 mai 2018, sur la base d'un rapport réalisé par un membre indépendant a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 15.000 actions de performance au bénéfice du Président du Directoire. Sur ces 15.000 actions, le Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021 a approuvé l'attribution définitive de 6.000 actions. Les 9.000 autres actions de ce plan, basées sur des critères de performance annuelle, ne seront pas attribuées.

Le Directoire du 9 juin 2022 usant des pouvoirs qui lui ont été délégués par l'Assemblée générale mixte du 1er juin 2017 et conformément à la décision du Conseil de Surveillance du 17 décembre 2021, constate l'attribution définitive de 6000 actions gratuites au Président du Directoire.

Dans sa réunion du 29 mars 2019, le Conseil de surveillance, sur la base d'une note du Comité de nomination et rémunération, a autorisé le Directoire à mettre en place un plan d'attribution gratuite de 30.000 actions de performance au bénéfice du management sur la période 2019 à 2021 et a aligné le plan au bénéfice du Président du directoire sur la durée du plan du management.

Au titre des exercices 2019, 2020 et 2021, les critères n'ayant pas été atteints, aucune action gratuite n'a été attribuée au management.

## Note 17. Dettes financières

en milliers d'euros	Emprunts envers établissements de crédit	Instruments dérivés passifs	Concours bancaires	Autres	Total
<b>Valeur au 31 décembre 2021</b>	<b>92 643</b>	<b>112</b>	<b>65 727</b>	<b>3 727</b>	<b>162 210</b>
Augmentation	2 402				2 402
Diminution	(4 605)	(120)	(1 265)		(5 990)
Écart de conversion		8	60		69
Autres variations	(24)		(131)	(50)	(206)
<b>Valeur au 30 juin 2022</b>	<b>90 417</b>	<b>0</b>	<b>64 392</b>	<b>3 677</b>	<b>158 486</b>
dont part courante	9 044		64 392	-	73 436
dont part non courante	81 373	0	0	3 677	85 050



## Note 18. Parties liées

---

- **Achats et ventes de biens et services**

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21
Ventes au Groupe AdVini	2 707	3 330
Achats au Groupe AdVini	427	187

- **Rémunération des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et de la direction générale**

en milliers d'euros	30-juin-22	30-juin-21
Avantages à court terme	1 108	666
Avantages postérieurs à l'emploi		
Autres avantages à long terme		
Indemnités de fin de contrat de travail		
Paiements en actions		
<b>Total</b>	<b>1 108</b>	<b>666</b>

En complément des informations mentionnées dans le tableau qui précède, il existe des indemnités compensatrices en cas de rupture de contrat ou de mandat dont le total pourrait, au maximum pour l'ensemble des indemnités, représenter un montant 1 108 008 €. Aucune charge n'est constatée au titre de ces indemnités sur le premier semestre 2022. Il n'existe pas de stock-options.

Depuis l'exercice 2011, tous les dirigeants salariés bénéficient d'une retraite complémentaire « article 83 ». Cela concerne deux membres du Conseil de surveillance et trois membres du Directoire.

## Note 19. Engagements et passifs éventuels

---

Les engagements et passifs éventuels ne diffèrent pas significativement dans leur nature. Leur montant par rapport à la situation qui prévalait au 31 décembre 2021 est la suivante :

Les gages sur stocks s'élèvent à 55 000 k€ au 30 juin 2022 contre 55 000 k€ au 31 décembre 2021.

## Note 20. Événements postérieurs à la clôture de la période

---

L'acquisition de la société Kleine Zalze Wines dont le siège est basé à Stellenbosch (Afrique du Sud), a été finalisée le 1<sup>ER</sup> septembre après accord de la commission de la concurrence en août.

Elle sera intégrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2022. Kleine Zalze (240 millions de ZAR de chiffre d'affaires, 83 employés) est une marque de vin haut de gamme de Stellenbosch avec une forte distribution en Afrique du Sud et une part de marché importante en Suède, au Royaume-Uni, aux Pays-bas et en Allemagne.

## V – Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

## AdVini

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022

**Rapport des commissaires aux comptes  
sur l'information financière semestrielle**

**KPMG AUDIT SUD-EST SAS**  
Parc Eureka - 251 rue Euclide  
34960 Montpellier  
S.A.S. au capital de € 200 000  
512 802 729 R.C.S. Marseille

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale d'Aix-en-Provence - Bastia

**ERNST & YOUNG Audit**  
Immeuble Le Blasco  
966, avenue Raymond Dugrand  
CS 66014  
34060 Montpellier  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## AdVini

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société AdVini, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Montpellier, le 29 septembre 2022


Les Commissaires aux Comptes

KPMG AUDIT SUD-EST SAS



Nicolas Blasquez

ERNST & YOUNG Audit



Marie-Thérèse Mercier